هكذا من الأصل



Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15159 – 7 F – DIMANCHE 24 – LUNDI 25 OCTOBRE 1993 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La poudrière du Cachemire

LE conflit du Cachemire s'achèvera-t-il un jour ? Les révoltes et les guerres – y compris les plus longues, comme celles du Vietnam ou l'affrontement Iran-Irak – se sont succédé depuis un demi-siècle à travers le monde, la plus récente chassant la précédente de la « une » des médias et des préoccupations de l'opinion internationale. Mais les armées indienne et pakistanaise, qui se sont déjà battues deux fois pour le Cachemire depuis 1947, demeurent face à face dans une atmosphère tendue. Et les séparatistes musulmans de cet Etat montagneux continuent de défier des forces de l'ordre indiennes, au comportement brutal.

Depuis trois ans et demi qu'a repris la révolte des Cachemiris contre New-Delhi, les affrontements et la répression ont fait officiellement plus de 7 000 morts, dont au moins la moitié de civils. Si les séparatistes, éclatés en groupes divers et parfois rivaux – dont certains poussés par un islamisme militant – ne rechignent pas à manier le couteau ou la grenade, les soldats et policiers indiens ont, eux aussi, allègrement violé des droits de l'homme auxquels se réfère la « plus grande démocratie du monde ».

ON ne règle pas un conflit aussi complexe à coups de fusil ou d'imprécations. Il faudra bien, un jour, qu'Indiens et Pakistanais reprennent un dialogue qu'ils avaient entamé, en 1972, à Simla. Mais, cette fois, pour aboutir et non pas pour donner un os à ronger aux éléments les plus chauvins de leur électorat respectif.

Islamabad se dit prêt à discuter sur l'avenir du territoire, mais pas sur l'appui apporté par ses services spéciaux au « terrorisme » cachemiri, et souhaite une internationalisation du problème dont le Pakistan a tout à gagner. New-Delhi se raccroche au statu quo, refusant tout recours aux Nations unies, qui ont pourtant voté, en 1948 et 1949, des résolutions sur l'autodétermination du Cachemire.

AUJOURD'HUI, tout en utilisant les tribunes à leur disposition, le Pakistan veut donner l'impression qu'il a pris ses distances avec les séparatistes, de peur d'être qualifié par les Etats-Unis d'Etat « terroriste ». Les excellents rapports entre Benazir Bhutto, le nouveau premier ministre pakistanais, et ses militaires devraient permettre d'éviter la surenchère nationaliste à Islamabad.

Il n'en est pas de même en Inde, où le gouvernement de Narasimha Rao attend avec anxiété le résultat d'élections dans quatre Etats où les hindouistes du BJP sont puissants et pourraient tirer avantage de tout signe de « faiblesse » du pouvoir. La dérive confessionnelle en Inde depuis les affrontements entre hindous et musulmans autour du sanctuaire d'Ayodhya n'incite guère à l'optimisme. Mais, pour espérer faire disparaître la poudrière cachemirie, Indiens et Pakistanais devront se préoccuper de ce qui les rapproche plus que de ce qui les oppose.

Lire page 4

M 0146 - 1024 0 - 7,00 F

Première étape d'une éventuelle extension de l'OTAN aux pays de l'Est

Moscou approuve l'offre américaine de « partenariat pour la paix »

Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a confirmé vendredi 22 octobre à Moscou le projet du président Bill Clinton de se rendre en Russie dans le courant du mois de janvier. M. Christopher a souligné à cette occasion le soutien sans réserve des Etats-Unis à Boris Eltsine.

De son côté, le président russe a qualifié de « sensationnelle » la proposition des Etats-Unis d'associer les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que la Russie, à un « partenariat » avec l'OTAN qui comporterait notamment des manœuvres militaires conjointes.

MOSCOU

de notre correspondant

Si l'administration américaine éprouve les moindres états d'âme à l'égard des méthodes politiques de Boris Eltsine, elle les cache admirablement bien. En visite à Moscou moins de trois semaines après l'assaut contre le Parlement russe, le secrétaire d'Etat Warren Christopher a déversé une avalanche de compliments sur les dirigeants du Kremlin, évoqué sa *« fascinante »* entrevue avec Boris Eltsine, et déclaré que sa visite, avant même d'être terminée, *« avait dépassé toutes ses espérances »*.

Transporté en hélicoptère dans une « résidence » du président russe (une ancienne villégiature de chasse des dirigeants soviétiques, à une centaine de kilomètres au nord de Moscou), le secrétaire d'Etat a immédiatement fait part à M. Eltsine de l'*« admiration »* qu'éprouvait le président Clinton pour les actions entreprises par le président russe et pour son *« courage »*, ce dernier répondant que le président américain était celui des dirigeants occidentaux qui lui avait manifesté *« le soutien le plus constant »*.

Dans ces conditions, la confirmation d'une prochaine visite de M. Clinton à Moscou s'imposait. Elle aura lieu à la mi-janvier, à une date qui reste à préciser, mais qui se situera après le sommet de l'OTAN prévu pour les 10 et 11 du même mois. M. Christopher a ajouté que la venue du président américain serait une manière éloquente de saluer le fait que *« les Russes ont choisi la démocratie contre les vestiges du communisme »*.

Les conversations du secrétaire d'Etat à Moscou ont permis de réaliser des progrès *« sur divers fronts »* – y compris à propos de l'attitude à observer à l'égard de la Libye, a indiqué M. Christopher (en revanche, la guerre en Yougoslavie n'a même pas été mentionnée dans les déclarations publiques des responsables). Cependant, le point le plus nouveau semble être l'accueil réservé par la Russie aux dernières idées avancées par l'OTAN concernant sa politique à l'égard de l'Est.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 5

Prédire la maladie

La mise au point d'un test de la chorée de Huntington illustre l'urgence du débat sur la bioéthique face aux progrès de la médecine prédictive

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » : rarement dans l'histoire de la médecine le célèbre adage de Rabelais avait trouvé un tel terrain de mise en application. Rarement, auparavant, s'était posé avec autant d'acuité le problème des conséquences psychologiques et sociales d'une avancée de la connaissance.

De quoi s'agit-il ? Au moyen d'une technique – la PCR *(polymerase chain reaction)* – qui a valu cette année le prix Nobel de chimie à son inventeur, Kary Mullis (*le Monde* du 20 octobre), il est aujourd'hui possible d'indiquer à une personne qui le souhaite si elle va, dans quinze ou vingt ans, être atteinte d'une des plus graves maladies dégénératives héréditaires : la chorée de Huntington. C'est ce que vient de confirmer une équipe de chercheurs anglais dirigée par le professeur Peter Harper (Institut de génétique médicale, University of Wales, College of Medicine, Cardiff) dans une étude publiée par la revue scientifique internationale *The Lancet* (datée 16 octobre). Un test génétique, pratiqué à partir d'un simple échantillon de sang, suffit pour qu'une personne qui a dans sa famille un parent atteint de cette maladie apprenne qu'elle est, elle aussi, condamnée à mort. On imagine sans mal l'impact que l'annonce d'un tel résultat peut avoir sur un individu.

Tout a commencé en 1983, lorsque l'équipe du professeur James Gusella (Massachusetts General Hospital, Boston) a publié dans la revue scientifique *Nature* un article révélant qu'elle était parvenue à identifier la région chromosomique impliquée dans cette maladie héréditaire incurable, caractérisée cliniquement par la survenue de mouvements anormaux et de troubles psychiatriques et comportementaux. Il fallut ensuite attendre dix ans pour qu'une équipe constituée sous l'égide du Huntington's Disease Collaborative Research Group parvienne, au terme d'une extraordinaire enquête, à isoler le gène responsable de la maladie, situé sur le chromosome 4.

FRANCK NOUCHI

Lire la suite page 12



Le dalaï-lama en France

Le dalaï-lama est attendu à Paris, dimanche 24 octobre, pour son huitième séjour en France, où il devrait rester jusqu'au 14 novembre. Le chef spirituel et politique en exil des Tibétains sera reçu lundi à l'Académie française. Il rencontrera ensuite les maires de Grenoble, Bordeaux et Toulouse, donnera des conférences, ainsi que des enseignements religieux dans ces villes, où sont implantés des centres bouddhistes. Il se rendra également à Lourdes. Cette visite est, comme les précédentes, contestée par la Chine – qui occupe le « toit du monde » – et qui s'oppose à ce que le dalaï-lama soit reçu par des personnalités officielles.

Lire page 4

PS : le congrès de l'unité

Le congrès du Parti socialiste, réuni vendredi 22 octobre au Bourget jusqu'à dimanche, a accueilli avec satisfaction le message que lui a adressé François Mitterrand. Michel Rocard, qui devait être élu premier secrétaire samedi après-midi, avait rendu, auparavant, un hommage appuyé au chef de l'Etat, qu'il devrait rencontrer la semaine prochaine. Le geste de M. Mitterrand indique, outre une amélioration de ses relations avec le parti qu'il dirigea pendant dix ans, la volonté de rappeler son appartenance au camp des *« forces de progrès »* et sa fidélité à *« la cause de ceux qui travaillent, de ceux qui souffrent »*. Le congrès a commencé à réfléchir, d'autre part, sur les contours futurs de la gauche.

page 7

Nicolas Sarkozy invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement, sera l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 24 octobre, à partir de 18 h 30. Le débat aura pour thème : « Le gouvernement face aux défis économiques et sociaux ».

L'émission est également diffusée sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

COMMENTAIRE

L'accord salarial dans la fonction publique et la poursuite du conflit d'Air France

Plier sans renoncer

Un accord à l'arraché dans la fonction publique. Une négociation sur la corde raide à Air France, menée directement par la puissance publique. Dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 octobre, Edouard Balladur, qui avait souhaité jeudi à Poitiers que le conflit d'Air France cesse au plus vite, est passé à l'acte. Confronté à une situation économique difficile, alors que de nombreux dirigeants d'entreprise ne cachent pas leur scepticisme sur la réalité de la reprise en 1994, et à un chômage qui risque encore de battre des records avant qu'une hypothétique croissance permette d'en réduire la progression, le premier ministre a tenté de mettre fin à un conflit social d'autant plus dangereux qu'il est lourd de conséquences économiques sérieuses et écorne à l'étranger l'image de la France, et fait le nécessaire pour que de nouveaux feux ne s'allument pas dans la fonction publique.

La situation n'est pas sans rappeler la fin de l'année 1986 – la récession en moins, – lorsque, pleine cohabitation, alors beaucoup plus conflictuelle, le gouvernement avait essayé de mettre fin à une grève de la SNCF plus dure et plus longue encore que celle d'Air France, et avait aussi tenté – en vain – d'aboutir à un accord salarial dans la fonction publique. Pour M. Balladur, l'exercice ressemble à la quadrature du cercle. Il ne pouvait pas donner l'impression de gommer la rigueur qu'il préconise sur le plan salarial pour l'ensemble des salariés en lâchant trop aux fonctionnaires. Il ne pouvait pas davantage, malgré la « préoccupation » exprimée le 16 septembre par l'hôtel Matignon devant *« l'accumulation des plans sociaux dans plusieurs entreprises du secteur privé mais aussi du secteur public »*, plans que dans le dernier cas les pouvoirs publics avaient parfois contribué à... durcir, revenir complètement sur le plan d'économies d'Air France, sous peine de voir les salariés d'autres entreprises publiques soumises à des mesures de redressement, comme la SNCF par exemple, s'engouffrer dans la brèche et réclamer pour eux, forts du succès des personnels au sol de la compagnie aérienne, des dispositions aussi avantageuses. M. Balladur devait ainsi plier sans renoncer, céder tout en maintenant le cap. Un défi redoutable.

MICHEL NOBLECOURT

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a vingt ans

La fin du pétrole à bon marché

par Philippe Simonnot

LE mercredi 17 octobre 1973, à Koweït, une poignée d'hommes, dont la moitié sont vêtus de djellabas, s'enferment dans la minuscule salle de conférences d'un immeuble modeste pendant plusieurs heures consécutives. Le jeûne du ramadan n'est rompu qu'à 17 heures. *« Nous allons prendre maintenant notre petit déjeuner »*, disent en souriant certain d'entre eux en sortant du conclave. D'autres, discrètement, se rendent à la prière. L'atmosphère est, somme toute, bon enfant, surtout au regard du drame sanglant qui se joue à la même heure dans le Sinaï et sur le Golan, où la « guerre d'octobre » fait rage depuis plusieurs jours entre Israël et ses voisins arabes.

La discussion reprend, toujours à huis clos. A 20 heures, enfin, est annoncée la nouvelle qui stupéfie le monde entier : *« La production du pétrole brut arabe sera réduite de 5 % chaque mois jusqu'à ce que les Israéliens se soient complètement retirés des territoires occupés et que les droits légaux du peuple palestinien aient été restaurés. »* Un événement que même les experts les plus pessimistes n'avaient osé prévoir : l'« arme du pétrole » est dégainée, alors même que la bataille de chars et de missiles continue à faire rage.

Au moment même où les ministres annoncent leur décision, la télévision koweïtienne diffuse le discours d'Anouar El Sadate, prononcé la veille devant l'Assemblée nationale égyptienne. Sans doute le raïs sait-il déjà qu'il ne gagnera pas la guerre. Mais il a gagné une bataille, et cette victoire suffit à effacer des décennies d'humiliation de la « nation arabe ». Il sait aussi qu'il peut compter sur l'arme du pérole, car le successeur de Nasser, en qui l'Occident découvre, après l'avoir snobé, un formidable stratège, a combiné à l'avance le coup qui frappe aujourd'hui l'économie mondiale. Coup d'autant plus redoutable qu'il se combine à la décision prise la veille dans ce même Koweït, de quasiment doubler le prix du pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) (1).

Ce double coup qui renversait brutalement la table du jeu pétrolier mondial était-il prévisible ? Il est facile *a posteriori* de l'affirmer, et de se scandaliser de l'aveuglement des gouvernements occidentaux qui du jour au lendemain se retrouvaient pris à la gorge.

De fait, seulement un mois plus tôt, le 13 septembre, un personnage aussi considérable que George Shultz, secrétaire américain au Trésor, pouvait se permettre de déclarer *urbi et orbi* : *« Nous avons un peu calmé les rodomontades des producteurs arabes de pétrole en leur faisant valoir que les Etats-Unis prévoient de développer puissamment les ressources énergétiques intérieures. »* Sans le dire explicitement, le grand argentier américain répondait au roi Fayçal en personne, qui avait osé déclarer que *« le total soutien de l'Amérique au sionisme et sa position défavorable aux Arabes nous rendent extrêmement difficile de continuer à lui fournir du pétrole »*. Même venant d'un fidèle ami des Etats-Unis, le message de Fayçal n'était tout simplement pas crédible tant que les chars égyptiens n'auraient pas franchi le canal de Suez. Il était pourtant relayé par les grandes compagnies américaines opérant en Arabie saoudite. Ainsi le 26 juin 1973, Otto N. Miller, PDG de la Standard Oil of California, écrivait à ses actionnaires et ses employés – quelque 300 000 personnes – pour leur suggérer de plaider autour d'eux *« la cause des aspirations des peuples arabes et les efforts de ceux-ci pour rétablir la paix au Moyen-Orient »*. Mais cette démarche fut interprétée comme du vulgaire lobbying.

Le traumatisme du 17 octobre 1973 a fait oublier que l'expression « crise pétrolière » ne date pas de ce jour dramatique. Depuis le début de la décennie, le marché de l'or noir donnait des signes croissants de nervosité. De 1970 à octobre 1973, le prix du baril (2) avait augmenté de 50 %, et cette hausse faisait pousser des cris d'orfraie aux experts occidentaux les plus chevronnés. Pourtant, le prix de référence du baril n'était encore qu'à 2,60 dollars ! Que se passait-il ?

Tout simplement un déséquilibre grandissant entre la demande et l'offre. Depuis des décennies, le prix du pétrole était calé sur le coût de production dans le golfe Persique, soit 10 cents américains par baril. A ce niveau, il stimulait la consommation d'hydrocarbures et décourageait le développement de la production d'or noir ailleurs que dans le Golfe. De 1960 à 1972, la demande pétrolière occidentale était passée de 19 millions de barils/jour à 44 millions, le supplément de consommation étant satisfait pour l'essentiel par le pétrole du Moyen-Orient. L'économie occidentale dépendait ainsi de plus en plus de cette région névralgique.

Royalties et « prix affiché »

Le déséquilibre était encore aggravé par les premières manifestations du mouvement écologique, surtout aux Etats-Unis (en 1970, la Journée de la Terre vit défiler cent mille personnes sur la Cinquième Avenue à New-York). Cette pression des « environnementalistes » entraîna, d'une part, un nouvel accroissement de la demande de pétrole, préféré au charbon beaucoup plus polluant. D'autre part, elle opposa un obstacle supplémentaire au développement de l'offre en obligeant à renoncer au pétrole de l'Alaska : l'oléoduc qui devait acheminer le pétrole du Grand Nord faisant courir à la « nature » des risques jugés inacceptables.

Le marché de l'or noir commença à basculer pour de bon lorsque les Etats-Unis, à l'époque la première puissance pétrolière du monde, furent obligés de recourir de manière croissante à l'importation. Celle-ci atteignit en 1973 le niveau colossal de 6 millions de barils par jour (l'équivalent de 300 millions de tonnes), alors qu'au même moment l'extraction de l'or noir du sol américain plafonnait au niveau atteint en 1970.

Cette entrée massive des Etats-Unis sur le marché pétrolier eut pour conséquence non seulement de tendre les prix, mais aussi de gâter les relations entre les grandes compagnies et les Etats où elles opéraient. En principe, dans le régime de concession qui était encore en vigueur, c'était la compagnie exploitante qui décidait, en fonction de la conjoncture, du prix et des quantités de pétrole qu'elle extrayait du sol. L'Etat-hôte se contentait de toucher au passage des royalties, ainsi que des impôts sur les bénéfices de la compagnie.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole, fondée en 1960, avait obtenu d'entrée de jeu que les revenus fiscaux des Etats-membres fussent mis à l'abri des fluctuations du marché. Le système mis en place par l'OPEP, en accord avec les compagnies, était simple : royalties et impôts étaient calculés à partir d'un prix du pétrole fixe, dit *posted price* (prix affiché). Le risque du marché était ainsi entièrement supporté par les compagnies.



ORIENT PRESSE/SIPA

La réunion de l'OPEP du 17 octobre 1973. En fin de journée est annoncée une nouvelle qui stupéfie le monde entier : la production de pétrole brut arabe sera réduite de 5 % chaque mois.

Le décor changea du tout au tout lorsque les prix du marché commencèrent à monter sous la pression du déséquilibre décrit plus haut entre l'offre et la demande. A ce moment, les compagnies supportaient des royalties et des impôts inférieurs à ce qu'ils auraient été si les prix affichés avaient suivi les prix du marché dans leur hausse. Les compagnies virent ainsi augmenter leurs profits, alors même que les revenus des Etats pétroliers stagnaient. L'OPEP était prise au piège de la protection qu'elle avait elle-même mise en place. Et à mesure que les prix de l'or noir s'orientaient à la hausse, les Etats pétroliers prirent de plus en plus conscience des inconvénients du filet de sécurité qui les empêchait de profiter de la formidable aubaine qui se profilait à l'horizon.

L'inflation qui sévisssait dans les pays industrialisés était un autre motif d'inquiétude pour les Etats de l'OPEP, qui craignaient, à juste titre, de voir leurs revenus érodés par la hausse des prix des produits qu'ils importaient de l'Occident. Le 15 février 1971, ils obtinrent des compagnies l'engagement d'une augmentation du prix affiché de 2,5 % par an (ce qu'on a appelé les « accords de Téhéran »). Mais là encore, ils eurent vite l'impression d'avoir été floués, l'inflation occidentale étant deux à trois fois supérieure au rythme d'indexation retenue. En outre, Richard Nixon décidait le 15 août 1971 d'en finir avec la convertibilité-or du dollar et de laisser flotter ce dernier. Il s'ensuivit une dévaluation *de facto* du billet vert.

Fermer le robinet du Golfe

Aussi, durant les mois qui précédèrent le double coup des 16-17 octobre 1973, indépendamment de ce qui se tramait au bord du canal de Suez, de laborieuses négociations s'étaient engagées entre les compagnies et l'OPEP pour renégocier les « accords de Téhéran ». Un round ultime avait eu lieu à Vienne (Autriche) le 8 octobre, au surlendemain du lancement de l'offensive égyptienne. Il s'était terminé par un fiasco. Huit jours plus tard, à Koweït, les Etats pétroliers décidaient unilatéralement de faire passer le prix affiché du pétrole de 3 à 5,12 dollars. Quant à l'embargo, il ne visait pas seulement à nuire aux amis d'Israel. En déséquilibrant un peu plus le rapport entre la demande et l'offre, il garantissait que la nouvelle et brutale hausse des prix serait ratifiée par le marché. L'OPEP avait trouvé le truc : dans la situation du marché mondial, il suffisait de fermer le robinet du Golfe pour faire monter les prix. Un jeu d'enfant !

La révolution pétrolière était complète puisque les Etats de l'OPEP s'étaient rendus maîtres à la fois des prix et des quantités du pétrole extrait. La voie était grande ouverte pour d'autres hausses, et l'on ne tarda pas à le vérifier. Fin décembre à Téhéran, le chah d'Iran faisait admettre par l'OPEP un nouveau doublement du prix affiché du pétrole – 11,651 dollars par baril – complétant ainsi ce que l'on a appelé ensuite le « premier choc pétrolier ». En 1980, la révolution iranienne causerait le deuxième choc en faisant passer le baril au-dessus de 30 dollars.

Le coup d'octobre 1973 avait par ailleurs déclenché d'autres forces dont les ministres de l'OPEP étaient beaucoup moins conscients : les forces du marché allaient jouer avec le pétrole cher comme elles avaient joué avec le pétrole bon marché, mais en sens inverse. Du côté de l'offre, le développement de la production pétrolière hors de l'OPEP serait formidablement encouragé, mais aussi la recherche de sources d'énergie non pétrolières : charbon, nucléaire, hydraulique, solaire, etc. Du côté de la demande, la consommation pétrolière serait entravée, mais aussi la consommation d'autres sources d'énergie, le prix du pétrole servant de référence à l'ensemble des tarifs énergétiques. Au total, la croissance de l'économie mondiale serait non seulement ralentie, mais aussi, à taux égal, moins gourmande en énergie et particulièrement économe en pétrole.

Ces forces ont si bien joué pendant vingt ans qu'elles ont ramené en 1993 le prix de l'or noir, en termes réels, à sa valeur de 1973. A tel point que l'on redoute aujourd'hui un troisième choc pétrolier, par insuffisance d'offre et excès de demande. L'histoire du pétrole est un perpétuel recommencement !

(1) L'OPEP compend à l'époque onze pays : Venezuela, Iran, Irak, Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Abu-Dhabi, Libye, Algérie, Nigeria, Indonésie.

(2) Le baril équivaut à 158 984 litres (42 gallons américains). Une production de 1 million de barils par jour correspond à 50 millions de tonnes par an.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

De naguère au présent

La France de 1914 à nos jours
Sous la direction de Jean-François Sirinelli, en collaboration avec Robert Vandenbussche et Jean Vavasseur-Desperriers.
PUF, coll. « Premier cycle », 498 pages, 145 F.

LA connaissance de l'histoire proche, celle à laquelle se mêlent encore, mais de moins en moins en remontant dans le temps, les souvenirs de famille, reste floue, partielle et subjective. Elle s'accroche à des récits, maintes fois entendus, d'aïeuls qui ont vécu la Première guerre mondiale, les tranchées, les gaz, la grippe espagnole ; elle se concrétise dans de curieux objets d'ornement, telles ces douilles d'obus devenues vases de cuivre sur les cheminées ou dans les greniers ; elle prend forme dans *l'Illustration* et plus tard dans *Paris-Match*, ainsi que dans les photos des années 30 sur lesquelles nos mères, ou nos grand-mères, cachent sous des chapeaux-cloches des coupes à la garçonne ; elle rebondit à la faveur d'événements du jour qui trouvent des précédents dans le passé : l'explosion du Front populaire ou celle de Mai 1968, les combats de la Résistance ou les guerres coloniales, les scandales qui ont marqué les autres Républiques.

De temps en temps, un livre, un film, replonge le grand public d'aujourd'hui dans ce qui faisait l'actualité d'hier. C'est ainsi que l'on passe, dans le désordre, du régime de Vichy à la colonie française d'Indochine, d'un témoignage de ce que fut l'antisémitisme organisé jusqu'au niveau des enfants au récit d'un krach financier sous la Troisième République.

Bien sûr, l'histoire contemporaine est enseignée dans les écoles, mais c'est à grands traits et prudemment ; l'impression demeure que l'année scolaire est toujours trop courte pour pouvoir en terminer avec le programme du dernier chapitre d'un récit commencé avec nos ancêtres les Gaulois. Eh bien, il n'y a plus lieu de subir ce sentiment de frustration ! Le volume que publient les PUF, dans la collection « Premier cycle », sur *la France de 1914 à nos jours*, sous la direction de Jean-François Sirinelli, en collaboration avec Robert Vandenbussche et Jean Vavasseur-Desperriers, permet de l'effacer.

Dans l'esprit des auteurs, ce livre concernant les huit décennies d'histoire proche est d'abord destiné à l'usage des jeunes générations, mais ceux qui les ont vécues, au moins partiellement, seront tentés de s'y référer chaque fois qu'il s'interrogeront sur le puzzle de leur passé collectif. Voilà un bon moyen de s'y retrouver, de comprendre ce qui a pu échapper à notre entendement ou à notre connaissance, de donner un canevas à sa mémoire, en la redécouvrant sous la vision globale et distanciée de l'historien.

Les occasions de questionner ce passé non refermé ne manquent pas. Dans moins de trois semaines, la fête du 11 novembre célébrera la fin de la guerre de 1914-1918, dont le manuel rappelle qu'elle a commencé comme *« un gigantesque jeu de manœuvres »* avant de se terminer sur une non moins gigantesque saignée démographique. Elle a aussi marqué la fin de la société des rentiers et conforté le modèle républicain qui prolongera son âge d'or jusqu'aux années 30, *« au point d'avoir constitué à cette époque une sorte d'écosystème social »*. L'adhésion au projet républicain coïncide avec la montée en puissance des classes moyennes jusqu'à ce que la crise économique, sociale et morale des années 30 vienne bousculer cette harmonie.

La crise, voici qui nous renvoie à l'actualité : celle qui a éclaté le vendredi 29 octobre 1929 à la Bourse de New-York a touché tardivement la France, où pourtant la conjoncture s'était précocement retournée ; elle a eu des effets moins massifs, mais, en revanche, la dépression a persisté plus durablement qu'ailleurs, en raison, explique notre manuel, de la politique suivie par les différents gouvernements (protectionnisme, réduction de l'offre intérieure, refus de dévaluer, déflation). Diable !

Les années 30 ont d'autres caractéristiques : elles amorcent, avec le cinéma et la presse mais, surtout, la radio, la montée de la culture de masse qui connaîtra un autre essor dans les années 60 ; elles enregistrent un basculement démographique, qui se poursuivra très lentement, au profit des populations urbaines et aux dépens de la domination rurale ; elles voient grandir le rôle des intellectuels, qui se déterminent par rapport aux idéologies en vogue, le communisme et le fascisme.

Veut-on situer le régime de Vichy ? Pas de problème. Le mendésisme ? Il est analysé dans ses succès comme dans son échec, et dans son paradoxe car, en voulant moderniser la République, Pierre Mendès France *« prépare une démarche que Charles de Gaulle reprend quelques années plus tard »*, bien que, est-il rappelé, le premier n'ait pas approuvé les institutions mises en œuvre par le second.

Cette histoire proche de la France se poursuit jusqu'à nos jours, via les « trente glorieuses », Mai 68 et la présidence de François Mitterrand. Lorsqu'il y a matière à débat, comme pour 1968, les auteurs reviennent sur les interprétations qui ont été données des événements et les complètent par les enseignements que des études ultérieures ont pu fournir. Le manuel se termine par un chapitre consacré à l'évolution de la société française depuis le milieu des années 70, ses crises et les questions qu'elles posent, puisque c'est d'abord l'histoire de cette société, dans sa complexité et sa globalité, que les historiens ont voulu saisir.





CANADA

Les libéraux de Jean Chrétien devraient remporter les élections générales du 25 octobre

■ UNE INCONNUE – D'après tous les sondages, le Parti libéral de Jean Chrétien devait remporter les élections générales canadiennes du lundi 25 octobre. La seule inconnue est de savoir si M. Chrétien pourra former un gouvernement majoritaire ou minoritaire.

■ RÉGIONALISMES – Tout dépendra de la force qu'affirmeront deux partis régionalistes, nouveaux venus sur la scène fédérale : le Bloc québécois (indépendantiste) de Lucien Bouchard, en lice dans la seule province francophone, et le Reform Party de Preston Manning (ultraconservateur), présent dans l'Ouest.

■ USURE – Les conservateurs, au pouvoir depuis neuf années, seraient relégués au quatrième rang, selon les sondages.

MONTRÉAL

de notre envoyé spécial

Les paradoxes ne manquent pas pour les élections fédérales canadiennes du 25 octobre. Jean Chrétien, chef du Parti libéral, héritier politique de Pierre Elliott Trudeau et, comme lui, défenseur de la cause fédéraliste, est presque assuré, en raison de son avance dans les sondages, de devenir le prochain premier ministre. Mais ce Québecois qui met de la coquetterie à parler anglais avec un fort accent français devra sa victoire... au Canada anglais, principalement à l'Ontario.

Les libéraux s'attendent en effet à une déroute au Québec, où une soixantaine des soixante-quinze députés que la Belle Province envoie à Ottawa pourraient appartenir au Bloc québécois de Lucien Bouchard, une formation indépendantiste de création récente. M. Chrétien n'est même pas assuré d'obtenir un siège dans sa Mauricie natale, sur la rive nord du Saint-Laurent.

Il est déjà étonnant que Jean Chrétien soit tellement populaire en Ontario – la grande province anglophone, qui détient quatre-vingt-dix-neuf sièges au Parlement fédéral – et si peu au Québec. Mais la situation est rendue plus confuse encore par l'effondrement du Parti conservateur, au pouvoir à Ottawa depuis 1984. Il se pourrait fort bien que les conservateurs n'arrivent pas en deuxième position. Il reviendrait alors au Bloc québécois, un parti qui cherche à séparer le Québec du reste du Canada, de former l'opposition officielle, à moins que cette tâche n'incombe au Reform Party de Preston Manning, une formation populiste de droite presque uniquement basée dans l'ouest du pays.

Risque de « désintégration » du pays

L'unité du Canada, qui, il est vrai, a connu dans le passé des turbulences comparables, devrait donc être mise à rude épreuve dans les mois qui viennent. Un premier ministre presque entièrement rejeté par sa province d'origine, des tendances centrifuges aussi bien au Québec que dans l'Ouest et enfin, pour couronner le tout, le risque que les libéraux n'aient pas la majorité absolue aux Communes et soient donc contraints de former un gouvernement minoritaire, avec l'instabilité que cela implique. On comprend que M. Trudeau évoque le danger d'une *« désintégration du Canada »*, que fait peser, selon lui, la montée en puissance de M. Bouchard. Et aussi que Mme Campbell, premier ministre conservateur sortant, parle d'une *« italianisation »* de la vie politique canadienne.

L'impopularité de M. Chrétien dans sa province natale a des causes anciennes. Lorsqu'il appartenait au gouvernement de M. Trudeau, il a participé en 1981 à ce qu'on appelle ici le *« rapatriement »* de la Constitution canadienne, laquelle n'était jusqu'alors qu'une loi du Parlement de Londres datant de 1867. Les Québécois lui ont gardé rancune d'avoir, du même coup, veillé à la révision de la Loi fondamentale, qui ne fait nulle part mention de leurs particularités. Ce ressentiment s'est encore aggravé lorsque M. Chrétien, à l'époque dans l'opposition, a manifesté en juin 1987 son refus de l'accord du Lac-Meech, qui, pour la première fois, prévoyait d'accorder au Québec le statut de *« société distincte »*. Cette entente a finalement été rejetée, comme la suivante.

Le fait que les anglophones adorent apparemment l'allure un peu rustique de M. Chrétien, qu'ils jugent typiquement québécoise, ajoute encore à l'animosité d'une grande partie des Québécois à son égard. L'intéressé en est conscient. Tantôt il s'indigne et tantôt il hausse les épaules, ce qui, évidemment, n'arrange rien. *« S'il n'existait pas il faudrait l'inventer, c'est notre épouvantail et il est bien utile »*, nous confiait un militant indépendantiste.

La mauvaise campagne de Mme Campbell

M. Chrétien estime que le vote en faveur du Bloc québécois est avant tout un vote de protestation en raison de la mauvaise situation économique du Québec et qu'il ne signale pas la conversion d'une majorité des habitants de la province à la cause de l'indépendance. Un sondage récent lui donne raison : environ 20 % des électeurs potentiels du Bloc se disent fédéralistes.

La grande surprise de ces dernières semaines a été la très mauvaise campagne menée par Mme Campbell. La première femme premier ministre de l'histoire du Canada bénéficiait d'un considérable capital de sympathie lorsqu'elle a remplacé Brian Mulroney en juin dernier, mais, novice en politique, elle a cru que les Canadiens lui seraient reconnaissants de son *« parler vrai »*. Ils n'ont au contraire guère apprécié qu'elle leur dise que le chômage était une sorte de calamité naturelle contre laquelle les gouvernements ne pouvaient rien et qu'il ne diminuerait pas, selon toute vraisemblance, d'ici à l'an 2000...

Les chefs des partis n'ont manifestement pas la cote en ce moment au Canada. Kim Campbell pourrait ne pas retrouver son siège à Vancouver, en Colombie-Britannique. Et Audrey McLaughlin, chef du Nouveau Parti démocratique (social-démocrate), en chute libre dans le pays, est, elle aussi, en difficulté dans sa circonscription du Yukon.

M. Chrétien s'est attiré des appuis auprès des anglophones de l'Ontario par ses réticences à l'égard de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA), qui doit créer, à partir du 1er janvier prochain, un marché commun entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Les Ontariens redoutent que l'ouverture des frontières avec le Mexique ne leur enlève des emplois industriels. Là encore, M. Chrétien n'a pas craint de mécontenter les Québécois, plutôt favorables à l'ALENA. Le chef des libéraux a mené campagne sur les thèmes traditionnels de son parti : défense du système de protection sociale et d'assurance-maladie, rôle accru du gouvernement fédéral dans la relance de l'économie, notamment par un programme de grands travaux publics. Il a évidemment profité du fait que les conservateurs ont été au pouvoir tout au long de la plus dure récession que le pays ait connue depuis la seconde guerre mondiale.

Ce n'est nullement une vague d'enthousiasme qui pousse M. Chrétien vers le pouvoir, mais la volonté des Ontariens de maintenir l'unité du pays. Leur démarche, qui consiste à faire élire un Québécois à la tête du Canada, ne manque pas de subtilité. L'Ouest est plus réservé, qui s'apprête apparemment à voter massivement pour le Reform Party, qui a fait campagne contre Ottawa, contre l'immigration et, implicitement, contre le Québec, où il ne présente aucun candidat. Même si M. Bouchard affirme vouloir que *« le Parlement d'Ottawa fonctionne »* en attendant d'obtenir l'indépendance pour le Québec dans les deux ans qui viennent, les temps s'annoncent un peu difficiles pour le futur premier ministre du Canada.

DOMINIQUE DHOMBRES

HAÏTI

La pénurie de carburant crée de nouvelles tensions entre l'armée et le gouvernement

La stricte application de l'embargo pétrolier fait durement sentir ses effets en Haïti, où une nouvelle épreuve de force oppose le gouvernement constitutionnel aux militaires au sujet du contrôle des stocks de carburant.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Les maisons mères des trois compagnies pétrolières opérant en Haïti (Esso, Shell et Texaco) ont ordonné à leurs filiales de suspendre les ventes à la pompe. Dès vendredi 22 octobre, la plupart des stations-service étaient fermées. Dans l'une des rares stations encore ouvertes, rue Capois, dans le centre de Port-au-Prince, les automobilistes en longue file espéraient obtenir quelques litres d'essence. Un peu plus loin, rue Alerte, des dizaines de « tap-taps », les camionnettes qui assurent le transport public, étaient immobilisés faute de carburant. Le commandant en chef de l'armée, le général Raoul Cédras, a adressé une lettre au premier ministre, Robert Malval, l'enjoignant de mettre en place, *« dans les meilleurs délais, un plan de gestion de la distribution des stocks »*. M. Malval a répondu que le gouvernement n'était pas responsable de la réimposition des sanctions. *« C'est le non-respect par l'une des parties de l'accord de Governors Island* [signé le 3 juillet près de New-York] *qui provoque cette situation dramatique »*, a-t-il souligné. Il nous a cependant précisé que son gouvernement avait demandé au Conseil de sécurité des Nations unies des mesures d'exception pour le gaz butane et propane, utilisés par la population pour faire la cuisine.

La dernière cargaison de produits pétroliers a été livrée le 5 octobre. Au rythme normal de consommation d'environ 7 000 barils par jour, cet approvisionnement devait couvrir les besoins du pays jusqu'au 10 novembre. Bien qu'achetés par l'intermédiaire de la Banque centrale haïtienne – afin de limiter les effets de la dépréciation de la gourde, la monnaie locale – les stocks pétroliers appartiennent aux compagnies de distribution étrangères. Deux d'entre elles, la Shell et la Texaco (dont le réseau de distribution haïtien appartient à une société-écran, Green Pound, enregistrée aux îles Vierges britanniques) sont de droit britannique. La société contrôlant le réseau Esso est enregistrée aux Bahamas.

Durcissement des sanctions ?

Depuis deux ans, une partie des stocks, la « réserve stratégique », appartient à l'Etat haïtien. Elle est conservée dans des réservoirs construits par le riche industriel Fritz Mevz, qui, après avoir soutenu le coup d'État, affirme s'être rallié au retour du président Aristide. Une éventuelle réquisition des stocks pétroliers par l'armée constituerait *« une violation des droits de propriété »* et *« une action extrêmement sérieuse »*, a souligné le porte-parole de l'ambassade américaine. Celle-ci a rendu publique une première liste de quarante et une personnes et de trente-quatre institutions dont les avoirs ont été gelés aux Etats-Unis.

Dans l'hypothèse où les militaires empêcheraient le retour du président Aristide le 30 octobre, comme le prévoit l'accord, la communauté internationale envisage de durcir encore les sanctions contre Haïti. Parmi les mesures à l'étude, figure notamment la suspension des liaisons aériennes, a-t-on appris de bonne source.

Les menaces de bandes armées continuent d'entraver le bon fonctionnement du Parlement. Samuel Milord, un député favorable au président Aristide, a dû se réfugier dans une ambassade après avoir été menacé de mort et avoir échappé de justesse à une tentative d'enlèvement.

JEAN-MICHEL CAROIT

ÉTATS-UNIS : prison à vie pour deux Blancs qui avaient brûlé un Noir. – Mark Kohut, âgé de vingt-sept ans, et Charles Rourk, trente-trois ans, ont été condamnés, vendredi 22 octobre, par un tribunal de West Palm Beach (Floride) à la prison à perpétuité pour avoir grièvement brûlé un touriste noir, tout en proférant des propos racistes à son égard. Christopher Wilson, un New-Yorkais de trente-deux ans, avait été arrosé d'essence et brûlé à 40 %. – *(AFP.)*

PÉROU : un ancien ministre de l'intérieur condamné à six ans de prison. – Agustin Mantilla Campos, qui fut l'influent ministre de l'intérieur du président Alan Garcia (1985-1990), a été condamné, vendredi 22 octobre, à six ans de prison. Il a été reconnu coupable de *« détention illégale d'armes »*, au matin du « coup d'Etat civil » du président Alberto Fujimori, le 5 avril 1992. M. Mantilla a interjeté appel. – *(AFP.)*

REPÈRES

CENTRAFRIQUE

Le président Ange-Félix Patassé a prêté serment

Ange-Félix Patassé, élu président le 19 septembre, a prêté serment vendredi 22 octobre, devenant le quatrième chef d'Etat du Centrafrique, mais le premier à arriver au pouvoir au terme d'un processus électoral pluraliste.

Le nouveau président n'a pas encore désigné son premier ministre. Lors de la proclamation de sa victoire, M. Patassé avait annoncé son intention de constituer un gouvernement de large union nationale. Depuis cette date, il poursuit ses consultations. Son parti, le Mouvement pour la libération du peuple centrafricain, ne dispose que d'une majorité relative, avec 34 des 85 sièges au Parlement. – *(AFP.)*

SOMALIE

Manifestations d'hostilité lors de la visite de M. Boutros-Ghali

Le secrétaire général des Nations unies a justifié, vendredi 22 octobre, sa visite-éclair, le jour même, en Somalie, par son *« devoir de manifester* [sa] *solidarité à l'égard du personnel de l'ONU »* et de *« parler à tout le monde »*. Interrogé, lors d'une conférence de presse réunie à Nairobi, sur les manifestations que son voyage avait provoquées sur place, Boutros Boutros-Ghali a rappelé qu'il avait déjà connu des situations analogues, à Sarajevo par exemple, mais que *« la première responsabilité d'un secrétaire général est le moral du personnel de l'ONU »*.

M. Boutros-Ghali s'est rendu en Somalie en dépit de l'avis défavorable des autorités américaines, qui craignaient que sa visite ne provoque des incidents, comme lors de son précédent voyage, au mois de février dernier.

Le secrétaire général de l'ONU a passé de courts instants sur l'aéroport de Mogadiscio où il a visité un hôpital militaire, alors qu'il repartait pour Nairobi après avoir passé deux heures à Baïdoa. A Mogadiscio, des centaines de partisans du général Aïdid ont érigé des barricades de pneus enflammés tandis que des femmes et des enfants marchaient dans les rues en criant des slogans hostiles aux Nations unies. Des incidents ont aussi eu lieu à Baïdoa où des pierres ont été lancées sur un groupe de Somaliens venus accueillir M. Boutros-Ghali. – *(AFP.)*

GÉORGIE

Les forces gouvernementales reprennent l'offensive

Les forces gouvernementales géorgiennes ont repris, vendredi 22 octobre, plusieurs positions essentielles qu'elles avaient perdues ces derniers jours dans l'ouest du pays face à l'avancée des partisans de l'ancien président Zviad Gamsakhourdia. Les troupes fidèles au chef de l'État Edouard Chevardnadze ont ainsi repris la ville de Samtredia, nœud ferroviaire situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Koutaïssi, la deuxième ville du pays, que menaçait encore sérieusement l'avancée « zviadiste » au milieu de la semaine. – *(AFP.)*

La longue persévérance du dalaï-lama

Le chef spirituel tibétain, qui séjourne en France à partir de dimanche, incarne un demi-siècle de résistance à Pékin

Commencée à l'automne de 1950 – alors que les troupes chinoises venaient d'envahir le Tibet sans que les Nations unies émettent la moindre protestation – la traversée du désert du dalaï-lama s'accompagne, depuis un lustre, d'un intérêt plus actif de par le monde. Le premier signal de cette évolution a été donné par l'attribution, en août 1989, du prix Nobel de la paix au chef spirituel et leader politique en exil des Tibétains.

Depuis lors, il a été reçu par maints grands de ce monde, dont deux présidents américains, George Bush et, plus timidement, Bill Clinton, le premier ministre britannique John Major, les présidents tchèque Havel et polonais Walesa, et aussi le pape Jean-Paul II. En France, il a eu des entretiens, assez discrets, avec plusieurs ministres socialistes, depuis son premier voyage en France, en 1982, où Jacques Chirac lui avait offert une réception à la mairie de la capitale.

Bien qu'elles se soient montrées adeptes de la manière forte au Tibet, les autorités chinoises n'ont sans doute jamais été tentées de répéter à l'endroit du quatorzième dalaï-lama le mot de Staline à propos du pape : *«Combien de divisions?»* Elles sont, au contraire, conscientes de la gêne croissante que leur cause la capacité de projection désormais mondiale de celui que ses compatriotes nomment leur *«Précieux protecteur»*. C'est bien pourquoi elles tentent, depuis les années 80, de mettre fin à son exil de plusieurs décennies en Inde. Mais, lui offrant de rentrer... en Chine, avec la faculté de visiter de temps à autre le Tibet, Pékin démontre n'avoir pas encore pris la mesure de sa capacité de résistance, forgée dans les épreuves.

«L'accord de libération pacifique»

Il y a dans la vie de Tenzin Gyatso un *avant* et un *après* : la ligne de partage est ce mois de mars 1959 qui vit l'armée chinoise réprimer à coups de canon le soulèvement que son attitude colonialiste avait provoqué, avant d'annexer *de facto* le «haut-pays» au nouvel empire du milieu communiste. Le jeune homme, alors âgé de vingt-trois ans, dût s'exiler en Inde.

Jusque-là, Tenzin Gyatso n'avait guère été, en ses palais d'hiver (Potala) ou d'été (Norbulingka) qu'un écolier très «couvé» puis un étudiant, doué, en doctrine bouddhiste. En quête de la réincarnation du «Grand Treizième» dalaï-lama, décédé fin 1933 après plus d'un demi-siècle d'un règne auréolé par la proclamation (en 1913) de l'indépendance de son pays face à la Chine, un important abbé l'avait «reconnu» au début de 1937, alors âgé de dix-huit mois, parmi une famille nombreuse de modestes paysans d'un village de l'Amdo, province du nord-est du Tibet, selon des critères mêlant les immémoriales croyances du haut-pays dans les songes et les stratégies régionalistes.

Intronisé en 1940, il s'était, selon la règle, plié aux décisions des régents successifs, Reting et Taktra, vrais maîtres, en son nom, du Tibet. Même la décision d'anticiper de plus de deux ans l'âge de sa majorité, afin qu'il devienne un phare de pouvoir et un symbole d'unité après l'invasion de son pays, le 7 octobre, ne pouvait guère changer la donne : quel adolescent, comme lui, n'aurait pas davantage ressenti l'angoisse devant les virtualités de la situation?

Avant même la proclamation de la République populaire, le 1er octobre 1949 à Pékin, Zhude, «patron» de l'armée communiste, avait annoncé l'intention du nouveau pouvoir de réaffirmer sa suzeraineté sur le «Toit du monde», réputée établie au treizième siècle par les empereurs mongols et renouvelée en 1720 par les empereurs mandchous.

Le dalaï-lama s'éloigna donc de Lhassa début 1951, comme l'avait fait son prédécesseur lorsque des troupes étrangères menaçaient la capitale. Près de la frontière indienne, où il demeura sept mois, il attendit l'issue de la négociation imposée, à Pékin, par Mao et les siens à des représentants tibétains. Le 23 mai 1951 fut signé le *«plan en dix-sept points»* dit «accord de libération pacifique».

Sous les dehors d'une autonomie interne, ce texte organisait la vassalité du Tibet. Il ne laissa guère de choix à Tenzin Gyatso, qui dut admettre que son pays n'était plus qu'une *«nationalité dans la grande famille de la Mère patrie»* chinoise. L'installation à Lhassa, à partir de fin 1951, d'une garnison (près de 50 000 hommes) de l'armée populaire devait aider tout le monde à comprendre le nouveau cours des choses.

Tenzin Gyatso se souvient, dans ses mémoires» (*Au loin la liberté*) avoir entendu, de sa chambre, *«le roulement lent et obstiné des tambours»* qui précédaient les soldats. Sinistre accomplissement de la célèbre prophétie de son prédécesseur, le «Grand XIIIème» : *«Sous peu, les communistes seront à nos portes... Les monastères seront mis à sac... et les moines et les nonnes chassés ou exterminés. Le peuple sera dépouillé de ses droits et de ses biens. Nous deviendrons les esclaves de nos envahisseurs et nous errerons comme des vagabonds... Tous les êtres vivants cotoyeront la misère. Le temps s'écoulera lentement, dans une souffrance et une terreur incalculables.»*

«Un fonctionnaire chinois»

De fait, les années qui suivirent furent une lente descente à l'abîme pour le dalaï-lama, que les autorités chinoises, tout d'abord, forcèrent à renvoyer ses principaux ministres et à assumer la responsabilité gouvernementale. Reçu en 1954 à Pékin par Mao, le jeune homme dut cosigner la Constitution chinoise qui entérinait la servitude du Tibet. De son propre aveu pourtant, il a été *«très impressionné par l'idéologie»* [communiste]. Ce fils de pauvre estime que marxisme et bouddhisme partagent plus d'une valeur, telle l'importance donnée à l'*«intérêt commun de la société»*. L'une et l'autre doctrines, dit-il encore, s'intéressent *«moins à l'accumulation des richesses qu'au bon usage qu'il faut en faire»*. Enfin, ce passionné d'horlogerie, de transistors, et de photographie, né dans un pays où il n'y avait alors que trois automobiles, s'avoue, un peu naïvement, séduit par les réalisations technologiques de la Chine populaire.

Mao en personne annonça au jeune homme la création d'un *«comité préparatoire à la région autonome»* du Tibet. Tenzin Gyatso en sera fait, peu après, le président, tout nominal : selon ses termes, le «dieu-roi» est devenu *«un fonctionnaire chinois»*. Pourtant, dans l'*«immense solitude»* où est entré son pays, il croit devoir, en sa qualité de chef d'un bouddhisme non violent, osciller de la *«résistance passive»* à la *«coopération»* afin d'éviter le pire à ses compatriotes.

Or la Chine n'a pas tardé à montrer le vrai visage de sa sollicitude pour le pays. Si l'occupant s'efforce à la modération à Lhassa, il a déjà commencé la sinisation et la marxisation forcées dans l'est du Tibet. La collectivisation des terres y frappe en priorité les monastères, propriétaires de vastes domaines, et moines et nonnes, pourtant gens du peuple, y sont la première cible des nouvelles autorités. Aussi, dès 1956, une révolte éclate-t-elle dans le Kham. Elle va prendre de l'ampleur, au point de menacer, à partir de 1958, l'armée chinoise, et de gagner tout le pays, jusqu'à sa capitale, qui se soulève le 10 mars 1959.

Plus d'un million de morts

A l'époque, Tenzin Gyatso est pris dans une spirale de compromissions avec l'occupant. Les lettres qu'il échange avec le commissaire politique de l'armée sont assez compromettantes pour que Pékin ait l'idée de les publier, plus tard, en vue de le déconsidérer. Pour l'heure, le jeune homme ôte sa bure de *bikhshou* (moine), revêt un bonnet bordé de fourrure et un uniforme, s'assoit une fois encore sur ce «trône du lion» qui est le sien et, escorté par quelques dizaines de partisans, quitte silencieusement le Norbulingka dans la nuit du 18 mars.

Deux jours après, les Chinois attaquent, au canon, le palais d'hiver. Les rues se jonchent d'au moins 10 000 cadavres. Pékin avoue 87 000 morts dans le pays, pour 1959-1960. Ce n'est qu'un début : la révolution culturelle passera par là, plus dure qu'ailleurs (1966-1976); de famines en exactions et en révoltes matées, plus d'un millions de Tibétains mourront.

«Un simple moine bouddhiste»

Stupéfaite par la fuite du dalaï-lama, la Chine dira qu'il a été enlevé par des *«contre-révolutionnaires»*. Quoi qu'il en soit, le 31 mars, Tenzin Gyatso arrive en Inde, où le premier ministre Nehru, qui l'avait déjà reçu *«avec une douceur particulière»* en 1956, lui offre l'asile à Dharmsala, dans les contreforts de l'Himalaya. Le reste est mieux connu. Les titres des chapitres de *Au loin la liberté* résument ce que fut, ensuite, une vie ne conservant plus de la splendeur d'antan que son armature spirituelle : *«Une année de désespoir»*; *«100 000 réfugiés»* (les Tibétains qui choisiront, sur les pas de leur dalaï-lama, de vivre en Inde et au Népal); *«Un loup en robe de moine»*, selon la propagande de Pékin, qui finit par s'acharner sur lui; *D'est en ouest*, récit de ses voyages à travers le monde, qui vont s'accélérant depuis le milieu des années 80 (1), etc. Qui est cet homme à présent âgé de cinquante-huit ans, dont la vie publique recouvre déjà plus d'un demi-siècle?

Plutôt grand, assez trapu, le crâne presque rasé, un éternel sourire derrière ses lunettes de myope, Tenzin Gyatso a pris une épaisseur que laissait peu présager l'adolescent timide d'avant 1959. Quarante-deux ans de matérialisme chinois ne sont pas parvenus à dissoudre cette certitude de la majorité de ses compatriotes, qu'il est l'incarnation de Chenrézi, père et divinité protectrice du haut-pays : peuvent en témoigner tous les étrangers qui, à grands frais, ont eu accès à Lhassa ou une des villes ouvertes au tourisme dans les années 80, et qui se sont vu assaillir de demandes de photos du leader.

Les Tibétains ne se réfèrent à lui comme *dalaï-lama* que devant des étrangers : de fait, ce titre (qui signifie «océan de sagesse») fut d'abord conféré à la lignée par les Mongols, au seizième siècle. Aussi, pour les siens, il est *Koundoun* : «la présence», tout simplement. On comprend mieux, dès lors, pourquoi il peut dire sans crainte d'être démenti : *«Pour un Tibétain, le dalaï-lama, c'est le Tibet, et la vie tibétaine.»*

Chef spirituel du Tibet, il n'est pas pour autant un pape : le bouddhisme lamaïque compte quatre écoles, et le dalaï-lama n'est que le plus prestigieux des *gelougpas* (bonnets jaunes, allusion à la couleur des ornements liturgiques). Il est, en revanche, le chef politique incontesté du Tibet en exil. Mais il ne s'accroche pas à ses prérogatives. Dans un Tibet libéré, dit-il : *«Je ne participerai pas au gouvernement. Il y aura un président. Il assumera mes pouvoirs actuels.»* Quant à son titre religieux, *«Je peux*, dit-il *en faire présent à qui je veux et à partir de ce moment-là quelqu'un d'autre sera dalaï-lama. Je deviendrais un* bikhshou, *un simple moine bouddhiste* (2).*»*

Mais comment voit-il, précisément, la libération du Tibet? Dans deux lettres à Deng Xiaoping (1981, 1992) dont *le Monde* a eu communication, il écarte toute idée d'indépendance. Il ne lui rebute pas de répéter, fût-ce *«au risque de perdre la confiance du peuple»*, que l'avenir réside plutôt dans une autonomie en association avec la Chine. Il n'a, pourtant, reçu aucune réponse du maître de Pékin. En attendant, il note avec inquiétude l'afflux massif au Tibet de colons «hans», en quoi il voit une tentative de *«solution finale graduée»*.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Son premier voyage hors de l'Inde a lieu en 1967 (Japon, Thaïlande). Puis, en 1973, il se rend en Europe (Scandinavie; Rome, où Paul VI, premier chef d'Etat, le reçoit; Grande-Bretagne, le pays à l'Ouest qui a avec le siens *«les liens les plus étroits»*); en 1979, il fait sa première visite aux Etats-Unis, et aussi... en URSS (Moscou embarrasse ainsi la Chine); en 1982, il obtient son visa pour Paris.

(2) Conversation avec M. H. Goodman, dans *le Dernier Dalaï-lama ?*, éd. Claire lumière, 330 p., 178F.

CLÉS/ *Tibet*

■ **Un Etat.** Le Tibet est un Etat établi sur le plateau du Tibet. Selon les annales tibétaines, le premier roi du Tibet serait monté sur le trône en 127 av. J.-C. L'empire chinois a annexé le «toit du monde» au treizième siècle. La République populaire a réaffirmé sa suzeraineté sur le Tibet, occupé militairement en 1950, puis en officialisant cette dernière par l' «accord en dix-sept points» imposé en 1951 au dalaï-lama.

■ **Un territoire.** Selon les Tibétains, le Tibet a une superficie de 2,5 millions de km² et sa population approchait des six millions en 1949. Selon Pékin, le Tibet se réduit à une «région autonome», ou Xizang de 1,2 million de km² avec une population de 2,2 millions d'habitants. La «minorité nationale» tibétaine est officiellement estimée à 3,8 millions d'âmes (recensement de 1982), répartie entre plusieurs provinces voisines (Sichuan, Qinghai, Gansu...).

■ **Une religion.** La religion dominante au Tibet est le bouddhisme tantrique, ou lamaïsme, également pratiqué en Mongolie.

■ **Un chef.** Le chef spirituel, et temporel, des Tibétains, est le dalaï-lama. Tensin Gyatso est le quatorzième dalaï lama, dieu-vivant intronisé en 1940 et qui s'est enfui en Inde en 1959, lors de la répression, par l'armée chinoise, du soulèvement de Lhassa, réprimé brutalement. Depuis, il a établi son gouvernement en exil à Dharmsala, dans le nord de l'Inde.

INDE

Une quarantaine de séparatistes musulmans tués au Cachemire

NEW-DELHI

de notre correspondant

Une quarantaine de personnes ont été tuées, vendredi 22 octobre, dans la vallée du Cachemire au cours de violents incidents entre les forces de sécurité indiennes et des milliers de manifestants. Ces derniers avaient répondu à l'appel de chefs religieux et de dirigeants politiques locaux pour protester contre le siège de la mosquée Hazrat Bal, où sont retranchés depuis une semaine une centaine de militants séparatistes.

Le couvre-feu est imposé depuis le début de cette «crise» dans la capitale d'été du Jammu-et-Cachemire, Srinagar, où des mesures des sécurité exceptionnelles avaient été prises pour empêcher les manifestants de se diriger vers cette mosquée après la prière du vendredi. Cinq ou six personnes ont été tuées à Srinagar dans une série d'incidents avec les forces de l'ordre, qui ont tiré sur la foule à plusieurs reprises. Les heurts les plus sérieux ont cependant eu lieu dans le sud de la vallée, à Bijbehara, où une vingtaine de manifestants ont trouvé la mort.

Toute la semaine, les autorités civiles et militaires ont négocié avec les militants masqués retranchés à l'intérieur du complexe de l'Hazrat Bal, l'un des lieux saints éminents du Cachemire : ce monument renferme un poil de la barbe du Prophète, et il est vénéré par tous les musulmans indiens. Les militants accepteraient de quitter les lieux en échange de la garantie de pouvoir gagner librement le Cachemire pakistanais.

En 1963, la sainte relique avait mystérieusement disparu et de violentes manifestations avaient eu lieu dans Srinagar. Le poil avait peu après été retrouvé dans des conditions tout aussi mystérieuses... Les autorités indiennes affirment avoir pris la décision d'encercler l'Hazrat Bal pour empêcher les séparatistes de s'emparer de la relique. Cette affaire ne pouvait cependant tomber plus mal pour New-Delhi : elle coïncide en effet avec l'arrivée au pouvoir de Benazir Bhutto au Pakistan et avec un forum consacrée à la question cachemirie à Bruxelles. Islamabad ne s'est pas privé d'exploiter cette crise pour, une fois de plus, donner un maximum de publicité au problème du Cachemire.

Lors de son passage à Nicosie à l'occasion du sommet des pays du Commonwealth (*le Monde* du 23 octobre), jeudi, Mme Bhutto en a profité pour faire une audacieuse comparaison entre *«la situation au Cachemire, en Somalie et en Bosnie»*, rapporte le *Times of India*. Le ministre des finances indien, Man Mohan Singh, a, de son côté accusé Islamabad d'empêcher que se créent les conditions favorables à une éventuelle reprise des pourparlers bilatéraux sur une question qui empoisonne les relations entre les deux pays depuis quarante-six ans.

BRUNO PHILIP

PROCHE-ORIENT

La fin de la visite à Paris du chef de l'OLP

La France a pris des engagements concrets envers Yasser Arafat

«Je ressens une charge émotionnelle que je ne ressens pas toujours. D'abord l'émotion de voir que ce que nous souhaitions tous est en train de se réaliser sous nos yeux, le miracle de la paix» et aussi *«l'émotion d'être aux côtés d'un homme courageux qui a pris des risques considérables pour aller vers la paix»*. Une fois n'est pas coutume et pour imprimer un accent de sincérité aux engagements concrets pris par la France pour aider les Palestiniens, Alain Juppé n'a pas hésité, vendredi 22 octobre, à sortir des chemins battus du discours institutionnel.

Lors du dîner qu'il offrait en l'honneur de Yasser Arafat, au terme de la visite de ce dernier en France, le ministre des affaires étrangères a ajouté : *«Votre courage, votre clairvoyance, ainsi que celles de MM. Rabin et Pérès»* ont permis la conclusion de l'accord sur l'autonomie des territoires occupés, *«qui fait que rien ne sera plus comme avant»*. Et s'il a rêvé tout haut d'un Proche-Orient prospère, dont les peuples seraient réconciliés, où *«les réfugiés et les exilés»* retourneraient dans leurs foyers, où les Palestiniens auraient un Etat, il n'en a pas moins rappelé que *«l'essentiel du travail»* était encore à venir et que *«rien n'est définitivement gagné»*.

Dans l'immédiat, des initiatives concrètes ont été prises. Un protocole d'accord a été signé entre l'OLP et France-2 pour fonder une station de télévision palestinienne, *«avec le soutien des autorités françaises et de la CEE»*, a précisé Yasser Abed Rabbo, «ministre» de l'information de l'OLP. En outre, Paris interviendra, dès le prochain Conseil européen du 29 octobre, auprès de ses partenaires pour que l'aide promise par la CEE soit rapidement mise à disposition.

Outre sa contribution dans le cadre de la CEE (*le Monde* du 22 octobre), Paris a défini un programme d'aide humanitaire d'urgence de 6 millions de francs, destiné aux systèmes éducatif, de santé publique, et aux associations caritatives. Enfin un comité bilatéral d'experts se réunira sous huitaine, pour discuter de l'aide aux territoires occupés. Il sera présidé du côté palestinien par Abou Alaa, l'un des principaux artisans de l'accord d'Oslo. Il n'y a pas que la prospérité économique qui compte, a rappelé Alain Juppé à son hôte. *«Nous attendons de vous que vous représentiez au Proche-Orient un nouvel exemple de démocratie»*, a-t-il dit à Yasser Arafat. Et pour commencer, a commenté en privé un diplomate, un peu moins d'autocratie de la part de M. Arafat lui-même pour que les décisions puissent être rapidement prises et appliquées.

MOUNA NAÏM

France 2 va aider les Palestiniens à créer une chaîne de télévision

France 2 et l'OLP vont coopérer en vue de la création d'une chaîne de télévision palestinienne. L'accord signé en ce sens, vendredi 29 octobre, au siège de France 2, par Hervé Bourges, président de France-Télévision et Yasser Abed Rebbo, chef du département de l'information de l'Organisation de libération de la Palestine, prévoit que France 2 fournira l'aide nécessaire à la future télévision palestinienne pour l'organisation de ses structures administratives, juridiques et de production. France 2 apportera également son soutien pour l'accès aux images d'information internationales et accueillera des stagiaires.

Cet accord fait suite à des entretiens entre Yasser Arafat et Hervé Bourges. Une mission d'étude exploratoire, composée de représentants de France 2 et de la SOFRATEV (matériel TV) s'était rendue récemment à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza à l'initiative du ministère des affaires étrangères.

Le cadeau du général de Gaulle

Depuis plusieurs années, Yasser Arafat raconte à ses interlocuteurs français qu'il a sur lui une croix de Lorraine. Jacques Chirac a révélé, le 21 octobre, aux membres du conseil national du RPR, qu'il avait vu, de ses yeux, ce souvenir que le chef de l'OLP porte à son cou. Au cours de l'entretien que lui accordé le maire de Paris, M. Arafat, selon M. Chirac, a déboutonné le col de sa chemise. *«Parmi trois pendentifs au bout d'une chaîne, il m'a montré, dans un cercle, une croix de Lorraine en or*, a affirmé le président du RPR. *Il m'a dit que c'était le général de Gaulle qui la lui avait donnée en 1970 et que, depuis, il ne s'en était jamais séparé.»*

Le lendemain, Philippe Séguin a pu, à son tour, voir le «talisman» au cou du dirigeant palestinien lors d'un déjeuner qu'il lui a offert à l'hôtel de Lassay. Le président de l'Assemblée nationale a précisé que M. Arafat n'avait pas rencontré Charles de Gaulle, mais qu'il lui avait écrit, en 1970, pour lui demander cette croix, ainsi qu'un fac-similé de l'Appel du 18 juin. Le général, a dit M. Séguin, lui a répondu en lui envoyant *«au moins ces deux objets»*.

DIPLOMATIE

A l'issue d'une rencontre avec le secrétaire américain à la défense

M. Léotard prône « une attitude nouvelle de la France » dans une OTAN rénovée

« Les participations du ministre de la défense aux réunions de l'OTAN et du chef d'état-major des armées au comité militaire », qui ont cessé depuis que le général de Gaulle a retiré les forces françaises du commandement allié en 1966, *« sont évoquées actuellement par le gouvernement »* dans le cadre du Livre blanc sur la défense en cours de rédaction. C'est ce qu'a déclaré François Léotard à l'issue d'une séance de travail avec le secrétaire américain à la défense, Les Aspin, qui était de passage à Paris, vendredi 22 octobre. *« La France aura une attitude nouvelle »*, dans une OTAN rénovée.

« Nous n'avons pas tranché » ces questions, a ajouté le ministre français de la défense, mais *« des propositions seront faites dans les semaines qui viennent »*. M. Aspin, de son côté, a parlé de *« l'identité européenne de sécurité et de défense »*, se demandant devant la presse *« comment elle pourra se réaliser »*. Concernant l'idée d'un élargissement éventuel de l'OTAN à certains pays de l'Est, M. Léotard a précisé qu'il *« n'est pas possible d'étendre immédiatement les garanties de l'article 5 »* aux pays de l'Europe centrale et orientale. L'article 5 du traité de l'Atlantique-Nord prescrit que toute attaque armée contre un membre de l'OTAN est considérée contre une attaque dirigée contre l'ensemble des partenaires.

Un « partenariat pour la paix »



Suite de la première page

A en croire M. Christopher, ce nouveau concept de *« partenariat pour la paix »* aurait reçu le *« soutien enthousiaste »* des Russes. M. Eltsine lui-même l'aurait jugé *« sensationnel »*, selon un haut responsable américain. L'*« enthousiasme »* manifesté par une Russie qui, sans s'y opposer formellement, a exprimé de fortes réticences à une adhésion des pays de l'Est européen au pacte atlantique, risque d'accroître les doutes nourris dans ces mêmes pays quant à l'intérêt présenté par le nouveau concept de « partenariat ». D'après la proposition qu'ont présentée ces derniers jours plusieurs responsables américains, il s'agirait d'une sorte de salle d'attente où seront servis un certain nombre d'amuse-gueule, en particulier des *« entraînements conjoints »* entre l'OTAN et les pays de l'Est.

Ne pas inquiéter les Russes

Le secrétaire d'Etat n'a d'ailleurs paru faire aucune différence entre Moscou et les anciens « pays satellites » de l'Est européen, qui, si l'on s'en tient à ses déclarations publiques, seraient traités exactement sur le même pied. Le *« partenariat pour la paix »*, première étape d'une *« éventuelle extension de l'alliance »* est en effet ouvert *« à la Russie et à tous les autres pays de l'Est »*. Le souci de ne pas inquiéter les Russes est donc poussé très loin, alors même que nombre de responsables de l'OTAN jugent que, si une extension de l'organisation à certains pays de l'Est est envisageable à terme, une adhésion de la Russie signifierait la dissolution pure et simple de l'alliance.

En butte à de multiples critiques suscitées par une politique étrangère souvent jugée amorphe, hésitante et brouillonne, l'administration américaine paraît en tout cas décidée à se raccrocher à l'une des seules positions sur lesquelles elle n'a jamais varié : le soutien, en toutes circonstances, à Boris Eltsine.

Quand on a demandé à M. Christopher pourquoi il n'avait pas jugé utile de rencontrer des porte-parole d'autres tendances politiques russes, il s'en est tiré par une pirouette, expliquant que, *« dans la mesure où il avait bien compris »*, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères seraient candidats aux élections sur des listes différentes, et que donc il avait bien rencontré des représentants de différences tendances (M. Tchernomyrdine est supposé proche du parti eltsinien « modéré » récemment créé en vue des élections, M. Kozyrev appartenant lui au camp radical du « Choix de la Russie »). De la même manière, à un journaliste qui lui demandait comment il concevait des élections démocratiques avec une télévision sous le contrôle total du pouvoir, M. Christopher a répondu avec un certain agacement en faisant état des assurances données par M. Eltsine quant à la liberté du scrutin.

Le meilleur moment de la conférence de presse fut cependant l'intervention d'un représentant de la *Pravda* – désormais interdite de parution, – qui, dans un superbe américain, a demandé au secrétaire d'Etat si les événements du début octobre étaient conformes à sa conception de la démocratie. L'ambassadeur des Etats-Unis, Thomas Pickering, s'étouffait de rire, mais c'est le ministre russe des affaires étrangères, M. Kozyrev, qui a répondu en des termes un peu sibyllins : *« Le fait que la* Pravda *demande aux Américains de soutenir la démocratie parle pour lui-même. »*

JAN KRAUZE

M. Balladur à Moscou les 1er et 2 novembre. – Le premier ministre, Edouard Balladur, effectuera une visite officielle à Moscou les 1er et 2 novembre. Il s'y entretiendra avec le président Boris Eltsine ainsi qu'avec le chef du gouvernement russe, Victor Tchernomyrdine, précise Matignon.

EUROPE

ITALIE

Le chef d'état-major des armées a démissionné

Le malaise qui affecte depuis plusieurs jours l'institution militaire italienne s'est encore accru, vendredi 22 octobre, avec la démission du chef d'état-major des armées, le général Goffredo Canino.

ROME

de notre correspondante

Une bombe, mystérieuse et sans victime, au tribunal de Padoue le matin ; la démission du chef d'état-major des armées, le général Goffredo Canino, l'après-midi : l'Italie, qui ne vit déjà plus depuis cinq jours que suspendue au souffle de vie du metteur en scène agonisant, Federico Fellini, s'est enfoncée encore un peu plus, vendredi, dans l'incompréhension et la frustration qui ont caractérisé ces derniers jours.

Après la série de scandales et de demi-révélations (tentative de coup d'Etat, trafic d'armes, etc.) qui ont conduit à des sanctions dans l'armée et à la mise en œuvre d'une réforme drastique des services secrets, la démission du général Canino traduit un mouvement de découragement et de mauvaise humeur de la part de militaires qui se sentent un peu trop utilisés comme paravent – ou paratonnerre ? – de certains calculs politiques.

En témoigne l'oraison funèbre destinée au général, avec sa légèreté habituelle, par l'idéologue de la Ligue lombarde, le professeur Gianfranco Miglio : *« Il n'y a pas de forces en Italie, encore moins armées, nous pourrions être envahis par la République de San-Marin ou la principauté de Monaco. Alors qu'un général s'en aille ce n'est qu'une banane de moins dans une république bananière... »* En un mot, un climat *« trouble et préoccupant »* comme le dénonce le secrétaire du PDS (ex-PCI) Achille Ochetto.

Le conseil des ministres s'est réuni tard dans la soirée à Rome, vendredi, pour examiner la situation dans les forces armées et procéder au remplacement du général Canino par le général Bonifazio Incisa di Camerana, âgé de cinquante-neuf ans, qui commandait depuis 1992 la région militaire du Nord-Ouest.

Le nouvel assassin d'Aldo Moro

Jeudi, selon un rituel désormais aussi établi que discret, le juge Antonio Di Pietro a interrogé pendant plus de quatre heures, et pour la troisième fois, l'ex-secrétaire du Parti socialiste, Bettino Craxi, à Rome. Après quoi, le juge est parti pour Milan, emportant avec lui une vingtaine de feuillets bien remplis. D'après certaines indiscrétions, y figureraient des noms mais aussi des détails sur les grosses entreprises italiennes ainsi que sur *« tous »* les partis politiques, sans oublier, évidemment, le PDS.

Au même moment, à défaut de se voir expliquer les ambiguïtés du présent, les Italiens ont été confrontés, une nouvelle fois, aux mystères du passé, en l'occurrence, ceux qui entourent l'enlèvement et l'assassinat du président de la Démocratie chrétienne, Aldo Moro, en 1978. Et là, justement, quelque chose vient peut-être de s'éclaircir. Selon l'ex-membre des brigades rouges, Adriana Faranda, il y aurait bien eu un *« quatrième »* homme dans l'appartement de la rue Montalcini transformée en *« prison du peuple »*, où était détenu Aldo Moro, en plus des trois « brigadistes » déjà identifiés, Mario Moretti, Prospero Gallinari, Anna Laura Braghetti.

De plus, ce serait ce fantomatique « quatrième », Germano Maccari, parfois évoqué sous le nom de *« l'ingénieur Altobelli »* qui aurait tiré sur le leader de la Démocratie chrétienne et non Prospero Gallinari, le « brigadiste » actuellement emprisonné et tenu pour l'assassin de Moro.

Au dernier moment, Gallinari aurait *« craqué »* et se serait mis à pleurer. Alors, avec Moretti, Maccari aurait empoigné, qui la petite mitraillette, qui le pistolet de calibre neuf qui ont servi à tuer Moro. C'est du moins ce qu'a raconté aux juges romains, au terme d'un dramatique interrogatoire, Adriana Faranda, décidée à parler. En revanche, les trois protagonistes de l'enlèvement et l'assassin présumé sont restés muets, peu décidés à collaborer avec les juges qui les ont interrogés. Cette nouvelle version, quinze ans après les faits, est-elle enfin la bonne ?

Comme pour mieux embrouiller cet inextricable écheveau de mystères passés, on apprenait au même moment qu'une commission rogatoire venait d'être envoyée en Suisse, à Genève, pour enquêter sur un coffre de la Banque Paribas, où se trouveraient six mille milliards de lires (environ 20 milliards de francs) « confiés » à un financier vénézuélien, par un groupe d'hommes d'affaires, dont Roberto Calvi, la veille du jour où le président de la Banco Ambrosiano a été retrouvé, le 18 juin 1982, pendu sous un pont, à Londres.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

GRÈCE : élection du président du Parlement. – Apostolos Kaklamanis, cinquante-sept ans, l'un des ténors du Pasok, le Parti socialiste vainqueur des élections du 10 octobre, a été élu, vendredi 22 octobre, président du Parlement grec par 165 voix sur 300. Sur les cent soixante-dix députés dont dispose le Pasok à la Chambre, un était absent et quatre ont voté blanc ou nul. Les socialistes, qui disposaient de cent soixante et onze sièges après les élections, en ont, pour le moment, perdu un : un recours introduit par la Nouvelle Démocratie (ND, conservateur), battue à ces élections, a été accepté par la Cour électorale. Les amis de Constantin Mitsotakis gagnent donc un siège, au Pirée, et passent de cent dix à cent onze députés. Pour sa part, le Pasok a déposé trois recours, toujours en examen. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Séville un an après l'Expo

SÉVILLE

de notre envoyé spécial

COMBIEN de fois a-t-il été dit que 1992 ne serait pas 1929, que l'Exposition universelle de l'an dernier ne suivrait pas les traces de l'exposition ibéro-américaine – juste avant la grande dépression – qui fut un échec ? Entre 1929 et 1992, il n'y a que deux chiffres inversés, mais surtout des risques de fortes similitudes, quant à l'ampleur de la crise économique, et en fin de compte une différence de taille. L'Expo 92 fut un succès.

La difficulté est maintenant de faire fructifier cette réussite, afin que ces six mois de *« fêtes andalouses »* n'aient pas été qu'une parenthèse. C'est là que les lendemains que l'on annonçait prometteurs deviennent quelque peu désenchantés et que le goût d'amertume de 1929 s'installe dans la bouche.

Lorsque, le 12 octobre 1992, les portes de l'Expo se sont fermées derrière les 15,5 millions de visiteurs, sur des gerbes de feux d'artifice, les vingt-cinq mille employés se sont vite rendu compte que la seule porte qui leur était désormais ouverte était celle du chômage. Des plaisantins avaient placardé sur la porte de l'INEM (équivalent de l'Agence nationale pour l'emploi) un autocollant publicitaire de l'Expo : *« Tienes que venir » (« Tu dois y aller »)*. Plus d'Expo, plus de boulot.

Décidément, Séville n'a pas de chance, et le tremplin constitué par l'important investissement réalisé à cette occasion pourra difficilement être mis à profit, pour cause de crise mondiale. Comme le dit en plaisantant Rafael de la Cruz, président de Cartuja 93, la société contrôlée à 51 % par l'Etat, dont l'objectif est d'assurer un devenir aux 215 hectares de l'île de la Cartuja : *« Dans trente ans, lorsque Séville organisera une manifestation mondiale, chacun saura que la crise n'est pas loin. »*

Le maire, Alejandro Rojas-Marcos, n'a pas l'intention d'attendre aussi longtemps puisqu'il estime que faire de Séville une ville olympique en l'an 2004 est un objectif parfaitement *« atteignable »*. Cela permettrait peut-être de mettre un terme à cette maudite fatalité et d'utiliser une nouvelle fois le capital investi puisque, pour le moment, il est plutôt en sommeil. Il n'est pas interdit au maire de rêver, mais il faut d'abord trouver une utilisation à toute l'infrastructure et au potentiel installés sur cette île, à la chartreuse *(cartuja)* rénovée qui a servi de résidence à Christophe Colomb et où il a préparé son quatrième et dernier voyage.

Aujourd'hui, un an après l'Expo, le site est partagé en trois zones : administrative, ludique et scientifique. Le parc ludique composé des anciens pavillons thématiques et des pavillons des communautés espagnoles autonomes, situés autour du lac, a ouvert ses portes le 5 juin. Depuis, deux millions et demi de personnes se sont rendues dans ce qui est devenu un nouveau centre d'attractions de Séville, le carrefour de la jeunesse, qui s'y retrouve en fin de semaine dans les bars et les discothèques ou pour assister à des spectacles.

Ce lieu, épicentre d'une *movida* sévillane, a été séparé du reste du site par une énorme barrière derrière laquelle les pavillons conservés attendent qu'on leur trouve une destination. Tel celui de la France, qui, donné à l'Espagne, est actuellement muré dans ses miroitements gris sans que l'on sache quand et comment il sera réutilisé.

Illusions perdues

Çà et là, entre les pavillons silencieux, sont apparues les taches de sable jaune laissées par ceux qui ont préféré partir sans laisser de trace, sinon celle d'un espace vide, dont l'herbe hésite encore à prendre possession. Les avenues sont désertes, les boutiques vides et les vaporisateurs d'eau en congé. Jeudi soir 14 octobre, la vie est soudain revenue dans un petit coin : fleurs, discours et jets d'eau pour l'inauguration de Technologica, centre pour la qualité et la fiabilité des composants électroniques.

Il s'agit de la sixième société à élire domicile dans le nouveau centre technologique et scientifique de la Cartuja. Au total, trente-quatre entreprises ont donné leur accord pour s'installer dans cette enceinte qui leur offre, outre des avantages fiscaux importants, des moyens technologiques d'avant-garde pour développer leurs recherches.



Inauguré le 12 octobre, parmi les cris d'indignation des Sévillans contre Manuel Chaves, président de la junte (gouvernement) d'Andalousie, en retard pour cette occasion, le parc technique et scientifique est une œuvre de longue haleine, comme le reconnaît Rafael de la Cruz. *« Il faut être réaliste,* dit-il, *le moment n'est pas bon, mais nous ne l'avons pas choisi. »* Ce Catalan estime qu'il faudra près de dix ans pour que le projet *« vienne à maturation »*.

En attendant, les Sévillans devront vivre avec leurs illusions perdues et continuer de faire la queue devant les banques pour toucher leurs allocations-chômage. Depuis la fin de l'Expo, le nombre de sans-emploi, dans la province de Séville, a augmenté d'un peu plus de vingt mille. A la fin du deuxième trimestre de cette année, 31 % de la population active était sans travail.

Ce qui fait dire à Candido Menez, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs (UGT), que, si l'Expo a été *« positive »* pour la création d'infrastructures fondamentales à Séville et dans sa région, elle a également engendré des effets pervers, comme le renchérissement du coût de la vie, et surtout n'a pas permis la création d'emplois. *« Une bulle, une belle fête sans retombées »*, dit ce syndicaliste, qui craint que l'Andalousie, désormais servie, passe en queue des priorités. *« L'Expo ne peut être utilisée comme un alibi car il reste beaucoup à faire »*, conclut Candido Menez, qui considère que la spéculation a joué un rôle trop important.

Du côté officiel, au ministère de l'économie et des finances, le secrétaire d'Etat Francisco Ferraro Garcia insiste beaucoup sur les effets positifs, faisant remarquer lui aussi que le retard de l'Andalousie et de Séville ne peut être comblé par le biais d'une Exposition universelle. Ce ne fut qu'un point de départ, qui a permis de mettre en place un cadre qu'il faut désormais utiliser et rentabiliser. Pour le moment, mille cinq cents personnes sont employées sur le site. Les prévisions sont de l'ordre de trente mille. Pour quand ? Arturo Moya, président de la chambre de commerce, estime que, tout en ayant été un succès pour l'Espagne, l'Expo *« n'a pas su ou n'a pas voulu consolider l'initiative privée »*.

Et pourtant, on en a vu ici, des investisseurs privés, notamment dans l'hôtellerie, appâtés par les profits, qui ont construit à tour de bras et ont fait valser les prix ! Un an après, les résultats sont plutôt gris. La capacité hôtelière, qui était passée en une seule année de dix-neuf mille six cents lits à trente un mille six cents, s'est révélée tout à fait surdimensionnée. Quatre hôtels ont dû fermer leurs portes. Un autre va être transformé en hôpital. Un cinquième, Principe de Asturias, établissement luxueux de trois cents chambres jouxtant le site de l'Expo, est actuellement mis aux enchères.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, la saison touristique 1993 n'a pas été bonne. Il y eut bien sûr le phénomène : « Séville on connaît déjà », mais surtout : « L'arnaque, on connaît aussi ». Alors, il ne reste plus aux Sévillans qu'à attendre des jours meilleurs. Le fatalisme, en Andalousie, on connaît. Il suffit d'attendre que la chance tourne. Après des années de sécheresse, cet automne, il ne cesse de pleuvoir...

MICHEL BOLE-RICHARD

INTERNATIONAL

EUROPE

BOSNIE

Les Musulmans sécessionnistes de Bihac s'allient avec les Serbes et les Croates

Un *« accord de paix durable »* a été signé entre le leader des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et Fikret Abdic, le leader musulman sécessionniste de la région de Bihac, a annoncé vendredi 22 octobre à Belgrade le président de Serbie Slobodan Milosevic. La veille, M. Abdic avait signé un accord à Zagreb avec le leader des Croates de Bosnie Mate Boban.

Président de la « région autonome de Bosnie occidentale » autoproclamée en septembre (deux cent dix mille habitants), M. Abdic apparaît de plus en plus comme l'homme que poussent les Serbes et les Croates afin que le président Izetbegovic ne puisse plus prétendre représenter tous les Musulmans de Bosnie. Fikret Abdic avait approuvé le plan de paix Owen-Stoltenberg. *« La moitié du territoire de l'ancienne Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui en paix. J'espère qu'il ne faudra pas attendre très longtemps pour voir s'installer une paix juste dans toute l'ex-Bosnie »*, a déclaré Slobodan Milosevic, entouré par MM. Karadzic et Abdic, à l'issue d'une rencontre de plus de deux heures à la présidence de Serbie.

M. Milosevic a, en outre, indiqué avoir été en contact téléphonique *« ces derniers jours »* avec M. Izetbegovic, lord Owen et Thorvald Stoltenberg pour relancer le processus de négociations interrompu après le rejet du plan par les Musulmans fin septembre. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : les libéraux contre Steffen Heitmann – Le Parti libéral (FDP), membre de la coalition au pouvoir, préférera soutenir lors de l'élection du président de la République par un collège de grands électeurs, prévue en 1994, le candidat de l'opposition sociale-démocrate (SPD), Johannes Rau, plutôt que celui du chancelier Helmut Kohl, Steffen Heitmann, a déclaré, vendredi 22 octobre, le secrétaire général du FDP, M. Heitmann, un théologien est-allemand devenu ministre de la justice de Saxe (ex-RDA), s'est attiré des critiques pour ses déclarations sur le régime nazi, la femme au foyer ou l'immigration. – *(AFP.)*

Libération de cinq skinheads. – Un tribunal de Magdebourg, dans l'est, a libéré, vendredi 22 octobre, cinq skinheads qui avaient été condamnés en première instance à des peines de prison ferme, pour avoir participé à une attaque au cours de laquelle un punk avait été tué en mai 1992. Les magistrats ont décidé en appel d'assortir du sursis les peines de dix à vingt mois de prison ferme prononcées il y a un an par un autre tribunal.

RUSSIE : les élections locales auront lieu entre décembre et mars. – Le président russe Boris Eltsine a émis, vendredi 22 octobre, un décret ordonnant la tenue d'élections pour le renouvellement des organes représentatifs locaux entre décembre 1993 et mars 1994 dans les régions, districts et villes de Russie. Les législatives ainsi qu'un référendum sur la nouvelle Constitution doivent se tenir le 12 décembre et l'élection présidentielle anticipée a été fixée par le président russe au 12 juin 1994. – *(AFP.)*

AFRIQUE

BURUNDI

Des réfugiés hutus font état de massacres après le coup d'Etat contre le président Ndadayé

Des milliers de Burundais se sont réfugiés au Rwanda depuis le coup d'Etat de militaires tutsis contre le régime du président hutu Melchior Ndadayé jeudi 21 octobre. Des témoins font état de massacres, alors que le pays reste coupé du monde.

KANYARU
(poste frontière Rwanda-Burundi)

de notre envoyé spécial

Le cadavre d'un jeune homme, les bras liés derrière le dos, roule dans les eaux boueuses de l'Akanyaru, qui marque la frontière entre le Rwanda et le Burundi. Son visage apparaît un bref instant à la surface, suscitant des ricanements parmi les badauds sur la berge rwandaise. *« Ils ont reconnu un Tutsi »* dit Jean-Paul, notre guide, pour expliquer la réaction de la foule. *« Quand les paysans hutus tombent sur un Tutsi isolé, ils le ligotent et le jettent dans la rivière »* poursuit Jean-Paul, comme s'il s'agissait d'une « tradition » dès que les tensions ethniques resurgissent au Burundi entre Hutus (85 % de la population) et Tutsis.

Le renversement, jeudi 21 octobre, de Melchior Ndadayé, premier président hutu de l'histoire du pays, démocratiquement élu le 1er juin dernier – et dont la mort n'était pas confirmée officiellement samedi matin, malgré la multiplication d'informations concordantes – a suscité de nouveaux massacres, après ceux de 1988 (entre cinq mille et vingt-cinq mille morts selon les sources) et ceux de 1972 (plus de cent mille morts).

Au poste frontière de Kanyaru-Haut, les réfugiés racontent que l'armée a déjà commencé à massacrer les intellectuels et les fonctionnaires de Kayanza, à 20 kilomètres d'ici. *« Dans un premier temps ils ont regroupé tous les Tutsis dans les casernes pour les mettre à l'abri*, déclare l'un d'eux, *puis ils ont commencé à éliminer l'élite hutu. On m'a même parlé d'un Hutu, membre influent de l'UPRONA* (l'ancien parti au pouvoir) *qui avait trouvé refuge parmi les Tutsis mais qui a été rejeté dans la rue par les militaires. »*

Formation d'un gouvernement en exil

A 3 kilomètres du poste frontière, côté burundi, plusieurs arbres abattus en travers de la route bloquent la circulation. Quelques villageois hilares agitent les bras en signe de victoire. Est-ce la résistance que le gouvernement renversé a appelé de ses vœux ? Selon plusieurs témoignages, la majorité des réfugiés sont des femmes et des enfants alors que les hommes seraient restés au Burundi pour se battre.

Aucune nouvelle ne parvient de la capitale, qui serait totalement isolée par les putschistes. D'après la délégation du Comité international de la Croix-Rouge, qui a obtenu l'autorisation de circuler à Bujumbura, les hôpitaux n'ont pas besoin de médicaments. *« Qu'est-ce que ça veut dire*, s'interroge un expatrié de Kigali, *il n'y a pas de blessés parce que le coup d'Etat n'a pas été sanglant, ou parce qu'on ne compte que des morts ? »*. Le responsable de la Croix-Rouge au Rwanda a annoncé vendredi que trente-cinq mille Hutus du Burundi avaient franchi la frontière avec le Rwanda.

Dans la capitale rwandaise, où une manifestation contre le renversement du président Ndadayé a eu lieu vendredi, on s'attend à une réaction plus importante de la population, voire du gouvernement. Le ministre burundais de la santé, le Dr Jean Minani, en visite au Rwanda au moment du coup d'Etat, a annoncé samedi, sur les ondes de la radio rwandaise, le transfert à Kigali du gouvernement légal burundais *« provisoirement en exil »*. Il a encore lancé un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour aider au rétablissement des institutions démocratiques du Burundi.

JEAN HÉLÈNE

L'Egypte va entreprendre des contacts au Conseil de sécurité. – L'Egypte, dont le chef de l'Etat, Hosni Moubarak, préside actuellement l'Organisation de l'unité africaine (OUA), va prendre des contacts auprès du Conseil de sécurité afin de remédier à la situation au Burundi, a annoncé vendredi 22 octobre le ministère égyptien des affaires étrangères. – *(AFP.)*

TCHAD

L'ancien dissident Abbas Koty a été tué au moment de son arrestation

L'ancien chef de guerre dissident, Abbas Koty, qui était récemment rentré au Tchad, a été tué, vendredi 22 octobre, à N'Djamena, et plusieurs de ses proches ont été arrêtés, a annoncé, samedi, le gouvernement. Selon les autorités locales qui ont instauré un couvre-feu de 23 heures à 5 heures locales sur tout le territoire, M. Koty se serait opposé aux forces de l'ordre venues l'arrêter après la découverte d'une tentative de coup d'Etat dont il aurait été le maître d'œuvre.

Samedi matin, le calme régnait dans la capitale. La population vaquait normalement à ses occupations et les forces armées n'étaient pas visibles dans les rues. Vendredi après-midi, quelques coups de feu avaient été entendus dans le quartier où résidait M. Koty depuis son retour au Tchad. Des mouvements de troupes inhabituels avaient aussi eu lieu.

Dans un message à la population, le gouvernement a déclaré que *« tout sera mis en œuvre pour sauver le processus démocratique »* en cours dans le pays. Les autorités locales ont affirmé avoir été informées depuis *« quelque temps »* de *« rumeurs persistantes »* sur l'imminence d'un coup d'Etat. Après investigation, les forces de l'ordre auraient découvert des *« pièces à conviction »* sur les préparatifs de ce coup de force et auraient alors voulu procéder à l'interpellation des comploteurs qui auraient refusé d'obtempérer.

Ancien ministre et chef d'état-major du président Idriss Deby, le colonel Koty, était entré en dissidence au mois de juin 1992, après avoir été accusé d'être impliqué dans une tentative de coup de force.

M. Koty était rentré, le 17 août, à N'Djamena, après avoir signé, à Tripoli en Libye, un accord avec des émissaires du chef de l'Etat. Le 16 octobre, il en avait signé un second qui prévoyait la transformation de son mouvement, le Comité national de redressement (CNR), en parti politique, et le regroupement de ses partisans dans l'est du pays en vue de leur intégration dans l'armée nationale. – *(AFP.)*

ANGOLA : intensification des mouvements de troupes. – Le représentant spécial des Nations unies en Angola, Alioune Blondin Beye, a confirmé, vendredi 22 octobre à Luanda, une intensification des *« mouvements de troupes »*, du côté des forces armées angolaises comme de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) dans différentes régions du pays. Alors que l'ONU a pu reprendre cette semaine sa distribution d'aide humanitaire sur tout le territoire, ces informations ont ravivé les craintes d'une recrudescence de la guerre civile. – *(AFP.)*

NIGER : dix militants de l'opposition condamnés à trois ans de prison. – La radio nationale a annoncé, vendredi 22 octobre, la condamnation à trois ans de prison de dix militants du Mouvement national pour la société de développement (MNSD), ex-parti unique, opposition), à Maradi, dans l'est du pays pour avoir molesté le maire d'une commune de la région. – *(AFP.)*

ZAÏRE : manifestation d'opposants devant l'ambassade de France à Bruxelles. – Une soixantaine de Zaïrois opposants au régime du président Mobutu ont manifesté, vendredi 22 octobre, devant l'ambassade de France en Belgique pour dénoncer *« l'attitude complice »* de Paris vis-à-vis du chef de l'Etat zaïrois. De son côté, la presse d'opposition a accentué ses attaques contre la France, en l'accusant de préparer *« l'assassinat »* d'Etienne Tshisekedi. François Mitterrand avait affirmé, à l'issue du récent sommet de la francophonie, à Maurice, que Paris ne reconnaissait *« personne »* des deux gouvernements qui se disputent leur légitimité au Zaïre, celui de Faustin Birindwa, nommé par M. Mobutu, et celui de l'opposition conduit par M. Tshisekedi. – *(AFP.)*

CARNET

Naissances

Alain et Maxellende
LAGOUTTE-MAILLIEZ
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Arthur,

le 18 octobre 1993.

chez
Antony et Sabine LAGOUTTE.

57, rue de Turenne,
59110 La Madeleine.
130, boulevard Delebecque,
59503 Douai.

Mariages

M. et Mme Robert MENSA,
M. et Mme Henri ROSSILLI
ont le plaisir d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Philippe et Sylvie

qui aura lieu le 23 octobre 1993, à 11 h 30, à la mairie du Perreux (Val-de-Marne).

Anniversaires de mariage

François-Gaël, Jean-Christophe
et Florence,
Anne-Bérénice et Fabio,
Claire-Marine,
Pierre-Antoine et Anne,
avec Thibaud, Antoine,
Hubert et Marie,
se rejoignent pour souhaiter un joyeux trente-quatrième anniversaire de mariage au

Double-Duc
et à la Double-Duchesse
de TRIBULE-ET-LILAS.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Edmond BENOIST,
avocat à la cour honoraire,
DES droit public,
économe politique,

qui fut, un temps, responsable des consultations juridiques au ministère de l'intérieur pour le personnel de la Fondation Jean-Moulin.

Les obsèques ont eu lieu, en toute simplicité, en la chapelle de la résidence des professions libérales, à Saint-Martin-d'Ablois (Marne), et l'inhumation à Versailles, dans le caveau de famille.

Ultime volonté du défunt : il n'y aura pas d'envoi de faire-part.

– Le conseil d'administration,
L'ensemble du personnel
Et les anciens de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne,
ont la tristesse de faire part du décès de leur directeur général adjoint,

François-Régis BOURLA,
ingénieur civil du génie rural,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu, dans sa soixante-deuxième année, vendredi 22 octobre 1993, à l'hôpital de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Les obsèques auront lieu lundi 25 octobre, à 14 heures, à Pressignac-Vicq (Dordogne), dont François-Régis Bourla était maire depuis 1989.

– Mme Odette Carré,
son épouse,
Catherine et Philippe,
ses enfants,
Alexis, Alice, Jessica et Clotilde,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilbert Fernand CARRÉ,
ancien professeur à l'ENSET,
prisonnier de guerre oflag XVII A,

survenu le 20 octobre 1993.

Les obsèques auront lieu le lundi 25 octobre, à 14 heures, à Onzain (Loir-et-Cher).

8, domaine de la Butte-à-la-Reine,
91120 Palaiseau.

– Mme Michel Dupuy,
son épouse,
Charles, Sabine, Lucile et Corinne Dupuy,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Dupuy,
Olivier Dupuy,
ses frères et sa belle-sœur,
Mme Francine Dupuy,
sa belle-mère,
Vincent, Samuel et Aurore Dupuy,
Fanny et Liova Jedlicki,
Axel Legrand,
ses petits-enfants,
Laure Mounier,
Catherine, Chantal et Jean-Marc Andrié,
ses nièces et son neveu,
ont la douleur de faire part du décès, à l'issue d'une longue maladie, de

Michel DUPUY,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ancien ingénieur géographe,
ancien maître de recherche
à l'Institut français du pétrole,

survenu à Paris, le 21 octobre 1993, à l'âge de soixante-quatorze ans.

L'incinération aura lieu le mercredi 27 octobre, à 14 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e.

Gilles DUSEIN,
danseur, amateur d'art, galeriste,

est mort du sida, le 20 octobre 1993.

Ses cendres seront dispersées au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, le mardi 26 octobre, à 12 h 30.

D'éventuels dons pourront être adressés à Act Up-Paris.

Ni fleurs, ni pleurs, ni couronnes.

(Le Monde du 23 octobre.)

– Mme Georges Gontier,
née Marie-Louise Gorlier,
son épouse,
Janine Ribon,
sa fille,
Jacques Ribon,
son gendre,
Olivier Ribon,
Christophe Ribon,
Pascale et Vincent Berger,
ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges GONTIER,

survenu le 19 octobre 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 23 octobre, en l'église Sainte-Anne, à Marseille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, allée Callelongue,
13008 Marseille.

– Grenoble. Voreppe. Paris.

Mme Germaine Malevergne,
sa maman,
Mme Jacqueline Malevergne,
son épouse,
Emeric, Sophie, Valérie, Laurent, Rémi,
ses enfants,
Zoé, Salomée et Jaicy,
ses petites-filles,
Odile Bourgeat,
sa compagne,
Claude Malevergne,
son frère,
Jacqueline Romero,
sa sœur,
Les familles Malevergne, Bourgeat, Elliot, Joly,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René MALEVERGNE.
Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 25 octobre 1993, à 16 h 15, en l'église de Voreppe.

Condoléances sur registres.

– Mme Monique Platet,
son épouse,
Mme Du Mouza,
sa belle-sœur,
font part du décès de

M. Jean-Louis PLATET,
chevalier
dans l'ordre de l'Economie nationale,

à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Selon la volonté du défunt, les obsèques civiles auront lieu au cimetière des Essarts-le-Roi (Yvelines), le lundi 25 octobre 1993, à 14 h 30.

12 B, rue René-Mouchotte,
44200 Nantes.

– Mme Francis Puech,
M. Jean Puech,
Mme André Puech,
ses frère et belles-sœurs,
M. et Mme Bernard Mommeja,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Odile Puech,
M. et Mme Bertrand Puech,
leurs enfants et petits-fils,
M. et Mme Gérard Bauer
et leurs fils,
M. Nicolas Puech,
M. et Mme Thierry Harth
et leurs filles,
M. et Mme Herbert Knell,
leurs enfants et petit-fils,
Mme Françoise Zeller
et ses enfants,
M. et Mme Bruno Stahly,
leurs enfants et petites-filles,
Mme Christine Puech
et sa fille,
M. et Mme Ronald Sportes
et leurs fils,
M. et Mme Patrick Robbe
et leurs filles,
ses neveux, petits-neveux et arrière-petits-neveux,
Les familles Coustère et Bernard,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Marcelle PUECH,

appelée à Dieu, le mercredi 20 octobre 1993, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 26 octobre, à 15 heures, au temple de Salies-de-Béarn.

L'inhumation aura lieu le jeudi 28 octobre, à 16 heures, au cimetière protestant de Nîmes.

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

15, rue Théodule-Ribot,
75017 Paris.
90, rue d'Assas,
75006 Paris.
Hedembaigt,
64270 Salies-de-Béarn.

– Les familles Toledano, Elmalek, Wasserman, Hazan, Meyer, Fisher, Klein, Mrejen,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Rabbi Ydidia
TOLEDANO,
née Simha Mrejen,

mère de M. Jacques Toledano.

Les obsèques auront lieu le lundi 25 octobre 1993, à 14 heures, à Jérusalem.

M. Jacques Toledano,
Villa Montmorency,
10, avenue des Tilleuls,
75016 Paris.

– Mme Simone Vallat-Gery,
son épouse,
Daniel et Danièle Vallat,
Joël et Denise Vallat,
ses enfants,
David, Carol, Guillaume, Julie, Thomas et Marie,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Laurent VALLAT,

survenu le 18 octobre 1993, à Saint-Etienne, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Messes anniversaires

M. Alain GUIOT

nous a quittés brutalement le 29 octobre 1992.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le vendredi 29 octobre 1993, à 8 h 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris-8e.

De la part de
Sa famille
Et de ses amis.

« Croyez dans vos rêves et vos rêves deviendront réalité. »

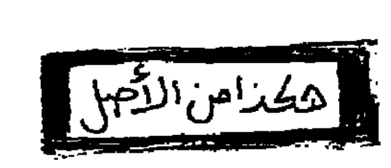
Anniversaires

– Le 24 octobre 1991,

Jacques DELACAMPAGNE,

disparaissait au terme d'une longue maladie.

Sa famille
demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.



■ **UNE CONSONNE QUI CHANGE TOUT.** Le message adressé par François Mitterrand au congrès socialiste du Bourget, vendredi 22 octobre, a été chaleureusement accueilli. Son appel à l'unité était en parfaite harmonie avec celui qu'avait lancé, auparavant, Michel Rocard. Le chef de l'Etat, qui devrait recevoir la semaine prochaine le nouveau premier secrétaire du PS, a corrigé au dernier moment son texte, remplaçant «vous» par «nous» dans la phrase : «Que personne, demain, ne s'absente de l'œuvre qui nous attend!»

■ **PARI SUR LE BALLADURISME.** Les socialistes préparent déjà les futures «assises de la transformation sociale», dont Lionel Jospin doit assurer la direction et Jean-Christophe Cambadélis l'organisation. Ce dernier a passé en revue, devant les congressistes, les alliés potentiels du PS, en insistant sur les changements qui pourraient intervenir au PCF et sur les chances de renaissance du syndicalisme grâce à l'action persévérante... du gouvernement d'Edouard Balladur.

[redacted]

Le congrès socialiste du Bourget

Michel Rocard et François Mitterrand prêchent l'unité par l'exemple

François Mitterrand peut encore faire vibrer une salle socialiste. Il n'en était plus sûr. S'il a hésité jusqu'à jeudi dernier à maintenir la tradition de son «message d'amitié» au congrès socialiste, ce n'est pas parce qu'il imaginait pouvoir jouer une énième fois avec les nerfs de Michel Rocard, mais, tout simplement, par crainte que son propos ne provoque quelques chahuts dans les rangs.

Lionel Jospin, Laurent Fabius, Pierre Mauroy, Claude Estier, Louis Mermaz, qui, tous, ont été reçus longuement cette semaine à l'Elysée, peuvent en témoigner : le chef de l'Etat n'était pas tranquille. Il n'a pas oublié la froideur que la simple évocation de son nom rencontrait lors des états généraux socialistes de Lyon, en juillet dernier. Ce souvenir personnel de lendemain de débâcle lui laissait des doutes sur l'opportunité de se signaler à l'attention des militants du Bourget. Ses visiteurs durent s'employer pour le persuader que cette page-là aussi était tournée, que la poussée de fièvre antimitterandiste dans ce parti était retombée.

Cette appréhension secrète du président de la République peut expliquer que son message, lu vendredi 22 octobre au début du congrès avec toute la solennité nécessaire, ait donné le sentiment d'avoir été pesé au trébuchet de l'histoire, du socialisme et de ses pompes. Jusqu'à cette petite correction manuscrite de dernière minute, mais bien significative du souci de l'expéditeur de s'associer activement à l'entreprise de restauration de la gauche déclenchée par ce congrès. *«Que personne, demain, ne s'absente de l'œuvre qui vous attend!»*, avait-il écrit. *«Que personne, demain, ne s'absente de l'œuvre qui* nous *attend!»*, a-t-il corrigé. Une petite rature, un changement de consonne qui signale peut-être, subrepticement, à lui seul, le changement d'état d'esprit de M. Mitterrand, plus exaspéré qu'on ne le croit par la cohabitation à la mode balladurienne et de nouveau désireux de retrouver ses appuis à gauche.

Son appel à l'unité du parti, au devoir de fidélité *«aux engagements»* et *«au choix»* d'Epinay, sa façon de rappeler qu'il est et reste, comme eux, socialiste, ce message écrit à la belle encre de gauche, a été longuement applaudi par les congressistes du Bourget. *«Assumez votre histoire!» «Ayez foi en vous-mêmes!»* Ces exhortations ont été quasiment reçues comme paroles célestes par des socialistes semblant retrouver la foi des catacombes. Michel Rocard, qui, quelques instants plus tôt, dans son discours d'accueil, avait, presque mot pour mot, tenu le même langage mobilisateur et qui, par trois fois, s'était fait un devoir d'invoquer l'œuvre de François Mitterrand dans la lignée de celles de Jaurès et de Blum, s'en est montré ravi, voire soulagé. Le message est *«inhabituellement chaleureux»*, confiait-il. Il s'inscrit, en tout cas, parfaitement dans le décor apaisé de ce début de congrès.

Une élection confortable

La semaine prochaine, M. Rocard devrait être reçu par le président de la République, qu'il n'a plus croisé depuis les funérailles de Pierre Bérégovoy. L'Elysée avait toujours laissé entendre que la rencontre se ferait quand les affaires dans le parti seraient «normalisées», autrement dit quand M. Rocard serait officiellement élu premier secrétaire du parti. Ce devait être fait samedi après-midi. Le succès de la motion A de la direction du parti (82,27 %) laissait présager une élection confortable pour le maire de Conflans-Sainte-Honorine, lequel, prudent, considérait toutefois, en privé, qu'un score de 60 % serait déjà un succès parlant. Les promesses de l'Elysée seront donc tenues, et cela ne pourra que contribuer au retour au calme, perceptible à tous les étages du PS.

L'ancien premier secrétaire d'Epinay et de Metz recevra le nouveau premier secrétaire du Bourget, et il est probable que les deux hommes s'attarderont moins sur leurs humeurs respectives que sur ce qui semble être redevenu, comme en 1971, comme en 1981, le point numéro un de la stratégie de reconquête du PS : la mobilisation de toutes les forces de gauche. Une phrase du message de M. Mitterrand résume parfaitement cette ambition : *«L'important est de vous savoir fidèles à nos engagements (...) afin que le parti que nous avons construit demeure l'axe de rassemblement des forces populaires, des forces de progrès»*. L'heure de ce rassemblement a déjà sonné au PS, même si, par calcul stratégique, elle n'est pas proclamée sur le toit du congrès.

Le rapport présenté par l'ancien député de Paris Jean-Christophe Cambadélis, chargé de la préparation des «assises de la transformation sociale», confirme que les manœuvres ne traînent pas. *«Toutes les forces politiques et sociales qui irriguent la gauche se sont mises en cause,* a-t-il dit. *Le mouvement que nous avons connu, que nous avons commencé à exprimer dans les états généraux du PS et qui l'a sauvé, se cherche dans toutes les autres forces (...). Toutes les familles qui se réclament de la transformation de la société sont entrées en mouvement, toutes les familles sont en train de se redéfinir plus rapidement que l'on pouvait le penser. Et les axes de cette redéfinition sont profonds. Ils divergent parfois, mais ils convergent souvent.»*

Les quatre pôles

Ce rapport présente, noir sur blanc, les quatre *«pôles»* d'ancrage de cette stratégie de rassemblement.

Il y a d'abord la *«mouvance républicaine civique»*, composée notamment des anciens ministres dits de la société civile et des radicaux de gauche. Bien décidé maintenant à emmener la liste du PS aux élections européennes, M. Rocard se fait fort, par exemple, d'y associer Bernard Kouchner, et ses proches ne dissimulent pas que tout ce qui est mauvais pour Bernard Tapie est bon pour les retrouvailles avec le MRG...

Ensuite vient la *«mouvance écologiste»* : enregistrant *«la naissance d'un libertarisme écologique»* à Génération Ecologie et celle d'*«un réformisme écologique»* chez les Verts, le PS ne sous-estime pas la difficulté, *«même si l'opposition à Edouard Balladur est une idée qui fait son chemin»*.

Puis la *«mouvance communiste»* : le PS semble, aujourd'hui, fonder beaucoup d'espoirs sur la succession de Georges Marchais. *«Le changement de direction, combiné à l'abandon du centralisme démocratique, générera probablement des attitudes nouvelles*, déclarait vendredi M. Cambadélis. *Nous n'avons pas de bons points à distribuer, mais nous avons à manifester notre intérêt (...), car il est vrai que la controverse ouverte par le congrès de Tours a perdu de son sens.»* L'idée d'un congrès de Tours à l'envers commencerait-elle à faire rêver?

Il y a, enfin, le pôle du *«mouvement social»*. Les experts socialistes ont beaucoup rencontré les syndicats, ces derniers temps, et ils ont même repris langue avec la CGT. *«Tout démontre*, conclut le rapport Cambadélis, *une prise de distance vis-à-vis du gouvernement, qui, combinée à un décrochage social, peut être un puissant levier pour porter une alternative nouvelle.»* Misant sur un *«retour des syndicats»*, mais n'ignorant pas leur refus *«d'être chapeautés par un parti politique»*, les dirigeants socialistes s'avancent sur ce terrain avec la plus extrême prudence.

Si, comme l'espère aujourd'hui Michel Rocard, cette nouvelle stratégie de la main tendue, excluant délibérément des centristes sous attraction balladurienne, enregistre des progrès rapides, elle trouvera une première concrétisation avec l'organisation, vraisemblablement à partir de janvier et sous la responsabilité de Lionel Jospin, des assises dites de la transformation sociale, mais qui, en réalité, seront fractionnées autour de plusieurs thèmes forts : l'emploi, l'Europe, les banlieues, etc. Le plus dur sera de persuader les partenaires potentiels que c'est bien leur voix que les socialistes veulent entendre et non, simplement, leurs voix qu'ils veulent prendre.

DANIEL CARTON

Le message du président de la République

«Le secret des succès futurs est dans votre unité»

Voici le texte intégral du message de François Mitterrand aux congressistes :

«Chers amis, écrit le chef de l'Etat, *je n'ai jamais manqué d'adresser un message d'amitié, de volonté et d'espoir aux socialistes réunis en congrès national. J'agis de même aujourd'hui et le fais de grand cœur. L'important pour moi n'est pas de savoir qui vous choisirez pour assurer votre direction. De cela, vous êtes seuls juges, et je souhaite pleine réussite à ceux que vous en chargerez. L'important est de vous savoir fidèles à nos engagements, au choix qui fut et demeure le nôtre depuis Epinay-sur-Seine, afin que le parti que nous avons construit demeure l'axe du rassemblement des forces populaires, des forces de progrès.*

» Soyons fiers de ce que nous avons accompli, ayons conscience de ce qui ne l'a pas été et travaillons pour corriger les erreurs et les insuffisances! Le changement est la loi de toute société. Procédez à cet examen sans crainte de déranger ou de déplaire. Mais préservez ce qui constitue votre identité, assumez votre histoire, ayez foi en vous-mêmes ou, plutôt, en votre vocation, qui est de servir, d'abord et toujours, la cause de ceux qui travaillent, de ceux qui souffrent, de ceux qui créent.

» Vous disant cela, je crois respecter mes devoirs à l'égard des Français, de tous les Français, de quelque origine, de quelque opinion qu'ils soient. Je le leur dois. Mais ils m'ont élu président de notre République en sachant que je suis, comme vous, socialiste. Tout est clair entre nous. C'est pourquoi je vous adresse ces vœux en ce jour solennel. Chers amis, n'oubliez jamais qu'au-delà des légitimes différences le secret des succès futurs est dans votre unité. Je garde, quant à moi, le souvenir fort et précieux des dix années passées à votre tête. Personne ne manquait alors. Eh bien! que personne demain ne s'absente de l'œuvre qui nous attend. Bon travail au Bourget!»

Les votes des militants

Selon les résultats définitifs, proclamés vendredi 22 octobre, la motion A, signée par les rocardiens, les jospinistes et les fabiusiens, a obtenu 53 341 voix (82,27 %), contre 7 220 (11,14 %) à la motion B de Jean Poperen et 4 278 voix (6,60 %) à la motion C de Louis Mermaz 68 193 militants ont pris part au vote, soit une participation de 50,83 % des 134 150 adhérents à jour de cotisation, selon les chiffres de la direction du Parti socialiste. Les deux motions minoritaires ont refusé d'entériner ces résultats, en raison de différends sur le score de certaines fédérations, dont la Haute-Saône et les Bouches-du-Rhône.

Pour ce qui est des différentes «options» programmatiques ouvertes dans le texte de la motion A, les militants qui ont apporté leur suffrage à cette motion ont voté à 60,11 % pour une réduction du temps de travail accompagnée éventuellement d'une baisse de certains salaires, contre 39,89 % hostiles à toute baisse des salaires ; 68,96 % des partisans de la motion majoritaire se sont prononcés pour une protection européenne contre la *«concurrence déloyale»* des pays du tiers-monde, tandis que 31,04 % d'entre eux ont choisi de dénoncer comme *«suicidaire»* toute *«tentation protectionniste»*. Ils se sont divisés presque également entre les trois textes prônant des conceptions plus ou moins fédérales de l'Europe (un peu plus de 33 % chacun).

Au chapitre des institutions, 63,04 % des partisans de la motion A ont préconisé un simple toilettage des institutions de la Vᵉ République, contre 23,02 % pour la fondation d'une *«VIᵉ République»* et 13,94 % pour l'instauration d'un régime présidentiel. Enfin, pour les élections législatives, un mode de scrutin majoritaire, avec ajout d'une soixantaine de sièges pourvus à la proportionnelle, a été préféré par 54,22 % des voix à un scrutin mixte (26,84 %) ou intégralement proportionnel (18,94 %).

CLÉS/ *Statuts*

■ **Le premier secrétaire du parti.** Comme l'a décidé le congrès extraordinaire de Bordeaux, en juillet 1992, le premier secrétaire du Parti socialiste est désormais élu directement par les délégués au congrès, et non plus par le comité directeur composé à la proportionnelle des motions. Devaient voter, samedi 23 octobre, à bulletin secret, les 638 délégués titulaires participant au congrès du Bourget, désignés par chacune des fédérations départementales. Michel Rocard devait être élu pour un mandat de trois ans.

■ **Le conseil national.** Véritable «parlement» du parti, le conseil national, qui remplace dorénavant le comité directeur, est composé différemment de celui-ci. Ses 204 membres désignés à la proportionnelle, sur la base des résultats obtenus dans les votes des militants, par les trois motions soumises au congrès, devaient être élus dimanche. S'y ajouteront les 102 premiers secrétaires fédéraux qui, dans quelques jours, seront, pour la première fois aussi, élus directement par les militants dans les départements. Autre nouveauté : ce conseil national sera impérativement composé de 30 % de femmes. Son installation officielle se fera le 4 novembre.

■ **Le bureau exécutif.** Le bureau exécutif, organe de décision du PS, se réunit chaque mercredi autour du premier secrétaire. Il comprend vingt-sept membres titulaires et treize suppléants, tous choisis au sein du conseil national à la proportionnelle des motions. Les motions minoritaires y sont donc représentées.

■ **Le secrétariat national.** C'est l'organe exécutif du parti. Ses membres sont désignés directement par le premier secrétaire et appartiennent exclusivement à la majorité. Disparu depuis le 4 avril dernier avec la mise en place d'une direction provisoire, le secrétariat national réapparaîtra le 4 novembre prochain. Il était composé, auparavant, de 13 membres, plus le porte-parole et le premier secrétaire. Il devrait être élargi à 25 membres, qui auront à se partager la responsabilité de six nouveaux départements : relations extérieures, fédérations-formation, communication, relations internationales, action économique-emploi-entreprises, action sociale-éducation-cadre de vie.

CONTENTIEUX : deux conseillers généraux du Loiret sont sanctionnés par le Conseil d'Etat. – Le Conseil d'Etat a confirmé, mercredi 20 octobre, un jugement du tribunal administratif d'Orléans du 30 décembre 1992 déclarant deux conseillers généraux du Loiret démissionnaires d'office et inéligibles pour un an (*le Monde* du 7 janvier dernier). Il s'agit de Jacques Ferling, vice-président (UDF-PR) du conseil général, et Yvan Sorgniard (RPR). Réélus tous deux au premier tour des élections cantonales de mars 1992, ils n'avaient pas déposé dans le délai imparti leurs comptes de campagne devant la commission nationale des comptes et des financements politiques. Leurs cantons respectifs seront pourvus lors des élections cantonales de mars 1994.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE : adoption à l'unanimité au Sénat. – Le Sénat a adopté en première lecture, et à l'unanimité, jeudi 21 octobre, après l'avoir modifié, le projet de loi créant la société par actions simplifiée. Seuls les communistes se sont abstenus. Ce texte, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 11 juin dernier, crée une troisième forme de société par actions, à côté de la société anonyme et de la commandite par actions. Selon Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, ce texte devrait permettre d'éviter que des entreprises n'installent leurs filiales ou holdings à l'étranger pour éviter les rigidités du régime des sociétés anonymes.

Estimant déjà «dissuasif» le dispositif en vigueur

Les associations de défense des droits de l'homme condamnent la réforme de l'asile politique

La Commission de sauvegarde du droit d'asile (CSDA), qui regroupe la plupart des associations de défense des droits de l'homme et des syndicats de gauche, a publié, vendredi 22 octobre, une lettre ouverte aux parlementaires, dans laquelle elle affirme que le projet de révision de la Constitution *«n'est pas acceptable». «Outre la charge symbolique attachée à cette révision, celle-ci aurait pour effet, en limitant considérablement la portée du préambule* [de la Constitution], *de rendre encore plus dissuasif le dispositif français en matière de droit d'asile»*, lit-on dans ce texte.

«Nous n'acceptons pas qu'il soit ainsi fait bon marché du droit des gens et de leur besoin de protection. Nous avons une autre idée de la France et de ses devoirs que celle qui conduit à protester contre les atteintes aux droits de l'homme, pourvu que ceux qui en sont les victimes restent au-delà de nos frontières», écrivent les signataires de cette lettre, parmi lesquels on trouve la section française d'Amnesty International, France-Terre d'asile, la Ligue des droits de l'homme, la CIMADE, le MRAP, le Syndicat de la magistrature, le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI).

Combattant l'idée selon laquelle la révision constitutionnelle permettrait de s'opposer à une immigration massive, la Commission de sauvegarde rappelle que les demandeurs d'asile se prévalant du préambule de la Constitution *«sont très peu nombreux». «Ce serait pour leur faire barrage que le Parlement serait réuni en Congrès pour modifier notre charte fondamentale! Il ne faut pas être dupes : le débat actuel, présenté comme une nécessité juridique, a un tout autre enjeu»*, affirme la CSDA, en rappelant que 19 millions de réfugiés étaient recensés dans le monde, alors que la France n'avait reçu que moins de trente mille demandes, en 1992, et l'Europe de l'Ouest, sept cent mille au total.

Pour sa part, la section française d'Amnesty International appelle les parlementaires *«à ne pas voter ce projet de loi constitutionnelle s'ils n'obtiennent pas les garanties suffisantes que l'application des accords de Schengen n'entraînera pas le renvoi d'étrangers dans des pays où ils risquent d'être emprisonnés pour leurs convictions ou leur origine, d'être soumis à la torture, d'être exécutés ou de «disparaître»*. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dénonce *«l'hypocrisie du débat actuel sur le droit d'asile»*, car, selon lui, *«le dispositif actuellement en vigueur, loin d'être une passoire, est une rigoureuse forteresse»*.

Avec d'autres organisations, le MRAP appelle à une manifestation le jour du débat à l'Assemblée nationale, le 27 octobre, à 18 heures, au départ de la place Saint-Germain-des-Prés.

Une lettre de Roland Gaucher

Après la publication, dans le Monde, *d'un article intitulé* «Le procès de Roland Gaucher contre *le Monde*, l'honneur et la bonne foi», *Roland Gaucher nous écrit :*

Dans votre numéro du 18 septembre 1993, vous écrivez que la cour d'appel, dans son arrêt du 16 septembre, a indiqué ceci : *«Roland Gaucher (...) n'a jamais dénié être l'auteur de multiples documents produits aux débats, par lesquels il s'était fait (...) un agent recruteur actif pour les brigades SS.»*

Je m'inscris en faux contre cette assertion : je n'ai jamais été l'auteur d'un seul document dans lequel je me serais fait un agent recruteur actif pour les brigades SS. Une des raisons étant que je n'aurais jamais appelé à aller se battre là où je ne me battais pas moi-même.

[*Le Monde* n'a fait que reprendre les termes de l'arrêt de la cour d'appel, contre lequel M. Gaucher ne s'est pas pourvu en cassation].

POLITIQUE

Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale

Les députés se plaignent du manque de transparence des circuits de la coopération

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 22 octobre, les crédits du budget du ministère de la coopération, qui s'élèveront, en 1994, à 7,77 milliards de francs, soit une diminution de 3,7 % par rapport à 1993. Plusieurs députés ont protesté contre le manque de transparence des aides publiques aux pays en voie de développement.

Quel est l'interlocuteur, au sein de l'exécutif, lorsque l'on s'intéresse à la politique française de coopération ? En achevant la discussion sur cette question, la quinzaine de députés qui assistaient, vendredi 22 octobre, au débat de routine auquel donne lieu l'adoption du budget de coopération, n'ont pas dérogé à la règle. *« L'an dernier, nous avions voté un amendement demandant que les parlementaires disposent, avant la discussion budgétaire, d'un tableau récapitulatif des aides publiques de l'Etat*, a rappelé Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais). *Nous n'avons pas eu ce document. »* Cet amendement avait été annulé, en effet, en deuxième lecture. Le rapporteur spécial de la commission des finances, Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), l'a redéposé cette année.

La discussion sur cet amendement, anecdotique en apparence, est en réalité symbolique du dysfonctionnement de la politique française de coopération : le budget du ministère concerné est de 7,7 milliards de francs, alors que l'aide publique au développement (APD) s'élève, annuellement, à 38 milliards de francs. *« Le ministère de la coopération a géré 14,7 % de l'aide publique en 1991, le reste se décomposant, pour l'essentiel, entre le Trésor (57,1 %), le Quai d'Orsay (8,7 %), le ministère de l'éducation nationale (8,4 %) et le ministère de la recherche (7,7 %) »*, a indiqué Henry Jean-Baptiste (UDF, Mayotte) dans son avis au nom de la commission des affaires étrangères.

Les chiffres de 1991 sont les derniers qui aient été transmis aux élus, alors que le tableau récapitulant la part des différents ministères est indispensable à la compréhension du dossier. Se faisant – sans l'avouer – l'avocat de la direction du Trésor, le ministre de la coopération, Michel Roussin, a néanmoins émis un avis défavorable à amendement en faveur d'une plus grande transparence, qui, la discipline de vote du RPR aidant, n'a pas été adopté. Les parlementaires en seront pour leurs frais : l'opacité restera de mise.

Une « étonnante complexité »

Comme chaque année, l'adoption de ce budget a donc donné matière à discussion sur la réforme de la politique française de développement, *« depuis trente ans préconisée »*, comme le rappelle un rapport du Commissariat du Plan rendu public jeudi (1). *« Le dispositif actuel, dans son étonnante complexité, reflète un fragile équilibre où chacun redoute de perdre au changement »*, souligne ce rapport, selon lequel, *« dans le consensus qui semble se dessiner, il reviendrait à une agence publique autonome de décider et de gérer les aides au développement »*.

M. Roussin a rappelé qu'il n'est pas favorable à ce projet d'agence, véritable *« serpent de mer »*, et a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur la rationalisation des réseaux à l'étranger de ses services et de ceux de la Caisse française de développement (CFD), organisme de financement des dons et prêts de l'Etat). Faut-il y voir les prémices d'une nouvelle répartition des tâches entre les deux administrations ? *« Il faudrait que les dons qui relèvent de décisions politiques soient gérés non pas par la CFD, qui est une banque, mais par le ministère de la coopération »*, a affirmé, au cours d'une rencontre avec la presse, le rapporteur, M. Thomas, se faisant l'écho d'une préoccupation du cabinet du ministre.

M. Jean-Baptiste observe, dans son rapport écrit, que *« les inflexions qu'entend imprimer le gouvernement ne se sont pas encore entièrement traduites sur le plan budgétaire »*, puisque le Fonds d'aide et de coopération, qui représente le quart du buget du ministère et qui permet de financer des projets, subira, l'an prochain, une diminution de 4,1 %. *« Cette diminution intervient à un moment où la part des dépenses de soutien financier garde sa prééminence au sein de l'APD »*, regrette l'élu UDF.

Plusieurs députés se sont alarmés, aussi, de la diminution des crédits alloués aux organisations non gouvernementales (ONG), un des chapitres faisant apparaître une chute de 87 % de leur budget. Ce à quoi le ministère rétorque que les crédits en question ne correspondent qu'au financement des opérations de sensibilisation de l'opinion publique française. M. Roussin n'en a pas moins annoncé qu'une réflexion est en cours au sujet des ONG, réflexion dont les conclusions devraient être rendues à la fin de l'année.

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) *Développement : de l'aide au partenariat*, Commissariat général du Plan, la Documentation française, 120 francs.

Un renversement de jurisprudence

Le Conseil d'Etat s'accorde le droit de contrôler les refus d'extradition

Le Conseil d'Etat a annulé, le 15 octobre, l'acte gouvernemental refusant à Hongkong l'extradition d'un Malaysien accusé d'un gigantesque détournement financier. Ce faisant – et contrairement à sa jurisprudence traditionnelle –, il a accepté de contrôler ce qu'il considérait, jusqu'à maintenant, comme relevant des prérogatives diplomatiques du gouvernement, seules les acceptations d'extradition pouvant être soumises à son contrôle. Il a aussi admis, pour la première fois, qu'un Etat étranger saisisse la justice administrative d'une décision ministérielle française.

Rais Saniman laissera son nom dans l'histoire juridique française. Le cas de ce Malaysien, habitant actuellement en France, poursuivi par la justice de Hongkong pour le détournement de plusieurs centaines de millions de dollars américains, a été, en effet, l'occasion d'un double renversement de jurisprudence du Conseil d'Etat.

Agissant au nom de cette colonie royale, le Royaume-Uni avait demandé l'extradition de M. Saniman. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait certes, en novembre 1987, donné un avis défavorable, ce qui lie le gouvernement, mais, saisie de nouveaux éléments, celle de Versailles avait donné son accord en octobre 1990, accord validé par la Cour de cassation le 12 mars 1991. Pourtant, par lettre du 20 mars 1992, le ministre des affaires étrangères, alors Roland Dumas, a refusé l'extradition de M. Saniman, qui, depuis juin 1990, n'est plus en prison. C'est cette décision qu'ont contestée le gouvernement britannique et celui de Hong-kong devant le Conseil d'Etat.

« L'ordre pénal international »

La réponse à leur demande aurait pu être, brutalement et sèchement, « non », cela pour deux raisons. Jusqu'à maintenant, le Conseil d'Etat s'interdisait de contrôler les refus d'extradition, alors qu'il a le droit de censurer des décrets satisfaisant à une demande d'un gouvernement étranger, puisqu'il y a risque de mise en cause de la liberté individuelle. Il s'agit du respect de la traditionnelle théorie des « actes de gouvernement », des actes qui doivent échapper à toute surveillance de la justice administrative. Dans ce genre de dossier, il était estimé qu'il ne fallait pas limiter la liberté des ministres d'user de ce qui était considéré comme un des instruments de leur action diplomatique.

Cette théorie a vu son champ, petit à petit, se restreindre. L'assemblée du contentieux, sous la présidence de Marceau Long, a accepté, le 15 octobre, de ne plus l'appliquer au refus d'extradition, suivant ainsi la suggestion de Christian Vigouroux, son commissaire du gouvernement (membre du conseil qui ne parle qu'en son nom propre). Celui-ci a surtout appuyé son analyse sur l'évolution de la nature de l'extradition dans les relations internationales.

De nombreuses conventions internationales comme, par exemple, celle qui lie les pays européens depuis 1957, montrent que l'extradition n'est plus tant considérée comme un acte de souveraineté que comme un acte de juridiction imposant la motivation des refus. C'est ce qui fait dire à M. Vigouroux que se construit progressivement *« un ordre pénal international »*, impliquant que *« le droit de punir ne soit pas mis en échec à la frontière »*, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre *« l'entraide pénale, la lutte contre la criminalité, le terrorisme et la grande délinquance »*. Dans cette logique, le refus d'extrader doit être contrôlé, car il est *« une anomalie par rapport aux obligations contractées par la France »*.

Voilà pourquoi un premier « non », espéré par le gouvernement français, est devenu un « oui » à celui de Sa Très Grâcieuse Majesté. Il y avait une deuxième raison pour que la réponse soit finalement négative. Jamais, jusqu'à maintenant, il n'avait été admis que, dans des dossiers de ce genre, un Etat étranger demande à la justice de trancher un différend avec le gouvernement français. Etait ainsi respectée cette autre vieille théorie juridique de « l'immunité des Etats » pour leurs actes de souveraineté, théorie que formule la doctrine en écrivant : *« Les tribunaux français n'ont pas à se faire le bras d'un souverain étranger. »*

Cette règle a déjà commencé à être écornée, notamment quand l'Etat étranger ne fait que demander l'application du droit français. M. Vigouroux, suivi là aussi par l'assemblée du Conseil d'Etat, souhaite qu'elle ne soit plus respectée quand il s'agit du contrôle de l'acceptation ou du refus d'une extradition. Pour appuyer son raisonnement, il observe qu'il en va ainsi dans de nombreux pays étrangers, la France ayant elle-même usé de ce droit aux Etats-Unis. Si une telle évolution n'était pas acceptée, aucune instance judiciaire ne pourrait contrôler la justification d'un refus d'extradition, ce qui serait contraire à *« l'ordre pénal international »*. Ce second changement de jurisprudence est la conséquence du premier.

Ces deux obstacles levés, il ne restait plus au Conseil d'Etat qu'à constater que le gouvernement français avait commis *« une erreur de droit »* en s'appuyant sur l'interdiction d'extrader émise par la chambre d'accusation de Paris pour refuser de suivre l'avis favorable de la chambre de Versailles, alors que celle-ci s'appuyait sur *« des faits nouveaux »*. Le gouvernement britannique va donc pouvoir déposer une nouvelle demande, que Paris ne pourra pas rejeter pour les motifs que vient de censurer la juriction administrative. A supposer qu'il n'ait pas cessé de se soumettre au contrôle judiciaire qui lui avait été imposé, M. Saniman est, de nouveau, menacé d'extradition.

THIERRY BRÉHIER

Forte augmentation des crédits pour l'aménagement du territoire

Les députés ont examiné, vendredi 22 octobre, les crédits destinés à l'aménagement du territoire, qui ne seront soumis au vote qu'après la discussion de ceux du ministère de l'intérieur, prévue le 2 novembre. Les dépenses ordinaires et crédits de paiement s'élèvent à 2,3 milliards de francs, soit une augmentation de 21,3 % par rapport au budget initial de 1993. Les moyens de fonctionnement, dotés de 104,3 millions de francs englobent une dotation exceptionnelle de 9,63 millions, au titre du « débat national » sur l'aménagement du territoire.

Mettre les actes en accord avec les discours : en faisant bénéficier l'aménagement du territoire de la plus forte augmentation de crédits recensée dans le projet de budget, le gouvernement entend manifester que ce dossier est bien une *« priorité nationale »*, comme l'a répété Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. S'il en a convaincu sa majorité, les socialistes et les communistes, en revanche, sont sceptiques. Pour Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine), la politique globale du gouvernement *« accroissant les inégalités »*, celle spécifique de l'aménagement du territoire ne peut avoir d'autre finalité que de *« répartir la pénurie »*. Quant à Jean-Pierre Kucheida (PS, Pas-de-Calais), il juge ce budget *« mystificateur et en trompe-l'œil »* car il doute, par exemple, que la prime d'aménagement du territoire, en progression de 68 %, soit intégralement dépensée dans l'année à venir. Au passage, même si son collègue socialiste du Nord, Bernard Derosier, se félicite de *« la bonne idée »* d'un débat national, M. Kucheida regrette que, à cette occasion, les parlementaires ne soient pas conviés, au niveau régional, à participer aux réunions.

Pour satisfaite qu'elle soit, la majorité a quelques soucis. Ainsi, Jean-Jacques de Peretti (RPR, Dordogne), rapporteur de la commission des finances, a réclamé une simplification des procédures d'attribution des financements, nécessaire selon lui pour que *« les acteurs du développement local* [ne] *passent* [pas] *plus de temps à rechercher les moyens de financement adaptés à un projet qu'à l'élaboration du projet lui-même »*. Comme Arsène Lux (app. RPR, Meuse), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, il a suggéré que le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) devienne une structure permanente, placée sous la responsabilité de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale).

Les services publics en zone rurale

Préoccupation plus concrète, le maintien des services publics en zone rurale : en réponse à Pierre Hériand (UDF, Loire-Atlantique) soucieux de voir maintenues les lignes ferroviaires secondaires, M. Hoeffel a confirmé que la SNCF se doit de respecter le moratoire décidé par le gouvernement. De même, à ceux qui réclament la poursuite de la politique de délocalisation, il a précisé que le deuxième train de décisions sera arrêté au début de 1994, mais avec une concertation au sein des services et entreprises concernés et avec les villes d'accueil, parmi lesquelles ne figureront pas seulement des métropoles régionales, mais, aussi, des villes moyennes.

Pour le gouvernement comme pour les parlementaires, le budget de 1994 n'est que l'indication d'une direction. *« De l'audace ! »*, ont réclamé plusieurs intervenants, dont Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes). Ils en jugeront au rendez-vous du printemps prochain, quand il s'agira de discuter du projet de loi d'orientation destiné à dessiner « la France de 2015 ».

ANNE CHAUSSEBOURG

COMMUNICATION

Hostiles à un projet de loi sur la presse

Les journalistes égyptiens se mobilisent contre le gouvernement

La plupart des journalistes égyptiens sont actuellement mobilisés pour s'opposer à un projet de loi qu'ils considèrent comme « portant atteinte à la liberté de la presse ». Près d'un millier de membres du Syndicat des journalistes, toutes tendances confondues, ont tenu une conférence, mercredi 20 octobre, pour protester contre ce qu'ils estiment être « une tentative de mainmise gouvernementale ».

LE CAIRE

de notre correspondant

Le projet de loi qui provoque la colère de la majorité des journalistes égyptiens a été dévoilé, le 5 septembre, dans les colonnes du quotidien d'opposition libérale *Al Wafd*. Ce texte prévoit notamment que l'accès à la profession, c'est-à-dire au Syndicat des journalistes, se fasse désormais à travers le crible d'une commission composée de quatre journalistes et – nouveauté – de deux professeurs de la faculté d'information. La loi prévoit également la division des journalistes en trois catégories : « A », « B » et « C ». Au bout de cinq ans, les « C » pourraient devenir des « B » à condition d'obtenir d'abord l'aval de leur rédacteur en chef. Ils devraient ensuite soumettre un dossier comprenant leurs écrits et leurs « recherches » à une commission composée, elle aussi, de journalistes et de professeurs. L'opération se répèterait au bout de six ans pour les journalistes aspirant à appartenir à la classe « A ». En cas de refus du dossier de promotion, le rédacteur en chef pourrait transférer le journaliste à des tâches administratives.

Affaiblir les extrémistes

Les journalistes, et notamment les plus jeunes, estiment que l'instauration d'un tel « ordre » aboutirait à les *« réduire en esclavage »* en donnant aux hiérarques des journaux une sorte de *« droit de vie ou de mort »* sur les rédacteurs. La majorité des quatre mille membres du Syndicat des journalistes travaillant pour les organes de la presse étatique, cela signifierait que l'avenir professionnel de chacun d'eux dépendrait entièrement des autorités gouvernementales, qui disposeraient légalement du pouvoir de frapper d'ostracisme les journalistes politiquement *« indésirables »*. Mais cela permettrait aussi au pouvoir exécutif de contrôler la presse d'opposition. Les universitaires qui seraient appelés à siéger aux commissions d' « examen » sont en effet des fonctionnaires d'Etat.

Les journalistes reprochent d'autre part au projet de loi d'ouvrir les portes de leur syndicat *« à ceux qui travaillent à la radio-télévision »*. Les médias audiovisuels constituant un monopole d'Etat, le gouvernement disposerait d'un point d'appui supplémentaire grâce au millier d'employés de la radio et de la télévision qui représenteraient alors 20 % des membres du syndicat. Un des doyens de la presse égyptienne, Moustapha Amin, emprisonné sous Nasser et libéré par Sadate, s'est élevé, en particulier, contre l'un des articles du projet de loi qui veut interdire l'entrée du syndicat à ceux qui ont été condamnés pour *« crime portant atteinte à l'honneur »* même s'ils ont été blanchis par une seconde instance.

Autre cause de mécontentement, la réduction des garanties syndicales en cas d'arrestation d'un journaliste accusé de *« délit d'opinion »*. Ce sujet est d'autant plus actuel que cinq journalistes ou éditorialistes du bi-hebdomadaire d'opposition islamiste *« Al Chaab »* ont été interpellés, il y a deux semaines, par le parquet supérieur de la sécurité de l'Etat à cause de leurs écrits jugés *« favorables aux idées des extrémistes »* musulmans.

Enfin, la colère des journalistes tient également au fait que le projet gouvernemental priverait leur syndicat de la source de financement que représente jusqu'à présent le prélèvement d'une partie des recettes publicitaires.

Au terme de sa réunion du 20 octobre, le syndicat a diffusé un communiqué, signé par près du quart de ses membres, pour rejeter *« totalement »* ce projet et réclamer une plus grande liberté pour la presse, que ce soit au niveau de l'expression ou de la création de nouveaux journaux. Le gouvernement met en avant, pour sa part, la nécessité d'affaiblir la presse islamiste qui, depuis le début de la confrontation entre les forces de l'ordre et les extrémistes musulmans, il y a dix-huit mois, se montre virulente à l'égard du régime de M. Moubarak. La chute des revenus du tourisme à la suite des attentats perpétrés par les intégristes, l'assassinat de près d'une centaine de policiers et de coptes, le ternissement de l'image du pouvoir présidentiel à l'étranger, tout cela est à l'origine de ce texte. Mais ses auteurs risquent d'avoir beaucoup de mal à le faire accepter par le Parlement. Une tentative similaire avait été faite sous Sadate, mais le gouvernement avait dû faire marche arrière.

ALEXANDRE BUCCIANTI

En demandant un assouplissement de la législation

British Telecom veut attaquer le marché de la télévision interactive

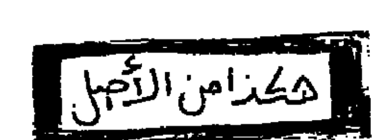
Bell Atlantic et TCI font bisquer British Telecom. L'opérateur britannique, qui souhaite offrir des services vidéo à la demande via son réseau téléphonique en Grande-Bretagne, a décidé de mettre la pression sur l'OFTEL – l'organisme chargé de la tutelle du secteur outre-Manche – pour obtenir un assouplissement de la législation en sa faveur.

Dans une interview diffusée par la BBC TV, jeudi 21 octobre, Ian Vallance, le patron de BT, citant en exemple le rapprochement projeté entre Bell Atlantic et TCI (*le Monde* du 15 octobre), a estimé *« logique de transmettre les services téléphoniques et télévisuels sur un même réseau »*. Pour M. Vallance, l'interdiction faite actuellement à British Telecom et à son concurrent Mercury de transmettre des images télévisées risque de handicaper cruellement les deux opérateurs. *« Les pouvoirs publics ont pris la meilleure décision possible sur le moment. Aujourd'hui, tout cela doit être réétudié »*, a-t-il déclaré.

BT redoute avant tout de voir sa clientèle d'abonnés (20 114 000 lignes chez les particuliers) séduite par les câblo-opérateurs qui peuvent, depuis 1991, offrir des services téléphoniques.

PRIX DE JOURNALISME : le prix Plume d'argent décerné à Jean-Claude Buhrer. – Le prix Pluma de plata (Plume d'argent), décerné au meilleur reportage touristique sur le Mexique par le ministère du tourisme mexicain, vient d'être décerné, pour 1993, à notre collaborateur Jean-Claude Buhrer pour un article paru dans « le Monde sans visa » du 19 juin sous le titre « le Mexique pacifique ». Le prix Pluma de plata est accordé, depuis 1976, aux meilleurs comptes rendus de voyages au Mexique parus en français, en anglais, en allemand, en espagnol ou en italien.

DÉCODEURS : Eurodec crée une filiale américaine. – Eurodec, la filiale industrielle de Canal Plus et de la Sagem qui produit des décodeurs de télévision, vient de créer une filiale aux Etats-Unis, baptisée Divicom. Celle-ci doit développer un système encodeur-décodeur pour la télévision numérique, basé sur la norme internationale MPEG2.



JUSTICE

Huit ans après les faits qui leur sont reprochés

Les régisseurs d'un journal électoral de M. Noir ont comparu devant la cour d'appel de Lyon

Quatre hommes d'affaires chargés de la régie publicitaire du périodique lyonnais *J'habite* ont comparu les 29 septembre et 22 octobre devant la quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon, présidée par Dominique Dulin, sur plainte de Michel Noir, qui était, en 1984-1985, directeur de ce journal électoral, mais aussi adjoint au maire de Lyon et président départemental du RPR. M. Noir a estimé à l'automne de 1985, après une année d'application du contrat de régie conclu avec l'Agence internationale de publications (AIDP), que les démarcheurs, Aymé Haddad, Sidney Lellouch, Léon Sillam et leur employeur, André Cohen, ont effectué des *«manœuvres frauduleuses»* et utilisé de faux accréditifs afin d'obtenir la confiance des annonceurs.

LYON

de notre bureau régional

L'affaire n'aura pu être évoquée sur le fond que huit ans après les faits. La première instance, suivie de recours, n'a eu lieu qu'en octobre 1992. Elle fut surtout consacrée à un débat de procédure, car la défense demandait l'annulation de l'instruction en estimant que la Cour de cassation aurait dû être saisie dès lors que l'un des protagonistes de cette affaire, André Cohen, avait cité le nom d'élus comme ayant bénéficié de ses largesses. Il s'agissait de MM. Noir et Jean-Pierre Pierre-Bloch, à l'époque adjoint (UDF) au maire de Paris (1). Les retards se sont accumulés ensuite et le dossier contient même une étonnante note manuscrite du magistrat instructeur, datée du 14 août 1992 : *«De mars 1987 (délivrance de la commission rogatoire) à septembre 1987 (ordonnance de soit communiqué), le parquet nous a demandé de surseoir à l'audition de Jean-Pierre Pierre-Bloch par la police judiciaire (consigne de la Chancellerie).»*

A propos d'André Cohen, la police et la justice auront donné d'abord l'impression de faire diligence : le 28 mars 1986, une information judiciaire était ouverte au cabinet du juge Jacques Chauvot. Ce magistrat était saisi douze jours après des élections législatives qui avaient vu la victoire de la droite et devaient être suivies de la nomination de M. Noir au ministère du commerce extérieur. Le 10 avril, une inculpation était signifiée au gérant d'AIDP, qui fut placé en détention provisoire pour près de deux mois. L'inspecteur de police judiciaire Guy Sens, chargé de l'enquête, a accumulé cent trente-sept procès-verbaux, pour la plupart à charge contre André Cohen. Selon son rapport de synthèse de septembre 1986, le montant des encaissements aurait atteint, à Paris et à Lyon, 5,166 millions de francs pour un total d'impayés de l'ordre de 1,07 million de francs.

Onze fidèles «cotisantes»

Durant la première partie de l'audience, le 29 septembre, la cour d'appel n'avait eu le temps d'entendre qu'un seul des cinq avocats de la défense et, après huit heures de débats, elle s'était prononcée par un *«renvoi en continuation»*. Il se trouve qu'avant la seconde partie de l'audience le parquet de Lyon a rendue publique (*le Monde* du 15 octobre) l'ouverture d'une information judiciaire visant les comptes bancaires de Michel Noir et de l'association J'habite, pour des faits constatés entre 1987 et 1993. Cette information s'ouvre contre X..., sous les chefs d'abus de confiance, d'escroquerie, de recel et de complicité de ces délits.

Selon la défense, onze des entreprises ayant «cotisé» pour le *J'habite* des années 1984-1985 figurent à nouveau sur la liste de vingt-trois raisons sociales, récemment adressée par le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye, au parquet de sa ville, dans l'instruction de l'affaire Noir-Botton. Durant ce laps de temps, les onze «cotisantes» apparues auparavant dans les registres d'AIDP ont encore versé une obole de 1,7 million de francs, deux fois plus qu'elles n'accordèrent au personnel commercial d'André Cohen. Or, d'entrée de jeu, les avocats d'André Cohen avaient demandé en vain à la cour d'appel d'ordonner un supplément d'information sur les comptes de *J'habite*, pour la période 1984-1985.

Les conseils de MM. Cohen, Haddad, Sillam et Lellouch ont d'abord sollicité l'application de la convention des droits de l'homme sur le *«délai raisonnable»* du prononcé des décisions de justice. Par surcroît, ils revendiquent le bénéfice des lois d'amnistie de 1988 et 1990 sur les délits commis pour le financement des campagnes électorales et de l'activité régulière des partis politiques. Durant la seconde partie de l'audience, l'un d'entre eux est allé jusqu'à réclamer *«une relaxe pure et simple, l'enquête de l'inspecteur Sens ayant été partisane et sommaire»*. En effet, le dossier contenait, dès le début, le contrat de régie signé par M. Noir, prévoyant que les démarcheurs pourraient utiliser des accréditifs et encaisser les chèques au nom de *J'habite*, afin de simplifier les choses. Il a abondamment cité une lettre du 12 mars 1985 dans laquelle le futur maire de Lyon demandait *«à connaître, chaque fin de semaine, les personnes ou entreprises ayant donné leur accord de publicité et les différents montants, pour remercier des amis qui nous aident et que vous approchez en mon nom»*.

Quatre ans avant d'entrer en vainqueur à l'hôtel de ville, M. Noir a-t-il été victime d'une bande d'aigrefins ou les prévenus pouvaient-ils se prévaloir d'une forme de consentement? Mᵉ Alain Jakubowicz, avocat de M. Noir et, par ailleurs, adjoint au maire de Lyon, chargé du respect des droits, a admis *«une faiblesse au niveau de l'instruction»* mais soutenu que le premier magistrat de Lyon a vu donner de lui-même *«une image intolérable»*, justifiant une constitution de partie civile et une demande de dommages et intérêts.

Bien que son mandataire, Jean de Chaignon, à l'époque trésorier de la fédération du Rhône du RPR, ait reconnu avoir touché 200 000 francs en espèces, M. Noir a demandé réparation. Aucune des entreprises sollicitées par les démarcheurs d'AIDP n'a finalement jugé utile d'invoquer un préjudice. L'avocat général Didier Boccon-Gibod a requis, contre André Cohen et ses comparses, des peines de dix-huit mois à quatre années d'emprisonnement avec sursis et des peines d'amende adaptées à leur niveau actuel de revenus.

Arrêt le 15 décembre.

GÉRARD BUÉTAS

(1) Celui-ci a bénéficié d'une amnistie. Le 20 juin 1990, il avait reconnu comme *«vraisemblable»* qu'il ait bénéficié, de la part d'AIDP, du versement de 2,7 millions de francs pour le financement de la campagne de l'UDF à Paris, en 1986.

L'affaire Noir-Botton

Une lettre du maire de Lyon

Nous avons reçu de Michel Noir une lettre qu'il nous demande «d'insérer à la suite de vos deux articles des 17 et 18 octobre qui me mettent en cause d'une manière inacceptable puisque votre journal va même jusqu'à titrer vendredi : *«Michel Noir poursuivi pour abus de confiance et escroquerie»*, ce qui, vous le savez bien, est inexact, une information étant simplement ouverte contre X...

De quoi s'agit-il?

1) Rappelons simplement ici le combat ouvert que mène, depuis qu'il est poursuivi, Pierre Botton à mon encontre, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Il y a quatre ans et demi que j'ai rompu avec cet homme qui, après être entré dans ma famille, avoir épousé ma fille et nous avoir couverts de cadeaux, est apparu comme un homme indélicat et s'est déclaré mon ennemi.

Après s'être présenté sans succès aux élections à Lyon en 1991 sous l'égide du RPR, il a tenté de se raccrocher à moi en faisant valoir que les prélèvements commis dans les comptes de ses sociétés l'auraient en partie été dans l'intérêt personnel et du financement des activités politiques du maire de Lyon, à seule fin de bénéficier d'une amnistie.

J'ai donc été mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux sur le soupçon, ainsi créé, d'avoir bénéficié en connaissance de cause des largesses de ce gendre.

L'instruction étant terminée, mes avocats déposent cette semaine chez le juge une demande de non-lieu.

2) Cette affaire doit donc s'éteindre pour ce qui me concerne, mais elle rebondit. Pourquoi?

La nouvelle poursuite qui vise mes comptes personnels, ceux de mes campagnes et de mes activités politiques, est largement inspirée par les déclarations hostiles et accusatrices de Pierre Botton lors de l'instruction de son affaire.

Suivant en cela les pratiques fréquentes de nombre de ses collègues, le juge d'instruction, en dehors du cadre de travail qui lui était fixé par le parquet notamment au regard de la prescription, s'est empressé de faire, à l'occasion de l'affaire Botton, un audit de ma situation personnelle et du financement de mes campagnes électorales et de mes activités politiques. Il s'est ensuite tourné vers le parquet en proposant de poursuivre ses investigations sur tous mes comptes d'associations, de permanence et de campagnes électorales qu'il a saisis.

3) J'ai, au terme de trois notes qui sont à votre disposition, répondu à toutes les interrogations du parquet voici plus de trois mois. Pour mes activités politiques, j'ai fait comme tout le monde avant 1990, et je me suis plié à la nouvelle loi comme presque tout le monde après 1990 tout en épongeant notamment les vieilles factures de la campagne RPR de 1986.

Pour mes comptes vraiment personnels, il n'y a pas non plus de mystère. Les ressources de mon ménage sont connues : indemnités de parlementaire et d'élu avec leurs exonérations fiscales, droits d'auteur, petit héritage de mon épouse.

Le parquet avait trois possibilités : classer sans suite, ce qui était le plus normal; ouvrir une enquête préliminaire pour vérifier mes explications, ce qui était compréhensible bien qu'inutile car la vérification était plus d'ordre juridique que comptable s'agissant de l'exacte application de la loi de 1990.

Au bout de quatre mois de réflexion et deux articles du *Canard enchaîné* devenu le deuxième *Journal officiel* de la République, la chancellerie a pris la décision politique de donner des instructions écrites au parquet de Lyon (de ce fait obligé d'obéir) pour ouvrir une information contre X... pour escroquerie, abus de confiance, recel, complicité.

4) Mes avocats se sont demandé ce que pouvaient recouvrir ces qualifications humiliantes et qui n'ont rien à voir avec la simple analyse factuelle de la situation.

Pourquoi diable escroquerie et abus de confiance?

Ma campagne et mes activités politiques avant 1990 avaient été financées au moyen d'associations récoltant des fonds et les dispensant comme *J'aime Lyon* et le journal *J'habite Lyon*. J'aurais ainsi escroqué les Lyonnais en utilisant leurs dons pour des dépenses politiques alors qu'ils croyaient sans doute que c'était *pour décorer les balcons et fleurir les jardins!* J'aurais commis des abus de confiance parce que j'aurais payé sur ces fonds des affiches, des transports, des locaux, des salles, des secrétaires pour mon activité politique au lieu de... au lieu de quoi?

La décision du garde des sceaux qui me concerne risque de mettre dans l'embarras nombre de ses collègues et lui-même. Si l'on veut criminaliser toute la période antérieure à la nouvelle loi définissant le financement des activités politiques, qu'on ne compte pas sur moi pour accepter paisiblement de jouer le bouc émissaire. Si vraiment la République n'a pas d'autres chats à fouetter, proposons la mise en examen de toute la classe politique en se moquant de la prescription et de l'amnistie. Il y aura toujours de quoi faire un spectacle médiatico-judiciaire. Ça manquait, il est vrai, pour la qualité de notre démocratie!

5) Que l'on sache que je suis prêt pour l'épreuve et aussi résolu, devant un garde des sceaux bien imprudent, que je l'ai été à l'origine de cette affaire devant les manquements d'un procureur proche du RPR aujourd'hui tout juste sanctionné par une mutation d'office.

Si être homme politique aujourd'hui consiste à se battre sur le terrain politique, médiatique mais aussi judiciaire, il faut en prendre son parti. J'ai pris le mien. Que chacun le sache.»

[M. Noir fait référence à deux articles des 17 et 18 octobre, il veut sans doute parler des articles des 15 et 16 octobre. Au demeurant, l'essentiel de sa lettre est sans rapport avec le contenu, purement informatif, de ces deux articles. Dans son point 1, M. Noir se présente comme la victime d'un Pierre Botton machiavélique, usant et abusant de sa situation de gendre. Celui-ci soutient une thèse à peu près opposée. La justice tranchera entre eux. Sauf erreur d'interprétation des textes, il ne suffit pas de faire déposer par ses avocats une demande de non-lieu pour l'obtenir, et rien ne permet aujourd'hui au maire de Lyon d'affirmer que «cette affaire doit donc s'éteindre pour ce qui (le) concerne».

Dans les points 2, 3, 4 et 5 de sa lettre, M. Noir reprend, en l'affinant, l'argumentation qu'il a développée le 18 octobre devant le conseil municipal de Lyon et qui s'apparente – bien qu'il ne se considère pas visé par l'information contre X... – à une plaidoirie anticipée. R. B.]

DIFFAMATION : Paul Weisbuch porte plainte contre Michel Noir. – Accompagné de son avocat, Mᵉ Gilbert Collard, Paul Weisbuch, ancien procureur adjoint de Lyon, a déposé plainte pour diffamation contre Michel Noir, vendredi 22 octobre, auprès du doyen des juges d'instruction de Lyon. Mᵉ Collard accuse Michel Noir d'avoir tenu des propos *«inacceptables»* en accusant Paul Weisbuch, qui avait suivi le dossier de Michel Noir à ses débuts en tant que responsable du service financier du parquet de Lyon, de *«forfaiture»* (*le Monde* du 22 octobre).

Onze personnes mises en examen à la suite de l'accident de 1992 à Séville

L'«Otello» tragique de l'Opéra Bastille

Pierre Bergé, président de l'Opéra de Paris, Georges-François Hirsch, ancien administrateur général, et Philippe Bélaval, ancien directeur général, ont été mis en examen pour l'accident survenu à l'Exposition universelle de Séville lors d'une répétition d'*Otello* (*le Monde* du 18 juillet 1992). Des éléments du décor s'étaient écroulés, provoquant la mort d'une choriste et blessant une quarantaine d'autres membres du chœur. Sont également mis en examen Jean-Michel Dubois, alors directeur technique, et son adjoint Rémi Jullien, Loïc Durand, chef du bureau d'études de la Bastille, Petrika Ionesko, concepteur du décor et metteur en scène du spectacle, ainsi que quatre responsables de Manudécor, l'entreprise constructrice des dispositifs scénographiques.

Le 16 juillet 1992, au Théâtre de la Maestranza de Séville, les choristes de l'Opéra de Paris faisaient leur entrée au sommet du décor du premier acte de l'*Otello* de Verdi, production que la Bastille avait choisi de présenter à l'Exposition universelle. La plate-forme sur laquelle se tenaient massés les quatre-vingts chanteurs s'écroula au cours de cette répétition. Une artiste des chœurs fut tuée dans l'accident, près de vingt chanteurs gravement blessés, d'autres sérieusement traumatisés. Une information judiciaire fut immédiatement ordonnée en Espagne. Puis, l'affaire ne concernant que des ressortissants français, le dossier atterrit sur le bureau du juge Maman, au tribunal de Paris. Celui-ci confia l'enquête aux officiers de police de la sous-direction des affaires économiques et financières (chargée des accidents du travail).

Menée en étroite collaboration avec les inspecteurs espagnols, l'instruction est arrivée à son terme. Elle a abouti à la mise en examen de onze personnes, dont le président de l'Opéra, Pierre Bergé, plusieurs de ses anciens collaborateurs directs (qui, entre-temps, ont démissionné), Petrika Ionesko, metteur en scène et auteur du décor d'*Otello*, et quatre dirigeants de Manudécor, l'entreprise chargée de la construction des éléments de la scénographie.

Le nombre des personnes mises en examen montre la perplexité de la justice devant une affaire fort embrouillée et dont chacun, faute de preuves matérielles décisives, se renvoie la responsabilité. Dès le 22 mars dernier, le nouveau directeur général de l'Opéra, Jean-Paul Cluzel, assisté de l'avocat de la Bastille, Mᵉ Sutra, avait convoqué la presse pour signaler le rôle joué, à ses yeux, dans l'accident, par les techniciens de Manudécor, entreprise chargée, après un appel d'offres, de la construction du décor d'*Otello*. Lorsqu'il s'était agi d'implanter ce décor sur la scène de la Maestranza, les ingénieurs de cette entreprise s'étaient déplacés, en compagnie de l'équipe technique de l'Opéra. C'est alors que furent prises des décisions dont les conséquences allaient être tragiques.

«Une accumulation de négligences»

Lors des représentations de la Bastille, les choristes accédaient aux superstructures du décor par un escalier. Sur la scène de la Maestranza, plus étroite, ils durent prendre leur place en montant une simple échelle. L'arrivée des femmes et des hommes ne se faisait donc plus au même endroit. On coupa les colonnes qui gênaient leur entrée. Et il semble que personne ne se soit demandé si la plate-forme sur laquelle quatre-vingts personnes allaient se retrouver massées pourrait supporter un tel poids (la norme pour un plancher de cette nature est de supporter 300 kilos au mètre carré).

D'autres anomalies ont été relevées, comme le fait que les poutrelles métalliques entrecroisées sur lesquelles les choristes sont tombés étaient vissées avec des boulons de tailles différentes. Enfin, on ignore qui a pris la responsabilité d'annuler la répétition d'*Otello* prévue à Paris avant celle de Séville et destinée à tester, entre autres, les modifications apportées au dispositif scénique.

L'avocate de trente des victimes et du comité d'entreprise de l'Opéra de Paris, Mᵉ Trussaut, parle d'une *«accumulation de négligences»* et d'un *«dysfonctionnement absolu de communication entre les rouages de l'Opéra et l'entreprise de construction»*. L'expert nommé pour évaluer les données techniques du dossier est l'un de ceux qui furent chargés d'étudier les causes de la catastrophe du stade de Furiani (à la suite de l'effondrement d'une tribune provisoire, 15 personnes avaient trouvé la mort, 1 650 avaient été blessées, le 5 mai 1992). Y eut-il à Séville négligence, «cafouillage» administratif ou non-respect des règlements? Les peines encourues pour homicide et blessures involontaires, selon l'article 319 du code pénal, vont de trois mois à deux ans de prison et de 1 000 F à 30 000 F d'amende.

ANNE REY

Lire également page 5 «Loin des capitales» : Séville, un an après l'Expo.

REPÈRES

FAITS DIVERS

Trois morts dans un accident d'autocar en Haute-Savoie

Trois personnes ont été tuées et trente-trois blessées, vendredi 22 octobre, dans l'accident d'un autocar affrété par la SNCF qui reliait les gares de Bellegarde (Ain) et d'Annemasse (Haute-Savoie). Le car, qui transportait cinquante-trois personnes, s'est couché sur le bas-côté à la suite d'une violente bourrasque de vent alors qu'il circulait sur l'autoroute A 40.

Par ailleurs, Jacques Van Eetvelde, l'ancien directeur général de l'entreprise Van Eetvelde de Pannes (Loiret), dont l'un des camions était impliqué dans l'accident de l'autoroute A 6, le 28 août, a été mis en examen, vendredi 22 octobre, pour homicides et blessures involontaires et écroué. Mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Montargis (Loiret) au début du mois d'octobre, l'entreprise avait été sanctionnée administrativement par la préfecture du Loiret le 10 septembre *«en raison de manquements graves liés à la réglementation des transports»*, cette entreprise ayant *«contrevenu pendant plusieurs années, de façon répétitive et persistante, au code du travail»*.

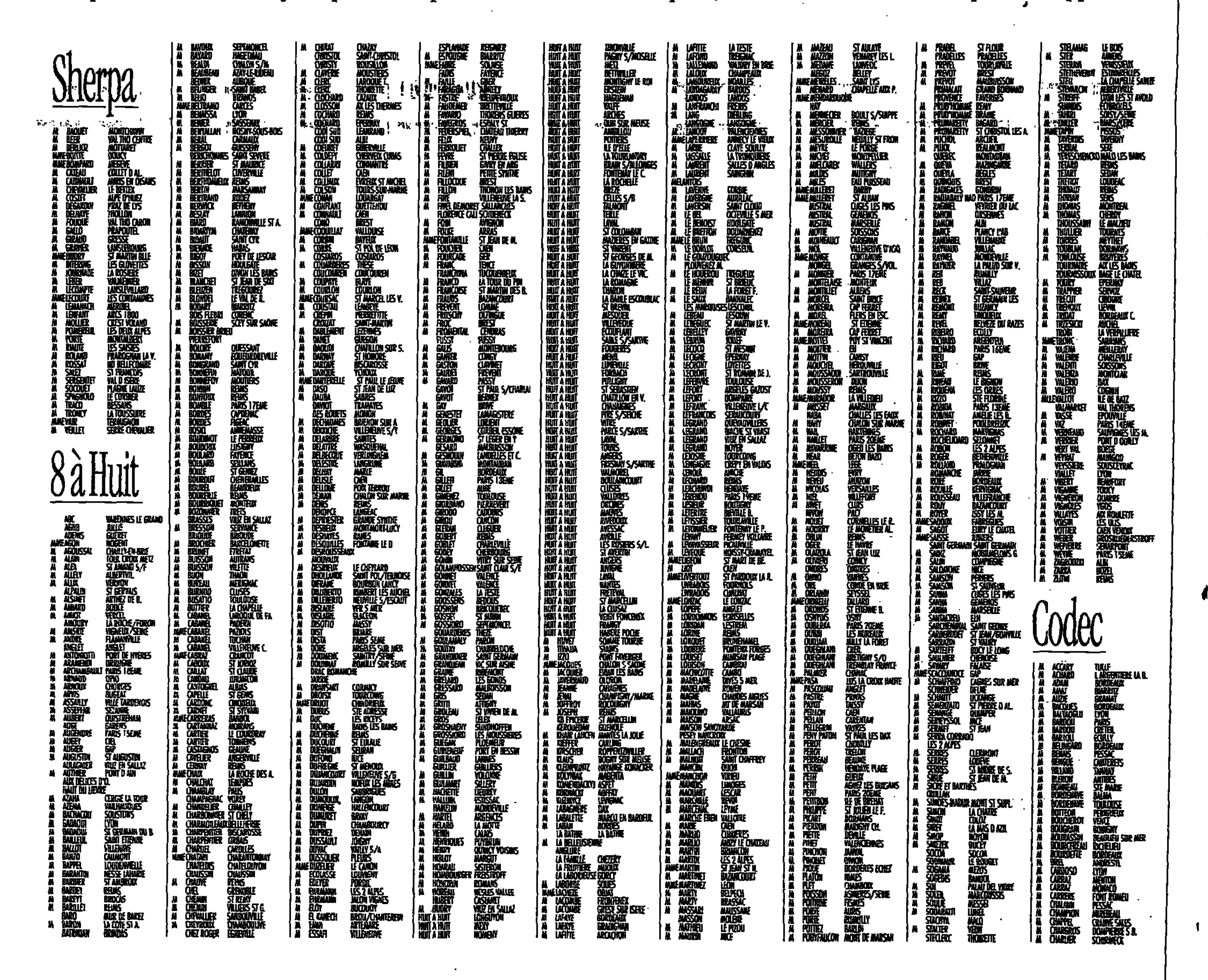
SCIENCES

Le CERN déplore l'abandon de l'accélérateur de particules américain

En refusant pour la troisième fois, mardi 19 octobre, de voter les crédits annuels nécessaires à la construction, dans le Texas, de l'accélérateur de particules géant SSC (*le Monde* du 21 octobre), la Chambre des représentants américaine pourrait bien, cette fois, avoir signé la mort de ce gigantesque projet, dont le coût total est estimé à 10 milliards de dollars (près de 60 milliards de francs). Selon le *Financial Times* (daté du vendredi 22 octobre), les discussions au sein du Sénat – avec lequel la Chambre, par 282 voix contre 143, a demandé de nouvelles négociations, – s'amorcent déjà pour *«évaluer combien coûtera l'abandon définitif du projet»*. Dans un communiqué publié ce même vendredi, le laboratoire européen pour la physique des particules (CERN, Genève) s'est déclaré *«choqué et attristé»*. Il précise que l'abandon du projet SSC, *«outil scientifique de la plus haute qualité»*, *«affectera grandement les progrès de la connaissance dans le domaine de la physique des hautes énergies»*.

2492 raisons de croire qu'un commerce c'est d'abord une aventure humaine.

Voici dans toute la France les 2492 femmes et hommes qui exploitent les magasins aux enseignes du groupe Promodès. Chacun a sa fibre du commerce. Alors ne parlons plus de petit ou grand commerce, mais plutôt du "Commerce" dans lequel tous les commerçants peuvent exprimer leur sens de l'entreprise, avec toutes les différences que cela suppose.



croire
st d'abord
naine.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Prédire la maladie

Suite de la première page

Baptisé IT15, ce gène possède la particularité de renfermer une mutation génétique très spécifique qui rend aisée la pratique d'une PCR. Cette mutation, qui se retrouve chez tous les malades étudiés, permet de prédire, lorsqu'elle est retrouvée chez une personne en apparence saine mais ayant des antécédents familiaux de chorée, la survenue à plus ou moins long terme de la maladie. Chez les malades symptomatiques, l'identification de ce gène a moins d'utilité, permettant néanmoins d'affirmer le diagnostic dans les cas difficiles.

L'existence d'un tel marqueur direct permettant de prédire à coup sûr la survenue de la maladie a incité de nombreuses personnes à risques – on estime qu'il y a actuellement en France entre 3 000 et 4 000 personnes atteintes de chorée et plus de 10 000 personnes à risques – à vouloir subir ce test de manière à être informées de leur état génétique. A cette fin, il existe depuis un an à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, un centre de consultation spécialisé dans la chorée de Huntington où travaille une équipe pluridisciplinaire comprenant un généticien (le professeur Josué Feingold, directeur de l'unité d'épidémiologie génétique de l'INSERM), un neurologue, une psychologue et une assistante sociale.

« Avant tout, explique le docteur Alexis Brice (qui fait partie de ce centre et qui appartient à l'unité de physiopathologie des maladies du système nerveux de l'INSERM), *nous cherchons à éviter de révéler un diagnostic à quelqu'un qui n'est pas réellement convaincu de vouloir le connaître. Il est capital de ne jamais forcer le candidat, de lui assurer la plus grande autonomie par rapport à sa volonté de connaître le diagnostic. Les gens qui ne veulent pas réellement savoir n'ont pas à savoir. »* Pour ce faire, plusieurs entretiens précèdent la pratique du test. *« Au terme de ces dix à quinze heures de discussions, la plupart des personnes qui, au départ, souhaitaient avoir un diagnostic, renoncent »*, poursuit le docteur Brice. En général, explique-t-il, ils sont avant tout motivés par la volonté de savoir, de *« lever l'incertitude qui pèse sur leur avenir »*. Les plus jeunes cherchent aussi souvent à savoir s'ils sont ou non porteurs du gène avant de décider d'avoir un enfant (un enfant sur deux sera à son tour porteur du gène si l'un des parents est atteint).

L'expérience de l'équipe de la Pitié, ajoutée à celle des autres équipes comparables dans le monde, montre que, lorsque cet environnement médico-psychologique est correctement assuré, le retentissement psychologique provoqué par l'annonce du diagnostic est relativement bien supporté par la personne qui vient de subir le test. Aucune augmentation du nombre de suicides n'a en particulier pu être observée.

Un des problèmes rencontrés par le centre de la Salpêtrière est que, parce qu'il est le seul de ce type existant en France, il est totalement débordé. Un groupe de travail créé récemment à la direction générale de la santé devrait prochainement mettre en place quelques autres centres analogues de manière à permettre à chaque personne qui le souhaite d'aller consulter et, éventuellement, de subir le test prédictif.

La mise au point, pour d'autres maladies, de tests prédictifs semblables à celui de la chorée de Huntington va très vite poser d'importants problèmes.

En pratique, il faut bien distinguer les tests prédictifs de certitude des tests prédictifs de susceptibilité. En d'autres termes, la situation ne sera pas la même selon que le test permet de détecter la présence d'un gène qui provoquera à coup sûr l'apparition d'une maladie ou qu'il indique la présence d'un gène simplement associé à une maladie, incapable à lui seul d'en induire l'apparition mais, en revanche, indiquant une augmentation du risque de survenue de cette maladie.

On peut donc distinguer deux types d'affections : d'une part, les maladies dont le mode de transmission génétique est connu (myopathie de Duchenne, mucoviscidose, chorée de Huntington); d'autre part, les maladies multifactorielles, non monogéniques, pour lesquelles ont été mis en évidence des gènes de susceptibilité permettant de déterminer un risque accru d'être atteint. C'est le cas en particulier des maladies neuro-psychiatriques (schizophrénie, psychose maniaco-dépressive, maladie d'Alzheimer), des cancers, des maladies cardio-vasculaires, des maladies auto-immunes. Pour certaines de ces affections, la positivité d'un test pourra permettre à celui ou celle qui est porteur du gène de susceptibilité (par exemple un oncogène prédisposant au cancer bronchique) de mettre en œuvre, dûment informé de l'existence d'un risque accru, une stratégie préventive (dans cet exemple, un arrêt de la consommation de tabac).

Concernant la pratique des tests prédictifs, le Comité national d'éthique avait, en juin 1991, rendu un avis sur *« l'application des tests génétiques aux études individuelles, études familiales et études de population »*. Dans cet avis, le comité consultatif d'éthique insistait sur trois points essentiels, relatifs au respect de l'autonomie, au droit de savoir et au respect de la confidentialité et de la vie privée *(lire l'encadré ci-contre)*.

« Même s'il est plus que jamais d'actualité, il ne s'agit que d'un avis, émanant d'un comité consultatif, précise le professeur André Boué, membre du comité d'éthique et directeur de l'unité de génétique et de pathologie fœtale de l'INSERM. *Le drame serait qu'un jour de tels tests se vendent au coin d'une rue ou soient utilisés à d'autres fins que personnelles, par exemple lors de la souscription d'une assurance ou à l'embauche. Les conséquences sociales seraient catastrophiques. Actuellement, notre société me semble insuffisamment armée pour prévenir un tel risque. »*

Alexis Brice est du même avis : *« C'est aujourd'hui au législateur de faire en sorte que pareille dérive ne puisse se produire. Il serait catastrophique qu'un jour les compagnies d'assurance ou les employeurs puissent avoir accès à ce type de données. Il n'y a qu'un texte de loi qui puisse garantir que ce type de tests ne sera jamais pratiqué sans le consentement éclairé des individus. »*

De tels garde-fous concernant la médecine prédictive et la pratique de ces tests figurent dans les projets de loi sur la bioéthique que le Parlement devrait discuter avant la fin de l'année.

FRANCK NOUCHI



L'avis du Comité d'éthique sur les tests génétiques

« Un consentement éclairé »

Dans son avis sur l'application des tests génétiques aux études individuelles, études familiales et études de population, le Comité d'éthique insistait sur trois points :

1. Le respect de l'autonomie. *« Il y a lieu de respecter le droit à l'individu à prendre une décision « informée » sur la pratique d'un examen qui pourrait révéler la présence d'un gène muté ou de susceptibilité dans son capital génétique et, quel qu'en soit le résultat, pourrait avoir un effet profond sur sa vie. Pour ce faire, trois conditions sont essentielles :*

» – une liberté de choix en dehors de toute coercition;

» – une compréhension complète des implications d'une telle décision;

» – le sujet demandeur doit avoir la capacité juridique de donner un consentement éclairé. »

2. Le droit de savoir. *« Il faut tenir chaque sujet au courant des éventuels résultats et l'informer clairement de leur signification »*, insiste le Comité d'éthique, ajoutant que, dans certains cas, en particulier dans les maladies monogéniques graves, *« le sujet peut refuser d'avoir connaissance des résultats »*.

Deux illustres chercheurs sont cités à appui de cet avis. Eric Lander : *« Le hiatus entre les possibilités de prédire qui augmentent rapidement et les possibilités d'attitudes préventives et curatives s'élargit avec l'impatience de la société d'utiliser prématurément les résultats des recherches, soulevant ainsi d'importantes questions éthiques. »* Stefano Rodota : *« On ne peut affirmer qu'à n'importe quel progrès dans la recherche biologique doit correspondre un élargissement du « droit de savoir » des particuliers et des institutions publiques ou privées. Il faut trouver un point d'équilibre entre les bénéfices qui peuvent être apportés par l'analyse de l'ADN et d'autres valeurs d'ordre juridique et social. »*

3. La confidentialité et le respect de la vie privée. *« Le secret médical doit être respecté non seulement vis-à-vis de tiers, mais aussi vis-à-vis des autres membres de la famille. Toute détermination de caractères de génotype d'un individu ne devrait être entreprise que s'il a spécifiquement donné son autorisation. (...) Aucune information sur le génotype d'un individu ne devrait être donnée sans son consentement formel. »*

Contraint de déposer son bilan

Un chef d'entreprise grenoblois en est à son 53ᵉ jour de grève de la faim

GRENOBLE

de notre correspondant

Depuis le 30 août, un chef d'entreprise grenoblois campe dans sa voiture devant l'église Saint-Victor, à Meylan (Isère), et refuse de s'alimenter. Laury Cordaro, trente-trois ans, qui dirigeait l'entreprise Marketing Presse Conseil (MPC), spécialisée dans la communication politique, estime avoir été victime d'une *« manipulation »* orchestrée par l'entourage du maire de Meylan, le sénateur Guy Cabanel (UDF), qui l'a contraint à déposer son bilan. Au mois de mai, M. Cordaro a déposé plainte contre X... pour escroquerie. Le parquet de Grenoble confirme qu'une enquête est en cours pour connaître les conditions qui ont présidé à la passation d'un marché public portant sur la réalisation du journal municipal *Meylan Grésivaudan Actualités*, d'un montant de 700 000 francs par an.

M. Cordaro, qui fut membre du Parti républicain jusqu'au début des années 90, affirme que des assurances lui furent données par le directeur du cabinet du maire de cette ville pour l'attribution du marché qu'il convoitait. En échange, le dirigeant de Marketing Presse Conseil acceptait, au mois de juillet 1991, de faire entrer dans sa société, en tant que VRP, une jeune femme que la fédération départementale du PR souhaitait lancer dans le combat politique local. *« Elle avait besoin d'un curriculum vitae. Son diplôme d'hôtesse obtenu dans un établissement de Lausanne n'était pas convenable. J'ai accepté de créer cet emploi fictif »*, explique M. Cordaro.

« Ils ont abusé de ma confiance »

Candidate aux élections cantonales et régionales de 1992, puis aux législatives de mars 1993, Leslie Chalier put se prévaloir dans ses bulletins électoraux, notamment lors de ce dernier scrutin, du titre de *« cadre commercial dans une agence de conseil en communication »* alors qu'elle avait été licenciée quelques semaines plus tôt, son employeur n'ayant pas été récompensé pour le service rendu aux amis de la jeune candidate pendant deux ans. En effet, au mois de décembre 1992, le marché qu'il convoitait fut attribué à une autre entreprise. *« Ils ont abusé de ma confiance et leur manipulation m'a fait couler »*, accuse le chef d'entreprise grenoblois.

« Chez moi, on n'obtient rien avec une carte politique », clame de son côté le maire de Meylan, qui refuse, plus de cinquante jours après le début de la grève de la faim de M. Cordaro, de le rencontrer pour s'expliquer. Dans son entourage, on dénonce le *« chantage au scandale »* et l'on affirme que le PDG de Marketing Presse Conseil *« est tellement acculé qu'il essaie de transformer en affaire politique un conflit entre patron et salarié »*.

Au début du mois d'octobre, Leslie Chalier a obtenu du tribunal des prud'hommes de Grenoble un premier jugement en sa faveur pour non-versement de ses mois de préavis à la suite de son licenciement économique.

CLAUDE FRANCILLON

SPORTS

FOOTBALL : les qualifications pour la Coupe du monde

La ruine des espoirs iraniens

L'Irak a battu l'Iran, 2-1, vendredi 22 octobre à Doha (Qatar), dans le tournoi final des éliminatoires asiatiques pour la Coupe du monde 1994, qui rassemble, outre ces deux pays, l'Arabie saoudite, la Corée du Nord, la Corée du Sud et le Japon. Ce deuxième match depuis la fin de la guerre de huit ans entre les deux pays a été marqué par une expulsion dans chaque camp, du fait de la sévérité de l'arbitre plus que de tensions sur le terrain.

Cette défaite sonne le glas des espérances du régime de Téhéran de voir le drapeau iranien flotter chez l'« ennemi » américain. La première participation de l'équipe iranienne à ce niveau de compétition depuis la révolution islamique de 1979 avait suscité un engouement sans précédent dans tout le pays. Les joueurs s'étaient vu promettre un pèlerinage à La Mecque en cas de victoire sur l'Irak, et un religieux avait été dépêché au Qatar afin d'*« accroître le moral »* de l'équipe. Selon la presse, près de 1 milliard de rials (environ 3,7 millions de francs) ont été dépensés pour la préparation des joueurs. L'Irak, dont le régime a également fait de la participation à la Coupe du monde un enjeu national, conserve en revanche ses chances de qualification, si l'équipe ne perd pas, dimanche 24 octobre, dans un match à hauts risques contre l'Arabie saoudite. – *(Reuter, AFP.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6155

HORIZONTALEMENT

I. Capables de nous saisir et de nous retourner. – II. Siège à la turque. Faire des « hi » et des « ho ». – III. Repaire d'une hydre. Qui a été rattrapée. N'est pas navigable. – IV. Donne plus d'éclat à la rose. Comme des Etats. – V. Instrument de projection. Qu'on trouvera à l'intérieur. Ne manquent pas de fermeté. – VI. Capitale dans une île. Un métal cassant. Quand elle est grande, on sort. – VII. Convenu. En France. Lavande. – VIII. Branché. Condé y fut vainqueur. Possessif. Fond de bouteille. – IX. Temps d'attente. Mot qui peut faire venir le berger. Un parmi les appelés. – X. Est parfois familiale. Règle. – XI. Ne nous empêche pas de dormir. Il y a beaucoup d'os quand elle est noire. – XII. Des spécialistes qui peuvent faire des bricoles. Port, sur un plateau. – XIII. Saint. Mettait au courant. Grosse moulure. – XIV. Pas dans l'ordre. En Normandie. Les Anglais y courent. – XV. A plus de pieds que l'alexandrin. Est parfois cendrée. N'est plus que poussière.

VERTICALEMENT

1. Un spécialiste qui connaît bien les patrons. Il faut repasser quand il est faux. – 2. Fait sauter. Faire des entailles. Autrefois, il était souvent hygiénique. – 3. On y a donné beaucoup de signatures. Fournit de l'huile. Pronom. – 4. Comme le courrier parfois. Un séducteur cynique. – 5. Est mis dans la potée. Un petit cercle. – 6. Convient. Comme des propos où il y a beaucoup de chaleur. – 7. Roumain qui connaissait la musique. Pour relever. Sert pour couper. – 8. Une bonne chose. Un petit perroquet. – 9. Quand on ne trouve plus de goût à rien. A le beau rôle quand elle est grande. – 10. Parties de bâtiment. Remplissaient des bourses. Participe. – 11. Patriarche. Ceux qui descendent y passent. Démonstratif. – 12. Ne descend que pour toucher ses gages. Muse. – 13. Dieu. Peut être assimilé au bleu. Petits groupes de cellules. – 14. Peut vivre de ses vers. – 15. Risque gros quand il joue à la roulette. Déchiffrée. Difficile à faire tourner.

Solution du problème n° 6154

Horizontalement

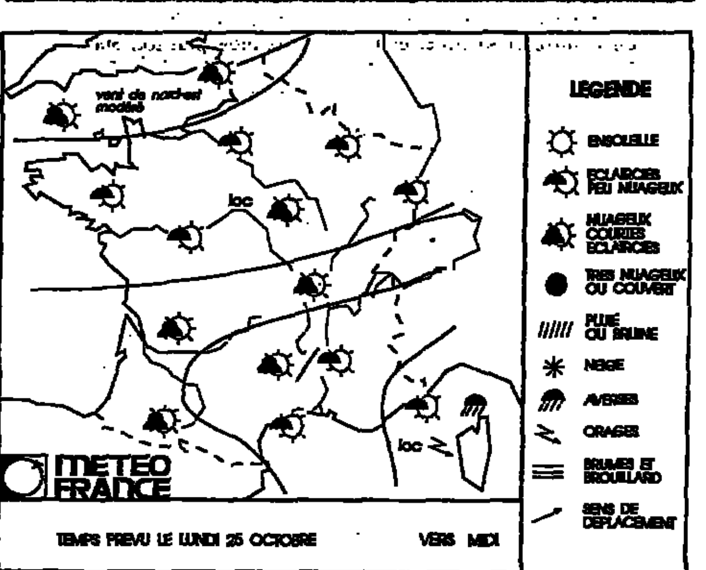
I. Affronts. – II. Marieuses. – III. Bue. Uni. – IV. Insoluble. – V. Desk. Nain. – VI. Is. – VII. Xérès. – VIII. Trésorier. – IX. Ré. Plissé. – X. Caen. Si. – XI. Soir. Glen.

Verticalement

1. Ambidextres. – 2. Faune. Ere. – 3. Fressure. Ci. – 4. Ri. OK. Espar. – 5. Œil. Isolé. – 6. Nu. Uns. Ring. – 7. Tsuba. Vis. – 8. Senlis. Esse. – 9. Sien. Frein.

GUY BROUTY

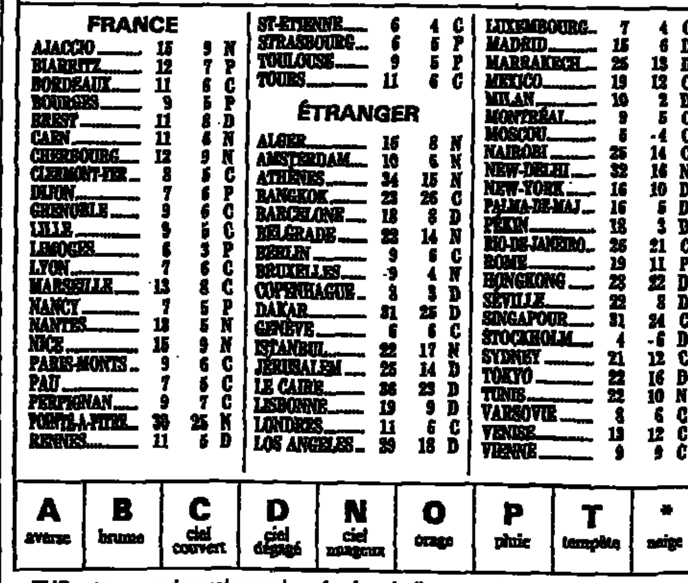
MÉTÉOROLOGIE



Dimanche : *Du soleil près des côtes de la Manche, nuages et pluie ailleurs.* – Le matin, sur la Bretagne, la Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et les Pays de la Loire, le ciel sera nuageux avec par moment de belles apparitions du soleil. Partout ailleurs, le ciel sera très nuageux à couvert avec des pluies intermittentes. Il neigera sur les Pyrénées et le Massif Central au-dessus de 800 mètres, les Vosges au-dessus de 1 000 mètres. Sur le Sud-Est, les précipitations seront sous forme d'ondées, avec de la neige au-dessus de 1 200 mètres sur les Alpes et un risque d'orages, sur la Corse et la Côte d'Azur.

En cours de journée, les précipitations s'atténueront sur le Centre et le Nord-Est. Les éclaircies gagneront l'Ile-de-France, les Ardennes, la Champagne et la Beauce. Le soleil se montrera un peu sur le Sud-Est.

Les températures matinales seront fraîches, en général entre 3 et 5 degrés, localement 0 degré dans le Massif Central et les Alpes, 6 à 10 degrés près des cotes.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-10-1993 à 18 heures TUC et le 23-10-1993 à 6 heures TUC — le 23-10-1993

FRANCE			
AJACCIO	15	9	N
BIARRITZ	12	7	P
BORDEAUX	11	6	C
BOURGES	9	5	P
BREST	11	8	D
CAEN	11	4	N
CHERBOURG	12	9	N
CLERMONT-FER.	8	5	C
DIJON	7	6	P
GRENOBLE	9	6	C
LILLE	9	5	C
LIMOGES	6	3	P
LYON	7	6	C
MARSEILLE	13	8	C
NANCY	7	5	P
NANTES	13	5	N
NICE	15	9	N
PARIS-MONTS.	9	6	C
PAU	7	5	C
PERPIGNAN	9	7	C
POINTE-A-PITRE	30	25	N
RENNES	11	5	D
ST-ETIENNE	6	4	C
STRASBOURG	6	5	P
TOULOUSE	9	5	P
TOURS	11	6	C

ÉTRANGER			
ALGER	16	8	N
AMSTERDAM	10	6	N
ATHÈNES	34	15	N
BANGKOK	23	26	C
BARCELONE	18	8	D
BELGRADE	22	14	N
BERLIN	9	6	C
BRUXELLES	-9	4	N
COPENHAGUE	8	3	D
DAKAR	31	25	D
GENÈVE	6	6	C
ISTANBUL	22	17	N
JÉRUSALEM	25	14	D
LE CAIRE	36	23	D
LISBONNE	19	9	D
LONDRES	11	6	C
LOS ANGELES	39	18	D
LUXEMBOURG	7	4	C
MADRID	15	6	D
MARRAKECH	25	13	D
MEXICO	19	12	C
MILAN	19	2	D
MONTRÉAL	9	5	C
MOSCOU	5	-4	C
NAIROBI	25	14	C
NEW-DELHI	32	16	N
NEW-YORK	16	10	D
PALMA-DE-MAJ.	16	5	D
PÉKIN	18	3	D
RIO-DE-JANEIRO	26	21	C
ROME	19	11	P
HONGKONG	23	22	D
SÉVILLE	22	8	D
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	4	-6	D
SYDNEY	21	12	C
TOKYO	22	16	D
TUNIS	22	10	N
VARSOVIE	8	6	C
VENISE	13	12	C
VIENNE	9	9	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale)

THÉÂTRE

DOM JUAN à la Comédie-Française

Le diamant noir

De la nuit des temps du théâtre, de la nuit des temps de la conscience, surgit un homme qui a choisi de mourir. Port d'aristocrate, cheveux blonds, regard acier, épaules carrées à l'aplomb d'une taille fine, pas assuré, accent indéfinissable. Cet homme est dangereux. Il a gagné toutes les guerres, les seules qui vaillent, les guerres du cœur, et perdu jusqu'à la moindre illusion : lui sait quel diamant noir est l'âme humaine.

Cet homme, Dom Juan (Andrzej Seweryn), n'a pas encore tout à fait renoncé à la compagnie de ses contemporains : il est flanqué de deux valets, l'un parle, Sganarelle (Roland Bertin), l'autre pas, La Violette (Eric Théobald). Cet homme a beaucoup séduit, beaucoup détruit et le dernier accomplissement de sa haute cruauté s'incarne dans le visage en pleurs d'une jeune femme de légende, Elvire (Jeanne Balibar), héritière des fureurs de sa lointaine sœur, Electre. Atteindre à l'honneur d'une femme est jouer avec sa vie et s'exposer aux représailles d'une famille humiliée, en l'occurrence deux frères, Dom Carlos (Thierry Hancisse) et Dom Alonse (Olivier Dautrey); atteindre à l'honneur de toutes les femmes, c'est jouer avec le ciel. Lassé de son temps, Dom Juan défie le ciel. La pièce de Molière porte à la scène son ultime journée, son ultime duel.

Cela commence par une toilette d'un soin maniaque. Dom Juan s'assied sur l'une de ses malles de voyage, se renverse vers l'arrière et tend sur ses jambes parfaites deux bas noirs. Sganarelle s'approche, un nécessaire de maquillage à la main. Crème pour la peau, poudre pour le visage, crayon noir pour souligner le sourcil, pinceau rouge pour dessiner les lèvres. Puis viennent les vêtements, velours noir et lourd éclairé par des rubans sang et or. Entre ces deux-là, il y a apparemment quelque chose du rapport entre un peintre et sa toile, et la certitude, déjà, que le sujet échappera à son concepteur. Dom Juan se lève, se projette vers l'avant, saisit un rideau pourpre qu'il brandit comme un étendard : début de la dernière conquête.

L'élan est brisé par la survenue d'Elvire, à qui il a tout promis sans rien tenir. Elle est en habit de voyage et tient dans la main une cravache, décidée. C'est compter sans l'expertise d'un seigneur en bataille. Dom Juan saisit le corps d'Elvire, sa femme, une femme, l'enlace, l'entraîne; elle veut résister à sa vigueur et arrache sa perruque d'un geste courageux. Rien n'y fait : le rouge des lèvres de Dom Juan couvre bientôt le visage de la jeune femme défaite.

Sa victoire donne à Dom Juan le goût de nouvelles distractions. Il prend la mer avec Sganarelle, un orage éclate, naufrage. Pierrot (Gérard Giroudon), un pêcheur, les secourt. Le village devient aussitôt le prétexte d'une suave dégradation. Objectif : Mathurine (Isabelle Gardien) et Charlotte (Catherine Sauval), deux amies, deux sœurs, l'innocence. Il les séduit l'une et l'autre, les caresse comme jamais elles ne l'ont été, leur parle à l'oreille, les unit dans une même embrassade qui les laisse haletantes, sur le rivage d'un continent effrayant, celui de la jouissance physique.

La nuit vient. Au cœur d'une forêt, un feu est allumé. Dans les flammes, Dom Juan nettoie son épée, son poignard. Sganarelle proteste, échoue à raisonner son maître. *« Voilà tout raisonnement cassé »*, dit Dom Juan. Cassé comme le jouet d'un enfant. Il martyrise un mendiant qu'un louis d'or ne convaincra pas de jurer. Alerté par le bruit d'un combat, il sauve la vie d'un gentilhomme, Dom Carlos, frère d'Elvire, égaré. Débat – cornélien : a-t-on le droit d'affronter l'homme à qui on doit la vie? L'honneur répond : non. Dom Juan sourit.

A l'orée du bois, le tombeau du Commandeur; Dom Juan l'a assassiné six mois plus tôt. Splendeur de la statue de marbre jaune. L'invitation à dîner. Pas de rémission. De retour chez lui, Dom Juan prépare la rencontre. A peine si sa concentration est entravée par la venue de son père (François Chaumette), dans un dernier sursaut de protestation – *«Qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme?»*, – puis celle d'un créancier, M. Dimanche (Jean Dautremay). Beaucoup plus excitante est la seconde apparition d'Elvire. Dom Juan l'accueille, s'empare de son voile noir, éclate d'un rire immense, saute sur la table de la salle à manger et grogne, prêt. A tout. Elvire s'approche, son souffle paraît un instant faire vaciller son contempteur, mais elle disparaît à la vie. Dom Juan respire mieux.

Coup de gong. Le Commandeur vient souper. Dom Juan temporise, au-delà de toute peur. Le Commandeur l'invite à son tour. Coup de gong. Dom Carlos paraît tout à son envie de réparation. Il y a plus urgent. Coup de gong. Une forme indistincte surgit. Dom Juan s'approche et soulève le voile sombre qui la recouvre. Un spectre, au squelette de velours rehaussé de pierreries. La statue du Commandeur apparaît sur son piédestal et tend la main à Dom Juan qui la saisit, vivement; son corps se recroqueville sur le sol. Tandis que le Commandeur disparaît, un haut mur se met en mouvement, roule le cadavre jusqu'à une fosse, où il se dérobe au regard. Sganarelle pleure.



BRIGITTE ENGUERAND

Roland Bertin (Sganarelle) et Andrzej Seweryn (Dom Juan)

A Avignon, où la pièce a été créée cet été dans la Cour d'honneur, Jacques Lassalle avait installé son *Dom Juan* en plein XVIIIe siècle, et plus précisément du côté de Lacoste, résidence du marquis de Sade. Il y avait dans sa mise en scène quelque chose de sulfureux autant que de cruel. La force du lieu l'avait conduit à multiplier les déplacements, à donner à son héros le souffle d'un coureur de fond. C'était un *Dom Juan* à pleine voix, avec juste ce qu'il fallait de séduction pour le public du festival. A la Comédie-Française, il a voulu se rapprocher du plus pur classicisme du XVIIe siècle. Dans un lieu unique, désormais, Dom Juan marche, mais son trajet n'a rien perdu de sa vitesse ni de sa résolution. Aux vastes plans d'ensemble a succédé l'usage intensif du gros plan, sur les corps, les gestes, l'expression des visages.

Condensé virtuose d'une mise en scène implacable. Attentive au moindre mot, au moindre mouvement et qui ne se départ pas de sa thèse : *Dom Juan* est l'œuvre au noir d'un poète effaré par le spectacle des hommes. Quand Molière se saisit de la figure d'un étranger pour dire son mot à ceux qui l'entourent, convoquant sur la scène tout l'arsenal de brutalités qu'ils lui inspirent, Jacques Lassalle relève le gant et y ajoute ses propres convictions sur son siècle, le nôtre. Et quand le corps de Dom Juan roule dans une fosse si peu commune, emporté par un mur qui s'avance vers le public, on se souvient du mur, presque semblable, mais qui, dans l'admirable mise en scène de Bruno Boëglin, balayait le plateau de *Théodore Mundstock*, frère de douleur de Dom Juan, qui bientôt mourrait à Auschwitz.

Une proposition si ambitieuse se doit d'être soutenue à tous les postes du théâtre. Mille références surgiront à la vision du décor et des costumes de Rudy Sabounghi; la splendeur des matériaux et des étoffes laisse pantois. On ne manquera pas de saluer la perfection d'une mise en scène qui ne renonce ni aux effets ni aux machines héritées de l'ère classique, dans les lumières au scalpel de Franck Thévenon. Sons, coiffures, maquillages, combats : une équipe artistique en accord parfait.

La direction d'acteur est irréprochable. Roland Bertin donne une nouvelle fois les gages de sa générosité. La mise en scène n'en fait jamais le double de son maître, mais tour à tour le frère, l'ami, on dirait presque la mère quand, quelquefois, il prend Dom Juan dans ses bras et le couve de sa tendresse. C'est risqué, difficile, presque impossible; c'est parfaitement accompli. Andrzej Seweryn s'est glissé dans la peau à vif du plus grand criminel présenté de longtemps au Français sans rien céder au pathétique, ni à la psychologie. S'il a la beauté du diable, la séduction n'est pas son projet. Sa course à la mort est parfaitement orchestrée. Il réveille, avec l'élégance des plus grands, les plus intimes terreurs.

OLIVIER SCHMITT

▶ Comédie-Française, salle Richelieu. Place Colette, Paris (1er). Métro : Palais-Royal. En alternance. Tél. : 40-15-00-15. Minitel : 3615 code THEA. De 45 F à 165 F.

CINÉMA

Hommage à André De Toth

Le dernier des quatre

L'Institut Lumière de Lyon et la Cinémathèque française rendent hommage à l'une des personnalités les plus marquantes, sinon les plus célèbres, de l'âge d'or américain, tandis que paraît sa première biographie (1). La quasi-intégrale de ses films est projetée, en sa présence : bien que deux fois déclaré cliniquement mort, André De Toth a toujours, à quatre-vingt-trois ans, bon pied-bon œil (œil au singulier : il est le seul survivant des « quatre borgnes d'Hollywood », les trois autres étant Fritz Lang, Raoul Walsh et John Ford).

Né en Hongrie, où il fit ses premières armes, il excella dans le western (*la Rivière de nos amours*, 1955, *la Chevauchée des bannis*, 1959) et le film noir (*Chasse au gang*, 1954), tourna des films inclassables (*None Shall Escape*, de 1943) poursuivit sa carrière en Europe dans l'aventure et le péplum italien. Longtemps négligé, il avoue sa surprise d'être ainsi appelé à nouveau sur le devant de la scène.

« A dire vrai, je me sens comme la momie dont le savant vient d'ouvrir le sarcophage, dit-il en riant. *Il n'y a que les Français pour agir ainsi. »* L'accent est resté fortement parfumé de hongrois, et les souvenirs abondent, en vrac. En Hongrie, il se destinait à une carrière d'auteur dramatique, bloquée par un échec dès la première pièce. Il découvre alors, par hasard, la vie des studios de cinéma, et fait la connaissance du grand chef opérateur Istvan Eiben. *« J'aurais aimé le revoir quand je suis retourné pour la première fois à Budapest il y a quelques années... J'y avais été convié par le gouvernement qui, par extraordinaire, avait conservé les cinq films que j'y ai tournés en 1939. »*.

Mais De Toth, passionné par par les romans d'aventures situés dans un Ouest de pacotille par l'écrivain allemand Karl May, rêvait d'Amérique : *« Cette image (totalement fausse) de l'Amérique me séduisait, j'ai adoré ensuite creuser cette imagerie pour découvrir une vérité, en réalisant, grâce à John Ford,* Ramrod, *mon premier western. »* Ayant fui Budapest en 1940 pour Londres, où il collabore avec Korda, il arrive enfin à Hollywood. Et y découvre la communauté hongroise.

« A cette époque, il y avait probablement à Hollywood plus de Hongrois que de ressortissants d'aucune autre nation. Adolphe Zukor (président de la Paramount), *Charles Vidor, Joe Pasternak... Le quartier général était un restaurant sur Sunset Strip, La petite Hongrie, tenu par Miki Dorà que je connaissais depuis l'école. Beaucoup de gens ont survécu grâce à lui. Sam Spiegel avait tous les jours son petit déjeuner de chou farci, gratis... Peter Lorre venait souvent jouer au ping-pong, complètement ivre. Bela Lugosi était là... Seul Michael Curtiz ne faisait pas partie de la bande : il détestait tout le monde. »*

C'est Harry Cohn, patron de la Columbia, qui confie à De Toth sa première réalisation, en 1943, *Passport to Suez*, un film à petit budget dans la série *Lone Wolf*. Sept jours de tournage. Son deuxième film, *None Shall Escape*, sera plus personnel. S'inspirant de ce dont il fut témoin en Pologne, De Toth parle, à propos d'un nazi bien tranquille, de propagande, de justice, et d'un « tribunal des nations » qui préfigure les procès de Nuremberg. *« Je voulais qu'y figurent quatre jurés noirs. Harry Cohn a hurlé :* « Je ne vendrai jamais ce film dans le Sud ! – Désolé, alors je ne le fais pas. » *Il a fini par accepter UN noir au jury...*

Puis ce sera période Warner dans les années 50, sans doute pour De Toth la plus fructueuse. En 1953, il y réalise le premier long métrage en relief, *l'Homme au masque de cire*. Ce qui est assez ironique de la part d'un cinéaste borgne.

Après l'effondrement du « système des studios », De Toth part pour l'Europe des années 60 : *« C'était la grande époque de la dolce vita, je ne voulais pas rater ça ! Je voulais aussi m'éloigner de ma femme, mais elle m'a suivi ! »* Quand il ne tourne des films, dont un bon récit de guerre, *Enfants de salauds*, 1968, sa dernière mise en scène), il s'intéresse aux jeunes cinéastes (c'est lui qui mettra le pied à l'étrier de Ken Russel, alors spécialiste des portraits de compositeurs pour la télé), ou collabore aux films des autres.

Il sera responsable de la deuxième équipe pour le *Lawrence d'Arabie* de David Lean, il réalisera plusieurs scènes du *Lion du désert* de Mustapha Akkad, et, toujours pilote. les arrière-plans aériens de *Superman*. Aujourd'hui, il écrit ses mémoires, après avoir terminé un manuel de mise en scène, commandé par la Guilde de réalisateurs. Et il prépare un ouvrage sur Veronica Lake, qu'il dirigea dans *Ramrod* et qui fut un temps sa femme.

HENRI BÉHAR

▶ Jusqu'au 26 octobre à l'Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film, Lyon. Tél. : 78-78-18-95. Et, jusqu'au 28, au République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11è. Tél. : 47-04-24-24.

▶ *Bon pied, bon œil*, de Philippe Garnier. Institut Lumière/Acte Sud. 116 pages. 69 F.

FESTIVAL

LES ALLUMÉES, à Nantes

Naples, bords de Loire

NANTES

de notre envoyée spéciale

A peine arrivé à Nantes, Pepe Barra apprenait qu'il venait de remporter le prix Tenco, prestigieuse récompense attribuée en Italie chaque année depuis 1967, date du suicide de Luigi Tenco, candidat malheureux au Festival de San-Remo. Pepe Barra a gagné un prix, mais il a perdu sa mère, Concetta, décédée il y a quelques mois. Grande artiste formée à l'école de la *sceneggiata*, le théâtre de rue grinçant et moqueur, de l'opéra-bouffe par les pivots de la culture locale (Roberto de Simone, Eduardo de Filipo), elle avait livré à Pepe les ficelles du grotesque et du non-sens napolitains. Lui, avec une voix de fausset et des cils retournés, tenait le rôle de la mère, elle celui du fils. Mais les Napolitains – *« une grande tribu, qui, au lieu de vivre dans le désert ou la savane, comme les Touaregs ou les Bojas, vit dans le ventre d'une grande ville »*, disait Pasolini – n'aiment-ils pas mettre la normalité sens dessous dessus?

Pepe Barra en chapeau haut de forme et maquillé de blanc est un chanteur, un comique qui amplifie encore les rondeurs du dialecte napolitain. Un orchestre singulier (violon, percussions, batterie, accordéon, guitare électrique, tambourin...) soutient la voix transformiste de Barra, et l'on regrette qu'aucun de ses albums (ni d'ailleurs l'extraordinaire *Anthologie de la chanson napolitaine* de Roberto de Simone) ne soit disponible en France. Dix ans après sa première apparition en France, au Festival d'Automne, Barra continue de fustiger le siècle, en jouant des castagnettes, en mimant, en bondissant comme un beau diable. Chef-d'œuvre assurément, sa version sans pitié de *Tamurriana Nera*, un classique de 1944, l'histoire d'une femme violée qui enfante d'un bambin noir après le passage des GI's libérateurs.

Si Naples a gardé les empreintes d'une histoire mouvementée (des Maures, des Normands, des Espagnols, des Français, des Italiens, s'acharnèrent à la coloniser), elle porte aussi la marque vive de l'Amérique. La pochette de *Il Topo*, le dernier album du groupe de rock Bisca, représente un Mickey yankee et agonisant, pendu à une solide corde d'artisan. A Nantes, Bisca est chargé de prolonger les nuits « allumées » jusqu'à l'aube, dans un immense hangar rebaptisé « Il Traffico ». De même, le groupe Operaio'E Zezi. Cette douzaine d'énergumènes tapageurs, ouvriers dans la semaine, chanteurs (néo-traditionnels ? néo-rock ?) le week-end, dénoncent l'exploitation capitaliste et la corruption à grand renfort de tambourins, de bombarde, de cistre, de cloches, de sifflets, de cymbalettes et de guitare électrique.

L'étonnant n'est pas qu'ils le fassent – Naples la rouge couve toujours sous les décombres du communisme, – mais que les Allumées de Nantes, festival à nul autre comparable, puisse réunir cinq mille jeunes sous un ancien hangar à engrais et les faire danser comme si la Mano Negra était sur scène. On mange des pizzas, on boit du vin, on flâne dans la rue napolitaine reconstituée (linge qui sèche, guirlandes d'ampoules, etc.), tandis que le groupe de jazz de Daniele Seppe s'amuse à parodier les films de l'acteur comique Toto.

Quelques kilomètres plus loin, au cinéma Olympia (le préféré de Jacques Demy), le très raffiné Mauro Gioia, ex-étudiant des beaux-arts de Naples reconverti à la chanson afin d'*« entrer dans le débat sur l'art et la crise »*, avait tenu à réfléchir, en vidéo, sur les images de Nantes et de Naples. Il y a la Loire et le Vésuve. Les grues et les barques. Le musée Jules-Verne et les salons Margarita, construits en 1882 (un an après les Folies-Bergère), premier salon chantant de Naples.

Mauro Gioia, flanqué d'un accordéoniste aux allures de jeune soldat paysan, a appelé un très vieux danseur de claquettes, l'étonnant Alfredo Girard, compagnon de Toto et de de Filipo, danseur étoile des salons Margarita dans les années 30. *« Ce n'est pas nostalgique, c'est un spectacle de renaissance »*, explique-t-il

Né du phantasme de Jean Blaise, directeur du Centre de recherche pour le développement culturel, scène nationale de Nantes, les Allumés sont aussi éphémères qu'un bonheur durable. Conçue pour s'éteindre au bout de la sixième édition (Naples est la quatrième, après Barcelone, Saint-Pétersbourg et Buenos-Aires), afin de *« renforcer l'effet dramatique »*, la manifestation, qui se passe totalement de têtes d'affiche, avoue un budget de 10 millions de francs pour 1993 et une fréquentation élevée : l'an passé, environ soixante-dix mille personnes ont sillonné la trentaine de lieux ouverts à l'occasion.

Des spaghettis à la librairie napolitaine et aux voitures transpercées à la fourchette (géante) par la compagnie Royal de Luxe, les Allumés n'oublient aucun détail. Mais Naples ou Buenos-Aires ou Barcelone n'envahissent pas pour autant Nantes à coup d'images massives. Les invités servent aussi de miroir à une ville qui veut retrouver ses canaux, comblés au fur et à mesure de son expansion, et regarder en face une fin du siècle cosmopolite. Tandis que dans un ancien dépôt de chaussures fermé pour cause de faillite industrielle le chanteur nantais Dominique A se livrait à d'étranges bricolages minimalistes, les Nantais affluaient au réservoir de la Contrie, étrange palais de voûtes construit en 1902 pour stocker les 7 200 mètres cubes d'eau alors nécessaires à la ville, et qu'une vidange providentielle avait ouvert au public le temps des Allumées.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Image de la vie : quand les âges se rencontrent : le Voyage à Tokyo (1953, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 16 h 30 ; la Mort d'Empédocle (1986, v.o. s.t.f.), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 19 h ; Rio Lobo (1970, v.o.), de Howard Hawks, 21 h 15.

DIMANCHE

Image de la vie : quand les âges se rencontrent : la Vieille Dame indigne (1965), de René Allio, 16 h 30 ; la Fin du jour (1939), de Julien Duvivier, 19 h ; la Ballade de Narayama (1983, v.o. s.t.f.), de Shohei Imamura, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

SAMEDI

André de Toth : Chasse au gang (1953, v.o.), d'André de Toth, 17 h ; les Conquérants de Carson City, v.f.), d'André de Toth, 19 h 30 ; Enfants de salaud (1968, v.o.), d'André de Toth, 21 h 30.

DIMANCHE

André de Toth : la Chevauchée des bannis (1958, v.o.), d'André de Toth, 17 h ; le Sabre et la Flèche, v.f.), d'André de Toth, 19 h 30 ; l'Homme au masque de cire (1953, v.o. s.t.f.), d'André de Toth, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma coréen : l'Arbre généalogique (1978, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 14 h 30 ; la Danse de la veuve (1983, v.o. s.t.f.), de Yi Changho, 17 h 30 ; les Eunuques (1985, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : Ch'ilsu et Mansu (1988, v.o. s.t.f.), de Pak Kwangsu, 14 h 30 ; le Rêve (1990, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 17 h 30 ; la Chanteuse de pansori (1993, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache.
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Montmartre - Pigalle : les Truands : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, Marché noir (1991) de François Rossini, 14 h 30 ; Bande annonce : le Doulos (1962) de Jean-Pierre Melville, Bob le Flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, 16 h 30 ; Actualités Gaumont, Macadam (1946) de Marcel Blistène, 18 h 30 ; Vous avez dit Pigalle? (1979) de J. Martinengo, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 20 h 30.

DIMANCHE

Montmartre - Pigalle : Music-hall : Bande annonce : Divine (1975) de D. Delouche, Un soir au music-hall (1956) d'Henri Decoin, 14 h 30 ; la Nuit des cabarets (1951) de R. Alexandre, Cette sacrée gamine (1955) de Michel Boisrond, 16 h 30 ; Eclair journal, Zouzou (1934) de Marc Allégret, 18 h 30 ; Actualités Gaumont, Moulin Rouge (1953) de John Huston, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'AVOCAT DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

CLIFFHANGER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DANDY (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

FAUSTO (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA FIRME (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

FROGGY ET CHARLIE AU PAYS DES POMMES DE PIN (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES FRUITS DU PARADIS (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HÉLAS POUR MOI (Helvético-Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

HOT SHOTS ! 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JE M'APPELLE VICTOR (Fr.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MATHIEU L'ASTUCIEUX (hongrois) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

MAZEPPA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RABI (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SLIVER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

SNAKE EYES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TINA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 10.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHARULATA (Ind., v.o.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) 16 h 30, 19 h 20, 21 h 40.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h.

LAST ACTION HERO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

MÉTISSE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 20.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45, 22 h 30.

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

LA PART DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 20.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.

SANTA SANGRE (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) 21 h 40.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 30.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.



LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AU NORD DE L'HIVER. Film français de Nicolas Vanier : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

JURASSIC PARK. Film américain de Steven Spielberg, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'OMBRE DU DOUTE. Film français d'Aline Issermann : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PAS DE PITIÉ POUR LES PAUVRES. Film espagnol de Santiago San Miguel, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86).

THE MUSIC OF CHANCE. Film américain de Philip Haas, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).



Au terme de cinq séances de négociations

Quatre syndicats signent un compromis salarial jusqu'en 1995 dans la fonction publique

Au terme de cinq séances de négociations, André Rossinot, ministre de la fonction publique, et quatre syndicats (CFDT, CFE-CGC, FEN et FGAF) sont parvenus, dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 octobre, à un compromis salarial dans la fonction publique. En vertu du relevé de conclusions qui doit être officiellement ratifié par les syndicats, le gouvernement s'engage non seulement à accorder 4,99 % d'augmentation générale sur les années 1993-1995, mais à permettre aussi le recrutement *« de 7000 à 10 000 agents »* au sein de l'administration de l'Etat. Tandis que la CGT et FO ont rejeté ce protocole, qualifié de *« marché de dupes »*, la CFTC attend, pour se prononcer, de consulter ses instances.

« Sens des responsabilités et solidarité » : tels sont les maîtres mots du compromis passé, dans la nuit du 22 au 23 octobre, entre André Rossinot, ministre de la fonction publique, et quatre syndicats (CFDT, CFE-CGC, FEN et FGAF), à l'issue d'une cinquième et laborieuse séance de négociations salariales. *« Sens des responsabilités »*, dans la mesure où ces syndicats ont officiellement accepté que la revalorisation générale des traitements (4,99 % sur la période 1993-1995) soit, en niveau, inférieure à l'évolution prévisionnelle des prix (estimée à 6 %) et se traduise donc, pour les fonctionnaires, par *« une petite baisse de pouvoir d'achat »*. *« Solidarité »*, puisque ce sacrifice consenti en matière salariale devra, en vertu de cet accord, être compensé par le recrutement *« de 7 000 à 10 000 agents »* dans la fonction publique d'Etat. De son côté, le gouvernement s'est finalement refusé à jouer avec le feu en provoquant une nouvelle crise salariale dans la fonction publique. Mais tout en prenant le risque de susciter des jalousies – aux conséquences imprévisibles dans le contexte actuel – parmi les salariés d'Air France, de la SNCF et plus généralement des entreprises publiques obligées de remettre en cause un certain nombre d'acquis sociaux sous l'effet de la crise...

Bataille d'affichage

Mais, si *« la raison l'a finalement emporté ce soir »*, comme s'est félicité André Rossinot au terme de ces quatorze dernières heures de discussions, les acteurs de cette négociation ne s'en sont pas moins livrés à une éprouvante bataille d'affichage. Dès l'issue de la troisième séance, le 14 octobre, gouvernement et syndicats réformistes étaient en effet tombés d'accord tant sur le principe d'une contrepartie salariale en emplois que sur le coût budgétaire global de l'accord (plafonné à 6,40 % en masse salariale). *Restait* donc à rapprocher les positions quant au niveau d'augmentation générale affiché, les syndicats réclamant 5,25 % quand le gouvernement se déclarait prêt à accorder 4,79 %...

En fait, les deux parties répugnaient à franchir la barre symbolique des 5 % de revalorisation. D'un côté, le gouvernement n'entendait pas donner l'impression de favoriser des fonctionnaires déjà passablement épargnés par la rigueur, alors qu'une partie de la majorité parlementaire et certains ministres commencent à être irrités par cette bienveillance à l'égard de ceux-ci que d'aucuns jugent déjà électoralement contre nature. En outre, les experts du ministère du budget commençaient à s'inquiéter du coût de cet accord (une quarantaine de milliards de francs pour la seule fonction publique de l'Etat) alors que l'hypothèse d'une croissance de 1,4 % en 1994 paraît exagérément optimiste à nombre d'observateurs.

Mêmes réticences du côté des syndicats les plus réformistes, où l'idée innovante d'une contrepartie salariale monnayée en emplois constitue *« un saut culturel »* tel que nombre de leurs militants ne l'ont pas encore franchi. Ceux-ci persistent à penser, avec FO et la CGT, non signataires, que la meilleure façon d'agir pour l'emploi passe par une relance de la consommation, encouragée par une hausse de leur pouvoir d'achat. Et les indications distillées par M. Rossinot quant à l'attitude du gouvernement en cas d'échec de ces négociations donnaient à penser à certains syndicats réformistes qu'une *« situation de non-accord pacifique »* pouvait s'installer tout en leur permettant de tirer leur épingle du jeu.

« Mais la raison l'a finalement emporté ce soir... » Pour le gouvernement, cet accord présente en effet l'avantage de le prémunir en théorie contre toute irruption de mécontentement catégoriel dans la fonction publique jusque après l'élection présidentielle du printemps 1995. Pour les syndicats signataires, cet accord ouvre non seulement de nouveaux champs de négociation (temps partiel, cessation progressive d'activité), mais dégage la voie à ceux déjà explorés (hygiène et sécurité). De plus, il permet à la FEN de se présenter la tête haute aux élections professionnelles, début décembre, au sein de l'éducation nationale et de ressouder le « groupe des cinq » syndicats réformistes (1).

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Même si la CFTC réserve pour le moment sa réponse.

Plier sans renoncer

Suite de la première page

Le premier ministre a ainsi joué le jeu des concessions minimales, agissant à la marge pour améliorer l'économie de l'accord proposé dans la fonction publique et pour revenir sur les mesures les plus impopulaires chez les personnels au sol dans le plan d'Air France, l'économie de 130 millions de francs ainsi réalisée – sur un plan de 5,1 milliards de francs – devant être recherchée par d'autres voies que le domaine salarial. Question affichage, l'honneur est sauf. Le gouvernement a augmenté l'enveloppe salariale pour les fonctionnaires – portée *in fine* à une revalorisation de 4,99 % en niveau pour la période 1993-1995, alors que le glissement des prix attendu est de 6 % – sans renoncer à son objectif de les faire participer à la solidarité nationale contre le chômage à travers diverses mesures relatives à la gestion des emplois, notamment à temps partiel. Pour Air France, alors que le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Bosson, avait œuvré tout l'été pour que le plan de redressement prévu par la compagnie soit extrêmement rigoureux sur les économies recherchées, l'essentiel a consisté en une répartition plus équitable des efforts entre les personnels au sol et les personnels navigants.

Un certain dirigisme

M. Balladur a donc repris l'initiative, mais il n'est pas sûr que son pari se révèle couronné de succès. Dans les entreprises publiques, où une mobilisation assez forte est apparue lors de la journée d'action du 12 octobre, l'accord dans la fonction publique peut encourager les syndicats à exiger une meilleure écoute sociale et, là aussi, un meilleur partage des efforts demandés. A Air France, les syndicats qui ont participé aux négociations se sont bien gardés de donner, comme lors des négociations du début de 1987 à la SNCF ou encore – toutes proportions gardées – comme lors de la conclusion du protocole de Grenelle lors des événements de mai-juin 1968, jamais signé, le moindre accord aux concessions obtenues auprès du ministère de l'équipement. Là comme ailleurs, c'est la « base », celle qui a fait démarrer le mouvement en dehors des syndicats, qui tranchera. Or sa détermination semble très forte, et déjà, samedi 23 octobre au matin, avant les même les assemblées générales, plusieurs syndicats de Roissy ont appelé les personnels à *« amplifier l'action »*. Une manière de se prémunir contre tout débordement si la « base » décide de faire comme si rien ne s'était passé durant la nuit du vendredi 22 au samedi 23 octobre.

Edouard Balladur n'est donc pas encore sorti de la zone des turbulences et, même s'il n'y a pas de durcissement immédiat à Air France, le climat social risque de rester durablement tendu dans le secteur public au cours des prochaines semaines. Il reste que ces événements ont confirmé l'idée que les pouvoirs publics étaient décidés à être de plus en plus interventionnistes dans la gestion des crises que connaissent les entreprises publiques. En attendant leur privatisation, certaines d'entre elles voient leur autonomie de gestion sérieusement mise à mal. En début de semaine, le gouvernement changeait abruptement le PDG de Bull tout en recapitalisant l'entreprise. En fin de semaine, c'est le directeur de cabinet du ministre de l'équipement et des transports qui a conduit directement les négociations avec les syndicats, alors même que la réunion prévue devait *« définir le cadre et les modalités d'une négociation »* entre les syndicats et la direction de l'entreprise, selon l'expression de Bernard Bosson. Certes, le directeur général de la compagnie, Jean-Didier Blanchet, a participé aux discussions, et son président, Bernard Attali, a été en contact permanent avec les représentants syndicaux. Le même jour, la compagnie avait conclu discrètement un accord avec les personnels navigants. Mais pour l'essentiel la « tutelle » s'est substituée à l'entreprise, en contournant dans une large mesure une direction qui ne semble plus avoir beaucoup de crédit auprès des grévistes et des syndicats. On peut se réclamer du libéralisme et trouver des vertus à un certain dirigisme quand l'incendie menace les écuries de la maison France.

MICHEL NOBLECOURT

Les dispositions de l'accord

Le relevé de conclusions sur le dispositif salarial 1993-1995 dans la fonction publique qui a été soumis aux syndicats comporte les quatre volets suivants :

■ **Mesures d'augmentations générales des traitements :** gouvernement et syndicats sont tombés d'accord sur une revalorisation générale de 4,99 % en niveau (soit 6,40 % en masse) répartie entre 0,7 % au 1er janvier 1994, 0,5 % au 1er août, 1,1 % au 1er décembre, 1,2 % au 1er mars 1995, 1,4 % au 1er novembre. Sur la durée de l'accord, la valeur du point d'indice est ainsi portée de 307,11 F à 322,44 F, les différentes augmentations se rapportant à la valeur du point indexée.

Parallèlement, les quelque 150 000 agents, dotés d'un indice majoré inférieur ou égal à 275, bénéficieront d'une augmentation supplémentaire de 3 % entre le 1er janvier et le 1er décembre 1994.

■ **Dispositions relatives à la gestion des emplois :** l'objectif est de permettre sur la durée de l'accord le recrutement de 7 000 à 10 000 agents, notamment par l'accélération des procédures d'embauche et l'amélioration du dispositif du temps partiel dans les trois fonctions publiques. Sur la question du temps partiel, un groupe de travail sera constitué avec les syndicats afin d'étudier d'ici au 28 février 1994 les modalités d'amélioration de ce dispositif. Le gouvernement s'engage à déposer un projet de loi visant à créer un mi-temps parental au profit des agents ayant des enfants à charge de moins de trois ans. Il propose en outre des mesures visant à regrouper les fractions de temps disponibles en vue de les affecter dans les services où auront été données les autorisations de travail à temps partiel.

■ **Mesures d'accompagnement :**

● Un groupe de travail paritaire sera constitué afin d'étudier d'ici au 28 février 1994 comment améliorer le système de cessation progressive d'activité et notamment d'étudier les conditions de sa transposition aux contractuels de droit public. D'ici cette même date, le gouvernement arrêtera les modalités visant à l'harmonisation de la durée hebdomadaire du travail des agents de service avec celle des autres agents.

● Au 1er juillet 1994, l'indice afférant au 1er échelon de l'échelle E2 sera porté à l'indice brut 224. Cette mesure vise à éviter que le niveau du SMIC ne dépasse celui du traitement minimum de la fonction publique.

● Une enveloppe de 100 millions de francs sera dégagée sur la durée de l'accord en faveur du logement des fonctionnaires, tandis que les modalités d'utilisation de ces crédits seront simplifiées et améliorées.

■ **Clause de sauvegarde :** les hypothèses de croissance et de hausse des prix concernant l'année 1995 seront présentées lors d'un bilan d'étape, en septembre 1994, avec les signataires. Le constat d'application de l'accord sera dressé dans le courant de juin 1995 afin de déterminer, au vu de la situation économique générale, les modalités d'un éventuel ajustement de la mesure initialement prévue au 1er novembre 1995.

Surprise et mauvaise information

La CSG payable sur les revenus des capitaux

De nombreux contribuables ont reçu ces derniers jours – ou vont recevoir – une demande de paiement de la contribution sociale généralisée (CSG) émanant du Trésor public. Surprise presque générale : des milliers d'appels téléphoniques aux centres des impôts, souvent aussi auprès des journaux, pour obtenir des explications : qu'est donc cette CSG prélevée au taux de 2,4 % sur les revenus de 1992 ?

L'administration française, qui a pourtant fait beaucoup d'efforts depuis dix ans pour se rapprocher du public, pèche une fois de plus par manque de discernement. La demande de paiement de la CSG que reçoivent actuellement de nombreux contribuables concerne les seuls revenus du capital : revenus des capitaux mobiliers (actions et obligations...), revenus fonciers, rentes viagères à titre onéreux, plus-values, revenus de location d'immeubles non professionnels... Cela n'est pas indiqué clairement : il faut regarder au dos de l'avis des explications que presque personne ne lit. Il aurait été beaucoup plus simple et compréhensible d'intituler l'avis : « Contribution sociale généralisée sur les revenus du patrimoine ».

Calcul simplifié

Les contribuables inattentifs ne sont pourtant pas les seuls à être surpris. Parmi ceux qui se sont aperçus que, contrairement aux salaires sur lesquels le prélèvement se fait chaque mois à la source, les revenus du capital sont imposés à la CSG une fois par an, beaucoup s'étonnent du taux d'imposition annoncé sur les feuilles envoyées par le fisc : 2,4 % sur les revenus de 1992 alors que l'augmentation de 1,3 point de CSG votée en juin dernier (qui s'est ajoutée au taux de 1,1 % en vigueur depuis le 1er février 1991) ne s'est appliquée qu'en juillet aux termes de la loi de finances rectificative. L'impression est que le fisc s'est trompé en appliquant un taux de 2,4 % alors que les revenus de 1992 auraient dû être imposés aux taux de 1,1 %, l'ajout de juin dernier (1,3 %) ne devant jouer que sur six mois.

Après explications recueillies auprès du ministère des finances, c'est bien la voie qui a été suivie. Mais, au lieu d'afficher deux taux (1,1 % sur la totalité et 1,3 % sur la moitié), le fisc a choisi de simplifier ses calculs en appliquant un taux uniforme de 2,4 % à une « assiette » (les revenus imposables) réduite en conséquence. Le résultat est que le taux *réel* qui s'applique aux revenus du patrimoine encaissés en 1992 n'est que de 1,75 % et non de 2,4 % comme annoncé sur les avis du fisc. Cela, il était vraiment très difficile aux contribuables de le comprendre...

La rétroactivité (revenus de 1992 imposés fin 1993) n'aurait pas dû en revanche poser de problèmes de compréhension puisque le système de paiement de la CSG sur les revenus du patrimoine fonctionne ainsi depuis son origine, c'est-à-dire depuis 1991. Cette année-là, les contribuables s'étaient acquittés de la CSG sur les revenus du patrimoine encaissés en 1990, alors que les salariés – « prélevés » à la source – avaient payé sur leurs revenus de 1991. La rétroactivité des mesures fiscales a toujours quelque chose de surprenant, alors qu'elle est habituelle et que le Conseil constitutionnel l'a clairement validée.

Al. V.

RÉPÈRES

BANQUE

Le taux de base est ramené de 8,40 % à 8,15 %

Le taux de base des banques (TBB) a été ramené, vendredi 22 octobre, de 8,40 % à 8,15 %, soit une baisse de 0,25 point, un peu inférieure à celle de 0,30 point consentie par la Banque de France sur les taux de ses appels d'offre (et d'un demi-point sur ses pensions à 5-10 jours). La dernière diminution du TBB remontait au 1er juillet (de 8,60 % à 8,40 %) et n'avait que partiellement répercuté deux diminutions successives des taux directeurs de la Banque centrale, d'un demi-point au total. Le TBB ne s'applique qu'à 15-20 % des crédits accordés par les banques, essentiellement aux petites et moyennes entreprises, ce taux de base étant majoré de plusieurs commissions, et, surtout, sensiblement relevé pour les clients jugés *« à risque »* par les banques. Il peut ainsi s'étager, en final, de 12 % à 18 %. A 8,15 %, le TBB est au plus bas depuis plus de quinze ans.

CHÔMAGE

Convention financière entre l'Etat et l'UNEDIC

Définie à grands traits le 23 juillet, à l'issue de la négociation entre les partenaires sociaux sur le sort du régime d'assurance-chômage, la convention financière entre l'Etat et l'UNEDIC a finalement été signée le 13 octobre. Au titre de 1993, l'Etat versera 4,17 milliards de francs, soit les cinq douzièmes de la subvention annuelle qu'il accorde à l'UNEDIC. Ensuite, de 1994 à 1996, il fournira 10 milliards de francs payés par quarts, chaque trimestre, et indexés sur les prix.

De son côté, l'UNEDIC devra, à partir de 1994, présenter des comptes certifiés. Elle s'engage en outre, avec l'aide du Trésor, à consolider l'ensemble de sa dette auprès des banques afin de rembourser intégralement les emprunts qu'elle a contractés auprès de l'ASF (Association pour la structure financière), rappelle un communiqué du ministère du travail, publié le 19 octobre.

CONJONCTURE

Alan Greenspan attend une accélération de la croissance américaine

Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, a déclaré, vendredi 22 octobre, que les *« vents contraires »* à la reprise aux Etats-Unis (endettement des ménages et dépréciation des valeurs immobilières) *« continuaient de décliner »*, permettant une accélération de la croissance. L'endettement des ménages et la dépréciation immobilière resteront des problèmes pendant encore un an ou deux, a ajouté M. Greenspan, mais les Etats-Unis sont maintenant plus avancés que le Japon ou l'Europe. Selon lui, les restructurations et les licenciements dans les entreprises vont se poursuivre, mais ce processus devrait se ralentir.

EMPLOI

Adidas va de nouveau réduire ses effectifs en Alsace

Les effectifs d'Adidas en Alsace, qui étaient de 3 000 en 1987, devraient être inférieurs à 500 fin 1994-début 1995. Vendredi 22 octobre, le comité d'entreprise d'Adidas-Sarragan France a été informé qu'un nouveau plan social – le troisième en dix-huit mois – lui serait présenté le 2 novembre. Au total, l'ensemble des mesures prévues aboutirait à la suppression de 500 emplois, et la direction espère pouvoir limiter le nombre des licenciements à 250 personnes au maximum. Le plan prévoirait un désengagement de la production de chaussures et de ballons dans les ateliers de La Walck-Pfaffenhoffen (Bas-Rhin), l'arrêt de l'activité du bureau d'approvisionnement pour l'Europe de Landersheim, ainsi que des services techniques et du magasin « matières » de Dettwiller. Des solutions de reprise sont étudiées pour deux autres sites et des reclassements de personnel pourraient intervenir.

Seat ferme son usine de Barcelone

L'usine Seat de la Zona Franca, au nord-est de Barcelone, qui emploie plus de 10 000 personnes, cessera la production d'automobiles en 1994, a confirmé, vendredi 22 octobre à Barcelone, Peter Walzer, président en fonctions de cette entreprise qui appartient à Volkswagen. Cette décision était attendue depuis le limogeage du précédent président de Seat, Juan Antonio Diaz Alvarez, le 29 septembre. Son plan de redressement avait été jugé trop mou par le président du groupe allemand Ferdinand Piëch pour faire face aux difficultés de sa filiale espagnole, dont les pertes pourraient atteindre 100 milliards de pesetas (4,3 milliards de francs) à la fin de cette année (*le Monde* du 1er octobre). Le plan prévoit la suppression de 9 000 emplois. 1 300 personnes resteront à la Zona Franca, à l'administration et dans des ateliers de production de composants. La production automobile de la Zona Franca sera transférée à la nouvelle usine de Martorell, à 25 kilomètres de Barcelone.

AUTOMOBILE : Fiat souhaite participer au noyau dur de Rhône-Poulenc. – L'administrateur délégué de Fiat, Cesare Romiti, a annoncé vendredi 22 octobre à Rome, l'intention du groupe automobile italien d'entrer dans le *« noyau dur »* de Rhône-Poulenc à l'occasion de la privatisation du groupe chimique français. M. Romiti a également justifié la décision du groupe turinois de ne pas participer à la privatisation des sociétés italiennes que le gouvernement italien a mise en route. *« Fiat étant un groupe très important, elle serait critiquée en cas d'une ultérieure expansion sur le marché italien »*, a-t-il expliqué.

SEMAINE DU 18 AU 22 OCTOBRE 1993

PARIS

Divine surprise

INDICE CAC 40

+ 4,28 %

Plus de 2,8 millions d'actionnaires pour la BNP, une autre privatisation annoncée dans la foulée, celle de Rhône-Poulenc, et pour finir la divine surprise, en fin de semaine, d'une baisse généralisée des taux en Europe, la Bourse de Paris n'en demandait pas tant. Elle en a profité pour battre, vendredi 22 octobre, de nouveaux records, à l'image des places de Londres et de Francfort.

En tout, l'indice CAC 40 aura gagné, après cinq séances consécutives de hausse, 4,28 %. A 2 231,86 points en fin de journée vendredi, il termine bien au-dessus de son précédent record du 31 août, à 2 216,49 points. Plus spectaculaire encore, le mois boursier d'octobre, qui s'achevait vendredi, s'est conclu par une hausse de 8,47 %. Il faut remonter au terme de décembre 1992 pour trouver une performance supérieure. Depuis le début de l'année, les valeurs du CAC 40 auront gagné plus de 20 %.

La Banque de France y a contribué cette semaine pour une bonne part, en décidant, vendredi, d'abaisser son taux directeur « plafond », celui des prises en pension à 5-10 jours, d'un demi-point (de 7,75 % à 7,25 %) et son taux « plancher », celui des appels d'offre, de 6,75 % à 6,45 %. Ce mouvement de détente en France intervient au lendemain de la baisse surprise des taux allemands, suivie par de nombreux pays européens (Suisse, Belgique, Autriche, Italie, Danemark et Espagne). Sur les seules séances de jeudi et vendredi, la Bourse de Paris a d'ailleurs gagné 3,79 %.

Le contraste est à nouveau saisissant entre le sentiment général – toujours aussi sombre sur l'état de l'économie française et la profondeur de la récession –, la montée de la tension sociale, que traduit le conflit d'Air France, et l'optimisme perceptible à travers les records des marchés. La principale raison à de ce paradoxe est sans doute technique et tient tout simplement à l'absence d'alternative de placement aux actions. Au fur et à mesure de la baisse des taux d'intérêt, aujourd'hui inférieurs en France à 6 % sur le long terme et à 7 % sur le court terme, les capitaux n'ont d'autre issue que de venir s'investir sur les Bourses. D'autant que l'immobilier entre à peine en convalescence.

Bulle financière

L'effet d'entonnoir sur les marchés d'actions, qui existe à l'échelle de la planète, explique pour une bonne part les performances de Wall Street, Londres, Francfort et Paris et l'afflux en Europe, depuis plusieurs mois, de capitaux américains. Une évolution d'autant plus forte que les liquidités s'accumulent alors que les entreprises n'investissent pas et que les ménages ne consomment pas. Certains observateurs diagnostiquent d'ailleurs une reconstitution progressive de la fameuse bulle financière, à nouveau totalement déconnectée de l'économie réelle.

Illustration, les industriels français estiment que l'hypothèse de croissance de 1,4 % en 1994 présentée par le gouvernement est « trop optimiste » et s'attendent plutôt à un taux maximum de 1 %, selon les résultats de l'enquête effectuée par le CNPF auprès de 150 fédérations professionnelles. Dans le même registre, Associés en finance, qui effectue une synthèse des prévisions de résultats de 16 bureaux d'étude de la place, s'inquiète de la forte diminution des anticipations de croissance des bénéfice des sociétés françaises. En un an, les analystes ont réduit de 55 % leurs prévisions. Les bénéfices par action devraient baisser cette année en moyenne de 7,3 %. En tout, les profits des 40 entreprises de l'indice CAC 40 auront ainsi chuté de moitié depuis 1989. Mais les experts pronostiquent toutefois un rebond de 30 % des bénéfices en 1994, comme ils le faisaient, il y a un an, pour ceux de 1993 !

Si l'afflux de liquidités est le vrai moteur de la hausse et ne devrait pas cesser de produire ses effets avant de longs mois, la présence en force des investisseurs étrangers à Paris porte en germe des risques. Les observateurs craignent à nouveau un éventuel retrait massif de capitaux, notamment de la part des investisseurs anglo-saxons. Ils jugent aujourd'hui sévèrement l'attitude française dans les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et s'inquiètent de la montée, apparemment inexorable, du chômage et des tensions sociales, dont le reflet spectaculaire à leurs yeux est le conflit à Air France. Ces gérants sont susceptibles, un jour, de prendre des décisions d'investissements plus politiques que financières et de sanctionner la France.

Dans un tout autre registre, la Bourse de Paris poursuit sa modernisation. Après avoir annoncé la modification de la composition de l'indice CAC 40, qui doit entrer en vigueur le 17 novembre, la Bourse de Paris va lancer au début du mois de décembre deux bouveaux indices à composition plus large : le SBF 120 et le SBF 250.

ERIC LESER

Agroalimentaire

	22-10-93	Diff.
Bongrain	3000	+ 5
BSN	908	+ 46
Eridania Béghin	876	+ 34
Fromageries Bel	4 985	- 35
LVMH	3 855	+ 153
Pernod-Ricard	428	+ 9,10
Remy-Cointreau	211,80	+ 11,80
Saint-Louis	1 422	+ 92

Assurances

	22-10-93	Diff.
AGF	715	+ 28
AXA	1 628	+ 38
GAN	555	+ 9
Groupe Victoire	1 480	0
SCOR SA	599	- 6
UAP	677	+ 42

Bâtiment et matériaux

	22-10-93	Diff.
Bouygues	695	- 19
Ciments français	320	0
Colas	985	+ 35
Eurotunnel	41	- 0,35
Eiffage	1 114	- 10
GTM Entrepose	512	+ 11
Imétal	504	+ 18
Immob. Phénix	122	- 6,30
Jean Lefebvre	1 170	- 45
Lafarge-Coppée	426	+ 13
Poliet	366,50	+ 2,50
Saint-Gobain	573	+ 17
SGE	287,50	+ 2,50
Spie-Batignolles	379,80	+ 35,30

Chimie

	22-10-93	Diff.
Air liquide (L')	784	+ 16
ELF Sanofi	1 011	+ 12
Gascogne	354	- 11
Institut Mérieux	2 454	+ 294
Michelin	184	+ 12,70
Plastic Omnium	657	+ 26
Rhône-Poulenc A	161	+ 17,60
Rhône-Poulenc CI.	171,10	+ 7,10
Roussel-Uclaf	657	+ 35
Synthélabo	245,20	- 1,80

Consommation non alimentaire

	22-10-93	Diff.
BIC	1 197	+ 3
Chargeurs	1 163	- 28
Christian Dior	325	- 0,5
Clarins	473	+ 4,5
DMC	303	+ 3,2
EBF	675	- 15
Essilor Int.	619	- 19
Groupe André	670	+ 8
L'Oréal	1 229	+ 55
Moulinex	105,1	- 0,9
Salomon	1 895	inch.
SEB	490	- 20
Skis Rossignol	1 689	+ 84
Sommer-Allibert	1 940	- 2
Zodiac	1 720	- 10

Crédit et banques

	22-10-93	Diff.
Comp. bancaire	550	+ 30
BNP CI (1)	282,60	- 1,30
Cetelem	1 128	+ 6
CPR	509	+ 12
CDE	219	inch.
CCF	282,50	+ 8,20
CFF	1 240	+ 82
CLF	464	+ 24
Créd. lyon. CI	719	- 9
Crédit national	680	+ 1
Société générale	708	+ 21
SOVAC	1 510	+ 22
UFB Locabail	394,50	+ 13,50
UIC	553	+ 22
Via Banque	387	- 3

(1) Diviser par deux.

Distribution

	22-10-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 300	+ 85
Bon Marché	638	+ 10
Carrefour	3 626	+ 100
Casino	183	+ 10
Castorama Dubois	744	+ 9
Compt. Modernes	1 601	+ 7
Damart	5 100	- 50
Docks de France	860	+ 24
Gal. Lafayette	1 867	- 8
Guilbert SA	1 480	- 1
Guyenne Gasc.	1 681	- 28
Pinault Pr.	830	+ 85
Primagaz	905	- 1
Promodès	1 042	+ 105
Rexel (ex-CDME)	598	+ 6
SCOA	8,90	- 5

Electricité et électronique

	22-10-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	779	+ 35
Alcatel-Câble	639	+ 11
CSEE	525	- 9
Intertechnique	528	+ 8
Labinal	680	- 19
Legrand	4 875	- 17
Matra Hachette	149	+ 10,8
Radiotechnique	355	- 10,1
Sagem	2 350	+ 71
Sextant Avionique	320	+ 20
Thomson CSF	164	- 6,3

Immobilier et foncier

	22-10-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	470,10	+ 12,10
Lucia	145	+ 5
Olipar	33,40	- 2,60
Rue Impériale	3 805	+ 65
Sefimeg	489	- 6
Silic	847	+ 7
Simco	568	+ 27
Sogeparc	793	- 6
UIF	635	+ 29

Investissement et portefeuille

	22-10-93	Diff.
Amault et Assoc.	225	- 15
Bolloré	408	+ 5
Cerus	111	- 0,10
CGIP	1 325	+ 52
Eurafrance	2 110	+ 45
Gaz et Eaux	2 000	+ 49
Lagardère MMB	161	+ 10
Marine-Wendel	410	+ 15
Navigation mixte	1 050	- 10
Nord-Est	154,80	+ 4,40
Origny-Desvroise	885	- 15
Parfinance	208	inch.
Paribas	505	+ 14,50
Pinault	347	inch.
SPEP	361,90	+ 11,90
Suez	369,50	+ 13,30
Worms	315,20	+ 6,70

Métallurgie, mécanique

	22-10-93	Diff.
CarnaudMetalbox	205	+ 2
Dassault Aviation	489,9	+ 9 9
De Dietrich	1 950	+ 19
Fives-Lille	376,5	+ 1,5
Legris Industrie	189,7	+ 6,7
Métaleurop	69	+ 1
PECHINEY CI	338,1	- 1,9
Pechiney Int.	212	+ 2,9
Peugeot SA	639	+ 20
Strafor, Facom	560	+ 33
Valeo	1 044	+ 17
Vallourec	208,5	+ 9

Mines d'or, diamant

	22-10-93	Diff.
Anglo-American	192	+ 4,90
Buffelsfontein	78	+ 18
De Beers	118,70	- 2,90
Driefontein	67	0
Gencor	12,80	- 0,10
Harmony	28,55	- 0,45
Randfontein	51,75	- 0,25
Sainte-Helena	50	+ 1,30
Western Deep	200	+ 4

Pétrole

	22-10-93	Diff.
BP-France	107	+ 5
Elf-Aquit.	483	+ 25,20
Erap-Elf	408	+ 26
Esso	933	+ 44
Géophysique	828	+ 23
Total	330,80	+ 8

Sicomi ou ex-Sicomi

	22-10-93	Diff.
Bail Investis.	1 078	+ 44
Genefim	335	+ 10
Immobail BTP	456	+ 5,80
Interbail	543	+ 4
Klepierre	690	+ 18
Locindus	1 019	+ 58
Selectibanque	190	+ 0,80
Unibail	518	+ 8

Transports, loisirs, services

	22-10-93	Diff.
Accor	601	- 10
BIS	131,40	- 3,60
Canal Plus	1 331	+ 69
Cap Gemini	189,90	- 7
CEP Comm.	382	- 5,50
Club Méditerranée	358	- 24
Dauphin Ota	245	- 3
Génér. des eaux	2 875	+ 255
Ecco CP 10 F	540	- 10
Euro Disney	52,55	- 0,60
Filipacchi Médias	790	+ 10
Havas	488	+ 12
Lyonnaise-Dumez	541	+ 20
OGF	840	+ 20
Publicis	855	+ 89
Delmas Vieljeux	NC	0
SITA	718	+ 28
Sligos	610	- 31
Sodexho	1 020	+ 30
TF1	523	- 3

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	22-10-93	Diff.
9 % 1979	101	0
10,80 % 1979	103,30	- 0,20
EDF-GDF 3 %	5 680	+ 60
CNB 5 000 F	101,30	+ 1
CNB Par. 5 000 F	100,20	+ 0,20
CNB Suez 5 000 F	100	0
CNI 5 000 F	100,30	0

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
BNP	56 655 668	13 987 579
Alcatel Alsthom	2 060 260	1 547 742
ELF Aquitaine	2 665 040	1 176 614
Eaux Cie générale des	328 230	887 680
BSN	893 050	781 672
Rhône-Poulenc	4 564 710	671 653
Société générale	668 450	597 969
Suez	1 574 530	563 389
LVMH	147 930	550 895
Total	1 662 400	536 712
BNP CI	1 700 596	474 841
Oréal (L')	395 010	474 811
Paribas	895 615	439 669
Lafarge Coppée	1 061 080	439 515

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
SFIM	+ 10,8	Olipar	- 10,6
Promodès	+ 9,6	Clos	- 6,8
Inst. Mérieux	+ 9,3	Sligos	- 6,1
Lapeyre	+ 9,1	Bis	- 5
Spie Batignolles	+ 8,7	Club Méd.	- 5
Rhône-Poul. A	+ 8,6	Bouygues	- 3,9
Legrand priv.	+ 8	Labinal	- 3,8
ELF Aquitaine	+ 7,6	Metrologie	- 3,7
UAP	+ 7,4	Sodecco	- 3,3
Lagardère	+ 7,4	Sefimeg	- 3,2
Pinault-Print.	+ 7,3	Crédit lyonnais	- 3,1
Sogenal	+ 6,8	Filipacchi	- 3
Gle des Eaux	+ 6,4	SEB	- 2,9
Docks France	+ 5,7	CCMC Manugix	- 2,8

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	15-10-93	18-10-93	19-10-93	20-10-93	21-10-93
RM	4 296 350	4 823 146	14 610 037	4 134 886	6 503 606
Comptant					
R. et obl.	32 477 508	23 923 314	26 827 564	24 697 095	40 519 863
Actions	268 546	163 152	257 722	250 987	459 490
Total	37 042 404	28 909 612	41 695 323	29 082 968	47 482 959

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	18-10-93	19-10-93	20-10-93	21-10-93	22-10-93
Indice gén.	590,9	591,5	591,5	592,2	606,3
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 144,99	2 147,32	2 149,68	2 199,72	2 231,86

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 oct. 1993
Nombre de contrats : 154 346 environ

COURS	ÉCHÉANCES		
	DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	124,64	128,90	128,28
Dernier	124,92	129,14	128,34

NEW-YORK

Petite progression

INDICE DOW JONES

+ 0,54 %

La grande Bourse américaine aura finalement gagné une vingtaine de points d'un vendredi à l'autre, mais, contrairement à ses homologues européennes, elle n'a pas réussi à battre un nouveau record, en raison notamment d'une nette remontée des taux d'intérêt à long terme américains et de prises de bénéfices. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture vendredi à 3 649,30 points, en hausse de 19,57 points (+ 0,54 %) par rapport à la semaine dernière. Wall Street a célébré mardi le 6e anniversaire du krach du 19 octobre 1987 sur une baisse modeste. La publication des résultats trimestriels des sociétés américaines, qui continuera la semaine prochaine, a dominé l'actualité de la semaine, tout comme la baisse des taux d'intérêt européens, dans le sillage de l'Allemagne. Cette baisse du loyer de l'argent en Europe a soutenu les valeurs américaines en fin de semaine et servi en quelque sorte de contrepoids à la nette remontée des taux d'intérêt à long terme américains. Cette remontée tient à la fois à des prises de bénéfices sur le marché obligataire et à des indications sur l'accélération de la reprise de l'économie américaine. Selon Ed La Varnway, analyste chez First Albany, Wall Street pourrait observer une pause la semaine prochaine, mais une remontée de l'indice Dow Jones au niveau de 3 680-3 700 points au cours des deux prochaines semaines reste possible.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est remonté à 5,97 % contre 5,85 % en fin de semaine précédente.

Indice Dow Jones du 22 octobre : 3 649,30 (c. 3 629,73).

	Cours 15 oct.	Cours 22 oct.
Alcoa	66 3/4	69
ATT	60 3/8	57 3/4
Boeing	37 3/4	38 1/4
Chase Man. Bank	35 7/8	34 5/8
Du Pont de Nemours	45 7/8	45 3/8
Eastman Kodak	58 1/4	57 5/8
Exxon	65 1/4	64 1/2
Ford	57 3/8	59 1/4
General Electric	98 1/2	98
General Motors	44 7/8	46
Goodyear	46 7/8	44 1/2
IBM	44 5/8	44 1/2
ITT	92 7/8	93 1/8
Mobil Oil	82 5/8	80 7/8
Pfizer	61 1/2	63 1/8
Schlumberger	63 3/8	62
Texaco	68 1/2	67 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	143 3/8	142 3/4
Union Carbide	20 1/2	19 7/8
United Tech.	57 3/4	61 7/8
Westinghouse	13 3/8	13 3/8
Xerox Corp.	73 3/8	73 1/8

TOKYO

Sans relief

INDICE NIKKEI

+ 0,45 %

Les valeurs ont terminé la semaine en légère hausse à Tokyo, bien que le marché soit sans relief, en raison des spéculations sur une possible privatisation d'une compagnie ferroviaire. L'indice Nikkei 225 a terminé à 20 264,83 points, en hausse de 90,41 points, soit une progression de 0,45 % par rapport à la clôture de vendredi dernier. Le volume moyen des transactions quotidiennes a continué de diminuer avec 238,2 millions d'actions échangées cette semaine contre 263,9 millions au cours de la période précédente.

Pendant la première moitié de la semaine, le marché a été principalement soutenu par les fonds publics dont le remboursement continue à l'alimenter en argent frais. La hausse du dollar, qui s'est accélérée vendredi, après la baisse des taux d'intérêt allemands (taux d'escompte et lombard), a été soutenuE ensuite par les achats des exportateurs, indiquent les opérateurs. Le dollar a terminé à son plus haut niveau depuis trois mois à 108,45 yens vendredi.

Faute de biscuits, l'attention du marché s'est focalisée sur l'introduction, mardi à la Bourse de Tokyo, de l'East Japan Railway Co. (JR East). *« L'introduction de JR East peut déclencher un sursaut à la hausse sur le marché »*, a indiqué un analyste. JR East est une des six compagnies de transport ferroviaire nées de l'éclatement de la compagnie publique Japanese National Railway Corp. en 1987. D'autres analystes estiment que le marché pourrait se redresser après le remboursement massif de bons d'Etat à la fin du mois de novembre, ce qui pourrait mettre 3 600 milliards de yens sur le marché boursier dans une période où les taux d'intérêt sont au plus bas de leur histoire.

Indices du 22 octobre : Nikkei, 20 264,83 (c. 20 174,42) ; Topix, 1 663,09 (c. 1 654,01).

	Cours 15 oct.	Cours 22 oct.
Ajinomoto	1 390	1 420
Bridgestone	1 320	1 370
Canon	1 460	1 500
Fuji Bank	2 230	2 390
Honda Motors	1 600	1 590
Matsushita Electric	1 490	1 490
Mitsubishi Heavy	683	685
Sony Corp.	4 610	4 900
Toyota Motors	1 780	1 850

LONDRES

Nouveaux records
+ 2,5 %

Les semaines se suivent et se ressemblent au Stock Exchange, qui a encore battu des records d'un vendredi à l'autre.

L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a enregistré un gain hebdomadaire de 78,2 points (2,51 %) pour terminer à 3 199 points, son nouveau record de clôture. Il a fixé son nouveau record absolu à 3 199,2 points peu avant la fin de la séance vendredi.

Le Footsie a connu jeudi sa meilleure séance avec une hausse de 32 points provoquée par la réduction surprise des taux d'intérêt de la Bundesbank, immédiatement suivie par la plupart des pays européens.

Indices « FT » des 100 valeurs : 3 199 (c. 3 120,8) ; 30 valeurs 2 409,4 (c. 2 354,2) ; Fonds d'Etat 103,6 (c. 108,72) ; Mines d'or 221 (c. 203,7).

	Cours 15 oct.	Cours 22 oct.
Allied Lyons	5,85	5,96
BP	3,26	3,43
BTR	3,68	3,78
Cadbury	4,73	4,90
De Beers	14,06	13,44
Glaxo	6,66	7,16
GUS	38,50	38,50
ICI	7,27	7,28
Reuters	15,45	16,38
RTZ	6,58	6,79
Shell	6,90	7,10
Unilever	11,12	11,60

FRANCFORT

Euphorie
+ 2,53 %

Portée par l'amélioration progressive de la situation économique générale, les résultats des sociétés cotées et, jeudi 21 octobre, la baisse surprise des taux directeurs allemands, la Bourse de Francfort a de nouveau battu record sur record cette semaine. Hormis un repli mardi, l'indice DAX des trente principales valeurs n'a cessé de progresser pour s'inscrire vendredi, fin de semaine, à 2 066,17 points, contre 2 015,23 points en fin de semaine précédente.

Les *blue chips* ont été particulièrement recherchées par les investisseurs, notamment les bancaires et chimiques, mais des valeurs secondaires jusqu'ici négligées ont aussi joui d'un regain d'intérêt.

Indice DAX du 22 octobre : 2 066,17 (c. 2 015,23).

	Cours 15 oct.	Cours 22 oct.
AEG	164	161,50
BASF	268,40	275,90
Bayer	311,40	318,80
Commerzbank	331	341,30
Deutschebank	825	845
Hoechst	281,50	284,70
Karstadt	583	610
Mannesman	332	331
Siemens	716,80	725
Volkswagen	382,30	389,80

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Retour de la CEE sur le marché de l'écu

Attendue dans le compartiment de l'euromark, la Communauté économique européenne a fait faux bond. Il lui restait quelque 900 millions de deutchemarks à emprunter pour compléter une importante opération financière que les Douze ont mise sur pied en faveur de l'Italie. Tout était prêt. Les quelques banques en lice qui concouraient pour diriger la transaction allaient soumettre leurs propositions à l'émetteur quand, jeudi, les services de la CEE ont tout arrêté, donnant la préférence au marché de l'écu.

Ce revirement a suivi de peu l'annonce d'une baisse des taux directeurs de la Banque centrale allemande. La décision de la Bundesbank devait inciter d'autres pays de notre continent à prendre des mesures semblables et la baisse des taux d'intérêt allait jouer en faveur du marché des titres libellés dans la monnaie composite européenne dont la Communauté est un des promoteurs les plus ardents. Le Trésor italien, le bénéficiaire des fonds, souhaitait d'ailleurs obtenir des ressources en écus.

C'est ainsi que, vendredi, une émission de 475 millions d'écus a vu le jour sous la conduite d'un établissement bancaire britannique, BZW qui fait partie du groupe Barclays, et de la Société de banque suisse. Les souscripteurs qui ont acquis les titres alors qu'ils étaient fraîchement émis, sont assurés d'un rendement de 5,72 %. Tout compris, compte tenu des frais et des commissions que retiennent les banques pour leur travail, l'affaire revient à 5,78 %. C'est un peu plus coûteux que l'émission d'un autre emprunt, de même durée, que le même débiteur a lancé une semaine auparavant en deutschemarks et qui revient à 5,67 % l'an.

Il est important pour le marché de l'écu de bénéficier d'un tel appui. Sans le soutien des grandes organisations européennes et des quelques pays qui veillent à son développement, il n'aurait guère eu l'occasion d'accueillir de grands emprunts dans la conjoncture actuelle. Du point de vue économique il n'est pas très intéressant de s'endetter aujourd'hui en écus. La valeur de l'écu est basse et il est peu d'emprunteurs qui aiment lever des fonds dans une monnaie faible. Le risque est trop grand qu'elle se reprenne durant la vie de l'emprunt, ce qui augmenterait en conséquence le coût du paiement des intérêts et le remboursement du capital à l'échéance. En outre il est plus onéreux de rémunérer un emprunt en écus qu'en marks par exemple. Le niveau de l'intérêt est plus élevé.

La Banque mondiale en vedette

Pour sa part le compartiment du deutschemark n'a guère été affecté par le retrait de cette transaction de la CEE et son remplacement par une opération en écus. Il bénéficiait la semaine passée d'une extraordinaire publicité que lui a conférée un autre débiteur parmi les meilleurs du monde, la Banque mondiale, qui y a émis son premier emprunt de type planétaire libellé dans une monnaie européenne.

Le but de cette transaction de la Banque mondiale était de parvenir à un très large placement des titres sur toutes les principales places financières du globe. Une partie importante devait être distribuée en Amérique du Nord et le succès de l'opération ne devait pas se limiter à l'Europe et à l'Asie. Cela n'est normalement pas possible car les autorités des Etats-Unis ne permettent pas aux investisseurs de leur pays d'accueillir des obligations classiques durant les premières semaines qui suivent leur lancement. Tout un minutieux système de compensation a été mis au point, qui satisfait à toutes les exigences en respectant les règles contradictoires auxquelles est soumis le négoce des valeurs mobilières de part et d'autre de l'Atlantique. Le résultat du travail de la Banque mondiale et de ses intermédiaires financiers est convaincant. L'emprunt de 3 milliards de marks que cette organisation supranationale de développement a contracté pour une durée de dix ans est la grande réussite de la semaine. Sa direction était confiée à la Deutsche Bank et à Salomon Brothers AG, la filiale allemande de la grande maison de titres américaine.

En francs français l'événement des derniers jours a été le lancement par le Crédit local de France du plus grand emprunt international jamais émis dans cette monnaie par un débiteur autre qu'un Etat. Son montant est de 7 milliards, ce qui équivaut au record établi récemment par le Danemark. L'affaire était dirigée conjointement par le Crédit lyonnais et J. P. Morgan et Cie.

Sur le marché du dollar, on se prépare à une gigantesque émission pour le compte de la Suède. Cette transaction atteindra au moins 1 milliard de dollars. Elle prend d'autant plus d'importance aux yeux des spécialistes depuis qu'on sait que la CEE a renoncé à son projet d'emprunt en marks. La transaction de la Communauté aurait été à taux variable. Son taux d'intérêt aurait changé à intervalles réguliers, en fonction de l'évolution du marché monétaire international. Les emprunteurs de tout premier plan, Trésors publics ou organisations supranationales de développement, sont très peu nombreux à avoir eu recours à cette formule d'emprunt ces derniers mois. Or c'est de cette façon que la Suède entend rémunérer son prochain emprunt.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

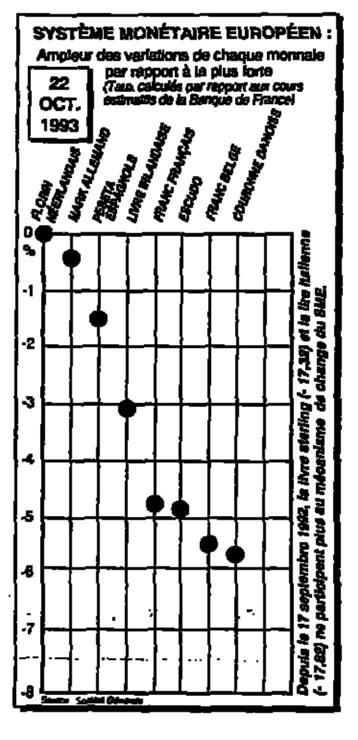
Vif rebond du dollar et du franc

C'était couru ! Un vif et nouvel abaissement des taux directeurs allemands, réduisant l'écart entre les rémunérations offertes à Francfort et à New-York, ne pouvait que stimuler le dollar aux dépens du mark, et c'est ce qui s'est produit. En vingt-quatre heures, le cours de la devise américaine a bondi de plus de 4 % par rapport au mark, retrouvant, à près de 1,68 DM, son niveau de la troisième semaine d'août. A New-York, le billet vert valait, vendredi soir, plus de 5,85 francs, contre 5,71 francs la semaine dernière (+2,5 %), la revalorisation du billet vert contre le franc étant freinée par la propre revalorisation de notre monnaie (+1,5 % par rapport au mark).

Ce rebond du dollar a frappé par son ampleur. Le 9 septembre, après un abaissement d'un demi-point des taux directeurs de la Bundesbank, le dollar n'avait que très faiblement réagi, retombant même à 1,60 DM. Cette fois-ci, la réaction a été forte, d'autant plus que les positions «acheteur» à terme, dites «longues», avaient fortement diminué du fait de la lassitude des opérateurs, et quelques positions «vendeurs», dites «courtes», «short» en anglo-saxon, s'étant même constituées, d'où des rachats précipités, accentuant la remontée. Outre la réduction de l'écart des taux de part et d'autre de l'Atlantique (3 % à New-York contre 6,50 % à Francfort à court terme, et 5,40 % contre 5,80 % à dix ans), les signes patents de retour à la croissance de l'économie des Etats-Unis ont joué en faveur du dollar.

Le franc français s'est brillamment comporté vis-à-vis d'un mark affaibli par rapport à toutes les devises par la baisse des taux allemands. Certes, le fléchissement de la monnaie de la RFA a joué en sa faveur, mais la baisse en question, autorisant celle des taux français, a allégé les pressions sur notre monnaie, puisque à l'étranger on estimait que le loyer de l'argent à court terme à Paris était bien trop élevé pour un pays affecté par un chômage grandissant et de plus en plus traumatisant. Cet allègement a permis au franc de retrouver son cours d'il y a quinze jours par rapport au mark. Mais, toujours à l'étranger, on persiste à juger encore trop élevés les taux français à court terme (la semaine dernière le célèbre spéculateur américano-hongrois, Georges Soros, coqueluche du gouvernement français en septembre 1992 parce qu'il n'avait pas voulu spéculer contre le franc, ne réclamait-il pas une diminution de trois points des taux courts à Paris, ce qui les amenait à 4 % ?). La semaine à venir dira si le raffermissement du franc est durable. En tout cas, notre monnaie pourra s'appuyer sur l'espoir d'un nouvel abaissement des taux directeurs de la Bundesbank d'ici à la fin de l'année. En attendant, les rentrées de devises dans les coffres de la Banque de France continuent à s'effectuer lentement : 9,2 milliards de francs pour la semaine se terminant le 14 octobre, contre 2,5 milliards de francs la semaine précédente, la dette brute de la Banque de France vis-à-vis de l'extérieur revenant à 170 milliards de francs environ, son endettement net tournant autour de 54 milliards de francs.

FRANÇOIS RENARD



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 OCTOBRE AU 22 OCTOBRE1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres		1,4728	8,6127	2,1727	2,4678	53,3158	2,7710	2371,39
		1,5135	7,9589	2,1583	2,4420	53,7141	2,7470	2400,41
New-York	1,4720	-	17,0911	67,7587	59,6481	2,7609	53,1208	0,00621
	1,5135	-	17,9099	70,1262	61,9771	2,8177	55,0964	0,00631
Paris	8,6127	5,8510	-	396,4092	349,8089	16,1541	310,8101	3,6319
	8,6512	5,7160	-	408,8415	354,2609	16,1059	314,9311	3,6040
Zurich	2,1727	1,4760	25,2265	-	88,0406	4,0751	78,4064	0,9162
	2,1583	1,4260	27,3932	-	88,3793	4,0180	78,5675	0,8991
Francfort	2,4678	1,6765	28,6532	113,5840	-	4,6287	89,0571	1,0407
	2,4420	1,6135	29,5334	113,1487	-	4,5464	88,8981	1,0173
Bruxelles	53,3158	36,22	6,1904	24,5393	21,6045	-	19,2404	2,2483
	53,7141	35,40	6,0947	24,8878	21,9957	-	19,5537	2,2377
Amsterdam	2,7710	1,8825	321,7398	1,2754	112,2875	5,1974	-	1,1685
	2,7470	1,8150	332,4079	1,2727	112,4883	5,1141	-	1,1443
Milan	2371,39	1611	275,3375	1091,4634	960,9305	44,4781	855,7760	-
	2400,41	1586	275,9918	1112,2020	982,9563	44,6886	873,8292	-
Tokyo	159,56	108,40	18,5267	73,4417	64,6585	2,9928	57,5830	0,06728
	162,02	107,05	21,5724	75,0701	66,3464	3,0163	58,9807	0,06749

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 22 octobre, 5,3976 F contre 5,3395 F le vendredi 15 octobre 1993.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les promesses du talc

LUZENAC

de notre envoyée spéciale

Les routes qui mènent à Trimouns (ce qui signifie «trois monts» en occitan) sont poudreuses. Comme si le talc, cette roche tendre, lamellaire, sensuelle, manifestait déjà sa présence. Qui se douterait pourtant qu'au cœur de ce paradis pour skieurs siège le gisement de talc le plus important du monde, avec une production de 340 000 tonnes par an ? Long de 1,8 kilomètre, large de 80 mètres, le filon se déroule à ciel ouvert comme un fleuve de nacre. La carrière ressemble à un rêve blanc, un cirque de neige. Pour accéder au talc, il a fallu découper le sommet de la montagne – les spécialistes appellent cette opération «découverture» – par paliers semblables à des gradins ; à l'aide d'explosifs, au besoin, afin de venir à bout des roches très dures qui enserrent le minerai et constituent l'essentiel du «toit» et des «murs» de la montagne. Dans ce village niché au creux du massif Saint-Barthélemy, il y a de vastes entrepôts. *«Nos stocks sont énormes, de l'ordre de 250 000 tonnes,* assure Yannick Le Mailloux, directeur général. *Mais en avril, il ne reste presque plus rien.»* En effet, la carrière vit au rythme des saisons ; elle est mise en sommeil d'octobre à mai, jusqu'à la fonte des neiges.

Dans cet univers neigeux, les hommes font ce dont les machines sont incapables : le tri manuel qui porte sur 6 % de la production. L'opération est délicate, le filon hétérogène, mélange subtil de talc de diverses qualités, plus ou moins pur, plus ou moins doux. Les hommes les différencient, les amassent en tas à même le sol. Parfois même, ils séparent le talc de la chlorite – une roche dénommée ainsi à cause de sa couleur verte. Ensuite, le talc sera séché dans des fours (il contient 6 % d'eau), puis broyé dans des moulins plus ou moins rapides, selon la finesse désirée.

Un minéral surprenant

Le talc se présente comme un cristal, un cahier microscopique aux pages de magnésium enrobées de silice. C'est à cause de cette structure particulière que les chercheurs de Luzenac croient fort en son avenir. Car ce minéral, si discret, si peu connu, intervient dans beaucoup de domaines, les plus inattendus : la cosmétique ne représente que 3 % de ses débouchés, alors que la papeterie constitue son poste le plus important. Il faut du talc pour lisser la cellulose, et faire glisser le stylo. Il faut du talc pour rendre plus résistant, plus rigide, le polypropylène, cette matière plastique très présente dans les automobiles, il faut du talc sur le saucisson pour empêcher les moisissures, il faut du talc pour décoller tout ce qui, *a priori*, s'agglutine : confiseries, engrais. Il faut encore du talc pour le polissage du riz, et il sert dans ce cas d'abrasif doux. Mais Richard Baeza, responsable de la recherche, considère que ce n'est pas suffisant. Et il explore toujours de nouvelles voies. La société de Luzenac, rachetée en 1988 par le conglomérat minier anglo-saxon Rio Tinto Zinc, consacre 3 % de son chiffre d'affaires (320 millions de francs en 1992) à la recherche. Occuper le premier rang sur la scène mondiale (1) comme producteur et comme exportateur ne l'empêche pas d'assurer son développement ; elle est persuadée que *«diversifier les usages du talc donne de la solidité à l'entreprise dans un contexte où, de plus, les industries utilisatrices se portent mal». «Nous, nous misons sur l'avenir,* affirme André Talmon, président-directeur général, *nous croyons fermement en la recherche.»* Une recherche qui se double d'une préoccupation économique : comment enrichir une formule (savon ou peinture) sans la rendre plus onéreuse ? Une quarantaine de chercheurs, géologues, minéralogistes, chimistes, physiciens, s'emploient à relever le défi.

L'enjeu est d'autant plus important que le marché du talc repose sur des transactions de gré à gré (donc le pouvoir de persuasion des vendeurs) et non sur des cotations mondiales. Selon la blancheur, la finesse, le talc connaît des amplitudes de prix : de 300 à 3 000 francs la tonne.

MARIE DE VARNEY

(1) Devant la Chine, l'Inde, l'Australie, la Finlande et la Norvège. Les Talcs de Luzenac, outre la mine de l'Ariège, exploitent d'autres mines en Europe et aux Etats-Unis, produisant en tout 1,2 million de tonnes de talc, sur une production mondiale de 5,5 millions de tonnes.

PRODUITS	COURS DU 22-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 636 (– 68) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 115 (– 28) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 640 (– 130) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	277,80 (– 3,70) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	1 185 (+ 11) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 134 (+ 1) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	335 (+ 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	253 (+ 5) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	193,1 (+ 0,9) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	16,88 (– 0,18) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 15-10-93	Cours 22-10-93
Or fin (kilo en barre)	65 500	69 000
– (kilo en lingot)	65 750	68 850
Pièce française (20 F)	377	398
• Pièce française (10 F)	350	395
Pièce suisse (20 F)	378	400
Pièce latine (20 F)	378	389
• Pièce tunisienne (20 F)	369	395
Souverain	473	501
• Souverain Elisabeth II	468	500
• Demi-souverain	287	285
Pièce de 20 dollars	2 485	2 455
– 10 dollars	1 197,50	1 222,50
• – 5 dollars	750	725
– 50 pesos	2 435	2 610
• – 20 marks	460	489
– 10 florins	392	410
• – 5 roubles	251	286

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La bonne mesure de la Bundesbank

Le Père Noël est en avance cette année ! La Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank), prenant tout le monde à contrepied, a, jeudi 21 octobre, abaissé d'un demi-point ses taux directeurs, ramenant de 6,25 % à 5,75 % l'escompte et de 7,25 % à 6,75 % le Lombard. Pour faire bonne mesure, elle faisait passer son troisième taux directeur, celui de ses pensions à court terme (repo) de 6,67 % à 6,40 %. Tendant un écran de fumée, elle avait, la veille, mercredi 20 octobre, procédé à une infime diminution (6,67 % contre 6,70 %) de son repo, au «compte-goutte», se moquaient les opérateurs. En outre, la conférence de presse à l'issue du conseil de la Buba, supprimée la veille, était rétablie le lendemain par annonce en fin de matinée. Volte-face, hésitation, goût de suspens, ou mystification ? Au choix.

Mais les motivations ont été claires : langueur de l'économie allemande (pas de reprise en vue, a estimé l'économiste de la Buba, M. Issing), ralentissement de l'inflation en Allemagne de l'ouest (2,7 % sur six mois et 2,5 % sur les trois derniers mois, en rythme annuel) et décélération de la croissance de la masse monétaire M3.

A Paris, très logiquement, la Banque de France, qui n'attendait que cela, s'est hâtée de suivre la Bundesbank, ramenant de 6,75 % à 6,45 % son taux d'appel d'offres, resté inchangé depuis le 2 juillet, soit une diminution de 0,30 point analogue à celle du repo de la Bundesbank, ni plus, ni moins, observant les règles d'un parfait parallélisme. La diminution a, toutefois, été plus forte à Paris pour le taux des pensions à 5-10 jours, qui constitue la balise haute du chenal de fluctuations des taux courts défini par la Banque de France. Ce taux a été ramené de 7,75 % à 7,25 %, soit 0,50 point, ce qui ramène l'amplitude de l'écart entre balises du point habituel (1 %) à 0,90 point. Sur le MATIF, qui avait largement anticipé cette baisse, et qui, maintenant, escompte une autre baisse d'ici à la fin de l'année – ou même avant, – les cours ont flambé, celui du contrat «notionnel» (emprunt d'Etat à dix ans) battant tous ses records à 124,98 sur l'échéance décembre, les opérateurs le voyant déjà à 125,30. Outre l'effet *«baisse des taux directeurs»*, les rachats de vendeurs à découvert ont précipité la hausse. Résultat des courses : le rendement de l'OAT dix ans est tombé à 5,84 % contre 5,91 % huit jours auparavant. L'argent à trois mois vaut 6,50 % à 6,60 % (toujours l'inversion), le loyer de l'argent au jour le jour glissant au-dessous de 6 % à 5 7/8 %.

Baisse du taux de base bancaire

En ce qui concerne les banques, cela n'a pas tardé : dès le milieu de l'après-midi du vendredi 22 octobre, quelques heures après l'annonce de la diminution des taux directeurs de la Banque centrale, le taux de base bancaire (TB) était ramené de 8,40 % à 8,15 %, en diminution d'un quart de point. La dernière baisse du TBB remontait au 1er juillet 1993, après deux diminutions successives (un demi-point au total) des taux directeurs de la Banque de France. Manifestement, les banques, soucieuses de rétablir une rentabilité affectée au premier trimestre par une forte hausse du loyer de l'argent sur la place de Paris en raison de la crise monétaire, traînaient les pieds. Cette fois-ci, elles se sont exécutées illico, à la satisfaction du gouvernement. Ces jours derniers, à Matignon, on se montrait mécontent de leur «obstination».

Sur le marché obligataire, l'euphorie qui règne sur le MATIF a été tempérée par un net début de saturation (trop de papier), y compris sur le marché de l'eurofranc. Les programmes de placement sont, pour le moment, un peu saturés, ce qui explique que la seule émission de la semaine, celle de France Télécom, ait été accueillie sans grand enthousiasme, avec peu de placement final en fin de semaine. La signature est, pourtant, excellente (un triple A) mais la rémunération offerte, 0,6 point au-dessus de l'OAT correspondante, a été jugée insuffisante, «trop tirée». De même, le placement des deux grands emprunts de la semaine dernière, SNCF et Crédit national, n'a pas été excellent, loin de là, les réseaux, tous comptes faits, jugeant trop étroites les marges de distribution (vieux débat). La semaine prochaine, on attend une émission du CEPME, 1 à 2 milliards de francs, à 5,75 % nominal, avec garantie de l'Etat, une des trois dernières garanties qui subsistent.

A signaler, enfin, une offre publique d'échange «mammouth», lancée par le Crédit foncier de France (CFF) sur 35 % de sa dette domestique à long terme (160 milliards de francs). Cette offre, la plus importante lancée par un émetteur français autre que l'Etat, porte sur onze emprunts, totalisant 56 milliards de francs d'encours, qui seront échangés pour trois emprunts, dont deux à créer (5,5 % novembre 1999 et 6 % novembre 2004) et un existant (7,5 % mars 1993-2005), qui compte, déjà, 5 milliards de francs d'encours. L'opération d'échange, dirigée par la Société générale avec le Crédit Lyonnais comme présentateur associé et confié à un syndicat d'établissements associés en valeur du service public (SVSP), a pour objet d'améliorer la liquidité des onze «lignes» d'emprunts visés. Les détenteurs de ces emprunts, notamment les investisseurs institutionnels, n'aiment pas les émissions cotées au-dessus du pair. L'échange proposé a pour objet précisément de constituer trois «gisements» assez larges pour qu'ils bénéficient d'une tenue de marché par SVSP.

F. R.

SAMEDI 23 OCTOBRE

TF 1

14.15 Divertissement : Ciné gags (et à 17.25).
14.20 La Une est à vous. Avec la série : Agence tous risques.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Pierre Perret.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Essais de formule 1, Tiercé et Météo.
20.45 Variétés : Super nana. Emission présentée par Patrick Sébastien.
23.00 Téléfilm : La Cavale infernale. De John Stewart.
0.40 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
1.15 F1 Magazine. Spécial Grand Prix de formule 1 du Japon à Suzuka.

FRANCE 2

13.25 Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Irlande du Nord : une sale petite guerre, d'Hervé Ghesquière et Michel Anglade.
14.15 Magazine : Animalia.
15.15 Magazine : Samedi sport. A 15.20, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.40, Terre de foot : spécial Diego Maradona ; A 17.00, Football (match du championnat de 2e division) : Niort-Nancy.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invité : Martin Lamotte.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Ça n'arrive qu'une fois. Avec Smaïn, Patrick Timsit, Courtemanche.
22.40 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Alain Souchon. Avec les Innocents, Laurent Voulzy, Crowded House, James Taylor, Four non Blondes.
0.05 Journal et Météo.
0.30 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin.
1.00 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).

FRANCE 3

14.00 Série : Les Mystères de l'Ouest.
14.50 Samedi chez vous (et à 16.45).
17.40 ▶ Magazine : Montagne. Invité : Antoine. Reportage : La Montagne en ruine, de Gauthier Flauder.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Temps de l'innocence,* d'Edith Werton.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Michel Cardoze, Corinne Le Poulain, Catherine Allégret.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Série : Des héros ordinaires. Le Frère trahi, de Philippe Monnier.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Repp. Arrêts sur image. Invités : Régis Debray *(l'Etat séducteur)* ; Georges Balandier *(le Pouvoir sur scènes)* ; Jacques Darriulat *(Métaphores du regard)*.
23.40 Magazine : Musiques sans frontière. Spécial Cuba. Avec Van Van, Anacoanas, Irakere et Chucho Valdes, Rubalcaba, NG la Banda, Pablo Milanes, Los Papines, Issac Delgado, Carlos Varcla, Amaury Perez, Adalberto Alvarez y su son, Sintesis, Fidel Morales, Martha Jean Claude ; Rubrique Parismétisse avec Cesaria Evora.
0.30 Continentales Club.

CANAL PLUS

15.45 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL : Dallas Cowboy - San-Francisco 49 ers.
16.40 Sport : Baskett américain. Finale pour la troisième place de l'Open McDonald, en direct de Munich ; Finale de l'Open MacDonald, en direct.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo. Invitée : Jjork.
20.30 Téléfilm : Le Crépuscule des vampires. De John McBride.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 14e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : L'Ange des ténèbres. □ Film américain de Camilo Vila (1988).
0.40 Cinéma : Rhapsodie en août. ■ Film japonais d'Akira Kurosawa (1991).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Citizen Barnes. D'Alain Jaubert et Philippe Pilard (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Histoires de patries perdues. La Galice, l'Aragon, la Saxe, la Basse-Saxe.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. Turquie 1993.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Révolte à Sobibor. De Lily van den Bergh et Pavel Kogan.
22.10 Téléfilm : Les Bienheureux. D'Ingmar Bergman.
23.35 Cinéma d'animation : Snark. Pertes et prophètes, de Jonathan Bairstow ; Crofton Road SE.5, de Gerd Gockell ; Pôles, d'Olivier Boulanger et Martin Koscielniak ; Joyeux gaillard, d'Anri Koulev ; Crossing and Meeting, d'Ed. Emschwiller.
0.05 Documentaire : Jazz in the Night. Jazz à Burghausen-Anthony Cox, de Thomas Hassner.
0.25 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janes (rediff.).

M 6

15.00 Série : Département S.
16.00 Série : Covington Cross.
17.00 Série : L'Aventurier.
17.30 Série : Le Saint.
18.25 Série : Les Incorruptibles, le retour.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Présenté par Eléonore de Galard.
20.50 Téléfilm : Amour, meurtre et mensonges. De Robert Markowitz.
0.20 Série : Soko, brigade des stups. Faux et usage de faux.
1.10 Informations : Six minutes première heure.
3.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Alain Rey, lexicographe.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Une petite mort privée, de Jean-Philippe Mestre.
22.35 Musique : Opus. Philippe Hersant, portrait réfléchi d'un compositeur.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Mana Dzimtene, Idylle symphonique, de Kalnins ; Les soldats qui ne reviennent jamais, de Skulte ; Concerto pour violon et orchestre, de Kalsons ; Symphonie no 3, de Kalnins ; Lauda, de Vasks, par l'Orchestre philharmonique national de Lettonie, dir. Paul Maegi.
23.00 Maestro. Erick Kleiber, par Denise Bahous.
0.05 Carrefour de la guitare. Par Robert Vidal. Œuvres de Sor, Albeniz, Llobet, Lamarque-Pons.

IMAGES

Sourires

LES brancards sont partout. Ils abondent, en particulier, dans les contrées où les hommes qui se croient moins fous que les autres s'ingénient à faire la paix.

Celui que nous montraient, jeudi soir, les images venues de Gaza était spécialement sanguinolent. En le voyant passer, sur France 2, Yasser Arafat avait eu, en direct, des larmes aux yeux. Il transportait un de ses compagnons qu'on venait d'assassiner. Vingt-quatre heures plus tard, sur toutes les chaînes, le chef de l'OLP avait retrouvé son sourire diplomatique. Ce doit être cela, la force de l'habitude.

En Somalie, l'augmentation du nombre des brancards écœure les médecins eux-mêmes. Le responsable de l'antenne de MSF a préféré quitter le pays. Cet idéaliste ne supportait plus de se sentir moralement complice de ce qui s'y passe désormais sous le drapeau des Nations unies. Ce qu'il a fait voir de Mogadiscio, avant de partir, à une équipe d'« Envoyé spécial » (dont le reporteur d'images a d'ailleurs fini sur un brancard) défie l'entendement. C'est la première fois que l'action humanitaire internationale fait autant de morts par balles. Mais le secrétaire général de l'ONU doit voir les choses différemment. En visite sur place, le lendemain, il trouvait, lui aussi, des raisons de sourire.

Au train où vont les choses (si l'on ose employer une telle expression à propos d'un transport aérien national qui ne transporte plus personne et surtout pas de joie) on verra bientôt des brancards rouler sur les pistes d'Orly. Il y avait du désespoir sur le visage de cette gréviste révoltée qui criait à la caméra : « *Nous sommes des êtres humains !* » Loin des hangars où le « petit personnel » d'Air France criait à l'injustice, le ministre des transports arborait, au même moment, une mine épanouie. Sans doute savait-il déjà que tout va bientôt s'arranger.

Un surdoué de la recherche scientifique, Daniel Cohen, l'a en effet promis, vendredi soir, à Bernard Pivot : chaque individu disposera bientôt d'une carte d'identité génétique. Cette clé lui permettra de connaître tous les points faibles de son organisme et de mettre sa santé à l'abri de toutes les menaces potentielles. Il est ainsi permis de penser que ce qui vaudra alors pour les individus vaudra ensuite pour les communautés et qu'il existera des cartes génétiques collectives dont la lecture enseignera aux gouvernants comment se prémunir contre des erreurs trop souvent répétés, sous toutes les latitudes, pour ne pas être héréditaires.

Ce savant généticien a néanmoins prévenu : cette révolution sanitaire prendra quelques dizaines d'années. Peut-être serait-il donc opportun, dans l'immédiat, d'inventer un droit d'asile contre la bêtise.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

TF 1

6.30 Club mini Zig-Zag. Cubitus.
7.10 Club Dorothée vacances. Les Popples ; Les Misérables ; Le Jardin des chansons.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Formule 1 : spécial Grand Prix du Japon à Suzuka.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France ; le oui-non ; Top buts.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Série : Hooker.
15.10 Série : La loi est la loi.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Michel Rocard.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Quarante-huit heures. ■ Film américain de Walter Hill (1982).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Les Mariés de l'an II. ■■ Film franco-italo-roumain de Jean-Paul Rappeneau (1970).
0.30 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Le Vidéo Club.
0.55 Documentaire : Histoires naturelles.
1.25 TF 1 nuit (et à 3.05, 4.05, 4.40).
1.30 Documentaire : Constant Permecke.
3.10 Documentaire : Histoire de la vie.
4.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.45 Musique.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le Jour du Seigneur. Parcours avec... Robert Hossein ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Notre-Dame de l'Assomption à Saint-Loup (Deux-Sèvres).

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.45). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Valéry Giscard d'Estaing.
12.55 Loto, Journal et Météo.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Eddy Mitchell.
14.55 Série : ENG.
15.45 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Gérard Lenorman ; Ainsi font, font, font.
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Clipperton, île de la solitude.
18.25 Magazine : Stade 2. Automobile ; Football ; Rugby ; Cyclisme ; Basket-ball ; Judo ; Tennis.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Mélodie pour un meurtre. □ Film américain de Harold Becker (1989).
22.45 Téléfilm : Le Diable au corps. De Gérard Vergez, d'après le roman de Raymond Radiguet.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
2.35 Magazine : Frou-frou (rediff.).
3.05 Documentaire : L'Ecume des nuits.
3.30 Documentaire : Un avion sous la mer.
3.50 Dessin animé.
4.00 24 heures d'info.
4.15 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.30 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).
5.10 Clip.
5.15 Documentaire : L'écume des nuits.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 55 : « Portraits », de Christine Okrent : Fellini.
RFI, 12 h 15 : « Echos d'Afrique », Alpha Oumar Konari, président du Mali ; 18 h 05 : « Panorama », Jacques Toubon.
RMC, 13 heures : « Forum RMC-l'Express », Jean-Pierre Chevènement.
RTL, 18 h 30 : « Grand Jury RTL-*le Monde* », Nicolas Sarkozy.

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups. Muppet Babies ; Bonjour les bébés ; Kimboo.
8.00 Les Minikeums. Rupert ; Denver ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Les Inventures des Minikeums ; Microkids ; Les Bestioles (rediff.) ; C'est pas sorcier : la drogue.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Présenté par Jacques Mailhot. Le Nouveau-Mexique : la fin du Far-West, de Jean-Marc Cholet.
11.00 Magazine : Mascarines.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. FO ; UDF.
13.25 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Istanbul. 2. La musique traditionnelle turque. Oeuvres de Yalçin Tura, Ismail Hakki Bey ; Musique et chansons turques traditionnelles.
14.25 Série : Les Mystères de l'Ouest.
15.15 Magazine : Sports 3 dimanche. A 15.20, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.40, Tennis (Grand Prix de Lyon) : finale en direct ; Cyclisme : Open des nations (sous réserve de la durée du tennis).
18.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invités : Daniel Auteuil, interprète avec Dominique Blanc de *Woyzeck*, de Georg Büchner, mis en scène par Jean-Pierre Vincent ; Hélène Azcué, qui soigne et aide le peuple afar en lutte contre le gouvernement de Djibouti ; Pierre Larrouturou, ingénieur conseil chez Arthur Andersen, qui a proposé la semaine de trente-deux heures.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : André Pousse, Paul-Loup Sulitzer, Lagaf', Souad Amidou.
20.50 Série : L'Heure Simenon. Cour d'assises, de Jean-Charles Tacchella.
21.45 Planète chaude. Notre histoire, documentaire de Georgette Elgey, Jean-Louis Leconte et Chantal Desanges. 1. La République des illusions (1945-1947).
22.45 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invitée : Nicole Avril.
23.40 Cinéma : Un carnet de bal. ■ Film français de Julien Duvivier (1937).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Cheng.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Surprises.
8.40 Cinéma : Sexes faibles. □ Film français de Serge Meynard (1992).
10.10 Cinéma : Robin des bois, prince des voleurs. ■ Film américain de Kevin Reynolds (1990).

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : Clovis, la vengeance du clown. De François Leterrier.
15.25 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.20 Documentaire : Les Allumés... Le Tour du Faso, de Motandi Ouoba.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Documentaire : Florilegio ou le cirque à l'italienne. De Laurent Chevalier.
18.00 Téléfilm : La Voyageuse du soir. D'Igaal Niddam.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.30 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Hot Spot. ■■ Film américain de Dennis Hopper (1990).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Actualité.
1.15 Cinéma : Loin du Brésil. ■ Film franco-suisse de Tilly (1991).
2.53 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Téléfilm : Goodbye Pori. De Kari Paljakka (rediff.).
18.25 Cinéma d'animation : Snark. (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.30 Documentaire : Pygmalion. De Jerzy Jaruga.
19.45 Documentaire : La Jungle. De Christian Bauer. *En 1904, le journaliste Upton Sinclair découvre l'enfer des abattoirs de Chicago. Des documents impressionnants.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Le Métier d'élève. Soirée conçue par Alain de Sédouy. Première de deux soirées consacrées à l'éducation.
20.45 Documentaire : Les Enfants du bac. De Guy Demoy. *Reportage dans deux lycées de la banlieue parisienne, l'une pauvre, l'autre riche. Quatre élèves préparent le bac, parlent de leurs inquiétudes et espoirs. Un peu superficiel.*
21.35 Document : Mai 68. Images d'archives et interview de Dany Cohn-Bendit.
21.50 Documentaire : L'Ecole des autres. D'Irène Richard. *Portraits instantanés de jeunes Américains, Allemands et Japonais, qui permettent de comparer les systèmes éducatifs de trois grands pays industrialisés. Une intéressante enquête, déjà diffusée le 13 janvier dernier sur France 2.*
23.15 Cinéma : Chère Elena Sergueïevna. ■ Film soviétique d'Eldar Riazanov (1988) (v.o.).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 0.55, 6.00).
8.20 Les Enquêtes de Capital.
8.45 Téléfilm : La Clé de l'énigme. De Boris Segal.

10.25 Magazine : Ciné 6.
10.50 Magazine : E = M 6. Présenté par Mac Lesggy. Concours de robots volants ; L'accélérateur intelligent ; Déchets d'aujourd'hui, trésors de demain ; Les caries ; La radio de demain.
11.25 Magazine : Turbo (rediff.).
12.00 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Equalizer.
13.50 Série : Rock and Love.
14.45 Musique : Flashback.
15.15 Magazine : Fréquenstar. Michel Boujenah.
16.20 Magazine : Culture rock. La saga de 1987.
16.55 Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.
17.50 Série : Booker.
18.50 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 0.50).
20.45 Téléfilm : Miss Kangourou. De John L. Moxey.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial produits transparents.
23.00 Téléfilm : Manhattan Gigolo. D'Aaron Humberstone.
0.15 Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Métal express.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. De la Carmagnole à l'Internationale : quelques fragments d'archives sonores du Parti communiste français.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Concert (donné le 18 avril à Hérouville - Saint-Clair) : Le Nom sur le bout de la langue, théâtre musical de Michèle Reverdy et Pascal Quignard. Par l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie, dir. : Dominique Debart ; comédienne : Evelyne Guimmers.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Concerto pour piano et orchestre no 2 en ut mineur op. 18, de Rachmaninov ; Symphonie no 2 en sol mineur, de Stenhammar, par l'Orchestre symphonique de Göteborg, dir. : Neeme Jarvi.
23.00 Autoportrait. Michael Obst, par Martin Kaltenecker.
0.05 Atelier de création musicale.

AU JOUR LE JOUR

Amères douceurs

Ah ! quel bonheur de présider une entreprise nationale ! Avez-vous des difficultés ? Le ministre se charge avec courtoisie des négociations avec les syndicats, pendant la nuit pour ne pas troubler votre sommeil, et, au réveil, son directeur de cabinet vous apporte aimablement le résultat avec le petit déjeuner, comme dans les meilleurs hôtels, où le journal accompagne le café au lait.

Que vous soyez surpris de voir accordées les concessions que l'on vous avait formellement interdit d'octroyer n'est qu'une bagatelle. Rien ne doit troubler la saveur du croissant. Naturellement, la note viendra plus tard, et elle sera salée puisque c'est dans les colonnes des quotidiens que vous apprendrez la liste nombreuse des pressentis à votre succession, sans que rien ne vous ait été dit avec franchise.

La classe politique a des douceurs de spadassins italiens. Si vous vous en plaignez, vous avez tort. Vous n'êtes pas un Pdg, mais un général de corps d'armée ou un préfet. Il est grand temps d'adapter le vocabulaire à la pratique.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

La fin du pétrole à bon marché

Il y a vingt ans, alors que la « guerre d'octobre » fait rage depuis plusieurs jours entre Israël et ses voisins, les membres de l'OPEP, réunis à Koweït, décident que *« la production de pétrole brut arabe sera réduite de 5 % chaque mois, jusqu'à ce que les Israéliens se soient complètement retirés des territoires occupés et que les droits légaux du peuple palestinien aient été restaurés »*. La veille de ce 17 octobre, une autre décision prise par ces mêmes hommes avait quasiment doublé le prix du pétrole. L'« arme du pétrole » était dégainée. Livres politiques, par André Laurens : *« De naguère au présent »* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Canada : les élections du 25 octobre

D'après tous les sondages, le Parti libéral de Jean Chrétien devait remporter les élections générales du lundi 25 octobre. La seule inconnue est de savoir si M. Chrétien pourra former un gouvernement majoritaire ou minoritaire. Tout dépendra de la force qu'affirmeront deux partis régionalistes, nouveaux venus sur la scène fédérale : le Bloc québécois (indépendantiste), en lice dans la seule province francophone, et le Reform Party de Preston Manning (ultraconservateur), présent dans l'Ouest. Les conservateurs, au pouvoir depuis neuf années, seraient relégués au quatrième rang *(page 3)*.

Malaise en Italie

Le malaise qui affecte depuis plusieurs jours l'institution militaire italienne s'est encore accru, vendredi 22 octobre, avec la démission du chef d'état-major des armées, le général Goffredo Canino *(page 5)*.

Massacres au Burundi

Des milliers de Burundais se sont réfugiés au Rwanda depuis le coup d'Etat de militaires tutsis contre le régime du président hutu Melchior Ndadaye jeudi 21 octobre. Des témoins font état de massacres *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Journal électoral sur la sellette

Huit ans après les faits qui leur sont reprochés, quatre hommes d'affaires chargés de la régie publicitaire du périodique lyonnais *J'habite Lyon* ont comparu les 29 septembre et 22 octobre devant la quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon, sur plainte de Michel Noir, qui était, en 1984-1985, directeur de ce journal électoral *(page 9)*.

CULTURE

« Dom Juan » à la Comédie-Française

De la nuit des temps du théâtre, de la nuit des temps de la conscience, surgit un homme qui a choisi de mourir. Port d'aristocrate, cheveux blonds, regard acier, épaules carrées à l'aplomb d'une taille fine, pas assuré, accent indéfinissable. Il a gagné toutes les guerres, les seules qui vaillent, les guerres du cœur, et perdu jusqu'à la moindre illusion : lui sait quel diamant noir est l'âme humaine *(page 13)*.

ÉCONOMIE

La bonne mesure de la Bundesbank

La Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank), prenant tout le monde à contrepied, a, jeudi 21 octobre, abaissé d'un demi-point ses taux directeurs, ramenant de 6,25 % à 5,75 % l'escompte et de 7,25 % à 6,75 % le Lombard. Voir les rubriques Revue des valeurs et Crċdits, changes et grands marchés *(pages 16 et 17)*.

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Économie

C'est finalement Francfort qui devrait être choisi pour abriter l'Institut monétaire européen, embryon de la future Banque centrale des Douze. Un choix qui sanctionne la prééminence du mark dans le SME.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » et « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté samedi 23 octobre a été tiré à 466 779 exemplaires

Au cinquième jour du conflit

Le gouvernement propose le retrait des deux mesures les plus contestées par les grévistes d'Air France

Le ministère des transports a proposé, à l'issue de sept heures de négociations avec les syndicats du personnel au sol d'Air France dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 octobre, le retrait de deux propositions particulièrement contestées par les grévistes : la réduction des rémunérations pour horaires décalés (horaires de nuit, dimanche et jours fériés) et la diminution des indemnités kilométriques voiture (IKV). Ces propositions ont été chiffrées à 130 millions de francs.

Réaffirmant la nécessité d'appliquer le plan de retour à l'équilibre, qui prévoit 5,1 milliards de francs d'économie et 4 000 suppressions d'emplois supplémentaires, le directeur de cabinet du ministre des transports, Jean-Pierre Beysson, a indiqué que *« les économies correspondantes seraient recherchées dans d'autres domaines que le salarial »*. Les syndicats devaient présenter ces propositions à leur base ce week-end avant toute décision et aucune nouvelle rencontre n'a été fixée.

Vendredi après-midi, le ministre des transports, Bernard Bosson, avait annoncé l'ouverture de négociations en souhaitant que *« l'effort soit proportionné au revenu »* et précisé que les licenciements « secs » à Air France ne concerneraient pas plus *« de 40 personnes à 80 personnes »*. Dès samedi matin, les sections syndicales SNMSAC (mécaniciens au sol), CGT, FO et CFDT de Roissy appelaient à amplifier leur action. Dès samedi, les sections syndicales SNMAC (mécaniciens au sol), CGT, FO et CFDT de Roissy appelaient à amplifier leur action. Les syndicats du personnel au sol d'Air Inter, rejoints par le personnel navigant technique et trois syndicats d'Aéroports de Paris, ont déposé un préavis de grève pour le mardi 26 octobre.

« Pendant des années, on a dit au personnel au sol d'Air France que, s'il n'était pas parmi les mieux payés, il avait au moins la sécurité de l'emploi et représentait le pavillon français. Depuis quelques années, on lui explique – et on a raison de le faire – que les choses ont changé, que nous vivons dans un monde de concurrence totale et qu'il faut s'adapter ou disparaître. »

Pour Bernard Attali, c'est la base du conflit qui paralyse la compagnie aérienne, contrainte de passer à vitesse accélérée d'une culture de service public à une culture d'entreprise compétitive. *« Le sentiment d'immortalité peut conduire à la mort »*, méditait-il vendredi 22 octobre, ajoutant que *« la grève est un échec collectif, pour la direction comme pour ses partenaires syndicaux. »*

En effet, personne ne s'attendait à voir un conflit éclater parmi les agents de Roissy et d'Orly. Ces catégories de salariés n'ont certes pas la réputation de faire preuve de passivité, mais le dernier conflit d'envergure dans lequel elles s'étaient illustrées remonte à 1988. La direction, toute occupée à scruter les réactions du personnel navigant – qu'il soit technique (les pilotes et mécaniciens navigants) ou commercial (les hôtesses et stewards) – dont la capacité à cesser le travail et immobiliser les avions n'est plus à démontrer, – a mal apprécié les réactions du personnel au sol (mécaniciens, bagagistes) face à son plan d'économies. En outre, elle a sans doute commis une erreur psychologique.

Depuis la grève du 12 octobre, les agents du fret à Roissy font de la résistance et occupent les locaux dans l'attente de négociations prévues le 16 octobre. La direction doit présenter ce jour-là des *« mesures d'accompagnement »* que les grévistes espèrent favorables. Si le versement d'une prime exceptionnelle est bien annoncé pour les plus faibles salaires, la réunion sera surtout l'occasion de prendre connaissance... du détail des baisses de revenus pour les personnels travaillant la nuit, le dimanche ou les jours fériés et de la baisse des indemnités kilométriques voiture.

La présentation de ces dispositions met le feu aux poudres. *« La montagne a accouché d'une souris »*, dénoncent les syndicats. FO déclare qu'au moment où des agents ne gagnant pas 7 000 francs par mois subissent une nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat, certains commandants de bord se voient attribuer une augmentation mensuelle allant de 3 000 francs à 5 000 francs au titre de l'accord sur le pilotage à deux. Le sentiment d'injustice, déja latent au sein de la compagnie, éclate. Il va devenir l'élément moteur du conflit. *« Le fait qu'on présente aux yeux du public les agents d'Air France, qu'ils s'agissent de magasiniers ou de mécaniciens, comme des privilégiés les a poussés au désespoir »*, analyse *a posteriori* un responsable syndical.

Très vite, le mouvement gagne la direction de la maintenance et les agents commerciaux de Roissy. Mardi, l'aéroport Charles-de-Gaulle est paralysé, les manifestants envahissant les pistes. Mercredi, les forces de police se déploient à Charles de Gaulle, Orly entre en résistance et le mouvement gagne la province. Jeudi, les premiers affrontements ont lieu. Les syndicats sont débordés . Des déclarations aux médias du ministre des transports, Bernard Bosson – qui conteste les estimations de pertes salariales avancées par les syndicats – renforcent l'incompréhension. *« Tout le problème est qu'il y a à l'intérieur de la compagnie une impression d'injustice*, estime jeudi M. Bosson à Europe 1. *Il faut savoir que c'est inexact. Tout le monde doit payer son tribut au redressement d'Air France. »*

Des négociations menées bon train

Ce n'est pas tout à fait l'analyse que présente, quelques heures plus tard, le premier ministre, en déplacement à Poitiers. Il fait *« bien entendu, totalement confiance à la direction »* mais ajoute aussitôt qu'il lui parait nécessaire de *« vérifier que les sacrifices* [sont] *équitablement répartis au sein de l'entreprise à tous les niveaux »*. Une manière à peine voilée de conseiller un réexamen de la répartition des sacrifices. Alors que, sur les pistes d'Orly et de Roissy, les grévistes jouent toujours à cache-cache avec les CRS, les dirigeants d'Air France rencontrent discrètement les syndicats du personnel navigant technique au siège de la compagnie, à Montparnasse, transformé en véritable bunker. On y pénètre par une petite porte munie d'un œilleton et que l'on ne franchit qu'après avoir montré patte blanche.

Prise en porte-à-faux, la direction joue un jeu subtil. Il s'agit d'utiliser la pression des grévistes et leur sentiment d'inéquité pour amener les autres catégories à concrétiser l'objectif de 750 millions d'économies qui leur est réclamé, quitte à donner des arguments à ceux qui considèrent que, jusqu'à présent, le personnel navigant a été singulièrement ménagé. Les discussions, entamées jeudi, se poursuivent dans la nuit et aboutissent vendredi après midi à un *« aménagement salarial »*.

Les pilotes acceptent, sous réserve de l'organisation d'un référendum, de restituer progressivement 33 000 francs en moyenne par agent. Cette somme correspond à la rémunération, traditionnellement versée par anticipation, au titre des futures heures de vol. En clair, les pilotes acceptent désormais de ne plus être payés d'avance. Economie : 18 millions de francs. En revanche, les dirigeants de la compagnie ne sont toujours pas parvenus à faire s'asseoir autour d'une table les représentants du personnel navigant commercial, arc-bouté, sur un refus total de discuter.

Vendredi, les négociations avec le personnel au sol ont été menées bon train par le ministère des transports. Un protocole d'accord qui interviendrait avant les grèves et manifestations prévues mardi 26 octobre permettrait d'apporter un début de solution au conflit.

MARTINE LARONCHE et JEAN-MICHEL NORMAND

« C'est la base seule qui jugera de la reprise du travail »

La Base. Ils forment *« la base »*. Ils disent *« la base »*. Et c'est fou ce dont ce petit mot de quatre lettres, cité à tout propos est porteur dans leur esprit. *« La base »*, c'est la masse des travailleurs, et donc une certaine force ; c'est la négation de toute hiérarchie, l'égalité entre les électrons, et donc leur liberté, leur légitimité, et de là un pouvoir avec lequel il faut compter.

Qui pourrait faire fi officiellement des humeurs de *« la base »* ? Qui oserait lui nier le droit d'exprimer un avis ou contester le fondement de son intérêt ? Qui commettrait la maladresse de mettre en cause sa faculté à apprécier la situation ? *« La base »* est *« incontournable »*. Et *« la base »* éprouve une certaine griserie à se sentir plus acteur que sujet, davantage maîtresse qu'otage. Alors les assemblées générales à Roissy ou Orly se gargarisent du mot. « La base pense que », « la base n'est pas d'accord », « la base va réagir », « la base ne se laissera pas faire »...

C'est « la base » en colère qui a décidé de la révolte et découvert qu'elle aussi pouvait bloquer à terre les avions. C'est donc *« sa »* grève, *« son »* mouvement. Les ouvriers n'ont de cesse de vous le rappeler. Et il est vrai qu'au fret, où s'est déclenché le mouvement le 12 octobre, « la base », dans un désordre troublant et bon-enfant, garde tant bien que mal son cap et une certaine maîtrise des événements. *« On se moque des étiquettes, des engagements, et de l'appartenance de tel ou tel à un syndicat. On est tous ensemble dans la même galère. On rame dans le même sens. Ce que vous voyez ici, c'est une unité de travailleurs. Voilà ! »* Alors les syndicats ? Discrets jusqu'ici à Roissy, un peu moins à Orly où l'histoire syndicale est plus longue.

« On veut rester unis, et parler sans écran. On ne veut pas être récupérés par les politiques. Alors c'est nous qui avons récupéré les syndicats. » Les délégués syndicaux sourient. *« On accompagne, on soutient, on suggère une démarche, on donne quelques informations en notre possession, mais en aucune façon on ne mène »*, confirme un élu CFDT. *« De toutes façons, ils sont dépassés par la base, beaucoup plus intraitable »*, lancent quelques grévistes du frêt. *« Ils négocieraient plus volontiers, j'aurais trop peur qu'ils nous trahissent ! »*, avoue même un magasinier de Roissy tandis qu'un mécanicien d'Orly-Nord explique ses réticences en faisant remarquer que, curieusement, *« sous la gauche »*, les syndicats étaient prompts à *« calmer les ardeurs »*. L'époque est révolue.

« Vous leur faites donc confiance ? »

Les syndicats aujourd'hui ne calment que la soif d'en découdre avec les forces de l'ordre... sans être très écoutés du côté d'Orly-Nord. Les affrontements violents de jeudi et vendredi, où la police a chargé des manifestants armés d'extincteurs, de fusées de détresse, de pierres et de boulons, ont contrasté avec les manifestations pacifiques du côté de Roissy. Débordés ? *« Non*, dit Philippe Côte, le délégué du personnel CGT à la direction du matériel (DM) d'Orly. *Si on a la prétention d'être avec les manifestations, on en assume aussi les excès. On est dans un État de violence. La politique de provocation menée par la direction d'Air France est elle-même une politique de violence. Celle des manifestants est plus inoffensive ! »*

Les manifestants, à Orly, sont beaucoup plus *« chauffés »*. Le discours est plus fort, mais plus traditionnel et convenu qu'à Roissy.

Et, si les syndicats jouent le jeu de *« la base »*, reprennent son discours, parlent de consultation et de mandat obligatoire, promettent qu'*« il n'y aura jamais d'accord signé sans vous ; c'est vous qui décidez, vous qui menez le mouvement, vous qui avez le dernier mot ! »*, ils canalisent habilement le mécontentement. *« Vous leur faites donc confiance ? »*, demandait-on vendredi à quelques manifestants à la suite d'une assemblée générale menée alertement par des responsables syndicaux chaleureux et enjoués. La réponse plusieurs fois a jailli : *« Non. Pas totalement. Mais comment faire aujourd'hui pour ne pas aller dans le mur ? »*

Certains ont fait remarquer qu'il eût été souhaitable que les non-grévistes se fassent représenter dans les négociations. Les syndicalistes n'y sont pas opposés, mais c'est un peu compliqué. Et sera-ce bien légal ? *« De toutes façons, la base les tient ! »*, affirme un gréviste devant ses copains qui acquiescent. *« Si on n'est pas d'accord, on ne se gênera pas pour le dire. Les syndicats, faute de mieux, peuvent servir de relais. Mais c'est la base et elle seule qui jugera de la reprise du travail. »*

ANNICK COJEAN

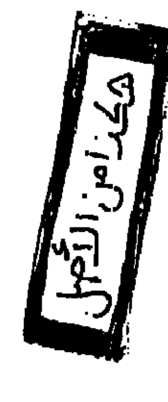
M. Chirac précise ce qu'il entend par « période de transition »

Jacques Chirac, président du RPR, estime, dans l'éditorial de la nouvelle formule de *la Lettre de la Nation*, l'organe du mouvement néogaulliste, que la crise actuelle *« annonce la fin d'un système et l'émergence d'un temps nouveau »*. *« C'est cette période de transition, ce point de basculement que nous vivons actuellement*, ajoute M. Chirac. *La remise à flot de notre pays est en cours. Elle demandera du temps, mais elle est le socle indispensable sur lequel s'appuieront nos réformes. »*

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a réaffirmé, vendredi 22 octobre, à Bastia (Haute-Corse), la nécessité de soutenir le gouvernement en *« période de turbulences »*.

En Turquie un général de gendarmerie a été tué par le PKK

Le général Bahtiyar Aydin, commandant en chef de la gendarmerie régionale turque à Diyarbakir, la principale ville du sud-est anatolien à majorité kurde, a été tué, vendredi 22 octobre, alors qu'il dirigeait une opération contre des séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), a annoncé la première chaîne de la télévision d'État turque. De son côté, l'agence de presse Kurd-Ha, proche de la rébellion kurde, a déclaré que des *« centaines de civils ont été tués »* par les forces de sécurité turques à Lice lorsque celles-ci *« ont ouvert le feu depuis des chars d'assaut »* vendredi matin sur des *« maisons, cafés, magasins et mosquées »*. – (AFP, UPI.)


هكذا من الأصل

Le Monde

Un nouvel espace culturel à [illegible]
La [illegible] présentera 76 spectacles pendant la saison 1993-1994 23

Les élus de l'Essonne contre les projets de la SNCF
Les adversaires du «barreau sud» du TGV ont obtenu gain de cause 24

Les technopoles s'expliquent
«Laboratoires de l'économie à venir», elles semblent arriver à maturité 26

Annemasse : la recherche d'une identité
La cité veut changer son image de ville-dortoir 28

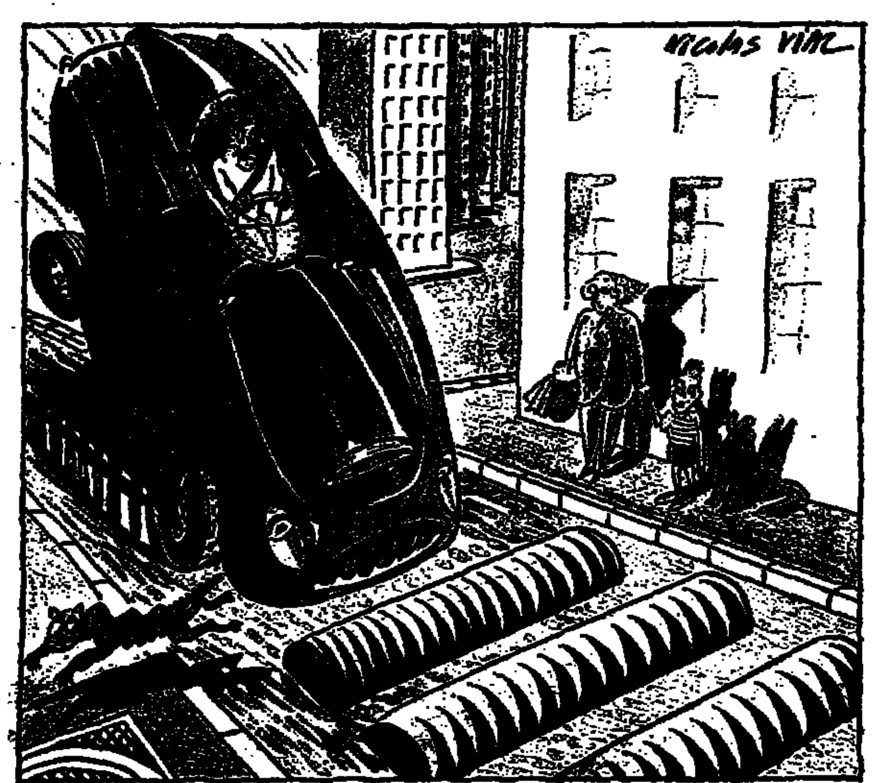
HEURES LOCALES

LES MILITANTS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Villes et départements cherchent à mettre en place une politique efficace de prévention

IL est une ville où les mesures *«impopulaires»* en faveur de la sécurité routière, qui devraient être annoncées par le gouvernement avant la fin du mois, ne provoqueront pas trop d'émotion. C'est Gif-sur-Yvette, dans l'Essonne, où tout est fait depuis plusieurs années pour dissuader toute velléité de prendre des libertés avec les règles de «bonne conduite».

«Automobiliste, ici commence... le domaine du piéton.» Les deux panneaux à l'entrée de cette commune située à une trentaine de kilomètres de Paris, plantent le décor. Quelques mètres plus loin, une chicane, un mur en trompe-l'œil, des haies de laurier sur un terre-plein au milieu de la chaussée, un revêtement imitant un chemin d'autrefois suffisent à déstabiliser le conducteur trop sûr de lui qui espérait traverser la ville à allure soutenue. Sur les rond-points, la priorité est modifiée par rapport au *«cédez le passage»* habituel, la signalisation traditionnelle est remplacée par des panneaux élégants mais difficiles à lire. *«Tous ces aménagements ont effectivement été réalisés pour agir sur le comportement des automobilistes. C'est le seul moyen de l'empêcher de se sentir chez lui sur notre voirie, en menaçant sa sécurité et celle des habitants de la commune»*, confirme Robert Trimbach, maire (RPR) d'une commune qui lui renouvelle depuis trente-sept ans sa confiance.



En accompagnant le développement d'une ville qu'il a vu passer de 2 500 à 20 000 habitants, M. Trimbach a voulu mettre en place une politique de modération de la circulation : *«Il est terrible pour un élu de prévenir les familles après un accident. La sécurité est de notre responsabilité.»* A Gif-sur-Yvette, le bitume *«où l'automobiliste se sent chez lui»* cède souvent la place au «béton lavé» qui résonne dans les habitacles. Les chicanes plantées d'arbres cassent la vitesse sur la rocade du nouveau quartier de Chevry. On ne distingue plus la chaussée des trottoirs dans le vieux centre. Depuis 1980, la vitesse est limitée à 30 km/h dans les zones habitées. Les résultats sont spectaculaires et la gendarmerie n'a toujours pas compris comment un automobiliste particulièrement pressé avait pu se tuer il y a quelques mois.

Rares sont les élus qui ont été aussi loin que Robert Trimbach dans une politique de *«modération de la circulation»*. La rencontre nationale d'un millier d'élus et de techniciens, organisée par la délégation interministérielle à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), à Paris les 11 et 12 octobre, a cependant permis de faire le point sur *«dix ans d'action locale»*.

Les départements aussi

Ainsi Marseille a montré comment son *«club sécurité entreprises»* avait obtenu de bons résultats, en particulier dans la régie des transports de la ville. Depuis vingt ans, la ville de Metz consacre des efforts importants à l'organisation de la circulation. Une *«cellule technique spécialisée de sécurité routière»*, créée en 1980, dispose d'un budget annuel de 500 000 francs pour des aménagements en faveur de la sécurité. Et les accidents de la circulation sont passés, dans cette ville de 124 000 habitants, de 900 en 1980 à 350 en 1992.

A une autre échelle, la commune de Saint-Avé (Morbihan) consacre 10 % de ses investissements à des travaux d'amélioration de la sécurité. La largeur de la chaussée a été réduite dans les zones sensibles, l'éclairage a été amélioré, et de nombreuses réunions ont sensibilisé les 7 500 habitants de cette commune qui a reçu l'Echarpe d'or de la sécurité routière en 1992. Les départements investissent également dans la sécurité. Le conseil général du Territoire de Belfort prête 1 000 sièges-autos chaque année en distribuant des documents d'information. Celui de Loire-Atlantique monte depuis le mois de mai une opération sur le modèle scandinave «Passe le volant» à la sortie de vingt et une discothèques.

Tous ces relais locaux permettent d'adapter à des situations géographiques, climatiques, ainsi qu'à des particularismes régionaux, les grandes orientations nationales fixées par le gouvernement en faveur de la sécurité routière. Deux programmes ont été mis en place depuis dix ans par la DSCR pour améliorer les connaissances et pour mobiliser les responsables locaux. Avec REAGIR (Réagir par des enquêtes sur les accidents graves et trouver les initiatives pour y remédier), les préfets ont pu mettre en place des commissions d'inspecteurs départementaux de la sécurité routière composées de représentants de la direction de l'équipement, de la police et de la gendarmerie et d'associations, de médecins, tous volontaires. Ces commissions ont constitué une base de données sur 30 000 accidents, et ont fait plus de 100 000 propositions d'actions locales.

Celles-ci ont d'abord pu être réalisées par les *«contrats moins 10 %»* qui offraient des subventions aux départements et aux villes pour des actions de prévention. En 1989, la DSCR les a remplacés par les plans départementaux d'action et de sécurité routière (PDASR) confiés à la responsabilité des préfets. Ceux-ci nomment un sous-préfet pour planifier et financer toutes les actions locales en faveur de la sécurité. Le gouvernement a décidé qu'en 1994 l'ensemble des ressources pour la politique locale de sécurité routière, environ 40 millions de francs, seraient regroupées sur une seule ligne budgétaire. Chaque préfet disposera d'une enveloppe de 150 à 750 000 francs, qu'il répartira aux collectivités locales.

En faisant *«appel à la responsabilité de chacun»* au niveau local, le 12 octobre, Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, a d'ailleurs laissé entendre que certaines des mesures fixées au cours du prochain comité interministériel sur la sécurité routière, pourront s'inspirer des propositions de groupement d'élus, comme l'Association des maires de France.

Christophe de Chenay

Alerte

POUR alerter l'opinion publique, les maires des grandes villes, toutes tendances politiques confondues, ont décidé, le 21 octobre, de faire adopter, par leurs conseils municipaux, une motion exprimant leurs craintes en matière de finances locales. Ce texte indique que les *«ponctions financières»* décidées par le gouvernement conduiraient les élus à des choix *«insupportables»*, consistant soit à augmenter les impôts, soit à remettre en question des investissements, soit à fermer certains services publics.

En l'état actuel de la discussion parlementaire, les élus locaux n'ont obtenu aucune concession, ou presque : seul le caractère rétroactif de la réduction du Fonds de compensation de la TVA a été supprimé (*le Monde* daté 17-18 octobre).

Les maires des grandes villes espèrent que des résultats seront obtenus en fin de lecture du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. Ils attendent surtout la discussion qui suivra au Sénat, «grand conseil des communes de France», où certains des leurs tenteront de faire valoir leur point de vue.

Ils demandent le retrait des mesures sur la TVA et sur la taxe professionnelle, ainsi qu'un relèvement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui constitue leur principale ressource.

Si les mesures budgétaires décidées par le gouvernement n'étaient pas *«profondément modifiées»*, les maires des grandes villes assurent qu'ils se chargeront d'en faire connaître les conséquences. Notamment auprès de leurs contribuables et... électeurs.

Rafaële Rivais

EMPLOI

LES MAIRES SE MOBILISENT

De plus en plus, les communes prennent des initiatives pour lutter contre le chômage

«*POUR la première fois cette année, le ton a monté. J'ai même entendu des vociférations.*» Jean Royer, député (divers droite) d'Indre-et-Loire et maire de Tours, est inquiet. Ce mardi 29 septembre, il a organisé pour la neuvième année consécutive une journée d'information consacrée à l'emploi avec des jeunes de moins de vingt-six ans à la recherche d'un emploi, des chômeurs de longue durée, des chefs d'entreprise enfin.

Dans la salle, le ton, à la limite du poignant, était à la mesure du chômage qui frappe la capitale de l'Indre-et-Loire. Le taux des 15 % vient d'être franchi pour cette ville de 136 000 habitants et 11 % pour l'ensemble du département. *«Pourquoi vos services m'ont-ils refusé ce poste d'hôtesse d'accueil? Est-ce parce que j'ai quarante ans?»*, interroge cette chômeuse de longue durée. *«Prenez un rendez-vous et venez me voir»*, répond Jean Royer en orientant vers les services sociaux de la mairie et en s'efforçant de rassurer.

«Pour les intéressés, le département est loin, la région l'est encore plus. L'Etat est une abstraction. Ce sont nous, les maires, qui sommes en première ligne, confie Jean Royer. *Face au problème du chômage et de l'emploi, les villes doivent monter au créneau.»* Déjà, avec 2 700 postes de titulaires, 600 auxiliaires, Tours est l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois de la région. L'effort concernant les contrats emploi-solidarité (CES) n'a pas été parcimonieux : 263 contrats en cours (1 425 depuis leur mise en place) contre 12 pour la ville de Nantes, comme on se plaît à le souligner à titre comparatif. Alors, le maire de Tours se prend à rêver. Voici qu'il amendait, lors de sa discussion au Parlement, le projet de loi quinquennale présenté par André Giraud, ministre du travail. Son idée? Que les allocations de chômage – dépenses passives – soient versées à un fonds de réemploi – dépenses actives – permettant de placer les chômeurs en entreprise ou en formation alternée. Ce *«basculement des dépenses des organismes indemnisateurs sur les entreprises»* pourrait être opéré dans un premier temps à titre expérimental. Et ce, à partir d'un échantillon de 500 chômeurs tourangeaux.

«L'Etat doit promouvoir la multiplication des expériences originales menées dans les villes et les départements», assure Jean Royer. A ce titre, Tours estime être une ville expérimentale qui se propose d'instaurer un service civil du travail en faveur des jeunes sans qualification et de leur donner aussi la possibilité d'entrer en apprentissage dès l'âge de quinze ans. Elle souhaite soutenir des projets de développement en mettant à la disposition des entreprises des cadres demandeurs d'emploi. Elle estime encore que les ANPE devraient être gérées au niveau local. Quelques propositions, entre autres, dont le caractère dérogatoire est évident, voire, en l'état des textes, utopique.

Jean Menanteau

Lire la suite page 23

(1) ANVIE, siège social : mairie de Rueil-Malmaison, 13, boulevard du Maréchal-Foch, 92500 Rueil-Malmaison. Tél : 47-32-65-65.

R E P È R E S

DÉVELOPPEMENT

LA CRISE DE CROISSANCE DES RÉGIONS MARITIMES

Après s'être mobilisés pendant vingt ans contre la marginalité les élus s'interrogent sur l'avenir de leur association

LES vingtièmes anniversaires ont souvent un goût doux-amer. Celui que la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) vient de fêter les 14 et 15 octobre à Saint-Malo, la ville où elle a vu le jour, n'a pas échappé à cette règle.

Pour une organisation européenne, deux décennies sont déjà respectables. Presque l'âge d'être grand-mère, en tout cas celui des crises de croissance. La CRPM a donné naissance à des rejetons peut-être plus médiatiques qu'elle, comme l'Assemblée des régions d'Europe, un jeune mastodonte fort de plus de deux cents adhérents. Ou comme l'Arc atlantique, une des quatre commissions de la Conférence (1). Son président, Olivier Guichard (RPR), manifeste un vif penchant pour l'autonomie.

La CRPM a été fondée presque au temps de la préhistoire européenne, lorsque le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont rejoint le Marché commun. Une époque où, à Bruxelles, il n'était guère question de fonds de développement régional ni de coopération interrégionale, et encore moins du futur comité des régions institué par le traité de Maastricht. L'avènement d'une politique de développement régional en Europe (qui représente actuellement un tiers du budget de la Communauté) lui doit beaucoup.

L'ère du doute est arrivée

Les participants du lobby maritime ont su aussi obtenir des réussites importantes dans leur mission première, c'est-à-dire dans la lutte contre la marginalité, la *« périphéricité »* comme ils disent. Problèmes de la pêche, du tourisme, de l'environnement, des îles, des transports : les vingt-trois membres fondateurs touchent à tout. Leur obstination, efficacement relayée au Parlement de Strasbourg, ne laisse pas insensibles les décideurs de la Commission européenne.

Seulement, l'ère du doute est arrivée. Le club accueille désormais 65 adhérents. Des représentants de 101 régions assistaient à leur dernière assemblée. La *« conférence des régions pauvres »*, comme la qualifie avec un brin d'hésitation son président, le Portugais de Madère Alberto Jardim, mérite de moins en moins ce titre.

Changement de cap

Certains territoires ont grignoté leur retard économique, beaucoup ne peuvent plus se plaindre de leur isolement, la proportion des très désavantagés a diminué. Il a d'ailleurs fallu inventer un nom pour ces derniers, devenus les *« ultra-périphériques »*.

Georges Pierret est l'homme fort de la CRPM, il en est le secrétaire depuis... 1973. Pour lui, il est temps d'inviter toutes les régions intéressées à rejoindre l'organisation pour amorcer *« une véritable communauté de la mer »*, qui s'affirmerait notamment sur les travaux des chercheurs et scientifiques des Douze, qui éprouvent le besoin de mieux coordonner leurs actions. Plus qu'un slogan, ce serait un changement de cap. Actuellement, les Flandres, par exemple, ne sont pas jugées assez périphériques pour faire partie de la conférence. Serait-il imaginable de voir ces dernières plaider côte à côte avec le sud du Portugal contre le désenclavement ? Pas sérieux ! L'ouverture à d'autres signifierait donc naturellement une nouvelle orientation des travaux des membres de la CRPM.

La majorité d'entre eux n'en ont pas voulu à Saint-Malo. Ce qui a donné une résonance particulière à la remontrance d'Eneko Landaburu, directeur général de la politique régionale à la Commission européenne. *« Ne renvoyez pas toujours la balle à Bruxelles »*, a-t-il déclaré, comme il doit le faire devant nombre d'assemblées. Mais, surtout, *« soyez auteurs du changement, pas quémandeurs de changements »*.

de notre envoyée spéciale à Saint-Malo
Martine Valo

(1) Les trois autres sont : la commission interméditerranéenne, celle de la mer du Nord et celle des îles.

AGRICULTURE

PRÉPARER L'EUROPE DES MONTAGNES

Le débat sur l'aménagement du territoire concerne aussi les massifs

LES régions de montagne ne cherchent pas à se singulariser mais elles veulent affirmer leur spécificité. *« Au niveau européen, on parle souvent de zones défavorisées au sein desquelles sont incluses les montagnes. Mais les mesures prises ne tiennent pas toujours compte des caractéristiques de ces massifs »*, souligne Charles Galvin, président de la Fédération française d'économie montagnarde. Difficultés physiques, vieillissement de la population, surcoût des productions forestières et agricoles, environnement pour les communes qui ont à gérer un vaste territoire, autant de facteurs de la problématique montagnarde dont l'édification est prise en compte dans la plupart des pays européens.

Pour tenter de répondre à ces questions, les membres d'Euromontana, branche « montagne » de la Confédération européenne de l'agriculture, se sont réunis, du mercredi 29 septembre au vendredi 1er octobre à Aurillac. Selon Jörge Wyder, président suisse de l'association, *« une politique centralisatrice en faveur de la montagne pourrait éventuellement combattre à court terme certains symptômes. Cependant, elle n'apportera pas des réponses acceptables et durables »*.

« Un rôle moteur »

Les participants, deux cents personnes dont une centaine de délégués allemands, autrichiens, italiens, suisses, basques espagnols et un roumain, ont insisté sur l'importance des organisations locales qui ont *« un rôle moteur à jouer en matière de développement »*. Ils estiment que les instances européennes doivent mener une politique de type *« mosaïque »*. Ce qui ne saurait l'empêcher d'avoir un objectif : la garantie des conditions d'existence des populations.

« Nous avons besoin d'un tourisme plus orienté vers les désirs de la clientèle mais qui tienne compte des besoins de la population locale en respectant l'environnement. Mais nous avons également besoin d'une industrie, d'un commerce et d'un artisanat créateur de plus-values et d'emplois », a insisté M. Wyder.

Des propos écoutés avec attention par Jean-Louis Giraudy et Claude Poly, représentant la direction générale à l'agriculture de la Communauté européenne et le ministre français de l'agriculture. Ils ont souligné que les élus de la montagne devaient agir au moment où s'engage un débat sur l'aménagement du territoire.

« Un domaine dans lequel la montagne doit avoir droit au chapitre et bénéficier de dispositions particulières », insiste Charles Galvin. La présentation d'expériences de développement, réalisées dans plusieurs pays, et la découverte d'actions menées dans le Cantal ont encouragé les participants à exercer une pression auprès des autorités, qu'elles soient nationales ou communautaires. Des montagnards qui soulignent, avec fierté, que leur milieu comprend des espaces, des ressources en eau, un patrimoine, des productions axées sur la qualité et, bien entendu, des habitants.

de notre correspondant à Aurillac
Bernard Catus

CONGRÈS

LA VOIX EUROPÉENNE DES MÉTROPOLES

Les grandes villes cherchent des modes de coopération

DANS les institutions communautaires, la mode est aux régions, pour lesquelles le traité de Maastricht prévoit un comité spécial siégeant à Bruxelles. Les villes, en tant que telles, entendent aussi avoir droit au chapitre, comme l'a montré le congrès des euro-métropoles, qui, les 14 et 15 octobre, a réuni à Anvers quelque cent cinquante acteurs politiques, économiques et universitaires de vingt-deux cités de la Communauté.

C'est à Bordeaux qu'a germé l'idée, il y a quelques années, de rassembler autour d'une structure souple les grandes villes qui, sans être des capitales nationales, ont une vocation internationale, en raison de leur situation géographique, de leur potentiel économique, de leur tradition universitaire et artistique. En France, cinq d'entre elles ont adhéré à ce Club des eurométropoles lancé par Jacques Chaban-Delmas et la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux : la métropole du Sud-Ouest, Lille, Lyon, Marseille et, avec moins d'enthousiasme, Toulouse.

Jeu complexe

Le but de l'association est notamment de faciliter les échanges universitaires, de coordonner la politique des transports, d'encourager les contacts entre investisseurs potentiels. Trois congrès ont déjà eu lieu dans les villes qui ont assumé la présidence (tournante) d'un club qui veut être le porte-parole d'une population urbaine de 73 millions d'habitants, soit 23 % des habitants de la Communauté. Fernando Gomes, maire de Porto, au Portugal, a passé le flambeau de la présidence à Bob Cools, bourgmestre d'Anvers. Polyglotte et plein d'entregent, le socialiste flamand a exprimé comme premier désir que les élus municipaux européens puissent communiquer entre eux dans un grand nombre de langues nationales sans recourir systématiquement au tout anglais, ce qui, à terme, devrait résulter d'un effort conséquent dans les lycées et universités des eurométropoles.

En attendant, c'est souvent avec un écouteur de traduction simultanée sur l'oreille que les représentants de Milan, Manchester, Hambourg, Leipzig, Glasgow, Vigo, Barcelone, Naples, Francfort et quelques autres ont écouté leurs collègues dans la maison provinciale d'Anvers. Côté français, par-delà les clivages politiques, Robert Vigouroux, maire de Marseille, siégeait à côté de Dmitri G. Lavroff, adjoint au maire de Bordeaux, et de Paul Glotin, président de la chambre de commerce et d'industrie de cette ville. M. Vigouroux a fait valoir que, de même qu'elles ne sont pas représentées au prorata de leur population à l'Assemblée nationale française, les villes ne participent pas assez au jeu complexe qui a lieu à Bruxelles autour de la Commission, notamment pour l'octroi des aides communautaires.

« Le Club des eurométropoles a été fondé à une époque d'enthousiasme européen, a constaté M. Lavroff. *Nous sommes dans une époque de moindre adhésion. Il faudra en tenir compte et continuer à montrer notre utilité. »* La baisse d'enthousiasme se constate notamment au relatif repli du lobbying régional à Bruxelles. Par exemple, la très active délégation générale de la région Rhône-Alpes voit son chef passer dans un cabinet de consultants privés. Malgré cette tendance, sans doute révélatrice du trouble français devant le comportement de la Commission dans l'affaire du GATT, le Club des eurométropoles a décidé de transférer son secrétariat permanent de Bordeaux à Bruxelles.

de notre envoyé spécial à Anvers
Jean de la Guérivière

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Les saisons dans la ville.** – Un colloque européen organisé par le laboratoire de théorie des mutations urbaines du CNRS et la Cité des sciences et de l'industrie se déroulera sur ce thème les 3, 4 et 5 novembre à La Villette. La première journée sera consacrée à l'analyse des relations entre technologie et rythme des saisons ainsi qu'au retour de certaines maladies ; la deuxième journée traitera notamment de l'impact des saisons dans la dégradation des matériaux et des structures architecturales ; la dernière journée examinera la manière dont les saisons peuvent redonner du sens à la vie.

▶ **Accès libre, inscription obligatoire : 40-05-72-99.**

■ **Coopération intercommunale.** – La SARL Edition-Formation-Entreprise organise un séminaire intitulé « Comment gérer au mieux la coopération intercommunale », mardi 2 et mercredi 3 novembre, à Paris. Une demi-douzaine d'experts présenteront les problèmes liés à l'intercommunalité : gestion des transferts financiers, situation des communes minoritaires, systèmes de taxes professionnelles.

▶ **Renseignements au (16-1) 44-09-24-24.**

■ **Politique de la Ville.** – L'Association des maires Ville et banlieue, que préside Pierre Bourguignon (PS), maire de Sotteville-lès-Rouen, organise un colloque intitulé « Politique de la ville et développement économique », à Brignais (Rhône), jeudi 4 novembre. Les élus se demanderont comment le développement économique des banlieues est pris en compte dans les contrats de ville et les contrats de plan. Ils compareront les stratégies des communes pour attirer ou conserver des entreprises, insérer des jeunes et des sans-emploi.

▶ **Renseignements au (16-1) 42-61-44-47.**

■ **Le retour du tramway.** Journée d'études organisée le mardi 26 octobre, à l'Hôtel de Ville de Paris, par Jean-François Ségard, conseiller Vert avec la participation d'élus parisiens, de techniciens de la RATP, de représentants des villes de Grenoble et de Nantes, et d'animateurs d'associations.

▶ **Mardi 26 octobre de 10 heures à 18 heures, Hôtel de ville, 3, rue Lobau, Paris 4e, salle du sous-sol. Tél : 42-76-49-92.**

■ **Rencontres nationales du mouvement La Flamboyance.** – La Flamboyance organise jeudi 4 et vendredi 5 novembre à Lyon deux journées de travail pour tous les responsables d'associations, élus, directeurs ou animateurs de centres communaux d'action sociale, intéressés par le mouvement, afin de réfléchir sur l'avenir ainsi que sur les moyens de mieux impliquer les retraités dans la vie de la cité.

▶ **Renseignements au (16) 85-20-21-87.**

Rectificatif. – Parmi les intervenants au colloque « Désenclavement et développement économique » (*le Monde* daté 17-18 octobre) qui s'est déroulé à Saint-Etienne, il fallait lire que le représentant de la région Midi-Pyrénées était Marc Censi, président du conseil régional et maire (UDF-PR) de Rodez.

DÉCHETS

Les 37 sites d'Eco-Emballages

Les Français ont jeté, en 1992, 80 milliards d'emballages (boîtes, bouteilles, pots, barquettes...), soit la moitié en volume et le tiers en poids des 18 millions de tonnes de déchets ménagers, qu'ils « poubellisent » annuellement. Les trois quarts de ces « récipients » doivent être valorisés (1) d'ici à 2002.

Eco-Emballages, organisme privé né en octobre 1992 et agréé par les pouvoirs publics, s'est en effet donné dix ans pour atteindre cet objectif ambitieux.

« Un effet d'entraînement »

Une *« étape-clé »*, selon son directeur général, Eric Guillon, vient d'être franchie avec la désignation de trente-sept sites pilotes, allant de petits districts ruraux à de grandes agglomérations urbaines et regroupant quelque cinq millions d'habitants : ces collectivités locales recevront, sur trois ans, une aide à l'investissement de 400 000 à 10 millions de francs, selon l'étendue de leur projet, pour mettre en place une collecte sélective des emballages et créer des unités de tri.

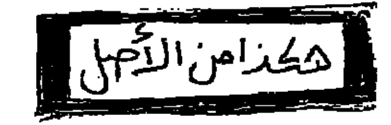
Outre ce soutien à l'investissement (180 millions de francs au total), les trente-sept « élus » – sur 1 262 candidatures et 394 dossiers retenus – bénéficieront, de la part d'Eco-Emballages, d'une assistance technique et d'une garantie de reprise, à prix fixe, des matériaux triés. Cette dernière opération s'effectuera par l'intermédiaire des cinq filières de cet organisme (acier, aluminium, papier-carton, plastiques et verre) chargées du recyclage.

L'installation de sites pilotes doit provoquer, espère M. Guillon, *« un effet d'entraînement décisif à l'échelon national »*. Au 30 septembre dernier, 2 710 entreprises adhéraient à Eco-Emballages (fort de 250 actionnaires – conditionneurs et distributeurs) et le montant de leurs cotisations s'élevait à 315 millions de francs. *« L'objectif de 400 millions de francs pour 1993 sera atteint »*, affirme son directeur général.

Selon ses prévisions et compte tenu des expériences existantes, quinze millions de Français devraient pouvoir, en 1995, jeter leurs bouteilles, boîtes ou cartons vides dans des conteneurs différenciés. Pour accélérer ce mouvement auprès des collectivités locales, Eco-Emballages vient de s'implanter à Angers, Strasbourg, Toulouse et Lyon, Paris assurant la « couverture » du nord de la France.

(1) Par « valoriser », on entend : transformer les déchets en de nouvelles matières premières, soit par recyclage des matériaux d'emballage, soit par incinération avec récupération d'énergie (électricité ou vapeur), soit par compostage.

LA VOIX EUROPÉENN
DES MÉTROPOLES



ALSACE

UN NOUVEL ESPACE CULTUREL A MULHOUSE

Avec une tarification populaire, la Filature présentera cette année 75 spectacles pour 100 000 entrées attendues

Il ne faut pas dire à Christopher Crimes, directeur du Nouvel Espace culturel (NEC) de Mulhouse (Haut-Rhin), que « sa » Filature, installée sur le site d'une ancienne usine textile du temps où cette industrie régnait en maître dans la région, est une maison de la culture améliorée. Il vous répondrait : *« C'est une maison de la culture parfaite. »* Et M. Crimes d'expliquer qu'il n'est pas seul pour faire fonctionner la maison. Lui se charge du théâtre, mais il a avec lui des conseillers artistiques pour la danse et les musiques contemporaine et populaire.

Surtout, il dispose d'un *« lieu fabuleux »*, créé par Claude Vasconi. L'architecte du Forum des Halles a réalisé *« une perle dans un écrin »* faite d'aluminium et de verre, dont la décoration intérieure est dominée par le granit et le velours. Ce ne sont pas tant les 21 000 mètres carrés disponibles qui soulèvent l'enthousiasme de cet Anglais de quarante-deux ans – qui de Bristol est parti à Rouen, puis au Havre et à Mâcon avant de s'installer à Mulhouse – mais la salle de 1 200 places disposant d'un plateau de 850 mètres carrés qui permet de travailler avec des *« artistes satisfaits et heureux »*. Annie Bozzini, la directrice de la danse, surenchérit : *« Nous pouvons même accueillir les quatre-vingts danseurs du ballet de Francfort. »* Jacques Erwan, le programmateur musical, souligne pour sa part *« l'acoustique exceptionnelle »*.

Avant d'ouvrir la saison 1993-1994 qui a débuté en septembre, la Filature avait déjà fonctionné pendant trois mois. Au cours de cette période 35 manifestations avaient accueilli 21 000 spectateurs. Pour les responsables du NEC, le bilan est très satisfaisant. Le programme proposé d'ici à juin 94 comporte 75 spectacles et 165 représentations pour 100 000 entrées attendues. Pour expliquer cet objectif ambitieux, le directeur et ses collaborateurs se fondent sur la qualité de la programmation assortie d'une tarification « populaire ». Outre les tarifs privilégiés pour les jeunes et les étudiants, il est aussi prévu des tarifs spéciaux pour les chômeurs. Christopher Crimes se félicite d'avoir enregistré déjà 900 abonnements.

Le thème de l'exclusion

Consciente qu'elle est installée dans une ville dont la population compte 20 % d'immigrés représentant une dizaine de pays – ce qui fait dire à Erwan : *« Quand je suis ici, je fais le tour du monde »* –, la saison en cours s'organise principalement autour du thème de l' *« exclusion »*. C'est pourquoi les contrats avec les artistes qui se produisent à la Filature comportent une clause les obligeant à rencontrer le public en dehors des représentations. Ainsi, pour deux spectacles, la chanteuse Sapho restera une semaine dans la cité alsacienne et participera à des réunions avec les immigrés et les personnes défavorisées. Son programme prévoit en outre une visite de la prison de la ville.

Même s'il est question de faire émerger de nouveaux talents, la programmation s'appuie sur quelques locomotives comme le chorégraphe Jean-Claude Gallotta. Sachant pertinemment que le NEC est trop grand pour le seul public mulhousien, sa direction va essayer de se faire une notoriété régionale transfrontalière en mordant sur les publics bâlois et allemand. C'est du moins l'objectif pour la danse et la musique. En ce qui concerne le théâtre, compte tenu de la barrière de la langue, peu de pièces seront jouées dans la salle principale, l'essentiel devant se dérouler dans un espace modulable d'une capacité allant de 250 à 380 places.

Les responsables de la Filature ne sont pas dupes : le pari sera difficile à tenir. Il ne sera pas aisé pour eux de prouver la *« rentabilité culturelle et sociale »* d'un équipement qui a demandé un investissement de 230 millions de francs dont 161 millions de francs ont été financés par les deniers municipaux de Mulhouse, les autres communes de l'agglomération ne s'étant pas associées au projet. Mais la réalisation du NEC était prévue depuis vingt ans, bien avant que la ville ne soit dirigée par le socialiste Jean-Marie Bockel. Christopher Crimes a un contrat de trois ans. C'est-à-dire trois saisons pour réussir ou échouer.

de notre correspondant régional à Strasbourg
Marcel Scotto

RENCONTRES

Des maires polonais chez leurs collègues français

Quatre cent vingt maires polonais sont attendus dimanche 24 octobre à Paris pour un séjour d'une semaine auprès de 150 de leurs collègues français répartis dans 47 départements. Ces rencontres ont été organisées par la Fondation France-Pologne. Présidée par Jacques de Chalendar, pilote depuis quatre ans des actions de partenariat entre les deux pays, l'association aide des initiatives tendant à favoriser dans la République polonaise le développement de la démocratie locale et l'apprentissage de la gestion moderne. Les maires qui vont séjourner en France sont des responsables de villes moyennes qui souhaitent s'informer sur les règles et les pratiques de la gestion.

Un voyage du même genre avait déjà été organisé en mai 1992 et a donné des résultats très tangibles. Des accords de coopération ont été signés entre une dizaine de départements français et des voïvodies polonaises ; des échanges se sont développés entre villes françaises et polonaises. A noter par exemple le cas de Rennes qui, en association avec le département d'Ille-et-Vilaine, la chambre de commerce et l'université, a monté de multiples opérations : 3 000 jeunes ont circulé entre Rennes et Poznan, où un mastère de gestion économique et une Ecole de télécommunication ont été créés.

▶ Fondation France-Pologne. 9-11, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 42-89-84-47.

RHÔNE-ALPES

GRENOBLE DOIT REVOIR SES TARIFS

Les droits d'inscription dans les écoles de musique ont été jugés discriminatoires

LE tribunal administratif de Grenoble a, dans une décision rendue avant l'été, annulé les délibérations par lesquelles le conseil municipal de la ville, dirigée par Alain Carignon (RPR), avait, en juillet 1992, fixé le montant des droits d'inscription au conservatoire national de région ainsi que dans les différentes écoles de musique.

Le problème de la légalité de ces délibérations avait été posé par des parents d'élèves qui contestaient le bien-fondé de l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 1992-1993. Depuis 1976 la ville avait mis en place un système de barèmes, comportant des tarifs variables selon plusieurs critères, dont l'importance des ressources familiales. En application de ce dernier critère, était calculé un quotient familial, obtenu en divisant le montant de l'ensemble des ressources de la famille par le nombre de personnes vivant au foyer.

Les « effets de seuil » dénoncés

S'appuyant sur un arrêt rendu en 1985 par le Conseil d'Etat, saisi à l'époque du cas de la ville de Tarbes dans les Hautes-Pyrénées, le tribunal administratif de Grenoble a rappelé que *« la fixation de tarifs différents, applicables à diverses catégories d'usagers, implique, à moins qu'elle ne soit la conséquence d'une loi, qu'il existe entre les usagers des différences de situation appréciables ou que cette mesure soit justifiée par une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service »*. Or, estime-t-il, *« les différences de revenus entre les familles* [ne sont] *pas constitutives de différences de situation »* et ne justifient donc pas *« des exceptions au principe d'égalité qui régit* [l'accès au service public] ».

Ont été dénoncés à cette occasion les « effets de seuil » qui, dans le système de barèmes par tranches, introduisent d'importantes différences de traitement entre des foyers dont le quotient familial est proche. Concernant le second critère, le jugement précise que, *« compte tenu de l'objet du service et de son mode de financement (...), aucune nécessité d'intérêt général* [ne justifiait] *une discrimination fondée sur les seules différences de ressources »*. S'agissant d'un service public à caractère social, comme les cantines, crèches ou haltes-garderies, son appréciation aurait pu être différente.

Après ce jugement (dont elle n'a pas fait appel), la ville de Grenoble a suivi l'exemple de Tarbes et pris, le 17 septembre, de nouvelles délibérations qui instituent un système de bourses dont le montant reste fixé en fonction du revenu des familles. Le résultat est identique mais le système légal, les communes étant libres d'accorder des subventions, d'en définir les attributaires et d'en fixer le montant. Au passage, l'augmentation des tarifs a été revue à la baisse.

de notre bureau régional à Grenoble
Nicole Cabret

EMPLOI

LES MAIRES SE MOBILISENT

Suite de la page 21

Tours peut en tout cas s'enorgueillir d'une expérience concrète et réussie : avoir créé contre vents et marées, dès 1982, son propre centre de formation professionnelle polytechnique (CFPP). Installé sur les 5 000 mètres carrés de locaux d'une ancienne usine de composants électroniques acquis par la ville, il s'est centré depuis 1986 sur le placement des demandeurs d'emploi. Pour l'heure, il en accueille, selon le principe de la formation en alternance, entre 600 et 700, dont 70 % sont en longue durée. Résultat : entre 1989 et 1990, le taux des réinsertions réussies s'est situé entre 48 et 55 %. *« Notre force réside dans notre parfaite adéquation entre l'offre et la demande des entreprises, et aussi dans notre connaissance intime du tissu économique du département,* souligne Jacques Lasserre, le responsable technique du centre. *A titre d'exemple, si une société spécialisée dans les vélos tout-terrain souhaite former des mécaniciens, nous lui montons une formation spécifique sur mesure. Comme il y a une forte demande en matière de tourisme vert, cela s'est déjà produit. »*

A proximité de Paris, la ville de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), 67 540 habitants, est un autre exemple des initiatives que prennent aujourd'hui spontanément des municipalités lorsque *« existe une vraie menace d'explosion de la cohésion locale »* comme le dit un élu. Située dans l'un des départements les plus aisés de France, Rueil compte, cependant, quelque 900 chômeurs de longue durée recensés, plus de 300 RMIstes, une cité abritant 1 000 familles, dont la moitié d'origine étrangère. Et un chômage des cadres qui a augmenté de 40 % en une année.

Si Rueil a défrayé la chronique l'été dernier en rémunérant pour des missions d'intérêt général (entretien de parcs et forêts, arrosage, désherbage, peinture...) des jeunes de quatorze à dix-sept ans, la création récente de l'Alliance nationale des villes d'innovation pour l'emploi (ANVIE), opération dont elle est à l'origine, mérite d'être retenue.

Une journée « œcuménique »

Le 7 juin dernier, une centaine de villes, petites et grandes, de Lille en passant par Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) et Toulon, étaient représentées aux abords du château de la Malmaison. Objet ? Faire que les villes et les communes réfléchissent ensemble à des actions possibles en faveur de l'emploi et de la formation, partagent leurs expériences, créent des réseaux d'échanges, contribuent à la professionnalisation des acteurs locaux, s'affirment comme partenaires entendus des pouvoirs publics. Surprise : la journée du 7 juin – très *« œcuménique »*, comme on le souligne à Rueil – a révélé que plus de 200 villes ou communes ont déjà développé des actions dans le cadre de leurs spécificités locales. Un phénomène qui émerge depuis trois à quatre ans. Et le besoin de regroupement, d'échanges, d'affirmation transcende les clivages, y compris politiques.

« Les villes n'ont aucune compétence légale en matière d'emploi. A la limite, c'est tout juste si on ne dit pas aux maires : ce n'est pas votre boulot ! », s'indigne Marie-Pierre Establie, directrice de la maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIF), implantée à Rueil depuis trois ans. *« Qui est mieux placé que la commune pour la connaissance intime de son bassin d'emploi, pour mieux conseiller et orienter les demandeurs, mobiliser les acteurs locaux ? »*, plaide de son côté Thierry Saussez, maire adjoint, dont la carte de visite s'orne modestement du titre « délégué à l'avenir ».

De fait, Rueil, *« qui n'est pas une ville composée seulement de cadres dirigeants et de sièges sociaux »*, a mis sur pied ou expérimenté de nombreux outils en faveur de l'emploi. Bourse de l'emploi, permanences d'accueil, maison de l'insertion, observatoire de la qualification qui se veut un outil d'étude et de promotion de la formation en alternance ; observatoire de l'emploi enfin, créé ce début d'année. *« Cet observatoire doit nous permettre de radiographier en permanence la structure de l'offre et de la demande locales, de prendre l'exacte mesure de notre tissu économique, de faire un diagnostic afin de cibler nos actions »*, explique Marie-Pierre Establie. A cet effet, cinquante entreprises rueilloises ont déjà été mises en fiches. C'est ainsi qu'il est apparu – utilité de l'observatoire – que les secteurs d'activité employant le plus de Rueillois sont les services marchands et les services rendus aux particuliers. *« Quel fonctionnaire de l'Etat pourrait faire ça aussi bien que nous ? »*, ne manquent pas d'interroger les responsables rueillois, persuadés que leur expérience est transférable.

Jean Menanteau

ILE-DE-FRANCE

PARIS

Une messagerie télématique pour les auto-écoles

Les moniteurs d'auto-école parisiens ont maintenant la possibilité de consulter leur planning et d'effectuer les réajustements de dernière minute sans se déplacer jusqu'à la préfecture de police. Pour faire face au nombre important de demandes déposées chaque année (40 000 en 1992) dans les quelque 320 auto-écoles de Paris, il était primordial d'avoir un outil de gestion rapide. La préfecture de police a donc décidé de mettre en place, depuis la fin du mois de septembre, un système télématique de communication avec les auto-écoles et les inspecteurs. Un logiciel calcule automatiquement les droits de place par auto-école, gère les plannings des inspecteurs et les convocations pour attribuer les places en fonction de l'offre et de la demande.

En composant le 3615 PRINTEL et leur code d'abonné, les moniteurs disposent d'une série d'informations sur la profession et d'une messagerie qui permet aux établissements de dialoguer entre eux. L'installation de ce système résulte d'un partenariat entre le secteur public et une société prestataire de ce service.

L'esprit de clocher de Saint-Marcel

Foule des grand-messes dimanche 24 octobre sur le trottoir du boulevard de l'Hôpital, dans le 13e arrondissement. Mitre en tête, chasuble brodée sur les épaules, crosse en main, le cardinal Lustiger consacre le dernier clocher de la capitale. On n'en avait pas construit depuis des décennies. Celui-ci, triangulaire et ajouré d'un vitrail monumental en dalles de verre, servira désormais de façade à l'église Saint-Marcel, restée inachevée depuis sa construction dans les années 60. Elle est pourtant remarquable par ses décorations intérieures : vitraux dessinés par Isabelle Rouault, la fille du peintre, statues, Vierge en cuivre repoussé, chemin de croix en émail, tapisserie des Gobelins. Mais les fonds avaient manqué pour lui donner le campanile auquel elle pouvait prétendre. C'est chose faite grâce aux 7 millions de francs débloqués par la municipalité. Trois cloches ont été hissées à son sommet. Honorine avait sonné jadis au sommet de l'église paroissiale qui s'élevait ici. Rosalie, en souvenir de la sœur Rosalie Rendu, fondatrice de la paroisse, et Geneviève l'encadrent. Les trois sœurs ont salué de leur voix de bronze l'achèvement de Saint-Marcel.

AVENTURES

Des bourses pour les jeunes Parisiens

Jacques Chirac a reçu, mercredi 20 octobre 1993, les lauréats des bourses de l'aventure de la Mairie de Paris. Des chèques de 10 000 à 100 000 francs ont été remis à 24 équipes de jeunes Parisiens qui ont le goût des terres lointaines. Créées il y a quatre ans en collaboration avec la Guilde européenne du raid, ces bourses s'adressent aux jeunes de 18 à 26 ans. Chaque année, une vingtaine de projets sportifs, culturels ou humanitaires sont sélectionnés, parmi les quelque 400 dossiers remis, selon des critères de faisabilité. Au terme d'expéditions qui les ont conduits en Laponie, en Australie ou dans les steppes de Mongolie, les jeunes aventuriers se sont retrouvés à l'Hôtel de Ville. Le Grand Prix 1993 a été décerné à quatre étudiants parisiens partis pour l'Alaska escalader la face la plus difficile du mont McKinley, point culminant de l'Amérique du Nord. Le deuxième prix est revenu à une expédition franco-chinoise de spéléologie au Hunan, le troisième à une descente en radeau du Yukon, au Canada.

ESSONNE

MOBILISATION DES ÉLUS FACE AUX PROJETS DE LA SNCF

Les adversaires d'une liaison ferroviaire entre les lignes TGV Ouest et Sud-Est ont obtenu gain de cause

« *LE barreau sud du TGV ne figurera pas dans le schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France.* » Jean-Claude Aurousseau, préfet de la région, vient de rassurer les présidents des Syndicats intercommunaux d'études et de programmation (SIEP) de l'Essonne en leur confirmant officiellement l'abandon du projet de construction d'une ligne nouvelle de TGV reliant les tracés ouest et sud-est. Cette réalisation, prévue à travers la partie centrale de l'Essonne, était contestée par les responsables politiques locaux. Son retrait figurait en bonne place dans l'avis du conseil général sur l'avant-projet de schéma directeur.

Un gain de treize à vingt minutes

C'est en 1990, à la lecture du schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse, que les élus découvrent l'intention de la SNCF de réaliser, dans le centre de l'Essonne, une interconnexion entre les deux réseaux à grande vitesse de l'Ouest et du Sud-Est.

La liaison projetée devait quitter la ligne du TGV Ouest à une trentaine de kilomètres au sud de la capitale pour piquer vers l'est. Après avoir franchi la Seine à Corbeil-Essonnes, elle devait joindre ses voies à celles du TGV Sud-Est à hauteur de la ville nouvelle de Sénart, où une gare d'interconnexion est prévue. Un équipement qui constituait l'un des points forts du dossier de candidature de Sénart pour l'attribution du Grand Stade.

L'idée avait surpris les élus et la population. Dans de nombreux esprits, une telle interconnexion devait se réaliser au nord du département, grâce à la ligne C du RER qui relie Valenton (Val-de-Marne) à Massy (Essonne), où les chemins de fer français achèvent de construire la première gare d'interconnexion des TGV.

A l'initiative du député Yves Tavernier (PS), les vingt-deux maires des cantons de Dourdan et de Saint-Chéron adoptent, dès octobre 1990, une motion dans laquelle ils refusent « *le principe d'une seule option préparée par la SNCF en fonction de ses critères* ». Le ton est donné. « *Les investissements qui devront être réalisés sur cette branche de la ligne C ne supprimeront pas les contraintes d'insertion des TGV interconnectés dans une grille de banlieue et n'apporteront aucun gain de temps significatif* », argumente alors la SNCF.

A l'inverse, le « *barreau sud* », comme elle nomme sa liaison, offre un énorme avantage. Sur ses 43 kilomètres de longueur, les trains pourront rouler à grande vitesse et la ligne nouvelle fera gagner de treize à vingt et une minutes aux voyageurs empruntant une rame interconnectée.

Ces justifications ne réussissent pas à convaincre les adversaires du projet. La SNCF présente alors trois variantes du tracé. Loin de faire éclater le front anti - barreau sud, cette présentation la renforce.

Menaces sur le cadre de vie

Une commission constituée par l'Union des maires de l'Essonne et présidée par Christian Schoettl, le premier magistrat (sans étiquette) de Janvry, rassemble bientôt une centaine de communes opposées à la réalisation. Les motions hostiles au projet se multiplient, d'autant que ce dernier risque de paralyser les actions des municipalités qui, à l'époque, travaillent à définir l'avenir de leur territoire à travers les SIEP.

Aujourd'hui, les élus ont le sentiment d'avoir gagné une bataille contre la SNCF, mais aussi d'avoir remporté une victoire sur eux-mêmes. Après quelques fausses notes au départ, ils ont su faire preuve d'une grande solidarité face à une menace concrète pour le cadre de vie. « *Outre son impact néfaste sur un environnement encore préservé dans ce secteur, cette réalisation aurait coupé l'Essonne en deux, ce qui, en termes d'aménagement, n'était pas supportable* », témoigne Christian Schoettl.

Le dossier est-il pour autant enterré ? « *Au moment où il est de plus en plus question de rééquilibrage au profit de la province*, analyse Christian Schoettl, *on peut penser qu'une rocade, reliant les principaux pôles du Grand Bassin parisien, se justifie désormais plus qu'une interconnexion au sud de Paris.* »

Patrick Désavie

5 km
PARIS
Gare de Lyon
Gare Maine-Montparnasse
Seine
Ligne C (RER)
Massy
TGV ATLANTIQUE
ESSONNE
TGV SUD-EST
Corbeil-Essonnes
Melun-Sénart
INTERCONNECTION SUD (à l'étude)

YVELINES

LE CHESNAY JOUE LA CLARTÉ

Le maire a ouvert aux habitants les dossiers sensibles de la ville

UN an après la crise politique qui avait bloqué la gestion du Chesnay au point que le préfet des Yvelines en poste à l'époque, Jean-Pierre Delpont, avait demandé la dissolution du conseil municipal, Philippe Brillault, maire (RPR) réélu en janvier 1993, a pris l'initiative d'ouvrir les dossiers sensibles aux habitants. Toute la journée du 16 octobre, les adjoints et les chefs de service de la mairie ont reçu les Chesnaysiens désireux de s'informer à la source sur les projets les plus sujets à polémique dans cette ville importante (près de 30 000 habitants, limitrophe de Versailles et très prisée par les promoteurs immobiliers).

Foire d'empoigne

La révision du plan d'occupation des sols, au cœur de la polémique entre Philippe Brillault et une partie de ses anciens colistiers il y a un an, fait toujours l'objet d'une vive discussion : la revente d'un terrain communal de 17 000 m² autrefois propriété de Matra, l'affectation de terrains libérés par l'ancienne fourrière et la classification (constructible ou non constructible ?) d'une petite zone enclavée où se situe la propriété du maire lui-même font épisodiquement l'objet de tracts et de rumeurs. Philippe Brillault, regrettant « *la suspicion entretenue* » par certaines associations, a choisi « *d'ouvrir les dossiers aux habitants pour couper court à un éventuel redéploiement d'attaques* ». Et aussi pour mettre sur la place publique des projets (notamment en direction des jeunes) insuffisamment traités lors de la campagne électorale de janvier.

Depuis sa réélection, Philippe Brillault affirme avoir profité d'une sérénité retrouvée pour remettre au travail des services communaux paralysés pendant plusieurs mois. Un secrétaire général a pris ses fonctions en juillet, le poste étant resté vacant pendant plus d'un an. « *J'ai tiré les conséquences d'une information par le passé inadaptée en direction des élus d'opposition* », reconnaît le jeune maire mis en alerte par la dernière séance du conseil municipal consacrée justement au plan d'occupation des sols : l'opposition a proposé un amendement auquel se sont ralliés quatre colistiers du maire. Jean-Louis Berthet, ex-premier adjoint devenu, depuis sa défaite municipale, chef de file de l'opposition, approuve la démarche d'information du maire. « *Cette initiative m'a permis d'avoir accès à un document* (NDLR : l'évaluation du terrain Matra par l'administration des Domaines) *que je réclamais en vain depuis trois ans* ». Mais Jean-Louis Berthet regrette d'avoir été le seul représentant de l'opposition à avoir participé à cette journée « *dossiers ouverts* ». Tenant d'une « *opposition constructive* », il craint que le prochain conseil municipal, consacré à l'urbanisme, le 15 décembre, ne tourne à la foire d'empoigne.

A l'approche de l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols, qui doit se dérouler du 21 octobre au 20 novembre, la tension monte et les rumeurs circulent. Seulement 200 Chesnaysiens, qui ont pris la peine de se forger en direct leur propre opinion, échapperont peut-être au climat passionnel sous-jacent qui menace d'enflammer à nouveau la ville dans la perspective des municipales de 1995.

Pascale Sauvage

LE TRANSFERT DE THOMSON-CSF

Mille huit cents salariés arrivent sur le nouveau site d'Elancourt

EN moins de trois mois, mille six cents salariés de Thomson-CSF ont investi à Elancourt le nouveau siège ultramoderne de la division radars et contre-mesures (RCM).

Le 31 décembre, ils seront mille huit cents à avoir quitté les sites éclatés et désuets de Malakoff, Montrouge et Issy-les-Moulineaux pour donner vie au bâtiment futuriste de 66 000 mètres carrés né de l'imagination de l'architecte Roger Taillibert (celui du Parc des Princes et de la Cité olympique de Montréal) et surgi de terre en un temps record aux portes de Saint-Quentin-en-Yvelines.

« *Cette opération de transfert était urgente et vitale pour nous. Dès l'année prochaine, nos frais de fonctionnement seront considérablement réduits et notre activité optimisée* », affirmait Bernard Rocquemont, directeur de la division RCM, qui consacre un tiers de son activité à la recherche et au développement de nouveaux radars civils et militaires.

L'ouverture de ce luxueux mais indispensable sanctuaire des technologies françaises de la guerre électronique, où mille cent techniciens et ingénieurs sont arrivés dès le mois d'août, a malheureusement coïncidé avec l'annonce d'un plan de licenciements touchant mille six cents salariés de Thomson-CSF, y compris à Élancourt.

Bernard Rocquemont, à l'occasion d'une visite du site par la presse et les élus locaux, s'est employé à dissiper l'inquiétude de ces derniers en confirmant les objectifs annoncés initialement : le 31 décembre, mille huit cents personnes auront bien été transférées à Élancourt. « *Thomson a décidé d'étudier avec le gouvernement des mesures autres que le licenciement, conformément aux dispositions de la nouvelle loi quinquennale sur l'emploi. Il y aura quelques départs à la retraite et le recours au chômage partiel* », a-t-il précisé.

Mais le directeur de Thomson-RCM s'est montré réservé sur le calendrier de réalisation de la seconde tranche du centre d'Elancourt, qui devrait compter trois mille emplois en 1995. L'option sur l'achat du terrain a bien été levée, mais il n'est pas question d'annoncer l'extension du centre tant que les carnets de commandes restent à moitié vides.

La division RCM (3,4 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1992), qui emploie aussi mille cent personnes à Brest et six cent soixante à Pessac (Gironde), est tributaire des programmes d'équipement de l'aéronautique militaire et civile touchés de plein fouet par la crise.

P.S.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

VAL-DE-MARNE

CHAMPIGNY CONTRE LA DROGUE

Une structure spéciale a été mise en place pour informer et aider les toxicomanes

INSTALLÉ dans une demeure autrefois cossue, en bordure de la place du marché central, le point d'écoute de Champigny (Val-de-Marne), centre d'information sur la drogue, a été inauguré le 9 octobre.

En réalité, ce service est entré en fonctionnement en septembre. Mais son personnel (une directrice, un psychologue, un travailleur social, une secrétaire médico-sociale, et bientôt un sociologue) y travaille depuis le début de l'année, prenant contact avec tous les médecins, pharmaciens, policiers, enseignants, gendarmes, associations caritatives, de prévention... Cet *«espace psycho-social»*, selon la formule de Jean-Claude Emorine, adjoint au maire de la ville en charge des problèmes de santé et de toxicomanie, a pour ambition *de «prévenir des consommations nocives et des conduites à risques auxquelles les jeunes peuvent être tentés de recourir; d'accueillir, d'écouter et d'informer toute personne confrontée au problème; de décoder la demande généralisée et d'orienter dans un but de prévention; de permettre l'accompagnement social des toxicomanes et de leur famille; de permettre encore l'articulation et le soutien des interventions locales; de servir de point d'appui aux habitants pour constituer un réseau d'aide».* Cette structure s'apparente donc à un centre d'aiguillage. Les toxicomanes, leurs proches – ou même de simples citoyens – peuvent trouver des renseignements sans aucune obligation. L'anonymat est préservé, et il n'est même pas obligatoire d'habiter la ville.

D'ailleurs, Champigny, où ont été recensés neuf morts par overdose en 1992 et quatre en 1993, n'est pas la plus touchée des communes du Val-de-Marne. Créteil et Vitry semblent connaître des situations plus inquiétantes. Ce qui distingue Champigny des autres communes du département (toutes sont concernées), c'est qu'elle est aussi un point très important du trafic de drogue, en raison de sa situation géographique en bordure de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne et de la présence de grands axes routiers (autoroute A4 et RN4).

Cinquante points d'écoute

Le point d'écoute n'est pas un centre de soins. Il n'y a pas – et *«il n'y aura jamais»* – de lits destinés à recevoir des malades usagers de drogue. *«Ce n'est pas un espace médical de plus dans un dispositif local déjà bien pourvu. Ce n'est pas non plus un centre de postcure. Cet équipement existe déjà dans la ville»*, rappelle Jean-Claude Emorine.

L'idée de créer un tel service est née en 1985. La municipalité et le conseil communal de prévention de la délinquance décidaient cette année-là de mettre en place un groupe de travail sur la toxicomanie. Les habitants des Mordacs, un des quartiers sensibles de la ville, demandaient la création d'un lieu d'information et d'animation consacré à ce problème. Le 13 juin 1990, plusieurs personnes se réunissaient pour jeter les bases de ce qu'à l'époque elles appelaient un *«lieu d'accueil et de guidance»*, et qui est devenu entre-temps *«le point d'écoute Champigny»*.

Au mois de juillet suivant, la ville et le département du Val-de-Marne sont prêts à s'engager, mais bien que ce projet s'inscrive parfaitement dans le cadre des cinquante points d'écoute annoncés par le gouvernement de l'époque, les finances ne seront débloquées que deux ans et demi plus tard, en novembre 1992. Le point d'écoute de Champigny est le seul créé à ce jour, et encore ne l'a-t-il été que grâce à l'intervention massive des collectivités locales.

Si le gouvernement a octroyé 248 000 francs pour les investissements et 200 000 francs pour le fonctionnement cette année, le département a acheté la demeure où est installé ce service (4 millions de francs) et met gratuitement des locaux à sa disposition. De plus, il assume toutes les charges et il a attribué une subvention de fonctionnement de 365 000 francs.

Francis Gouge

ARTS

LES PEINTRES DE LA BASTILLE

Depuis 1982, les artistes ouvrent leurs ateliers aux visiteurs

AU milieu de la déprime générale, les artistes du quartier de la Bastille – aux confins des 11e et 12e arrondissements de Paris – affichent un tonus d'enfer. La dixième édition de leur opération «portes ouvertes», qui s'est déroulée du 8 au 11 octobre, a encore obtenu un étonnant succès. Ils estiment que plus de 15 000 personnes ont pénétré dans leurs ateliers. *«Ce contact personnel, direct et souvent chaleureux, avec un public qui n'ose pas toujours pousser la porte des galeries nous redonne chaque année un nouvel élan»*, explique le président de l'association, le peintre Henri Yeru. *«Pour les plus jeunes d'entre nous, qui ont du mal à se faire connaître et à montrer leurs créations, ce regard des amateurs est déjà une récompense.»*

L'idée d'ouvrir son lieu de travail au public est née en 1982 dans une cour intérieure de la rue de Charonne. Désespérant de percer le mur de l'anonymat, cinq artistes voisins décidèrent de poser leurs pinceaux durant quelques jours et de recevoir leurs connaissances et les amis de leurs amis. N'importe qui pourrait pénétrer dans l'atelier, regarder et repartir sans même dire un mot. Telle était la règle, toujours en vigueur. La formule fut reprise l'année suivante, puis élargie et organisée par une «association pour la diffusion et la défense de l'art contemporain dans le quartier de la Bastille», plus connue sous le nom de «Le génie de la Bastille».

A l'époque, le quartier vivait sur la réputation canaille des bals de la rue de Lappe. Mais, occupant de vétustes échoppes d'artisans, les artistes y étaient déjà nombreux. Quelques-uns se risquèrent à entrouvrir leurs locaux. Puis le succès venant, la plupart acceptèrent de jouer le jeu. Les plus notoires n'ont plus besoin de cette publicité, mais chaque année on compte 15 à 20 % de nouveaux venus. Cette année, soixante-sept ateliers, cinq galeries et deux autres lieux d'exposition étaient accessibles au public.

Dans son aventure, l'association a évidemment profité du coup de projecteur qu'a valu à ces rues étroites et à leurs habitants l'édification du nouvel opéra. Mais en retour, elle a permis aux curieux et aux amateurs de s'immiscer dans les ruelles, de pénétrer dans les fonds de cour et de grimper dans les escaliers. Bref, ce terroir parisien redécouvert est devenu à la mode.

Une sorte de consécration

Galeries, commerces, restaurants – et agents immobiliers – y trouvent leur compte. Le café de la Bastille, par exemple, l'a bien compris. Chaque année, il offre gratuitement l'un de ses locaux pour que les organisateurs de la manifestation y ouvrent leur P. C. d'information. Les bénévoles qui y tiennent permanence doivent baragouiner toutes les langues. Car désormais les amateurs accourent de divers pays d'Europe pour s'informer des tendances de la peinture actuelle. Un tour-opérateur a même proposé à l'association d'inclure les journées «portes ouvertes» dans l'un de ses voyages culturels à travers Paris.

Les institutions officielles ont été comme entraînées par le succès. La mairie du 11e arrondissement, dont l'image s'en trouve ennoblie, soutient l'association avec une subvention de 60 000 francs cette année, mais aussi par l'expédition de 10 000 programmes et l'ouverture de la salle des fêtes aux œuvres de jeunes sculpteurs. L'Opéra-Bastille, qui jusqu'alors avait superbement ignoré l'association, a lui-même demandé cette fois-ci à participer à la fête. Durant une journée – mais pas davantage – des toiles sélectionnées ont été exposées dans l'une des salles du monumental établissement. Une sorte de consécration pour ceux qui y ont été admis.

La technique des ateliers «portes ouvertes» a été abondamment reprise un peu partout, pour ne pas dire plagiée. Mais les «génies de la Bastille» veulent garder une longueur d'avance en continuant à innover. Obsession : surtout ne pas s'enfermer dans une sorte de folklore de quartier ou de ghetto culturel. C'est pourquoi, lors de l'opération annuelle, chaque artiste «local» est tenu d'inviter un collègue, résidant ailleurs dans Paris, à accrocher ses œuvres à côté des siennes. L'an dernier, les gens de la Bastille avaient fait venir des peintres d'Amsterdam. L'an prochain, ils espèrent recevoir des Japonais et, l'année suivante, des Polonais. Ils cherchent aussi à établir un système d'échange avec les régions. Certains Parisiens iraient exposer chez leurs camarades de province et les accueilleraient ensuite en retour. Sans cesse agité de nouveaux projets, le quartier de la Bastille est en train de devenir une sorte de vaste galerie éclatée où toutes les facettes de l'art plastique contemporain viennent scintiller tour à tour. Il entretient ainsi, d'originale manière, la grande tradition de la capitale.

M. A.-R.

TRANSPORTS EN COMMUN

UN PLAN POUR LES HANDICAPÉS

Quatre-vingts stations SNCF et RATP pourraient leur être rendues accessibles

LUEUR d'espoir pour les trois cent mille Franciliens qui, en raison de quelque handicap, éprouvent de la difficulté à se déplacer. Le Syndicat des transports parisiens a élaboré enfin un plan pour améliorer l'accessibilité des divers modes de transports en commun – train, métro, bus, cars – qu'il coordonne. Car les personnes dites à mobilité réduite et particulièrement celles que leur infirmité cloue sur un fauteuil roulant (7 000 en Ile-de-France) sont pratiquement interdites de séjour dans les transports en commun de la région.

La triste démonstration en a été apportée, une fois de plus, lors du forum que l'Association des paralysés de France (1) a organisé à la Cité des sciences de La Villette, samedi 16 octobre. Les séquences détaillées d'un reportage photographique illustraient la galère du handicapé essayant de gagner un point quelconque de l'agglomération parisienne en utilisant la SNCF ou la RATP. Et comme si cela ne suffisait pas, deux équipes de fauteuils roulants, parties de banlieues différentes, avaient entrepris de rejoindre le lieu du forum. Le récit des héros de cette aventure, finalement parvenus à bon port après des parcours homériques, était édifiant.

Le formidable réseau irriguant la région capitale a été conçu pour des bien-portants, alertes et ingambes. Pas pour les personnes âgées ou les femmes enceintes, encore moins pour les handicapés. Le métro ne s'atteint, le plus souvent, que par des escaliers et des portillons dissuasifs. Pour accéder à un wagon ou un bus il faut toujours s'astreindre à l'escalade de quelques marches. Physiquement empêchés de se déplacer par les moyens ordinaires, les infirmes sont obligés de se rabattre sur les taxis, fort coûteux, ou sur des mini-bus spéciaux, d'ailleurs trop peu nombreux, dont le tarif est dix fois celui d'un ticket de métro. Cette ségrégation est ressentie comme une exclusion. Comment avoir une vie professionnelle normale, comment profiter des loisirs de tout le monde dans ces conditions?

Cinq à dix ans de travaux

Aussi, depuis bientôt vingt ans, les associations réclament-elles à cor et à cri l'accès aux transports en commun. Une loi datant de 1975 leur a formellement reconnu ce droit. Reste à la mettre en application. Patrick Segal, adjoint au maire de Paris chargé des handicapés et qui ne se déplace qu'en fauteuil roulant, s'échine depuis quinze ans à obtenir de la RATP qu'elle commande des bus à plancher surbaissé. Il y a belle lurette que nombre de villes allemandes en sont équipées. A chaque arrêt ces véhicules s'abaissent au niveau du trottoir pour que l'on y pénètre de plain-pied. A Paris, on en est à tester, ces jours-ci, des bus Mercedes de ce type sur la ligne 91. Certaines municipalités auvergnates en ont acheté outre-Rhin depuis des années. Les constructeurs français, eux, n'utilisent une telle technique que pour les blindés sur pneus, pas pour les véhicules civils.

Pour faire avancer les choses, la Fondation de France annonce qu'en 1994, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, elle accordera une aide financière aux municipalités qui s'équiperont de bus surbaissés. Cette bonne nouvelle n'a pas empêché les centaines de handicapés, rassemblés à la Cité des sciences, de huer les représentants de la SNCF et de la RATP.

Notamment lorsqu'une responsable de l'Association des paralysés de France a raconté que sur les neuf emplacements d'ascenseurs aménagés dans la nouvelle gare de Montparnasse-Pasteur un seul est équipé. Huit quais restent donc inaccessibles aux fauteuils roulants.

Maurice Pierron, au nom du Syndicat des transports parisiens, a tout de même apporté une information encourageante. Comme il semble définitivement impossible de transformer les accès de toutes les stations de métro et des quatre cents gares franciliennes de la SNCF, les ingénieurs ont imaginé de «traiter» au moins ce qu'ils appellent le noyau du réseau. Quatre-vingts stations du RER et de la SNCF banlieue situées sur quelques axes majeurs seraient rendus accessibles aux handicapés. Commentaire de Jean-Charles de Vincenti, conseiller CDS de Paris, qui, de même que l'ex-ministre des transports Georges Sarre, assistait au forum : *«Il y a quinze ans que cette étude aurait dû être faite. On aurait gagné du temps au lieu de pratiquer un saupoudrage d'équipements qui n'a abouti à rien de sérieux.»*

Le chantier demanderait de cinq à dix ans de travaux et 600 millions de francs de dépenses. Le dossier est entre les mains des décideurs. Les participants du forum de La Villette sont rentrés chez eux avec leurs véhicules spéciaux mais, cette fois, ils avaient de quoi nourrir leurs rêves.

Marc Ambroise-Rendu

(1) Association des paralysés de France. Délégation régionale Ile-de-France : 17 bis, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Tél : 40-78-64-58.

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

LE TRANSFERT
DE THOMSON-CSF

E



LES TECHNOPOLES S'EXPLIQUENT

Leurs résultats sont difficiles à mesurer.
Mais leur avenir semble passer par l'interdépendance et la spécialisation

LES technopoles réapparaissent. On les croyait un peu passées de mode. Il faut dire qu'à se multiplier, elles s'étaient un peu banalisées. Chaque ville moyenne, même dépourvue du moindre embryon d'université ou de laboratoire de recherche, se serait déclarée technopole. Or une technopole est le résultat d'un mélange d'ingrédients dont chacun, comme dans toute bonne recette, est indispensable. L'université, la recherche et les entreprises y travaillent ensemble à de nouveaux développements ; de leur rassemblement dans un même lieu doit naître l'invention.

Leur développement rapide a créé autour des technopoles un climat de scepticisme. Aujourd'hui, elles cherchent à répliquer avec des arguments solides et tentent d'évaluer leurs résultats. C'est l'un des thèmes du colloque organisé à Nice les 20 et 21 octobre par leur association, France Technopoles. Ce sera aussi un des sujets du «Symposium européen de recherche sur les technopoles», organisé les 6 et 7 avril 1994 à Rennes, pour les dix ans de Rennes-Atalante, sous l'égide de la CEE et de la DATAR.

Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans et président d'Orléans-Technopole, a longtemps été discret. *«Je préfère faire et communiquer après,* assure-t-il. *Maintenant, nous avons atteint la maturité.»* Comment en faire la preuve ? Par l'inventaire des fonctions assumées et la présence active des collectivités locales, des entreprises, de la recherche et de l'université. *«Mais,* juge Jean-Pierre Sueur, *une manière simpliste d'aborder la question serait de chercher tout de suite des connexions directes.»*

Sans le maire de Metz, Jean-Marie Rausch, la technopole Metz 2000 (spécialisée dans les technologies de la communication) n'existerait pas. Pour lui, un critère indiscutable de la réussite est le nombre d'emplois créés : 2 000 en comptant au plus juste. Et pour un prix intéressant : *«Pour ces 2 000 emplois, la ville de Metz a investi au total 100 millions de francs : c'est un rendement excellent si on rapporte ces chiffres à ce qui est généralement investi»* (jusqu'à 1 million de francs par emploi pour la reconversion des dockers). Le directeur de la technopole de Brest-Iroise, Jean Vicariot, indique pour sa part que, *«en cinq ans, 40 PME se sont implantées à côté des grandes entreprises et de l'université et ont créé plus de 500 emplois»*.

Cependant, chacun s'accorde à reconnaître que l'emploi est un critère insuffisant pour mesurer la réussite des technopoles. Guy Fehlmann, directeur de Synergia, la technopole de Caen, se réfère notamment à l'essaimage et au nombre de brevets déposés tous les ans. Une dizaine d'entreprises, en effet, sortent des laboratoires locaux de recherche. *«Les anciens critères de développement ne rendent pas compte de notre réalité,* estime pour sa part Jean Quesseda, directeur d'Angers Technopole. *Ce qui serait le plus probant serait de quantifier les flux d'échanges entre les différents partenaires des technopoles.»*

Bien qu'elles aient le plus souvent moins de dix ans d'existence, les technopoles contribuent à dessiner une nouvelle géographie de l'économie française

Illusion ? *«La valeur ajoutée,* juge Thierry Bruhat dans un rapport commandé par la DATAR et France-Technopoles et présenté à Nice, *est surtout de nature qualitative.»* Il a choisi, pour sa part, d'analyser un certain nombre d'expériences où il s'attache à cerner de nouveaux rapports de production *(lire ci-dessous)*.

Et c'est bien ce qui intéresse à la fois les collectivités locales et la DATAR. Les collectivités locales qui ont choisi d'investir dans une technopole ont pris pour principe que le développement allait intégrer de plus en plus de matière grise, et elles ont cherché à être au cœur d'un mécanisme où elles pressentaient qu'elles devaient jouer le rôle de catalyseur. Elles n'ont pas toujours eu les bons réflexes au départ, se comportant, souvent, plus en simples aménageurs de zones d'activités qu'en partenaires actifs du processus d'animation.

Mais elles ont fini par se dégager de cette logique immobilière. On le constate à la séparation de plus en plus fréquente entre les structures d'aménagement (généralement des sociétés d'économie mixte) et les structures d'animation. Ces dernières ont appris à sophistiquer leurs interventions. *«La notion d'échange et de réseau est plus importante que celle d'accueil»*, assure Jean Quesseda à Angers. Il sait de quoi il parle : avant même d'être officiellement technopole, Angers en avait adopté l'esprit en créant, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie, le PRIA (Pôle de recherche et d'innovation d'Angers). Le PRIA s'était préoccupé dès l'origine d'établir des relations quand d'autres pensaient d'abord aménagement et locaux. C'est du travail de mise en relations par le PRIA des entreprises et des chercheurs dans le domaine de la physiologie végétale et dans celui de la productique que sont nés deux des trois pôles de compétence d'Angers. La fabrication de réseaux intègre la dimension internationale : *«Il n'y a pas de niches high tech locales»*, constate Georges Cappuro, directeur de Bordeaux Technopolis, qui a noué des liens privilégiés avec cinq sites technologiques européens et créé un Prix européen de la meilleure coopération technologique.

Le réseau peut être régional : de Rennes-Atalante à Brest-Iroise un réseau breton se crée sous l'égide de la région avec Lannion, Quimper et Vannes. Provence-Alpes-Côte d'Azur relie, par la route des Hautes Technologies, Sophia-Antipolis, Toulon, Marseille, Aix, Avignon et Manosque. Pour matérialiser cette route, un réseau télématique à haut débit, permettant de partager de gros moyens de calcul. Un équipement qu'on retrouve en Pays de la Loire, à partir de Nantes, Angers et Le Mans, et qui a servi de modèle au réseau national du ministère de la recherche.

Les technopoles ont donc bien, de cette manière, servi de laboratoires. A la DATAR, on admet avec Pierre-Yves Tesse, le président lyonnais de France-Technopoles, qu'il est encore tôt pour bien mesurer l'efficacité de structures qui ont presque toutes moins de dix ans. Mais on sent que des pistes intéressantes sont explorées. *«Il est clair,* explique Michèle Vignes, qui suit le dossier des technopoles à la DATAR, *que les formes de production ont évolué et que l'Etat doit accompagner ces évolutions profondes du système de production.»* Son constat : les structures verticales de l'Etat sont *«un peu en porte-à-faux»* par rapport à l'action d'acteurs locaux qui ont réagi plus vite et ont mieux su jouer la transversalité.

Pour la DATAR, il y a une autre bonne raison de suivre le dossier avec intérêt : les technopoles contribuent à dessiner une nouvelle géographie de l'économie française, en créant et en permettant d'identifier de nouveaux pôles de compétence. Ce souci d'identification des territoires – considéré en particulier comme indispensable dans la concurrence internationale – est partagé par le nouveau délégué à l'aménagement du territoire, Pierre-Henri Paillet, et les collectivités locales. Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, relève que le plus positif dans Atlanpole, la technopole nantaise que préside le président du conseil régional, Olivier Guichard, c'est bien la définition d'*«axes d'excellence»* : *«On a dégagé des lignes de force autour desquelles une certaine dynamique peut se développer.»*

Clermont-Ferrand met sa démarche technopolitaine au service de sa diversification, selon une charte d'objectifs établie à la suite d'un diagnostic de l'agglomération : *«La politique de diversification est plus nécessaire que jamais et on ne peut pas la mener sur tous les fronts»*, explique Jean-Yves Gouttebel, adjoint au maire chargé de l'économie. Clermont-Ferrand se concentre sur trois fronts : l'agroalimentaire, la pharmacie-santé et la mécanique. Si elle ne le fait pas toujours à partir d'une étude aussi poussée, chaque technopole tend aujourd'hui à resserrer la liste de ses spécialités. Même Sophia-Antipolis se croit obligée de suivre la tendance, en affichant des compétences particulières dans les domaines de la santé et des télécommunications.

La DATAR voit enfin dans le phénomène technopolitain un bon moyen de tester ses idées sur les nouvelles solidarités du territoire et les fonctions des agglomérations. L'intuition de ses experts est que les territoires doivent devenir plus interdépendants. Reste la crise, qui a deux effets. Elle rend les entreprises de technologie plus fragiles que les autres. En privilégiant les valeurs du passé, elle fait douter des vertus de la recherche et de l'innovation. C'est un double défi pour les technopoles.

Philippe Pujas

ALSACE

Les acteurs de l'environnement se présentent

Le conseil général du Bas-Rhin a édité à mille deux cents exemplaires un gros classeur sous le titre *Environnement : qui fait quoi dans le Bas-Rhin ?* Il présente, par des fiches, deux cent cinquante acteurs départementaux dans ce domaine : administrations, collectivités locales, associations, entreprises ou organismes de formation. Chacune des fiches comporte les coordonnées de l'organisme, ses principaux dirigeants et une note de synthèse.

Imprimé sur papier recyclé, ce classeur a été envoyé gratuitement aux élus, aux décideurs, à tous les organismes recensés et à cinq cent trente mairies du Bas-Rhin. *«Il servira de signalisation pour mieux circuler dans la politique de l'environnement»* explique Jean-Marie Lorentz (UDF-CDS), président de la commission de l'environnement du conseil. Ce document revient environ à 300 francs pièce et constitue l'un des outils prévus par la charte de l'environnement adoptée il y a deux ans par l'assemblée départementale.

CENTRE

Désaccord sur la dotation de l'Etat

«Nous ne sommes pas des béni-oui-oui !» Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional du Centre, est en désaccord avec le gouvernement sur le montant de la dotation de l'Etat à la région pour le prochain contrat de plan et manifeste depuis plusieurs semaines sa mauvaise humeur. M. Dousset a indiqué qu'il ne participerait pas à la négociation d'un contrat *«injuste»*, ni au débat sur l'aménagement du territoire qui, *«faute de moyens»*, lui apparaît *«inutile»*.

Le président avait rencontré M. Balladur le 30 août pour lui demander une *«indispensable revalorisation»* de la dotation, dont les modalités ont été fixées au début de l'été. Classé parmi les régions les plus «favorisées», le Centre devrait toucher la même dotation – 2 milliards de francs – que pour le précédent contrat de plan. *«Si l'on considère que l'on est une région riche, que l'on soit traité comme telle avec une dotation moyenne par habitant identique. Or il nous manque 630 millions de francs»*, indiquent les élus, qui estiment que la réforme de la PAC et la crise de l'armement fragilisent la région.

HAUTE-NORMANDIE

Apprendre à gérer une déchetterie

Au moment ou se créent de plus en plus de déchetteries, le centre de formation des métiers de l'environnement de Haute-Normandie vient de mettre en place une formation baptisée : Apprendre à gérer une déchetterie. Mise au point par le Centre ressource pour la formation (CRIF) de Val-de-Reuil dans le département de l'Eure, cette formation a débuté le 1er septembre et s'adresse à un public de jeunes ou d'adultes demandeurs d'emploi qui, en 700 heures (350 heures théoriques, 350 heures en entreprise) doivent apprendre à accueillir, conseiller, informer les usagers de la déchetterie, identifier la nature des déchets, gérer et entretenir le site.

La structure de formation à Grand-Couronne a été créée en partenariat avec la municipalité que conduit Bernard Frau (div. Ecol). Le CRIF et la mairie de Grand-Couronne souhaitent ainsi *«soutenir la mise en place de déchetteries et sensibiliser le public au dépôt par les usagers de déchets recyclables»*. Le CRIF est déjà à l'origine d'une formation de techniciens de recyclage des déchets dans le bassin d'emploi de Louviers-Val-de-Reuil, opération menée avec l'ANPE et la société ECO-SITA du groupe Lyonnaise des Eaux.

La dimension territoriale

Mesurer l'efficacité des technopoles : c'est l'exercice difficile auquel s'est attaqué, à la demande de la DATAR et de l'Association France Technopoles, Thierry Bruhat, déjà auteur, en 1990, d'une première étude sur vingt technopoles (1).

Cette fois, Thierry Bruhat a observé un peu plus d'une dizaine de sites, mais avec le but d'y repérer des expériences assez significatives pour obtenir ce qui lui était demandé, c'est-à-dire *«une évaluation de la valeur ajoutée endogène des technopoles»*. De sa plongée dans le monde technopolitain, il tire cette conclusion : la valeur ajoutée est surtout qualitative ; elle n'en est pas moins réelle. Au point que, par les méthodes qu'elles mettent en œuvre, par les nouvelles relations qu'elles introduisent entre acteurs du développement local, les technopoles *«sont des laboratoires de l'économie à venir»*.

L'inventaire que dresse Thierry Bruhat dessine les contours d'une nouvelle manière de produire et d'intégrer la production dans un environnement totalement solidaire, où les élus ont aussi leur rôle à jouer. Selon Thierry Bruhat, les technopoles rendent lisibles des pôles de compétences, effectuent le maillage de réseaux, articulent divers métiers autrefois séparés, innovent dans l'approche de la création d'entreprises, initient des solidarités inattendues entre élus et administration ; elles suscitent de nouvelles structures interfaces recherche-entreprise. La technopole, juge-t-il, *«apparaît comme une innovation politique susceptible de contribuer à renforcer la capacité de nos territoires locaux à devenir des sources de compétitivité pour nos entreprises et donc pour nos économies»*.

En validant ainsi la réintroduction de la dimension territoriale dans les facteurs de compétitivité, Thierry Bruhat sait parfaitement qu'il met au pied du mur à la fois les entreprises et les acteurs publics. Constater que cette amorce d'organisation nouvelle est porteuse d'avenir, c'est appeler à la banaliser. *«Que cela concerne de nouveaux rapports entre développement économique et aménagement de l'espace urbain, de nouvelles coopérations entre fonctions concourant au développement, des partenariats sur objectifs entre pouvoirs locaux et centraux, les enjeux de ces politiques technologiques ne sont pas minces.»* Pas minces ? Lisons donc la dernière phrase du rapport : *«A y regarder de plus près, les technopoles françaises dans leur jeunesse, dans leurs expérimentations, nous invitent à imaginer les nouvelles règles d'un développement technologique de nos territoires.»*

P. P.

(1) *Vingt technopoles, un premier bilan*. Documentation française, 1990.

Reims et Compiègne

Le président de France-Technopoles, Pierre-Yves Tesse, souligne volontiers la diversité des technopoles françaises. Si les principes sont communs, chacune a son histoire, ses structures, sa manière d'approcher les problèmes. Deux exemples illustrent cette diversité.

A Reims, même si le champagne et les céréales lui donnaient une sensible connotation agroalimentaire, l'économie était plutôt diversifiée. Lorsque la ville des sacres eut des ambitions technopolitaines, on construisit un parc technologique dont la principale qualité était d'être situé entre une zone industrielle et l'Université. Pourtant, ce n'est pas l'opération d'aménagement qui marqua le vrai point de départ de Reims-Technopole, mais l'affaire de l'Institut des sciences et techniques du vivant (ISTV). Alors qu'Henri Nallet était ministre de l'agriculture, l'ISTV devait regrouper plusieurs grandes écoles parisiennes... et s'installer en province. Reims présenta sa candidature, soutenue par le conseil général, la ville, la chambre de commerce et d'industrie, l'université et les entreprises.

L'ISTV ne vit jamais le jour. Mais à Reims l'impulsion était donnée. Et, à partir de 1991, les énergies regroupées travaillèrent à la création d'un «agropôle». Depuis, les choses sont allées vite : création d'un centre de recherches où s'installe l'INRA ; création d'un centre de physico-chimie et biotechnologies agro-industrielles à l'Université, qui elle-même ouvre des bourses de recherche «agropôle» et envisage des postes d'enseignants-chercheurs liés à l'«agropôle» ; accord avec l'Institut national agronomique de Paris-Grignon ; mise en réseau de tout ce qui existait déjà dans la région...

Un atout considérable

Compiègne était une technopole avant la lettre, grâce à l'Université de technologie de Compiègne (UTC), créée il y a vingt ans. La ville innova en faisant figurer le transfert de technologies parmi les composantes de son projet. Vingt ans plus tard, pour le maire de Compiègne, Philippe Marini, aucun doute : l'UTC a transformé sa ville. Sa présence a provoqué la venue d'entreprises. Celles-ci la sollicitent beaucoup ; il y a même, note Philippe Marini, *«plus de demandes que de possibilités de les satisfaire»*. La présence de l'UTC est aussi importante en termes d'image pour la ville : *«Beaucoup d'implantations d'entreprises se sont faites à partir de la valorisation de cette image.»* Par son rayonnement, l'UTC est un atout considérable, d'autant que l'intégration à la vie locale est totale : 80 % des professeurs de l'UTC, se réjouit Philippe Marini, habitent Compiègne ou à proximité.

P. P.

DÉBAT

NE REJETONS PAS LE CALENDRIER GRÉGORIEN !

par Michel Klopfer

LES collectivités locales restent aujourd'hui les seules entités publiques qui disposent encore d'un système comptable archaïque, depuis que successivement les hôpitaux, les organismes de logement social, les services d'eau et d'assainissement, etc. ont vu leurs nomenclatures modernisées et adaptées au plan comptable général, lui-même en vigueur depuis 1984.

Pourtant une réforme, appelée M14, a été élaborée depuis 1990 puis soumise à différents organes consultatifs composés d'élus de toutes tendances qui l'ont en fin de compte validée. Mais le projet de loi qui en est issu attend toujours d'être examiné par le Parlement. Ce n'est bien entendu pas le plan de compte qui est en question, car il est de nature purement réglementaire, mais bel et bien les aspects budgétaires de la réforme, à propos desquels on sous-estime parfois l'urgence d'une remise à plat.

Les critères d'équilibre budgétaire du secteur public local tels qu'ils avaient été définis, dans le cadre de la loi de décentralisation de 1982, ont littéralement volé en éclats. Contrairement au budget de l'Etat, qui est en déficit au premier franc d'emprunt, en finances locales la dette est une recette d'équilibre... Ce mode de présentation n'a pas peu contribué à la banalisation du phénomène de l'endettement local : il existe de multiples cas de communes qui sont entrées dans la zone rouge du surendettement sans avoir à aucun moment enfreint les règles du contrôle budgétaire.

Autre lacune du système actuel : le patrimoine n'est pas pris en compte dans le résultat budgétaire, or un équilibre financier qui n'intègre pas l'amortissement des actifs soumis à usure est purement artificiel.

Introduire de nouveaux concepts

Troisième défaut grave, il n'y a aucune réelle obligation de rattacher comptablement à un exercice les charges qui y sont juridiquement nées : il est possible de pratiquer la fuite en avant en différant les dépenses sur les exercices suivants, à commencer par l'annuité de la dette (capital et même intérêts), pour laquelle aucun compte de régularisation n'existe à l'heure actuelle.

Enfin, alors qu'une part souvent conséquente de l'action des collectivités locales n'a pas pour support le budget propre mais des appendices plus ou moins autonomes (budgets, annexes, associations, sociétés d'économie mixte, offices HLM...), les risques provenant des partenaires extérieurs ne sont pas consolidés sur le budget principal. Il convient de rappeler ici que de nombreux cas de dérive financière de collectivités ont trouvé leur origine dans la défaillance d'un satellite dont les opérations avaient été garanties par la commune.

Or, si elle ne répond pas à l'intégralité des griefs que l'on peut objectivement porter à l'encontre du système actuel, la M14 a toutefois le mérite d'introduire des concepts aujourd'hui inconnus dans le secteur public local : amortissements, provisions, rattachement des charges à l'exercice... Mais, en dépit des (trop) nombreuses atténuations qui ont été apportées, pendant l'élaboration du projet, à ces concepts de bon sens, certains élus croient possible de s'opposer purement et simplement à la réforme, au nom de la défense du contribuable, à qui on ne manquerait pas, bien entendu, de répercuter sur les taux d'imposition l'effet des amortissements ou des provisions qu'il sera dorénavant nécessaire de constituer.

Un tel raisonnement méconnaît totalement le fait que l'usure des biens renouvelables est une loi physique qui ne peut pas se négocier. Il est clair qu'une commune qui se retrouverait en déficit budgétaire, du seul fait de la réforme comptable, vivait antérieurement en équilibre purement fictif.

Il est donc de l'intérêt supérieur de toutes les collectivités locales que l'instrument de mesure comptable soit modernisé, afin que chaque conseil municipal puisse apprécier les réels enjeux financiers de ses décisions de politique publique, et ce de préférence le plus en amont possible. Il est également patent qu'en cas de risque de déséquilibre budgétaire la fiscalité est loin d'être la seule variable d'ajustement et qu'il est toujours préférable de mettre en place, suffisamment à temps, un contrôle de gestion pour mieux maîtriser les coûts dans sa collectivité.

Il faut donc protéger cette loi physique qu'est la M14 d'un débat politique qui n'a pas lieu d'être. Ou alors nous commettrions la même erreur que les Anglais du seizième siècle, qui ont rejeté la réforme du calendrier que Grégoire XIII avait proposé, pour corriger les inexactitudes commises antérieurement sur la mesure du mouvement de la Terre. Justifiant leur choix, les détracteurs du calendrier grégorien expliquaient superbement qu'ils préféraient être en désaccord avec le Soleil que d'accord avec le pape...

▶ Michel Klopfer est consultant et maître de conférences à l'ENA et à l'Institut d'études politiques.

COURRIER

Région et ethnie (suite)

Une polémique a lieu dans ces colonnes à propos d'un département basque (*le Monde* daté 25-26 juillet et 12-13 septembre). Il semble bien que certains lecteurs ignorent le sens des mots en langue française. L'ethnie est définie dans le dictionnaire Robert comme *« un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture »*. On est loin d'une quelconque définition *« raciste »*.

C'est d'ailleurs en ce sens que le général de Gaulle, fin connaisseur de la langue française, employait le terme *« ethnique »* pour lancer la réforme régionale : *« La région apparaît aujourd'hui comme l'élément local essentiel. En effet, son caractère ethnique et géographique, sa dimension, ses ressources, lui permettent d'avoir une vie propre et cette vie propre, il faut qu'elle l'ait pour que notre pays mette en valeur tout ce qu'il vaut dans chacune de ses parties et cesse, en se vidant lui-même, d'amasser sa substance à Paris et aux alentours. »*

En entendant parler d'ethnie il eût mieux valu que M. Hourcade sortît son dictionnaire.

JOAN DORANDEU
Paris.

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

ANNEMASSE

La recherche d'une identité

PARCE qu'ici le passé n'a pas d'histoire et que le patrimoine y est insignifiant, Annemasse a choisi un martyr pour emblème : Michel Servet, *« apôtre de la tolérance »*. Brûlé en effigie à Vienne par l'Inquisition catholique, il périt sur un bûcher à Genève, à l'instigation de Calvin, en 1553. Figée dans le bronze, la figure torturée de ce médecin humaniste, qui *« a consacré sa vie aux pauvres »* indique la stèle, sert de modèle à Robert Borrel, le maire (divers gauche) de cette commune de 27 000 habitants, au cœur d'une agglomération-champignon de 70 000 habitants trop vite montée en graine à l'ombre de la toute proche métropole internationale. Peu après son élection en 1977, il a réinstallé cette statue oubliée au milieu de la place de l'hôtel de ville, le dos tourné à la cité protestante. *« Cet homme n'appartenait à aucun parti. Il avait sûrement raison »*, assure-t-il.

Le symbole sied plutôt bien à cet ancien professeur agrégé de langues de cinquante-neuf ans, à l'allure longiligne de Don Quichotte qui ne cesse de remuer les moulins à vent pour se faire entendre. Voilà quelques mois, il lançait un appel au réveil du sens civique des habitants, prêchant dans un désert d'indifférence après deux meurtres commis dans sa commune (*le Monde* du 19 avril). Plus récemment, il reprenait son bâton de pèlerin, lors d'un colloque du Comité franco-genevois, revendiquant haut et fort un droit *« d'ingérence dans les affaires des autres »*. La formule – provocatrice – sonnait comme un cri d'alarme pour rappeler tant aux responsables genevois qu'à ceux de la région Rhône-Alpes leurs obligations respectives à l'égard de sa ville qui, à une époque encore récente, battait tous les records de progression démographique, de taux d'emploi et de richesse vive. *« Ici, c'est le Far West ou l'Eldorado. Aucun endroit en France ne permet de passer aussi facilement et aussi rapidement du chômage à des revenus mensuels de 50 000 francs pour un couple »*, signalait M. Borrel en juillet 1991, dans un entretien au « Monde Rhône-Alpes », au plus fort de la *« surchauffe »* économique.

« Les gens arrivent encore parce qu'ici on a l'impression d'être moins pauvre qu'ailleurs », corrige-t-il aujourd'hui en montrant du doigt le paysage verdoyant des montagnes toutes proches. Le virus de la crise a gangrené l'opulente prospérité genevoise et a freiné le flot des *« émigrants »* de France ou de l'étranger. Mais M. Borrel continue de penser qu'il est contraint de gérer *« le désordre »* d'un territoire *« sans foi ni loi »*, dominé par l'individualisme des comportements, celui des habitants sans racine comme celui des communes. *« Ici*, assure-t-il encore, *sont concentrés tous les excès, tous les écarts de richesse et de pauvreté, jusqu'à l'extrême limite de la rupture sociale. »* Une menace non dénuée de fondements.

Il serait facile de faire porter le fardeau de tous les déséquilibres aux quelque 7 000 frontaliers (1) du canton, ces *« privilégiés »* qui, matin et soir, s'en vont au travail par la zone franche de l'avenue de Genève, *via* le poste douanier de Moillesullaz, le point de contrôle le plus important avec 30 000 passages quotidiens. En référence sans doute à l'ancienne tradition horlogère locale, ce va-et-vient quotidien est appelé *« mouvement pendulaire »*. L'image sert aussi de baromètre de l'activité économique. *« Quand la Suisse est prospère, elle vient puiser dans notre vivier les salariés dont elle a besoin. Mais c'est aussitôt pour nous les renvoyer aux premiers signes de récession. »* Cette prévision, énoncée voilà deux ans, s'est une nouvelle fois vérifiée. M. Borrel se faisait alors l'écho des récriminations des patrons locaux, désespérés de voir partir en masse leurs salariés attirés par la perspective de confortables revenus assortis d'un taux de change avantageux. A l'époque, des radios locales diffusaient des annonces d'emploi tandis que des agents recruteurs sillonnaient les parkings des supermarchés en quête de main-d'œuvre dans tous les domaines : l'industrie, les bureaux, le bâtiment, les commerces et l'hôtellerie... Le directeur du centre hospitalier n'en finissait pas de colmater l'hémorragie permanente des jeunes infirmières, une cinquantaine au total, qui avaient déplacé leur blouse blanche pour un compte bancaire bien mieux approvisionné à l'hôpital cantonal. Ces alléchantes perspectives provoquèrent l'afflux d'un nombre considérable de sinistrés des régions désœuvrées, entraînant par là même une crise du logement sans précédent, alimentée par une flambée des prix de l'immobilier.

Cette époque est en partie révolue. L'assurance de trouver la sécurité en Suisse n'effleure même plus les jeunes du lycée des Glières, confrontés comme tous les autres à la difficile quête d'un premier emploi. Comme de ce côté-ci, où il a augmenté de 48 % en un an – le plus fort taux en Rhône-Alpes –, le chômage a crû de façon considérable dans le canton voisin, passant de 2 % à 7 % de la population active. Et, sans trop de scrupules, les patrons genevois ont commencé de renvoyer certains de leurs employés frontaliers pointer aux ASSEDIC. *« Ils se retrouvent avec un salaire ramené au tiers de ce qu'ils percevaient précédemment. Les frontaliers étaient peut-être des cigales. Ils ont appris à devenir fourmis »*, indique Xavier Fouillet, président du groupement des frontaliers, en cherchant à *« dédouaner »* cette communauté qui, selon lui, injecte encore l'équivalent de 7,5 milliards de francs dans l'économie locale.

La balancier a changé de côté. Mais les déséquilibres subsistent. Pour preuve, les grues de chantiers abandonnées par des investisseurs, des promoteurs et des aventuriers de tout acabit bien en peine de rafler leur mise initiale. Annemasse aussi cache son *« trou »* derrière la façade d'une banque de la place de l'Hôtel-de-Ville récemment refaite. Non loin de là, des capitaux mystérieusement libanais ou centrafricains ont échoué sur les bords de l'Arve dans le naufrage d'un hypothétique casino. Plus loin encore, sur la zone d'Archamps, un *« technopôle »* du troisième type lancé par le département de la Haute-Savoie pour renforcer son ancrage à la Suisse, l'immense carcasse d'un World Trade Center attend un nouvel affréteur.

C'est enfin le groupe Bernard Tapie Finance qui s'en remet à un intermédiaire suisse de piètre réputation pour la reconversion immobilière des 20 hectares de l'usine d'instruments de pesage Terraillon à Juvigny, délestée au passage de ses 600 salariés. Face au climat d'*« affairisme »* ambiant entretenu par les fluctuations des taux de change, seule la coopérative suisse Migros, qui implante un hypermarché à Etrambières, est parée de toutes les garanties.

« Cette ville fait un complexe. A force de clamer qu'elle n'est pas une ville-dortoir, elle a fini par le devenir. »

Cette chaîne de distribution est précédée, il est vrai, d'une solide réputation tant en matière sociale qu'à propos de qualité de ses produits « écologiquement purs ». Au grand bonheur des élus locaux, elle devrait renforcer encore un peu plus l'attraction des consommateurs genevois. Depuis longtemps déjà, ces derniers franchissent la frontière comme s'ils étaient chez eux dans ce bout de territoire délimité, de façon parfois fantaisiste, par un traité datant de 1815. Plus que la présence des uniformes, l'urbanisation sauvage de l'agglomération, le mitage des habitations, les façades d'immeubles uniformes datant des années 50 servent de ligne de démarcation. Sans parler de la ZUP du Perrier, construite dans les années 70. A l'écart du centre, elle accueille les familles modestes et une partie de la communauté étrangère, qui, selon les accords bilatéraux en vigueur, ne peut obtenir le sésame du permis frontalier. Ici, pas de barre démesurée, ni de grandes tours. Seulement de petites constructions HLM dans la verdure au milieu d'une foule d'équipements publics, sociaux, culturels et sportifs avec un superbe gymnase paré de quatre mâts et un lycée technique à l'architecture audacieuse. Qu'importe la réalité d'une vie sociale et associative active, qu'importent les corrections apportées par une procédure de développement social urbain. La ZUP est un ghetto pour bien des Annemassiens. Annemasse est une banlieue pour bien des Genevois.

« Cette ville fait un complexe. A force de clamer qu'elle n'est pas une ville-dortoir, elle finit par le devenir. On n'a pas assez affirmé qu'elle est une ville à part entière », souligne Claude Birraux (UDF-CDS), député et conseiller général, rival malheureux du maire en place. *« La ville souffre d'un complexe identitaire »*, note un responsable économique. *« En fait*, ajoute-t-il, *elle manque d'être reconnue comme interlocutrice à part entière autant des Genevois que de l'ensemble de Rhône-Alpes. » A priori* pourtant, l'agglomération se suffirait à elle-même, avec son tissu d'entreprises de micromécanique et de décolletage, équipementiers de l'automobile ou fabricants de machines à ultrasons. Récemment, le groupe de pharmacie Hoffman-Laroche a choisi l'unité d'Aspro, à Gaillard, plutôt qu'une autre en Europe pour investir dans la création d'une centaine d'emplois.



« La coopération intercommunale est inversement proportionnelle à la richesse des communes », souligne M. Biraux pour expliquer la faiblesse d'une structure de collaboration réduite au minimum. Selon lui, le principal obstacle réside dans la *« volonté de puissance »* du maire d'Annemasse. S'il se défend de cette ambition, ce dernier revendique pourtant haut et fort le rôle prépondérant de la ville chef-lieu tirant une agglomération vers de grands projets.

Ces grands projets, il rêve de les mener avec les responsables genevois, plutôt réticents à se lancer dans une politique d'ensemble pour une agglomération qui compterait alors 600 000 habitants. Cela vaut tout autant pour les transports en commun, avec le projet d'un *« métro léger »* transfrontalier reliant la Haute-Savoie jusqu'au pays de Gex, le traitement des déchets, la préservation de l'environnement, la santé ou la formation : autant de sujets maintes fois évoqués comme des nécessités qui ne franchissent pas le stade des déclarations d'intention dans des colloques à répétition.

Ecouté, mais peu entendu de ses voisins, M. Borel a investi, de l'autre côté, le terrain régional dont il est un des élus. *« Nous sommes la huitième agglomération du réseau des cités de Rhône-Alpes. A ce titre, nous avons toute notre place dans l'aménagement du territoire régional »*, proclame-t-il.

Qu'il s'agisse de la formation technologique et professionnelle jusqu'à l'enseignement supérieur, des équipements routiers ou de l'aménagement de nouvelles zones d'activité, là aussi il tente d'imposer la vision d'un pôle urbain élargi qui se moquerait des frontières – la vraie – comme des territoires jalousement gardés des communes.

Récemment, Annemasse a rejoint le réseau des villes du sillon alpin aux côtés d'Annecy, Aix-les-Bains et Chambéry. A court terme, il s'agit de lancer des actions dans les domaines universitaires et culturels, notamment à partir du centre du Château Rouge. A plus longue échéance, il faudra préparer l'implantation de la future gare ferroviaire qui devrait permettre à Genève d'être raccordée à la liaison à grande vitesse vers le TGV Lyon-Turin en Savoie. Mais à l'inverse de M. Birraux, plutôt adepte de la politique des *« petits pas »*, M. Borrel s'impatiente face aux atermoiements des multiples structures incapables, selon lui, de sauter par-dessus une « barrière artificielle ». Cet obstacle – il est de taille – risque pourtant de freiner une évolution inéluctable. En refusant d'adhérer à l'Espace économique européen, la Suisse – malgré toutefois une forte majorité de Romands – a choisi de maintenir une coupure que le respect des accords de Schengen risque de rendre plus profonde encore. Le sujet fait actuellement frémir les esprits. *« La frontière actuelle est une passoire. On ne peut imaginer une application stricte pour les milliers de frontaliers. Il faudra bien trouver un régime particulier »*, indique-t-on de tous côtés. Même le ministre de l'équipement, Bernard Bosson, maire d'Annecy, semble faire aveu d'impuissance concernant cette seule partie du territoire national où la France devra exercer un regard scrupuleux sur les entrées et les sorties. Ce contrôle qu'on souhaiterait plus souple pour la circulation des personnes est toutefois revendiqué pour la chasse aux trafiquants de drogue qui inondent actuellement la zone frontalière. Etrange paradoxe pour une zone franche qui cherche à s'affranchir des règlements hérités du passé.

de notre envoyé spécial
Michel Delberghe

(1) Le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève est passé de 33 100 en octobre 1991 à 29 041 en août 1993. Pour le seul canton d'Annemasse, il était de 7 320 en 1991 et de 6 782 l'été dernier.

Prochain article : **PONTARLIER**

Genève l'internationale en proie au doute

La tempête du GATT n'a pas encore provoqué de remous sur les beaux étalés de Léman, au bord duquel cette institution a installé sa délégation permanente. A l'extrême pointe du lac, Genève, qui vit s'affronter catholiques et protestants au temps de la Réforme, Rousseau et Voltaire au siècle des Lumières, a su profiter de son environnement préservé à l'abri des montagnes du Jura et des Alpes, pour se protéger des tumultes agitant le monde. Ces « charmes discrets » ne sont pas pour rien dans le choix de cette enclave helvétique de 180 000 âmes, dans un canton érigé en République de 350 000 habitants, comme siège d'un grand nombre d'organisations mondiales et de multinationales privées. Doigt pointé vers la France, avec qui elle partage 180 km de frontière commune – elle n'est reliée au reste de la Confédération que par un étroit couloir de 4 km –, la « cité de Calvin » est l'image même de la « neutralité », un mot qui, ici, rime avec sécurité et prospérité.

En 1923, la toute jeune Société des nations décida de [illegible]

